

Université de Montréal

**Enjeux, symboliques et pratiques du don animalier au XIII<sup>e</sup> siècle : perspectives  
conceptuelle, zoologique et historique**  
*Faucons, fauves, ours blancs et éléphants*

Par  
Benoit Bouzigues

Département d'Histoire, Faculté des Arts et Sciences

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de maître es art en histoire, option  
recherche

Mai 2020

© Benoit Bouzigues

Université de Montréal

Département d'Histoire, Faculté des Arts et Sciences

*Ce mémoire intitulé*

**Enjeux, symboliques et pratiques du don animalier au XIII<sup>e</sup> siècle : perspectives  
conceptuelle, zoologique et historique**  
*Faucons, fauves, ours blancs et éléphants*

*Présenté par*

**Benoit Bouzigues**

*A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :*

**Joseph-Claude Poulin**

Président-rapporteur

**Philippe Genequand**

Directeur de recherche

**Fabrice Guizard**

Membre du jury

**Francis Gingras**

Membre du jury

## Résumé

Le présent mémoire vise à étudier les pratiques, les enjeux et les modalités du don diplomatique animalier au XIII<sup>e</sup> siècle, notamment sous le règne de Frédéric II, Henri III et Louis IX. Pour cela, on présente les concepts et les théories, sociologiques et anthropologiques, du don, particulièrement celles de Marcel Mauss. Ainsi outillé, on appréhende les particularités des cadeaux animaliers diplomatiques au XIII<sup>e</sup> siècle. Ensuite, à l'aide d'une recherche sur les descriptions animalières des bestiaires et des encyclopédies médiévales, on montre la puissance symbolique et les particularités physiques et comportementales de la faune offerte. Enfin, à partir de la combinaison des deux premières parties, plusieurs modalités du don sont développées, parmi lesquelles les critères de choix et les préférences fauniques des rois, le contexte et les règles de la réalisation d'un présent et la circulation des animaux offerts. En outre, on souligne combien les bêtes et les oiseaux offerts ont eu une utilité. En effet, on voit que les rois ont mis en scène leurs animaux afin de s'approprier leur symbolique et d'exacerber leur prestige et leur grandeur, lors d'évènements spécifiques ou dans leurs ménageries.

**Mots-clés :** dons, diplomatie, animaux, ménagerie, bestiaire, encyclopédie, Marcel Mauss, rois, exotisme, symbolisme, prestige.

## Abstract

The main purpose of this text is to study the practices, the issues and the modalities of the animal diplomatic gift in the 13<sup>th</sup> century, especially during the reign of Frederick II, Henry III and Louis IX. The analysis is based on the presentation of the sociological and anthropological conceptualizations of the gift, particularly those of Marcel Mauss. They are used to understand the peculiarities of the animal diplomatic gift in the 13<sup>th</sup> century. Then, a research on animal descriptions of medieval bestiaries and encyclopedias is conducted to show the symbolic power and the physical and behavioral characteristics of the offered wildlife. Finally, several modalities of the donation are developed, such as the selection criteria and the wildlife preferences of the kings, the context and rules of the elaboration of a present and the movement of given animals. In addition, it is shown how the beasts and birds had a real use for the kings. Indeed, they staged their animals in order to appropriate their symbolism and show off their prestige and their greatness, at events or in the menageries.

**Keywords:** gifts, diplomacy, animals, menagerie, bestiary, encyclopedia, Marcel Mauss, kings, exoticism, symbolism, prestige.

# Table des matières

<b>RÉSUMÉ</b> .....	<b>I</b>
<b>ABSTRACT</b> .....	<b>II</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>III</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>VI</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>VII</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>8</b>
1. Le don : définitions, enjeux sociologiques et liens avec l'actualité .....	9
2. Présentation du contexte et de l'intérêt de cette période .....	12
3. Revue de littérature du sujet .....	14
4. Type de sources utilisées .....	18
5. Hypothèses et questionnements .....	21
<b>CHAPITRE I : LES THÉORIES DU DON : DE MAUSS AU DON DIPLOMATIQUE ANIMALIER MÉDIÉVAL</b> .....	<b>23</b>
I. LA THÉORIE DU DON/CONTRE-DON DE MARCEL MAUSS : PRÉSENTATION ET CRITIQUES .....	23
A. <i>Cadres, limites et lignes directrices de la théorie de Mauss</i> .....	25
1. Le don dans les sociétés archaïques et anciennes .....	25
2. L'universalité et le paradigme maussien du don : une prestation totale .....	26
3. Le concept du don/contre-don .....	27
B. <i>Les différents concepts utilisés dans la théorie de Mauss</i> .....	28
1. Potlatch, don agonistique et concurrence .....	28
2. L'esprit de la chose dans le don : le hau .....	29
3. Le don maussien et ses objets : symbolique et utilitarisme .....	30
C. <i>Commentaires et critiques principales de la théorie du don maussien</i> .....	31
1. La remise en cause de l'universalité du paradigme maussien .....	31
2. Le potlatch .....	34
3. La théorie du hau controversée de Mauss .....	35
4. Les dons et les biens sacrés oubliés de Mauss .....	36
II. AUTRES CONCEPTIONS DU DON ET DE L'ÉCHANGE .....	37
A. <i>Généralités sur le don et les autres types de transfert</i> .....	37
1. Échanges marchands et transferts du troisième type .....	37
2. Le don .....	38
B. <i>Caractéristiques du geste du don</i> .....	39
1. L'intéressement ou désintéressement dans le don .....	39
2. Devoirs, droits et obligations du don .....	40
3. Les dons agonistiques et purs .....	41
C. <i>Le don et la constitution du lien social</i> .....	42
1. Socialisations et relations des agents du don .....	42
2. Dettes et liens de rivalité et de cordialité .....	43
D. <i>Autres conceptions de l'objet du don ou de l'échange</i> .....	46
1. Transfert de la propriété de l'objet et d'une part du propriétaire .....	46
2. Acte gratuit et valeur des objets donnés .....	46
III. SPÉCIFICITÉS DU DON DIPLOMATIQUE ANIMALIER AU XIII <sup>e</sup> SIÈCLE .....	48
A. <i>Contexte et types de don au Moyen Age</i> .....	48
1. Le contexte féodal et vassalique .....	48
2. L'économie médiévale marchande et non-marchande .....	49
3. Les dons au XIII <sup>e</sup> siècle et leurs spécificités .....	50
B. <i>Le don diplomatique au XIII<sup>e</sup> siècle</i> .....	51
1. Un cadre relationnel particulier .....	51
2. Le statut des souverains occidentaux au XIII <sup>e</sup> siècle .....	52

3.	Le don : un outil diplomatique .....	53
a)	Intentions et objets des dons diplomatiques.....	54
b)	Les deux cadres des dons diplomatiques.....	56
C.	<i>Des objets particuliers du don : les animaux</i> .....	57
1.	L'animal et l'homme au Moyen Age .....	57
2.	La valeur des animaux dans la pratique du don diplomatique .....	59
<b>CHAPITRE II : BESTIAIRES ET ENCYCLOPÉDIES DU XIII<sup>E</sup> SIÈCLE : ENTRE NATURES ET SYMBOLES .....</b>		<b>62</b>
I.	CLASSIFICATIONS, MÉTHODES ET FORMES .....	66
A.	<i>Les bestiaires</i> .....	66
1.	Présentation générale et définition des bestiaires .....	66
2.	Présentation du corpus de bestiaires.....	68
B.	<i>Les encyclopédies : entre natures et interprétations</i> .....	71
1.	Présentation du genre de l'encyclopédie.....	71
2.	Présentation du corpus encyclopédique.....	73
C.	<i>Le XIII<sup>e</sup> siècle : continuités, changements et redécouvertes</i> .....	76
II.	NATURES DES ANIMAUX : DE LA DESCRIPTION DES ANIMAUX.....	78
A.	<i>Description, division et caractérisation des animaux</i> .....	78
1.	Classification et définition des types d'animaux.....	78
2.	Propriétés des quadrupèdes et des oiseaux .....	80
B.	<i>Les quadrupèdes et les oiseaux</i> .....	83
1.	Les bêtes domestiques.....	83
2.	Les animaux sauvages .....	85
3.	Les oiseaux .....	89
III.	SIGNIFICATIONS ET INTERPRÉTATIONS DES ANIMAUX.....	91
A.	<i>Tirer une « senefiance » de la nature : tirer une symbolique des animaux</i> .....	91
1.	Le symbolisme animalier : définition .....	91
2.	Méthode d'interprétation symbolique des animaux .....	92
3.	Volonté et objectifs du symbolisme animalier.....	94
B.	<i>Les différents caractères symboliques des animaux diplomatiques</i> .....	96
1.	Les animaux modèles de notre corpus .....	96
2.	Les contre-modèles animaliers .....	97
<b>CHAPITRE III : CHOIX, DONN, TRANSPORTS ET UTILISATIONS DES ANIMAUX.....</b>		<b>100</b>
I.	CHOIX ET LIEUX D'ORIGINE DES ANIMAUX FAVORIS DE LA DIPLOMATIE .....	100
A.	<i>Les critères de valeur et de beauté des animaux diplomatiques</i> .....	100
1.	Statut social et préférences animalières.....	100
2.	Les effets de mode animalière .....	101
3.	L'importance de la notion d'exotisme .....	103
B.	<i>Les royaumes et les sultanats du Moyen et Proche-Orient</i> .....	105
1.	Des sultanats proches des grands lieux d'origine des animaux exotiques.....	105
2.	La place des animaux dans le sultanat d'Égypte, des Ayyoubides aux Mamelouks.....	107
C.	<i>Le royaume de Norvège</i> .....	109
1.	Un foyer d'animaux appréciés de la diplomatie au XIII <sup>e</sup> siècle .....	109
2.	Les oiseaux de proie nordiques.....	110
3.	L'animal le plus recherché de Scandinavie : l'ours polaire.....	113
II.	RITES, CONTEXTES ET CIRCULATIONS DES DONN DIPLOMATIQUES DU XIII <sup>E</sup> SIÈCLE .....	115
A.	<i>La diplomatie des rois au XIII<sup>e</sup> siècle</i> .....	115
1.	Deux types de relations diplomatiques au XIII <sup>e</sup> siècle.....	115
2.	Les liens avec l'Orient : les croisades de Frédéric II et Louis IX.....	116
B.	<i>La circulation des animaux diplomatiques</i> .....	120
1.	Le problème du transport des animaux diplomatiques et exotiques .....	120
2.	Le trajet de l'éléphant d'Henri III .....	121
3.	La problématique de l'ours polaire de Frédéric II .....	124
C.	<i>Les échanges d'animaux entre et au sein des royaumes occidentaux</i> .....	126
1.	L'utilisation des animaux par la noblesse.....	126

2.	Les cadeaux animaliers royaux intérieurs .....	127
3.	Le privilège de s'occuper de la faune du roi.....	128
III.	UTILISATIONS ET INFLUENCES DES ANIMAUX ÉCHANGÉS .....	129
A.	<i>Les ménageries au XIII<sup>e</sup> siècle</i> .....	129
1.	Définition et historique des ménageries .....	129
2.	Les diverses ménageries au XIII <sup>e</sup> siècle .....	130
3.	La tour de Londres et les aménagements de la ménagerie .....	132
4.	Soins des animaux : personnels et traitements .....	134
a)	Les gardiens .....	135
b)	Les traitements, les soins et les équipements .....	137
B.	<i>Mise en scène des animaux : arrivées, évènements et parades</i> .....	138
1.	L'entrée de l'éléphant à Londres .....	138
2.	Parades et expositions de la ménagerie de Frédéric II.....	140
3.	Les démonstrations animales dans les évènements royaux .....	142
C.	<i>L'influence de la symbolique animale sur les figures royales.....</i>	143
1.	Symbolique politique, diplomatique et historique .....	144
2.	L'appropriation de la symbolique des animaux par les rois.....	145
3.	Animaux diplomatiques et représentation des souverains.....	147
	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>149</b>
	<b>ANNEXES</b> .....	<b>154</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>194</b>

## Liste des tableaux

TABLEAU 1 : MOTIFS NATURELS DES QUADRUPÈDES DANS LES BESTIAIRES .....	157
TABLEAU 2 : MOTIFS NATURELS DES QUADRUPÈDES DANS LES ENCYCLOPÉDIES.....	164
TABLEAU 3 : MOTIFS NATURELS DES OISEAUX DANS LES BESTIAIRES .....	178
TABLEAU 4 : MOTIFS NATURELS DES OISEAUX DANS LES ENCYCLOPÉDIES .....	181



## Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier mon directeur Philippe Genequand pour m'avoir donné la chance de pouvoir travailler sur un sujet aussi intéressant et atypique. Son enthousiasme et ses conseils avisés ont guidé ma recherche et ma rédaction. Je vous suis très reconnaissant de m'avoir encouragé durant mon parcours et de m'avoir aidé à réaliser de premières expériences scientifiques passionnantes.

Je tiens ensuite à remercier le professeur Gordon Blennemann pour son temps, ses recommandations et son avis expert sans qui ce mémoire ne serait pas le même.

Mes remerciements vont également aux personnels et employés de la Bibliothèque Nationale de France, des Archives nationales de France et des National Archives de Londres qui ont su aider un jeune chercheur, parfois en désarroi, à se remettre sur le droit chemin.

Merci à mon père, pour m'avoir donné la passion et l'amour pour l'histoire médiévale dès mon plus jeune âge et de toujours m'avoir poussé dans cette voie.

Merci à ma mère d'être l'épaule sur laquelle je peux me reposer en toutes circonstances et son soutien, sa présence et son amour indéfectible dans chacune des décisions que j'ai prises durant ma vie et mon cursus académique.

Merci à ma sœur qui sait me faire rire et apporte un vent d'air frais dans ma vie académique.

Je souhaite aussi remercier mes camarades et amis du département d'Histoire pour ces deux ans où nous avons partagé et vécu la même expérience, entre solidarité, entraide et bons moments.

Enfin, merci à mes amis de Montréal et Toulouse pour les instants de rire, de détente, de vie tout simplement, qui m'ont porté jusqu'au bout de mon mémoire dans les meilleures conditions.

## Introduction

Les animaux ont toujours fait partie du cercle intime de l'homme. La faune, dans sa diversité et sa globalité, a joué un rôle fondamental dans les activités, la culture, les représentations et le prestige des hommes. Évidemment, les relations entre les hommes et la faune ont varié selon le type d'animal, son espèce, son lieu d'origine, son régime alimentaire, etc., et plus encore selon les perceptions culturelle et religieuse humaines. Celles-ci diffèrent selon le statut des individus au Moyen Age, tout comme l'appréciation, la familiarité et l'utilisation des animaux. En effet, la majorité des paysans connaît et vit avec les bêtes de labour, utiles aux travaux qui sont les leurs, et les animaux destinés à l'alimentation. Le clergé, lui, analyse la faune dans une optique religieuse, car les animaux sont issus de la Création divine, tout comme les hommes. Quant aux nobles et aux rois du XIII<sup>e</sup> siècle, ils s'entourent d'animaux rares, impressionnants, avec une valeur utilitaire faible, mais symbolisant des valeurs fortes et vertueuses, capables de démontrer leur grâce et leur prestige. Au XIII<sup>e</sup>, pour acquérir ce genre d'animaux les souverains et la noblesse peuvent passer par le commerce, bien entendu, mais ils peuvent aussi en offrir et en recevoir dans le cadre de dons diplomatiques.

Si « l'homme est un animal politique » comme le disait Aristote, les monarques médiévaux ont mis en place une véritable politique de l'animal, notamment à travers l'acte diplomatique. Le don diplomatique en tant que tel est déjà un moment particulier, régulé par un ensemble de normes, de règles et de conditions suivies par l'ensemble de ses acteurs. Or, ici les objets du don sont des animaux, des êtres vivants étudiés au XIII<sup>e</sup> siècle dans deux grands genres littéraires : les bestiaires et les encyclopédies<sup>1</sup>. On y retrouve des descriptions, des classifications de la faune, de même que des allégories et des symboles interprétant la nature de chaque animal. La faune choisie pour la diplomatie a plutôt une image positive, valeureuse et parfois royale. De ce fait, l'arrivée diplomatique d'animaux rares, exotiques et/ou exceptionnels par leurs caractéristiques, décrites dans les bestiaires et les encyclopédies, sous le joug d'un souverain est un instrument ostentatoire important,

---

<sup>1</sup> Nous utiliserons le terme « encyclopédie » sans les guillemets pour désigner le genre encyclopédique du XIII<sup>e</sup> siècle, à la fois par commodité de rédaction et de lecture et en sachant que nous l'avons défini plus précisément dans le chapitre II. B. 1.

vecteur de respect, de prestige et d'admiration de la part des autres rois et nobles et de l'ensemble de la population, lettrée ou non, du receveur de l'animal. C'est par exemple le cas lors de la venue à Londres de l'éléphant offert par Louis IX à Henri III. Les habitants de Londres peuvent reconnaître la puissance et la valeur de leur roi à travers la figure du pachyderme. Au XIII<sup>e</sup> siècle, par le moyen du don diplomatique animalier, un grand nombre d'animaux rares et exotiques ont atteint l'Occident et ses souverains.

Ce sujet d'étude s'insère dans les matières plus larges que représentent l'histoire du don, la sociologie du don, l'histoire diplomatique, l'histoire symbolique ainsi que l'histoire des animaux définie par Robert Delort<sup>2</sup>, elle-même ancrée dans l'histoire environnementale. Le don diplomatique animalier est un aspect particulier de l'histoire de la faune et de l'histoire diplomatique. En effet, les thèmes de la chasse et de la domestication ont une bibliographie et une historiographie plus fournies et complètes que le don animalier, qui a pris une part mineure dans les travaux des différents historiens ayant travaillé sur l'histoire des animaux au Moyen Age. De plus, aucune étude complète n'a été réalisée sur ce sujet, partant de la notion de don même, en passant par l'étude de l'objet du don animal à travers les écrits zoologiques du XIII<sup>e</sup> siècle, pour arriver aux pratiques du don diplomatique animalier.

### *1. Le don : définitions, enjeux sociologiques et liens avec l'actualité*

Pour commencer notre étude, nous devons nous poser une question fondamentale : qu'est-ce que le don ? Dans le dictionnaire de l'Académie française en ligne, « donner » possède de multiples sens. Il peut s'agir de

- Céder un bien gratuitement et de son plein gré, en faire don
- Procurer, fournir ; mettre au pouvoir de quelqu'un
- Être à l'origine de quelque chose
- Céder en échange d'une autre chose
- Attribuer à une personne ou à un objet une qualité nouvelle qui les distingue des autres ou qui modifie leur nature

---

<sup>2</sup> Robert Delort, *Les animaux ont une histoire* (Paris : Seuil, 1984), 9 : « L'histoire des animaux, qui traite à la fois de leur évolution propre, de leurs relations avec l'homme et, au sens aristotélicien du terme, des recherches générales en zoologie, [...] »

- Accorder, concéder, attribuer ; octroyer
- Communiquer, faire connaître par la parole ou l'écrit<sup>3</sup>

La définition du dictionnaire est générale et contemporaine. Elle met en évidence le lien social transparaisant dans le don, mais aussi ses aspects économiques.

Or, le don peut aussi être défini sociologiquement. Par exemple, Alain Caillé comprend le don comme « toute prestation de biens ou de services effectuée, sans garantie de retour, en vue de créer, entretenir ou régénérer le lien social. Dans la relation de don, le lien importe plus que le bien »<sup>4</sup>. Or, la définition d'Alain Caillé est une définition du don parmi bien d'autres. En effet, sociologues, économistes, anthropologues et ethnologues ne partagent pas la même conception du don, notamment sur ses trois aspects majeurs : le geste, l'objet et le lien. Parmi eux, il est un auteur qui est central dans le débat de la définition du don : Marcel Mauss et son *Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*<sup>5</sup>. Son travail et ses théories, comme le don/contre-don ou l'obligation de donner/rendre/recevoir, sont encore discutés aujourd'hui, mais ils restent une base primordiale pour travailler sur cette notion, notamment dans les sociétés archaïques. Des auteurs comme Jacques Godbout, Maurice Godelier, Alain Caillé, Camille Tarot, Suzie Robichaud ou Alain Testart ont entrepris d'étudier le don, suivant les théories de Mauss ou non, dans le cadre des sociétés modernes et contemporaines. Or, ici, nous travaillons sur le don médiéval animalier, qui plus est entre des individus particuliers, dépositaires de l'autorité, à savoir les souverains, et dans une moindre mesure, les nobles, dans le cadre de la diplomatie. Il faut donc contextualiser les caractéristiques et les pratiques du don diplomatique animalier au XIII<sup>e</sup> siècle.

Durant l'Antiquité, les Romains relient la notion de cadeau à la *largitio*. L'adjectif *large* signifie « abondant ». *Largitio* renvoie à celui qui donne donc en abondance, avec

---

<sup>3</sup> Dictionnaire de l'Académie française, « Donner », consulté le 5 juillet 2020, <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9D3041>

<sup>4</sup> Alain Caillé, *Anthropologie du don : le tiers paradigme* (Paris : la Découverte, 2007), 124-125.

<sup>5</sup> Marcel Mauss, *Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, éd. Jean-Marie Tremblay (Chicoutimi : Classiques des sciences sociales, 2002).

générosité. Au sein des relations hiérarchiques, celui qui veut se faire respecter doit devenir *auctor*, c'est-à-dire quelqu'un qui fait croître la prospérité autour de lui, tout comme il fait croître son prestige à travers l'offrande. Les souverains du XIII<sup>e</sup> siècle ont effectué des dons dans le cadre d'une sorte d'évergétisme diplomatique, afin d'afficher et de sceller leur statut social et politique. Au XIII<sup>e</sup> siècle, un autre aspect important du don se trouve dans l'acte charitable, prolongement du don premier de Dieu. Le don diplomatique et le don charitable, s'ils partagent le geste, se distinguent par leurs objets, leurs intérêts et leur cadre relationnel. En effet, l'objectif d'un don diplomatique entre deux souverains médiévaux est d'améliorer la relation entre leurs royaumes ou de la perpétuer, de signifier une allégeance ou une supériorité sur un autre monarque, mais aussi de montrer leur puissance, leur richesse et leur prestige. Les animaux sont à cet effet particulièrement efficaces, car, en plus d'être des cadeaux vivants, ils possèdent une valeur symbolique et ostentatoire, éclipsant parfois la valeur monétaire.

L'importance de la fonction symbolique des animaux dans les dons diplomatiques animaliers continue de nos jours entre les différents chefs d'État contemporains. Prenons l'exemple de la Chine, qui a utilisé les pandas comme de véritables armes diplomatiques au point que ce phénomène ancien, datant du VII<sup>e</sup> siècle, a été nommé « *diplomatie du panda* »<sup>6</sup>. Le panda est considéré en Chine comme un trésor national, malheureusement en voie d'extinction, en plus d'être un symbole de la nation chinoise. Nous pouvons prendre un autre exemple de dons chinois pour montrer l'importance de l'adaptation en diplomatie. En 2018, la Chine, pour consolider ses relations avec le Japon, n'a pas envoyé de panda, mais deux ibis du Japon<sup>7</sup>. Ceux-ci sont des oiseaux importants dans la culture nipponne, car ils en sont un des emblèmes nationaux. De plus, en 2003, a eu lieu la mort du dernier ibis de la péninsule japonaise, et l'État nippon a cherché dès lors le moyen de réintroduire l'espèce sur son territoire. La Chine s'est donc adaptée et répond à un besoin écologique du Japon, en donnant un oiseau hautement symbolique pour le voisin péninsulaire, et, qui

---

<sup>6</sup> « Panda chinois, un cadeau en voie de disparition », Chine Magazine, 9 septembre 2018, <https://www.chine-magazine.com/panda-chinois-un-cadeau-en-voie-de-disparition/>.

<sup>7</sup> « Chine-Japon: l'ibis nippon vole au secours de la », Le Point, 9 mai 2018, [https://www.lepoint.fr/insolite/chine-japon-l-ibis-nippon-vole-au-secours-de-la-diplomatie-du-panda-09-05-2018-2217046\\_48.php](https://www.lepoint.fr/insolite/chine-japon-l-ibis-nippon-vole-au-secours-de-la-diplomatie-du-panda-09-05-2018-2217046_48.php).

plus est, en poursuivant une tradition de dons d'ibis qui avait contribué il y a plusieurs décennies à la renaissance des foyers de l'oiseau dans le pays receveur. De même, le Japon envoie en décembre 2016 à Vladimir Poutine un petit chien, car le président russe est connu pour son amour des chiens. Cependant, Poutine a refusé le don et cela a été reçu comme un outrage par l'État donateur<sup>8</sup>.

En France, le président Macron a offert lors d'une visite protocolaire en Chine, un cheval de la garde républicaine au président XI Jinping<sup>9</sup>. Le cheval est un animal possédant une image et une symbolique avantageuse dans les deux pays, mais dans ce cas-ci, il est aussi le représentant d'une grande institution française, la garde républicaine, et du savoir-faire français. Les chefs d'État français n'ont jamais été de grands adeptes de la diplomatie animale. Avec ce cadeau, le président Macron se pose dans une certaine tradition monarchique d'offrandes fauniques que l'on retrouve en Occident au XIII<sup>e</sup> siècle.

## *2. Présentation du contexte et de l'intérêt de cette période*

Les dons diplomatiques animaliers nous intéresseront plus particulièrement sous trois rois du XIII<sup>e</sup> siècle : Henri III (1207-1272) en Angleterre, Louis IX (1214-1270) en France, et Frédéric II de Hohenstaufen (1194-1250), empereur du Saint Empire germanique et roi de Sicile. Ces trois souverains occidentaux se sont côtoyés et ont participé à la diplomatie faunique. Le roi d'Angleterre et le roi de Sicile ont été très actifs dans le don et la réception de bêtes, provenant de souverains occidentaux, orientaux ou scandinaves. De plus, ils possèdent des collections d'animaux importantes et sont des amateurs de chasse. Au contraire, Louis IX a un rôle plus limité dans la diplomatie faunique. Il ne détient aucun animal, mais il a reçu et offert au roi anglais certainement la bête la plus marquante du XIII<sup>e</sup> siècle, un éléphant. Le XIII<sup>e</sup> siècle est également intéressant pour notre sujet, car les cadeaux animaliers sont multiples, relativement bien documentés et offerts dans des cadres très divers. En effet, les dons diplomatiques

---

<sup>8</sup> « Petit traité des cadeaux diplomatiques animaliers », France Inter, 12 décembre 2016, <https://www.franceinter.fr/emissions/les-histoires-du-monde/les-histoires-du-monde-12-decembre-2016>.

<sup>9</sup> Rosalie Lucas, « Cheval offert par Macron en Chine : un cadeau protocolaire «exceptionnel» - Le Parisien », 8 janvier 2018, <http://www.leparisien.fr/international/cheval-offert-par-macron-en-chine-un-cadeau-protocolaire-exceptionnel-08-01-2018-7489371.php>.

animaliers ont lieu entre les trois rois occidentaux, entre les rois et leurs vassaux, mais aussi et surtout avec des royaumes extérieurs à l'Occident, notamment les sultanats d'Égypte et de Damas, et le royaume de Norvège. Il s'agit de deux territoires d'où proviennent des animaux très appréciés par les nobles et les rois, et qui possèdent, en plus, des valeurs symboliques fortes et vertueuses, exposées dans des ouvrages comme les bestiaires et les encyclopédies médiévales.

Les deux genres littéraires zoologiques principaux du Moyen Age, à savoir les bestiaires et les encyclopédies, sont particulièrement développés au XIII<sup>e</sup> siècle. En effet, depuis Isidore de Séville et ses *Étymologies*<sup>10</sup>, aucun grand texte encyclopédique n'avait été écrit en Occident, jusqu'à la réalisation au XIII<sup>e</sup> siècle de trois ouvrages majeurs : le *Liber de natura rerum*<sup>11</sup> de Thomas de Cantimpré, le *De proprietatibus rerum*<sup>12</sup> de Barthélémy l'Anglais et le *Speculum maius*<sup>13</sup> de Vincent de Beauvais. De même, des bestiaires importants sont réalisés au XIII<sup>e</sup> siècle en langue vernaculaire : Le *Bestiaire divin*<sup>14</sup> de Guillaume le Clerc, le *Bestiaire*<sup>15</sup> de Pierre de Beauvais et le *Bestiaire d'amour*<sup>16</sup> de Richard de Fournival. Ainsi, les animaux reprennent une certaine importance au XIII<sup>e</sup> siècle en tant que supports et vecteurs de connaissances. De plus, si les textes étudiant les animaux sont toujours basés sur des textes fondateurs comme le *Physiologus*<sup>17</sup>, l'*Histoire naturelle*<sup>18</sup> de Pline l'Ancien et les *Étymologies* elles-mêmes, des nouveautés surgissent au XIII<sup>e</sup> siècle. On peut citer par exemple le modèle littéraire du *speculum*, ou livre-miroir, lequel apparaît durant cette période, notamment avec Vincent de Beauvais. En parallèle,

---

<sup>10</sup> Isidore de Séville, *Isidori Hispalensis episcopi Etymologiarum sive Originum libri XX Volume 1* (Oxonii : e typographeo Clarendoniano, 1911), <http://archive.org/details/isidori01isiduoft>.

<sup>11</sup> Thomas de Cantimpré, *Liber de natura rerum* (Berlin, Boston : W. De Gruyter, 1973).

<sup>12</sup> Barthélemy l'Anglais, *De rerum proprietatibus* (Francfort : Minerva, 1964).

<sup>13</sup> Vincent de Beauvais, *Speculum quadruplex: sive, Speculum maius. Volume 1 : Speculum Naturale* (Graz : Akademische Druck- uVerlagsanstalt, 1964).

<sup>14</sup> Guillaume le Clerc, *Le bestiaire divin: de Guillaume, clerc de Normandie, trouvère du XIIIe siècle*, éd. Célestin Hippeau (Genève : Slatkine, 1970).

<sup>15</sup> Pierre de Beauvais, *Le Bestiaire: version longue attribuée à Pierre de Beauvais*, éd. Craig Baker (Paris : Honoré Champion, 2010).

<sup>16</sup> Richard de Fournival, *Le bestiaire d'amour et la réponse du bestiaire*, éd. et trad. Gabriel Bianciotto (Paris : Champion, 2009).

<sup>17</sup> Anonyme, *Physiologos : Le bestiaire des bestiaires*, trad. Arnaud Zucker (Grenoble : Editions Jérôme Millon, 2004).

<sup>18</sup> Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, éd. et trad. Hubert Zehnacker (Paris : Gallimard, 2013).

les écrits d'Aristote sont redécouverts à travers les textes arabes arrivés en Occident, et sont devenus des nouveaux matériaux d'analyse et d'étude du monde et des animaux.

Enfin, le don diplomatique animalier est particulièrement intéressant à étudier au XIII<sup>e</sup> siècle pour tous les moments où les animaux furent mis en scène par les souverains. Ainsi, ils apparaissent bien souvent lors de parades majestueuses, de mariages princiers, comme celui de Frédéric II en 1235, ou de succès militaires. Afin de montrer leur collection faunique, les souverains possèdent des ménageries, fixes ou ambulantes, un terme qui, d'ailleurs, n'existe pas au XIII<sup>e</sup> siècle, mais dont nous userons par commodité. Celle-là peut être définie comme un ensemble d'animaux, de toutes espèces, réunis pour l'étude ou pour la présentation en public. Elle peut également désigner le lieu où se trouvent les animaux. En cela, les collections des souverains occidentaux, notamment celle d'Henri III, à la tour de Londres et celle de Frédéric II, qui le suit quasiment partout, répondent aux critères de définition d'une ménagerie. Il faut ajouter qu'elles servent un but ostentatoire, mais qu'elles sont aussi des espaces de soins.

### 3. *Revue de littérature du sujet*

Notre sujet est bien entendu ancré dans l'histoire animale, une discipline qui, depuis les premiers travaux de Robert Delort dans les années 1980, s'intéresse de plus en plus aux animaux en tant qu'acteurs majeurs de l'histoire humaine. Les historiens ont pris conscience des multiples aspects que couvre la relation homme-animal depuis l'Antiquité, voire même depuis la Préhistoire. L'ouvrage de Robert Delort, *Les animaux ont une histoire*<sup>19</sup>, a été le lieu d'une première prise de conscience de l'existence d'un nouveau terrain historique. Ce livre fondateur analyse les sources utilisables, inventorie les rapports historiques entre l'homme et l'animal, offrant de plus une étude biologique, qui semble nécessaire. L'historiographie animalière est un champ d'études dont les questions et les problématiques sont encore largement ouvertes. Parmi celles-ci, le don diplomatique animalier médiéval en Occident n'avait été que très peu abordé<sup>20</sup>.

---

<sup>19</sup> Robert Delort, *Les animaux ont une histoire* (Paris : Seuil, 1984).

<sup>20</sup> Nous pouvons mentionner l'excellent livre de Doris Behrens-Abouseif, *Diplomacy in the Mamluk Sultanate: Gifts and Material Culture in the Medieval Islamic World* (London : I. B. Tauris, 2016) qui réfléchit à ce même sujet dans le cadre des sultanats mamelouks.



Dans le cadre de cette recherche, nous étudierons la littérature secondaire portant sur la symbolique animale et les textes médiévaux du XIII<sup>e</sup> siècle portant sur la faune. Parmi d'autres, nous pouvons mentionner ici les ouvrages de Michel Pastoureau, qui a travaillé sur la symbolique de certains animaux souvent dans l'optique de sa spécialisation première : l'héraldique, le travail de Baudouin van den Abeele, portant particulièrement sur l'emblématique des oiseaux de proie et des animaux dans les écrits encyclopédiques<sup>21</sup> ou les recherches de Bernard Ribémont<sup>22</sup>, qui a travaillé sur les encyclopédies et l'encyclopédisme médiéval, et de Florence McCulloch<sup>23</sup>, qui a étudié les différents bestiaires et leur évolution. Les ouvrages portant sur la symbolique et les œuvres zoologiques médiévales ne peuvent pas être utilisés seuls pour traiter du don diplomatique animalier, mais ils analysent la perception, l'interprétation et la signification que les animaux revêtent dans les écrits du XIII<sup>e</sup> siècle et, ainsi, dans la société médiévale occidentale.

Du côté de la captivité et des ménageries, nous avons lu Gustave Loisel<sup>24</sup>, lequel a été l'un des premiers à avoir travaillé sur ces questions. Plusieurs révisions ont été récemment apportées à ses conclusions, comme celles, très utiles de Corinne Beck et Fabrice Guizard<sup>25</sup>, ou les textes de Thierry Buquet<sup>26</sup>, portant aussi sur les bêtes exotiques et leur arrivée dans les ménageries. Nous utiliserons aussi des ouvrages portant sur des ménageries particulières comme celle de la tour de Londres, étudiée par Daniel Hahn. Il a

---

<sup>21</sup> Baudouin Van den Abeele, « L'allégorie animale dans les encyclopédies latines du Moyen Age », dans Jacques Berlioz, Marie Anne Polo de Beaulieu, et Pascal Collomb, dir. *L'animal exemplaire au Moyen-âge, Ve-XVe siècles : actes du colloque international, Muséum d'histoire naturelle d'Orléans, 26 et 27 septembre 1996* (Rennes: Presses universitaires de Rennes, 1999), 124.

<sup>22</sup> Bernard Ribémont, « L'établissement du genre encyclopédique au Moyen Age », dans Bernard Ribémont, dir., *Littérature et encyclopédies du Moyen Âge* (Orléans : Paradigme, 2002), 5-23.

<sup>23</sup> Florence McCulloch, *Medieval Latin and French Bestiaries* (Chapel Hill : University of North Carolina Press, 1960).

<sup>24</sup> Gustave Loisel, *Histoire des ménageries de l'Antiquité à nos jours* (Paris : O. Doin et fils H. Laurens, 1912).

<sup>25</sup> Corinne Beck et Fabrice Guizard, dir., *La Bête Captive: Au Moyen Age et à l'Époque Moderne* (Amiens : Encrage, 2012).

<sup>26</sup> Thierry Buquet, « Les animaux exotiques dans les ménageries médiévales », dans Jacques Toussaint, dir., *Fabuleuses histoires des bêtes et des hommes* (Namur : Société archéologique de Namur, 2013), 97-121.

mené une réflexion précise, détaillée, qui permet de prendre connaissance de cas d'animaux exotiques offerts au roi d'Angleterre<sup>27</sup>.

Par ailleurs, afin de traiter le sujet du don diplomatique au XIII<sup>e</sup> siècle, nous avons également approché le corpus sociologique et anthropologique traitant du don, à commencer par l'œuvre de Marcel Mauss<sup>28</sup>. De son étude, il théorise qu'un don entraîne obligatoirement un contre-don et que donner oblige à rendre et recevoir. L'ensemble de ses théories et sa conceptualisation du don forme le paradigme dit maussien du don, qui a été et est encore discuté, critiqué et débattu. La composition théorique de Mauss s'est construite en parallèle et en opposition à d'autres conceptions du don, comme celle d'Émile Durkheim<sup>29</sup>, son prédécesseur et maître. Parmi sa postérité, Claude Lévi-Strauss a repris la théorie du don/contre-don de Mauss dans *Les Structures élémentaires de la parenté*<sup>30</sup> et l'a appliqué à la sphère sociale parentale. Dans le même temps, il n'hésite pas à critiquer certains éléments constitutifs du don maussien, comme le *hau* ou l'esprit de la chose donnée. En outre, nous utiliserons aussi les écrits d'autres sociologues et anthropologues du don comme Jacques Godbout<sup>31</sup> ou Maurice Godelier<sup>32</sup>, qui ont tous deux commenté les travaux de Mauss et étudié le don dans le cadre des différentes relations au sein des sociétés modernes. Enfin, nous pouvons citer Alain Testart, un anthropologue qui a étudié le don sous l'angle de l'économie et du transfert de la propriété. L'ensemble de ces auteurs nous permettra donc de traiter toutes les facettes du concept du don dans les sociétés modernes, contemporaines et archaïques.

Afin de particulariser et de contextualiser le don dans la société et l'économie médiévales, nous avons également étudié les travaux de médiévistes, qui ont soulevé ses

---

<sup>27</sup> Daniel Hahn, *The Tower Menagerie: The Amazing 600-Year History of the Royal Collection of Wild and Ferocious Beasts Kept at the Tower of London* (New York : Jeremy P. Tarcher, 2004).

<sup>28</sup> Notamment l'*Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, un texte primordial pour aborder le concept de don, dans sa mise en place et ses enjeux dans les sociétés dites archaïques, notamment dans un cadre agonistique entre les chefs de tribus et de clans.

<sup>29</sup> Émile Durkheim, *Leçons de sociologie: physique des moeurs et du droit : cours de sociologie dispensés à Bordeaux entre 1890 et 1900*, éd. Jean-Marie Tremblay (Chicoutimi : Classiques des sciences sociales, 2002).

<sup>30</sup> Claude Lévi-Strauss, *Les structures élémentaires de la parenté* (Paris : Éditions EHESS, 2017).

<sup>31</sup> Jacques Godbout, *L'esprit du don*, éd. Jean-Marie Tremblay (Chicoutimi : Classiques des sciences sociales, 2007).

<sup>32</sup> Maurice Godelier, *L'énigme du don* (Paris : Flammarion, 2008).

enjeux et sa place au XIII<sup>e</sup> siècle. Nous pouvons mentionner, entre autres, les écrits d’auteurs comme Laure Verdon<sup>33</sup> et Régine le Jan<sup>34</sup>, qui ont travaillé sur les pratiques médiévales du don et ses différents objets, comme les terres, les privilèges ou les produits sauvages, dont font partie les animaux. Avec Eliana Magnani<sup>35</sup>, elles ont également discuté et essayé de s’approprier les théories sociologiques et anthropologiques contemporaines du don pour mettre en évidence les particularités de ce phénomène au Moyen Age et de son étude. Pour Magnani, la pratique du don est fondamentale pour comprendre les sociétés médiévales. Elle doit être étudiée différemment selon le type de donation auquel on est confronté, et non comme un processus uniforme. Eliana Magnani écrit à ce propos : « (le don) se constitue alors en système de fonctionnement de la société, c’est-à-dire qu’il crée et révèle des hiérarchies, fixe des identités familiales, établit des liens entre les hommes, qu’ils soient encore en vie ou déjà morts... »<sup>36</sup>.

Enfin, pour traiter de la diplomatie et ses rites au Moyen Age, nous avons étudié la littérature secondaire et l’historiographie diplomatiques, qui permettent de contextualiser le don dans ce cadre particulier. Nous pouvons, entre autres, mentionner le volume un de l’histoire diplomatique française de Françoise Autrand, Lucien Bély et Philippe Contamine<sup>37</sup> et le livre de Jean-Marie Moeglin et Stéphane Péquignot, qui s’intéresse aux évolutions des « relations internationales » médiévales, de leurs pratiques et leurs rites ainsi que des systèmes politiques qui y participent, afin de montrer la multiplicité des rapports officiels entretenus au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>38</sup>. De plus, nous avons lu sur le contexte de chaque souverain et sur les liens qu’ils ont pu perpétuer et créer entre eux, ainsi qu’avec

---

<sup>33</sup> Laure Verdon, « Don, échange, réciprocité. Des usages d’un paradigme juridique et anthropologique pour comprendre le lien social médiéval », dans Lucien Faggion et Laure Verdon, dir., *Le don et le contre-don: usages et ambiguïtés d’un paradigme anthropologique aux époques médiévale et moderne* (Aix-en-Provence : Publications de l’Université de Provence, 2010), 9-22.

<sup>34</sup> Régine Le Jan, « Le don et le produit sauvage », dans Régine Le Jan, dir., *Femmes, pouvoir et société dans le haut Moyen Age* (Paris : Picard, 2001), 119-31.

<sup>35</sup> Eliana Magnani, « Les médiévistes et le don. Avant et après la théorie maussienne », dans Eliana Magnani, dir., *Don et sciences sociales: théories et pratiques croisées* (Dijon : Éditions universitaires de Dijon, 2007), 15-28.

<sup>36</sup> Eliana Magnani, « Le don au moyen âge », *Revue du MAUSS*, 19, 1 (2002): 310.

<sup>37</sup> Françoise Autrand et al., *Histoire de la diplomatie française, I : Du Moyen âge à l’Empire* (Paris : Perrin, 2007).

<sup>38</sup> Jean-Marie Moeglin et Stéphane Péquignot, *Diplomatie et « relations internationales » au Moyen Âge (IXe-XVe siècle)* (Paris : Presses universitaires de France, 2017).

d'autres individus et groupes à l'extérieur et à l'intérieur de leur royaume. À cette fin, nous utiliserons des œuvres biographiques comme le livre de Jacques le Goff<sup>39</sup> sur saint Louis ou celui d'Ernst Kantorowicz<sup>40</sup> sur Frédéric II. Ces ouvrages permettent de poser une base contextuelle pour chaque roi et de montrer leurs intérêts politiques personnels.

#### 4. Type de sources utilisées

Les sources primaires concernant le don diplomatique animalier au XIII<sup>e</sup> siècle sont rares, diverses et morcelées. En effet, la plupart des dons animaliers sont anecdotiques et uniquement mentionnés dans de brefs passages de documents comptables et administratifs. Cependant, il en existe de plus importants et notables, comme l'éléphant offert par Louis IX à Henri III, qui sont mieux renseignés entre plusieurs types d'archives.

Le premier genre documentaire que nous avons utilisé dans cette étude est le bestiaire. Nous en avons retenu quatre parmi lesquels trois œuvres du XIII<sup>e</sup> siècle, écrites par Pierre de Beauvais, Guillaume le Clerc et Richard de Fournival<sup>41</sup>, ainsi qu'une réalisée au XII<sup>e</sup> siècle, le *Bestiaire*<sup>42</sup> de Philippe de Thaon. Il s'agit du premier bestiaire à avoir été rédigé en langue vernaculaire tout en étant également le plus proche du texte du *Physiologus*. Si nous avons décidé de garder l'ouvrage de Philippe de Thaon dans notre corpus de bestiaires, c'est avant tout pour montrer la diversité des textes dans le temps et les évolutions du genre, mais aussi des descriptions animalières, des motifs naturels, des « segnefiances »<sup>43</sup> et des symboles de la faune<sup>44</sup>. En parallèle, nous avons consulté quatre encyclopédies médiévales, parmi les plus étudiées par les historiens, toutes écrites au XIII<sup>e</sup> siècle, à savoir le *Liber de natura rerum* de Thomas de Cantimpré, le *De proprietatibus*

---

<sup>39</sup> Jacques Le Goff, *Saint Louis* (Paris : Folio, 1999).

<sup>40</sup> Ernst Hartwig Kantorowicz, *Œuvres* (Paris : Gallimard, 2000).

<sup>41</sup> *Op. cit.* 6

<sup>42</sup> Philippe de Thaon, *Bestiaire*, éd. par Luigina Morini (Paris : Honoré Champion éditeur, 2018).

<sup>43</sup> Frédéric Eugène Godefroy, « Segnefiance » sous la direction de Frédéric Eugène Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. Tome septième: Remembrant - Traioir*, vol. 7 (Paris : Émile Bouillon, 1892), 355, <http://archive.org/details/GodefroyDictionnaire7> : « Signe, signification, marque ». Dans le cadre de notre étude, le terme « segnefiance » prends le sens de « signification ».

<sup>44</sup> Nous avons retenu que certains animaux de la diplomatie et de la représentation des rois, à savoir le lion, l'ours, l'éléphant, l'aigle, les différentes sortes de rapaces et dans une moindre mesure la girafe, le cheval et le chameau.

*rerum* de Barthélémy l'Anglais, le *Speculum maius*<sup>45</sup> de Vincent de Beauvais, et enfin le *Livre du trésor*<sup>46</sup> de Brunetto Latini. Les trois premières sont écrites en latin et ont connu un grand succès à leur époque grâce à leur ampleur, leur fond, leur forme et leur large diffusion, tandis que le quatrième texte de Brunetto Latini est écrit en langue vernaculaire et se singularise par ses objectifs et sa méthode. L'ensemble des ouvrages que nous avons retenus nous permettent de comparer les descriptions, les motifs naturels et les symboles des animaux diplomatiques. Pour compléter, nous avons également consulté quelques-unes de leurs sources<sup>47</sup>, afin de voir les influences de textes plus anciens sur les connaissances zoologiques du XIII<sup>e</sup> siècle. Pour finaliser notre corpus zoologique, nous avons aussi étudié le *De animalibus*<sup>48</sup> d'Albert le Grand, lequel est un texte du XIII<sup>e</sup> siècle tourné exclusivement vers l'étude du monde faunique, dont les descriptions et les analyses, d'une rare précision pour la période médiévale, sont utiles à l'élaboration de notre travail, car elles nous livrent des informations originales, que nous avons comparées avec celles des bestiaires et des encyclopédies, et elles approfondissent les présentations de certains animaux, comme les rapaces.

Le troisième type de sources que nous avons traité est constitué d'archives diplomatiques, lesquelles sont très rares pour le XIII<sup>e</sup> siècle. Un des fonds les plus complets provient de Norvège avec le *Diplomatarium Norvegicum*<sup>49</sup>, qui compile des extraits et des documents diplomatiques norvégiens datant d'avant 1570. On y retrouve les mentions de multiples cadeaux animaliers, de grande ampleur ou non, notamment de rapaces. Afin de compléter ce corpus limité de sources, nous avons utilisé les documents administratifs et comptables du XIII<sup>e</sup> siècle, que j'ai pu étudier au cours de mon séjour de recherche en France et en Angleterre. Les sources françaises<sup>50</sup> étant quasi inexistantes pour le règne de

---

<sup>45</sup> *Op. cit.* 6. Nous avons traité plus particulièrement du *Speculum naturale*, où se trouve les livres sur les animaux.

<sup>46</sup> Brunetto Latini, *Li livres dou tresor*. éd. Francis J. Carmody (Genève : Slatkine Reprints, 1975).

<sup>47</sup> Notamment les *Étymologies* d'Isidore de Séville, le *Physiologus* ou l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien.

<sup>48</sup> Albert le Grand, *De animalibus*, éd. Hermann Stadler (Münster : Aschendorff, 1920), <https://www.biodiversitylibrary.org/item/129627>.

<sup>49</sup> Alexander Bugge, *Diplomatarium Norvegicum* (Kristiana, 1914).

<sup>50</sup> Des tentatives de restitution ont été réalisées, mais aucune ne contient d'information sur les éventuels animaux qu'aurait pu avoir Louis IX : Charles Victor Langlois, « Registres perdus des archives de la Chambre des comptes de Paris », dans *Notices et extraits des manuscrits de la BNF* (Paris : Imprimerie Nationale, 1916), 33-398. ; Robert Mignon, *Inventaire d'anciens comptes royaux / dressé par Robert Mignon sous le règne de Philippe de Valois* (Paris : Imprimerie Nationale, 1899),

Louis IX<sup>51</sup>, j'ai donc surtout travaillé sur les *Rolls* anglais<sup>52</sup>, lesquels sont des rouleaux de parchemin présents aux National Archives à Londres et en version imprimée, parfois traduite, à la Bibliothèque Nationale de France. Ils présentent des aspects intéressants sur les animaux offerts à Henri III, notamment sur les soins et les dépenses qui leur sont attribués, leur mode d'arrivée, ou des moments particuliers de leur captivité.

Nous avons également étudié deux chroniques médiévales, celles de Jean de Joinville<sup>53</sup> et de Matthieu Paris<sup>54</sup>, qui sont des témoignages précieux de dons animaliers, notamment concernant celui de l'éléphant d'Henri III. En effet, Joinville écrit sur le lieu d'origine du pachyderme et relate son acquisition diplomatique par Louis IX tandis que Matthieu Paris rapporte son arrivée impressionnante à Londres. Ces deux textes donnent à la fois les impressions des auteurs sur les animaux exotiques offerts, mais également celles des individus ou des groupes de personnes les ayant vus.

Enfin, dans le cadre de cette recherche, nous avons aussi utilisé des sources iconographiques. En effet, l'arrivée de bêtes exotiques en Occident et leur mise en captivité dans les ménageries ont permis à certains chroniqueurs et clercs de les observer, mais également de les dessiner pour, en premier lieu, représenter les événements et les moments animaliers importants des souverains. Ainsi Matthieu Paris a esquissé l'éléphant d'Henri III à deux reprises lors de sa venue à Londres, dans sa *Chronica maiora* et dans le *Liber additamentorum*<sup>55</sup>. Nous pouvons remarquer le réalisme de ses dessins par rapport à d'autres représentations du pachyderme, notamment en montrant et en mettant en évidence des points précis de sa physionomie et de ses caractéristiques comme sa trompe. Le réalisme des esquisses de Matthieu Paris et d'autres reproductions animalières, comme la

---

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5978k>. ; Joseph Petit et Michel Gavrilovitch, *Essai de restitution des plus anciens mémoriaux de la Chambre des comptes de Paris* (Paris : Imprimerie Nationale, 1899), <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k110294>.

<sup>51</sup> Les archives de la Chambre des comptes ont brûlé en 1737.

<sup>52</sup> *Pipe rolls E372/99*, Record of the Exchequer Office, (28 octobre 1254 - 27 octobre 1255) ; *Pipe rolls E372/100*, Record of the Exchequer Office, (28 octobre 1255 - 27 octobre 1256) ; *Pipe rolls E372/85*, Record of the Exchequer Office, (28 octobre 1240 - 27 octobre 1241) ; *Pipe rolls E372/97*, Record of the Exchequer Office, (28 octobre 1252 - 27 octobre 1253).

<sup>53</sup> Jean de Joinville, *La Vie de Saint Louis*. éd. Jacques Monfrin (Paris : Garnier, 2002).

<sup>54</sup> Matthieu Paris, *Matthaei Parisiensis Chronica Majora: Volume 5* (New York : Cambridge University Press, 2012).

<sup>55</sup> Voir Annexe 1, Figure 1 et 2.

sculpture d'éléphant de la cathédrale d'Exeter<sup>56</sup>, nous donne des indices et des informations sur les animaux possédés par les souverains, que nous pouvons ensuite confrontés avec nos sources écrites.

### 5. *Hypothèses et questionnements*

Notre recherche est donc originale et basée sur la comparaison et la combinaison de multiples supports documentaires. En outre, elle a soulevé de multiples questionnements et hypothèses qui ont guidé la réalisation de ce mémoire. D'abord, nous nous demanderons : quels éléments conceptuels caractérisent le mieux le don diplomatique animalier au XIII<sup>e</sup> siècle, dans sa pratique, ses objets et ses effets relationnels entre ses agents d'après les études sociologiques et anthropologiques modernes ? En outre, l'analyse des descriptions, des symboles et des natures des animaux, présents dans les bestiaires et les encyclopédies, pose d'autres questions : quelles influences la symbolique des bêtes a pu avoir sur les critères de choix animaliers des souverains ? Comment l'image et la symbolique d'un animal possédé par un souverain ont pu déteindre sur son prestige et son emblématique ? Ensuite, nous nous interrogerons sur la circulation de la faune favorite de la diplomatie : d'où viennent principalement les bêtes diplomatiques ? Quel a été leur parcours depuis leur lieu d'origine jusqu'aux ménageries princières occidentales ? Enfin, comment ont-elles été utilisées par les souverains pour mettre en spectacle leur puissance et leur prestige ?

Pour répondre à ces questionnements, nous étudierons dans un premier temps les différentes conceptualisations du don, en commençant par le paradigme maussien, qui nous permettront de montrer les spécificités du don diplomatique animalier au XIII<sup>e</sup> siècle. Dans un deuxième temps, nous analyserons notre corpus de bestiaires et d'encyclopédies en les définissant et en soulignant leurs particularités. Nous tâcherons de faire ressortir les motifs naturels, les significations et la symbolique des descriptions animalières. Dans un troisième et dernier temps, nous verrons d'abord les multiples critères de choix animalier, notamment l'exotisme, qui ont guidé les préférences des rois. Ensuite, nous étudierons la circulation des bêtes offertes, de leur lieu d'origine, comme la Norvège et le sultanat

---

<sup>56</sup> Voir Annexe 1, Figure 3.

d'Égypte, jusqu'à leur arrivée en Occident, pour enfin analyser les influences et les utilisations des animaux diplomatiques par leur détenteur à travers leur captivité dans les ménageries, leur mise en scène prestigieuse lors de leur arrivée et/ou de parade et leur influence sur l'image des rois et des nobles, par exemple dans l'héraldique.



## Chapitre I : Les théories du don : De Mauss au don diplomatique animalier médiéval

Au cours du premier chapitre de notre étude, nous tâcherons de montrer et d'explicitier les différentes conceptions et théories du don, à commencer par le paradigme maussien. Après avoir vu les grandes idées et les éléments importants de l'étude de Mauss, il s'agira de voir comment ils ont été repris et commentés par les chercheurs qui lui sont postérieurs et quels sont les autres courants de compréhension du don. Finalement, nous expliquerons les spécificités du don au XIII<sup>e</sup> siècle, à travers son geste, le lien qu'il crée et ses objets, ici les animaux.

### I. La théorie du don/contre-don de Marcel Mauss : présentation et critiques

Pour tous les chercheurs travaillant sur le don, Mauss est un auteur référence, que l'on soit en accord ou en désaccord avec lui. Pourtant, avant même de parler du fond de son œuvre, il convient de revenir sur la réception de cette dernière. Si Marcel Mauss n'est clairement pas ignoré dans les études du don, il est, comme l'écrit Camille Tarot, « un inconnu célébrissime »<sup>1</sup>. La discrétion de l'œuvre maussienne peut être expliquée par de multiples raisons. En premier lieu, il faut reconnaître la particularité de la pensée de Mauss, qui, pendant longtemps, ne fut assignée à aucune discipline des sciences sociales, avant d'être rattachée à l'ethnologie<sup>2</sup>. Le problème de sa réception par les différents champs disciplinaires justifie, en partie, la sous-estimation de sa recherche. Par exemple, les économistes ne se retrouvent pas dans les travaux de Mauss, qu'ils considèrent comme trop abstraits et trop simples.

En deuxième lieu, il faut noter que Mauss n'est l'auteur d'aucun « vrai livre ». Sa pensée, ses théories et sa recherche sont dispersées entre plusieurs écrits et parutions. La plupart de ses rédactions ont été publiées sous forme d'ouvrages que bien après sa mort. De ce fait, Marcel Mauss n'est pas devenu un auteur canonique de la sociologie

---

<sup>1</sup> Camille Tarot, « Un inconnu célébrissime : Marcel Mauss », *Revue du MAUSS*, 36, 2 (2010) : 21-24.

<sup>2</sup> Alain Caillé, « Marcel Mauss et le paradigme du don », *Sociologie et sociétés*, 36, 2 (2004) : 142.

contemporaine, contrairement à d'autres comme Émile Durkheim, son oncle et enseignant, ou Claude Lévi-Strauss, son disciple.

En troisième lieu, il faut revenir sur la place de Marcel Mauss parmi ses prédécesseurs et disciples. En effet, selon Alain Caillé, Mauss s'est détaché de ses prédécesseurs, par exemple en s'extirpant de la dichotomie durkheimienne du sacré et du profane<sup>3</sup>. De même, la plus grande célébrité acquise par ses disciples, tel Lévi-Strauss<sup>4</sup>, l'aurait en partie éclipsé. Ils ont repris à leur compte la pensée de Mauss, souvent pour la discuter, mais dans des formes décomposées, déstructurées, lui enlevant une certaine cohérence et une partie de sa crédibilité. Par exemple, Lévi-Strauss reprend la thèse du don/contre-don de Mauss dans *Les Structures élémentaires de la parenté*<sup>5</sup>, pour en montrer l'importance dans la structuration des liens sociaux primaires comme la parenté. En effet, l'étude de Mauss n'aborde pas tous les lieux et les champs sociaux du don. Elle se concentre principalement sur le don agonistique dans les sociétés archaïques. Ce cadre restreint paraît limiter l'influence possible des théories de Mauss, qui pourtant ont pu être transposées et utilisées par d'autres chercheurs, comme Lévi-Strauss, pour leur étude du don dans des sphères sociales différentes.

Il faut donc nous lancer dans le déchiffrement des théories maussiennes sur le don à travers les quelques textes qu'il nous a laissés, notamment l'*Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, afin de savoir si son modèle peut nous aider, dans sa totalité ou en partie, à comprendre et interpréter les dons diplomatiques animaliers du XIII<sup>e</sup> siècle. Pour cela, nous verrons d'abord le contexte, les théories et les objectifs de Mauss dans son étude du don. Puis, nous expliciterons quelques-uns des grands concepts issus de son travail pour finalement traiter les commentaires, les observations et les critiques d'autres chercheurs sur le paradigme maussien du don.

---

<sup>3</sup> Alain Caillé, *Anthropologie du don : le tiers paradigme* (Paris : la Découverte, 2007), 85.

<sup>4</sup> Claude Lévi-Strauss, « Introduction à l'œuvre de Marcel Mauss » dans Marcel Mauss, *Sociologie et anthropologie* (Paris : Presses universitaires de France, 2013), IX-LII.

<sup>5</sup> Claude Lévi-Strauss, *Les structures élémentaires de la parenté* (Paris : Éditions EHESS, 2017), 62.

## A. Cadres, limites et lignes directrices de la théorie de Mauss

### 1. *Le don dans les sociétés archaïques et anciennes*

Les théories de Marcel Mauss concernant le don proviennent de ses études menées sur les sociétés archaïques et anciennes. Mais qu'est-ce qu'une société archaïque ? Pour Mauss, c'est d'abord une société qui n'est pas « moderne », qui n'a pas accès à la modernité comme celles de l'Occident contemporain. En ce sens, il affirme dans son *Manuel d'ethnographie* que le champ de son étude « est limité aux sociétés qui peuplent les colonies françaises et aux sociétés de même stade; ce qui paraît éliminer toutes les sociétés dites *primitives* »<sup>6</sup>. Dans cet extrait, nous pouvons remarquer qu'il distingue les sociétés dites archaïques des sociétés primitives, plutôt rattachées aux travaux de Durkheim<sup>7</sup>, que ce dernier a étudié dans leurs fonctionnements politiques et sociaux<sup>8</sup>. Par ailleurs, Mauss sépare à nouveau les deux types de sociétés dans la première note du *Manuel d'ethnographie*<sup>9</sup>. Pour les différencier, il compare leurs rites, leurs traditions, leurs économies et leurs droits.

Pour préciser le cadre de son travail, Mauss présente les aires géographiques qu'il a retenues pour son étude sur le don, à savoir « la Polynésie, la Mélanésie, le Nord-Ouest américain »<sup>10</sup>. Les zones qu'il a choisies sont quasiment les mêmes qu'un autre ethnologue, Bronislaw Kasper Malinowski, lequel a réalisé plusieurs séjours dans le Pacifique, et plus particulièrement en Mélanésie, où il a mené des recherches dans les îles Trobriand. Au cours de ses différents voyages, il a analysé un mode d'échange particulier, le *kula*, qu'il décrit dans un livre *Les Argonautes du Pacifique occidental*<sup>11</sup>. Sa méthode est basée sur

---

<sup>6</sup> Marcel Mauss, *Manuel d'ethnographie*, éd. Jean-Marie Tremblay (Chicoutimi : Classiques des sciences sociales, 2002), 5.

<sup>7</sup> Bruno Karsenti, *Marcel Mauss: le fait social total* (Paris : Presses universitaires de France, 1994), 6-7.

<sup>8</sup> Émile Durkheim, « L'organisation politique des primitifs », dans Émile Durkheim, *Textes. 3. Fonctions sociales et institutions*, (Paris : Les Éditions de Minuit, 1975), 245.

<sup>9</sup> Mauss, *Manuel d'ethnographie*, 5, note de bas de page 1 : « Seuls, les Australiens et les Fuégiens seraient de véritables primitifs. Les Noirs sont au stade où Tacite observa les Germains. Les habitants des forêts du Cameroun et du Congo possèdent un arc qu'on dit très primitif; en fait, c'est une machine et non un outil, machine qui suppose un stade déjà très élevé. Les Moïs de l'Annam sont archaïques et protohistoriques. L'ensemble de l'Asie septentrionale possède une grande civilisation, eskimoïde et mongoloïde. »

<sup>10</sup> Marcel Mauss, *Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, éd. Jean-Marie Tremblay (Chicoutimi : Classiques des sciences sociales, 2002), 8.

<sup>11</sup> Bronislaw Malinowski, *Argonauts of the Western Pacific: An Account of Native Enterprise and Adventure in the Archipelagos of Melanesian New Guinea* (Londres : Routledge, 2014).

l'observation participante et rompt avec celle de ses contemporains, notamment Mauss dont le système de pensée est plus théorique et conceptuel. En outre, Mauss a élargi son étude à d'autres sociétés non archaïques avec un système légal comportant « quelques grands droits »<sup>12</sup>, tels que les droits romain, celte, germain, hindou ou chinois. L'extension de sa recherche vise à mettre en évidence une continuité à travers le temps et l'espace. L'ethnologue souhaite créer un paradigme du don, pouvant s'appliquer à toutes les sociétés, y compris les modernes.

## 2. *L'universalité et le paradigme maussien du don : une prestation totale*

Tout au long de son étude, Mauss utilise les termes de « don », « présent », « cadeau », mais il ne les considère pas comme exacts<sup>13</sup>. Cependant, il ne trouve pas d'autres mots plus justes à utiliser et s'en sert par commodité. D'ailleurs, il n'explicite pas vraiment la différence entre les notions de don, d'échange marchand et non marchand. Ayant expliqué ceci, il faut savoir que Mauss tient à montrer l'universalité de ses théories, comme il l'annonce dans l'introduction de son *Essai sur le don*, en atteignant « un double but »<sup>14</sup>. Dans un premier temps, il souhaite traiter et étudier en profondeur les transactions humaines dans les sociétés archaïques et anciennes qui, à son sens, possèdent une multiplicité et une complexité, pouvant, dans un deuxième temps, s'appliquer à toutes les formes de société. En effet, Mauss veut prouver que la manière dont sont réalisés et régis les dons dans les cadres sociaux archaïques « fonctionnent encore dans nos sociétés de façon constante et pour ainsi dire sous-jacente »<sup>15</sup>. En effet, pour lui, même si toutes les sociétés qu'il étudie sont séparées par le temps, l'espace et les différences culturelles, il n'en reste pas moins qu'elles possèdent toutes des bases communes, que cela soit au niveau des individus, des groupes sociaux ou de leurs interactions. En outre, pour Mauss, les sociétés archaïques sont des systèmes sociaux entiers dont nous pouvons tirer « un avantage de généralité »<sup>16</sup>, c'est-à-dire tirer de leurs fonctionnements des théories plus larges, et « un avantage de réalité »<sup>17</sup>, qui renvoie aux aspects concrets de son étude. Enfin,

---

<sup>12</sup> Mauss, *Essai sur le don*, 8.

<sup>13</sup> *Ibid.* 97.

<sup>14</sup> *Ibid.* 7.

<sup>15</sup> *Ibid.* 8.

<sup>16</sup> *Ibid.* 103.

<sup>17</sup> *Ibid.* 103.

le don est, selon lui, une pratique humaine universelle. Il propose de le voir comme un « système de prestation totale »<sup>18</sup>, c'est-à-dire, qui peut s'affirmer dans « toutes sortes d'institutions : religieuses, juridiques, et morales – et celles-ci politiques et familiales en même temps ; économiques »<sup>19</sup>, tout en le séparant du système de prestation totale à caractère agonistique. Cependant, il reste à savoir si la conception et les théories du don, exposées par Mauss, peuvent s'appliquer à toutes les sociétés, en commençant d'abord par la notion du don/contre-don.

### 3. *Le concept du don/contre-don*

La théorie du don/contre-don est élaborée dans le cadre de l'étude des sociétés archaïques, notamment de la pratique du potlatch entre les chefs<sup>20</sup>. Elle dit que tout acte de don engage une obligation de rendre. Selon Mauss, « ce ne sont pas des individus, ce sont des collectivités qui s'obligent mutuellement, échangent et contractent ; les personnes présentes au contrat sont des personnes morales : clans, tribus, familles, qui s'affrontent et s'opposent soit en groupes se faisant face sur le terrain même, soit par l'intermédiaire de leurs chefs, soit de ces deux façons à la fois »<sup>21</sup>. Qui plus est, « ce qu'ils échangent, ce n'est pas exclusivement des biens et des richesses, des meubles et des immeubles, des choses utiles économiquement. Ce sont avant tout des politesses, des festins, des rites, des services militaires, des femmes, des enfants, des danses des fêtes, des foires »<sup>22</sup>. De ses recherches, il théorise que le don suppose plusieurs obligations : celles de donner, de rendre et de recevoir<sup>23</sup>. En outre, pour Mauss, les dons, les échanges et n'importe quelle transaction en général sont les signifiants de rapports humains particuliers. Dans son étude des sociétés archaïques, il se focalise sur la pratique traditionnelle du don agonistique des chefs, qui met en scène leur hiérarchie, leur lien social et leur honneur. Mauss prend également en considération « le caractère volontaire, pour ainsi dire, apparemment libre et

---

<sup>18</sup>Mauss, *Essai sur le don*, 9. Marcel Mauss donne une définition complémentaire dans Mauss, *Manuel d'ethnographie*, 139 : « la prestation totale se traduit par le fait, pour deux clans, d'être en état de contrat perpétuel », « La prestation s'étend à tout, à tous, à tous les moments »

<sup>19</sup> *Ibid.* 7.

<sup>20</sup> *Ibid.* 10. : Mot signifiant « nourrir », « consommer » en chinook. Cf. *infra*. 28-29.

<sup>21</sup> *Ibid.* 9.

<sup>22</sup> *Ibid.* 9.

<sup>23</sup> *Ibid.* 18-19.

gratuit, et cependant contraint et intéressé »<sup>24</sup> des dons dans le cadre de ses travaux. Tous ces éléments prennent place et se développent à travers les concepts qu'il utilise et les rites qu'il décrit, comme le potlatch, pour comprendre et interpréter le don.

## B. Les différents concepts utilisés dans la théorie de Mauss

### 1. *Potlatch, don agonistique et concurrence*

Le potlatch, pour Mauss, est une forme de prestation totale agonistique, c'est-à-dire renvoyant à l'ensemble des conduites liées aux confrontations et aux rivalités entre individus. Dans l'analyse de Mauss, nous pouvons remarquer que les sociétés archaïques ont la particularité d'appliquer en permanence la rivalité et la concurrence dans toutes les pratiques sociétales, notamment à travers les figures des chefs. Ces derniers sont dépositaires de l'autorité du clan, de la tribu ou de la famille et possèdent trois éléments nécessaires au potlatch selon Mauss : le pouvoir, la richesse et le « mana »<sup>25</sup>. La notion de « mana » polynésien renvoie à la force magique de chaque être, mais également à son honneur, qui est ici fortement lié à la richesse. Le « mana » peut être comparé à l'« *auctoritas* » romaine. En d'autres termes, ceux qui possèdent de l'honneur, et donc de la richesse, de l'autorité et un droit de commander, sont les principaux acteurs du potlatch<sup>26</sup>.

La meilleure situation pour se rendre compte de l'importance du potlatch est dans le milieu familial, plus précisément lors de l'alliance de deux phratries où « les rites, les mariages, la succession aux biens, les liens de droit et d'intérêt »<sup>27</sup> sont les théâtres de la rivalité entre les chefs de famille. Les concurrents se livrent une véritable guerre de générosité. En effet, pour montrer que l'on a plus de richesses que son rival, il faut l'humilier, l'écraser en la distribuant<sup>28</sup>. Ainsi, une forme de crédit, de dette se crée envers le donateur. Le receveur entre alors dans une épreuve de force où il doit rendre autant, sinon plus, s'il veut conserver son honneur vis-à-vis du donateur. Qui plus est, il ne peut

---

<sup>24</sup> *Ibid.* 7.

<sup>25</sup> *Ibid.* 13.

<sup>26</sup> *Ibid.* 49, note de bas de page 1

<sup>27</sup> *Ibid.*, 9.

<sup>28</sup> *Ibid.* 51.

pas rendre immédiatement, un certain temps « est nécessaire pour exécuter toute contre-prestation »<sup>29</sup>. S'il rend sans délai, c'est qu'il souhaite se soustraire au poids de la dette, qu'il craint de ne pas pouvoir combler si elle devait encore augmenter. À travers cette pratique, une hiérarchie se forme. Mauss résume bien les conséquences du potlatch dans l'*Essai sur le don* : « Donner, c'est manifester sa supériorité, être plus, plus haut, *magister* ; accepter sans rendre ou sans rendre plus, c'est se subordonner, devenir client et serviteur, devenir petit, choir plus bas »<sup>30</sup>. La pression de la rivalité est le moteur de la conception du don/contre-don et de ses obligations, particulièrement visible dans les sociétés archaïques nord-américaines comme chez les Tlingit et les Haïda. Dans la présentation de Mauss, le potlatch peut parfois atteindre des extrémités comme la réduction en esclavage à cause d'une dette trop grande<sup>31</sup>. Dans certains cas, il mentionne que le potlatch se déroule avec une vraie volonté de détruire. Il ne s'agit alors plus de donner ou de rendre, mais de terrasser un rival.

À la suite d'un exposé sur le potlatch dans les sociétés archaïques, notamment nord-américaines, Mauss présente un autre système se déroulant en Mélanésie : le *kula*. Il s'agit d'une pratique plus pacifique entre les habitants des îles Tobriand et avec leurs voisins situés dans les îles Massim. Pour Malinowski, le *kula* est à la base de l'économie et du commerce inter et intra tribal<sup>32</sup>. Il s'agit d'un ensemble de dons traditionnel semblant être réservé aux chefs, basé sur la passation du statut de donataires et donateurs entre chaque île à intervalle régulier. Le *kula* joue un rôle important chez les Trobriandais car il crée et consolide les amitiés, fait circuler les biens et met en place une hiérarchie. Là encore, le sentiment d'obligation est présent, renforcé par la tradition sociale de la pratique.

## 2. *L'esprit de la chose dans le don : le hau*

La notion de *hau* serait, selon Mauss, un autre facteur du sentiment d'obligation de donner et de rendre. Il s'agit d'un concept spirituel issu de la culture maorie qui concerne

---

<sup>29</sup> *Ibid.* 45.

<sup>30</sup> *Ibid.* 98.

<sup>31</sup> *Ibid.* 55.

<sup>32</sup> *Ibid.* 29.

« l'esprit des choses et en particulier celui de la forêt, et des gibiers qu'elle contient »<sup>33</sup>. Il reprend des informations que Tamati Ranaipiri, un sage maori, a données à Elsdon Best, un autre ethnologue. Dans son explication, Ranaipiri suppose que si Best lui fait un cadeau précieux, un *taonga*, et que le sage maori en fait don à son tour à une tierce personne, alors si cette tierce personne donne un autre *taonga* à Ranaipiri, il se doit de l'offrir à Best. Le *hau* suppose que l'obligation de rendre vient du fait que la chose n'est pas inerte<sup>34</sup>. En effet, il resterait une part du donateur dans l'objet, remémorant au donataire le don et la dette qui en découle. De plus, le *hau* se répercute sur tous les individus ayant reçu ou transmis le bien. Toutefois, le premier détenteur garde une propriété spirituelle majeure sur l'objet, qui, symboliquement, ne cesse jamais vraiment de lui appartenir.

Pour Mauss, cela justifie le principe de réciprocité et la théorie des trois obligations du don. La chose donnée possède une âme propre, le *hau*, « qui veut revenir au lieu de sa naissance, au sanctuaire de la forêt et du clan et au propriétaire »<sup>35</sup>. Accepter un don de quelqu'un, c'est accepter une part de lui en tant que propriétaire et débiteur. Ainsi, les objets ayant été investis par le *hau* d'un donateur gagnent une dimension symbolique qui obligerait le contre-don.

### 3. *Le don maussien et ses objets : symbolique et utilitarisme*

Dans l'étude de Mauss, le don est par essence non-utilitaire, comme nous pouvons le voir à travers ses objets. En effet, la plupart des cadeaux sont des biens sans grande utilité, ayant, bien souvent, une valeur culturelle plus importante que celle économique. Par exemple, les Haïda et les Kwakiutl, deux peuples autochtones de Colombie-Britannique, s'échangent des cuivres blasonnés qui sont des objets de cultes importants<sup>36</sup>. De même, dans le système du *kula*, les *vaggu'a*, sont les objets essentiels du don, composés des *mwali*, de beaux bracelets taillés dans des coquillages, et des *soulava*, des colliers de nacre. Les différentes îles se les échangent de manière circulaire et peuvent profiter de la propriété et de l'honneur qu'ils exercent sur leurs clans. Là encore, le but des objets offerts

---

<sup>33</sup> *Ibid.* 15.

<sup>34</sup> *Ibid.* 16.

<sup>35</sup> *Ibid.* 16.

<sup>36</sup> *Ibid.* 62-63.



n'est pas d'acquérir de la richesse, mais du prestige, devenant, comme l'écrit Mauss, « une monnaie de renommée »<sup>37</sup>.

### C. Commentaires et critiques principales de la théorie du don maussien

#### 1. *La remise en cause de l'universalité du paradigme maussien*

De nombreux chercheurs ayant travaillé sur le don, postérieurs ou contemporains à Mauss, ont analysé ses théories, en commençant par leur vocation universelle et paradigmatique. Par exemple, Jacques Derrida fait remarquer que « *L'Essai sur le don* de Marcel Mauss parle de tout sauf du don : il traite de l'économie, de l'échange, du contrat (*do ut des*), de la surenchère, du sacrifice, du don et du contre-don, bref de tout ce qui, dans la chose même, pousse au don et à annuler le don »<sup>38</sup>. En comparaison, Claude Lévi-Strauss considère que les théories de Mauss ne peuvent pas être rapportées aux sociétés contemporaines, car elles sont élaborées au sein des sociétés archaïques, ayant leurs particularités et leurs réalités propres<sup>39</sup>. La transposition de ses recherches aux sociétés modernes<sup>40</sup> est un point problématique pour de nombreux chercheurs. Il est difficile d'imaginer que nos modèles sociaux contemporains aient les mêmes fonctionnements que ceux des sociétés archaïques étudiées par Mauss. Comme l'écrit Jean-Joseph Goux, « on ne peut sauter du potlatch à la sécurité sociale aussi allègrement »<sup>41</sup>. Pour notre sujet, la transposition des théories maussiennes sur la société féodale occidentale du XIII<sup>e</sup> siècle est aussi questionnable, car elle n'est ni archaïque ni moderne. Elle se caractérise par sa propre

---

<sup>37</sup> *Ibid.* 62.

<sup>38</sup> Jacques Derrida, *Donner le temps* (Paris : Galilée, 1991), 39.

<sup>39</sup> Lévi-Strauss, « Introduction à l'œuvre de Marcel Mauss », XXXVIII : « A l'instant le plus décisif, Mauss est donc pris d'une hésitation et d'un scrupule. Il ne sait plus exactement s'il doit faire le tableau de la théorie, ou la théorie de la réalité, indigènes. En quoi il a raison dans une très large mesure : la théorie indigène est dans une relation beaucoup plus directe avec la réalité indigène que ne le serait une théorie élaborée à partir de nos catégories et de nos problèmes. »

<sup>40</sup> Une société moderne peut être défini selon plusieurs éléments que nous tâcherons de synthétiser ici : politique (autorité dépendant du peuple et gouvernement hiérarchisé), culturel (liberté culturelle, utilité et raison comme base de la valeur, foi dans le progrès), sociale (méritocratie, stratification des positions selon le contrat, égalité abstraite des individus), économique (division du travail et important moyen de production), démographique (faible taux de natalité et habitat urbain). Définition tirée de Léon Dion, « Méthode d'analyse pour l'étude de la dynamique et de l'évolution des sociétés », *Recherches sociographiques*, 10, 1 (1969): 110-111, <https://doi.org/10.7202/055443ar>.

<sup>41</sup> Jean-Joseph Goux, *Frivolité de la valeur, essai sur l'imaginaire du capitalisme* (Paris : Blusson, 2000), 283.

hiérarchie politique et sociale, sa propre économie, et son propre système culturel<sup>42</sup>. Toutefois, nous pouvons considérer la société du XIII<sup>e</sup> siècle comme prémoderne par certains de ses aspects économiques (progrès agricole, augmentation des capacités de production) et sociaux (émergence de la bourgeoisie, début de l'urbanisation), qui forment une transition avec les sociétés modernes. Cependant, avant de traiter du don dans le cadre du XIII<sup>e</sup> siècle, nous analyserons d'abord son évolution entre les sociétés archaïques et modernes.

Entre les deux cadres sociaux, le don, dans sa définition générale, ne change pas, mais sa pratique a évolué. Premièrement, de nouveaux types de dons apparaissent dans les sociétés modernes comme le don aux inconnus ou entre étrangers, qui ne répondent aucunement à la triple obligation de Mauss : donner, rendre, recevoir. En effet, dans le cadre du bénévolat<sup>43</sup> ou d'un don de sang, le retour est loin d'être assuré, car il ne prend pas place dans une sphère sociale primaire ou secondaire. Ces prestations sont profondément libres et gratuites, dénuées de tout intérêt égoïste, qu'il soit économique ou social, contrairement aux dons archaïques qui, selon Mauss, sont obligés et intéressés. Par exemple, si les bénévoles gagnent quelque chose, ils disent que « cela arrive par surcroît »<sup>44</sup>, car cela n'est pas le but de leur action. Deuxièmement, deux acteurs nouveaux entrent en jeu dans les sociétés modernes, entraînant une rupture : le marché et l'État. Selon Jacques Godbout, « ce qui caractérise plus la modernité, c'est l'entrée du marché au sein des rapports entre les membres d'une même société »<sup>45</sup>. Le marché économique établit un espace sans liens personnels en parallèle du don. Celui-ci est entendu comme une place ou

---

<sup>42</sup> Sur la société féodale : Marc Bloch, *La société féodale* (Paris : Albin Michel, 1968) / Eric Bournazel, « Chapitre IV. La royauté féodale en France et en Angleterre Xe-XIIIe siècles » dans Éric Bournazel et Jean-Pierre Poly, dir., *Les féodalités* (Paris : Presses Universitaires de France, 1998), <https://www.cairn.info/les-feodalites--9782130493341-page-389.htm>. / Eric Bournazel et Jean-Pierre Poly, « Qu'est-ce qu'un système féodal ? Ou introduction à l'étude du gouvernement féodal » dans Éric Bournazel et Jean-Pierre Poly, dir., *Les féodalités* (Paris : Presses Universitaires de France, 1998), <https://www.cairn.info/les-feodalites--9782130493341-page-3.htm>. / François Louis Ganshof, *Qu'est-ce la féodalité?* (Bruxelles : Off. de publicité, 1957). / Léopold Genicot, *Le XIIIe Siècle européen* (Paris : Presses Universitaires de France, 1999), <https://doi.org/10.3917/puf.genic.1999.01>.

<sup>43</sup> Suzie Robichaud. *Le bénévolat: entre le coeur et la raison*, éd. Jean-Marie Tremblay (Chicoutimi : Classiques des sciences sociales, 2004).

<sup>44</sup> Jacques Godbout, *Le langage du don*, éd. Jean-Marie Tremblay (Chicoutimi : Classiques des sciences sociales, 2006), 20.

<sup>45</sup> Jacques Godbout, *L'esprit du don*, éd. Jean-Marie Tremblay (Chicoutimi : Classiques des sciences sociales, 2007), 165.

un réseau de rencontre entre une demande et une offre où s'échangent des objets et des marchandises selon un prix<sup>46</sup>. Selon Claude Meillassoux, Mauss est contradictoire dans son analyse en présentant l'appartenance des sociétés archaïques à une forme d'économie de marché, tout en montrant que les objets qui y circulent, dont les cadeaux, répondent à des normes différentes<sup>47</sup>. Pour Meillassoux, Mauss fait disparaître les faits économiques derrière des concepts métaphysiques, alors que le don archaïque se conformerait aux lois économiques du marché s'il l'avait réfléchi dans cette optique. Les cadeaux seraient donc les constituants du marché dans « les sociétés n'ayant pas développé les formes modernes du contrat, de la vente et de la monnaie titrée »<sup>48</sup>. Quant à l'État moderne, il devient un intermédiaire en charge d'une partie des services, précédemment accomplis grâce au don, en les transformant en rapport de type marchand<sup>49</sup>, entre autres financé par les impôts. Troisièmement, l'aspect paradigmatique de la triple obligation du don de Mauss ne prend pas place dans tous les types de relations sociales. En effet, dans le cadre de la famille, notamment la relation parents-enfants, ou de l'amitié, le don n'est obligé que par la force des sentiments que l'on ressent pour l'autre<sup>50</sup>. Selon Bourdieu, dans les relations primaires, telles que la parenté, l'amitié ou l'alliance, les dons les plus importants sont ceux qui les entretiennent dans le temps. À cette fin,

« les échanges les plus importants ne sont pas ceux qui ont retenu l'attention des ethnologues par leur allure extraordinaire et ostentatoire [...], mais ceux qui passent inaperçus, les petits cadeaux qui marquent les moindres occasions de l'existence ordinaire et assurent la continuité des relations usuelles. »<sup>51</sup>

Toutefois, nous ne prétendons pas que la triple obligation du don maussien n'existe pas dans les sociétés modernes et prémodernes, elle prend seulement place dans des sphères sociales différentes, notamment les espaces de rivalité, tels que le potlatch ou la diplomatie des princes du XIII<sup>e</sup> siècle, où les dons sont intéressés.

---

<sup>46</sup> Alain Testart, *Critique du don: études sur la circulation non marchande* (Paris : Syllepse, 2007), 134.

<sup>47</sup> Claude Meillassoux, « Mauss : du don antagonistique au don paisible », *Anthropologie et Sociétés*, 2, 2 (1978) : 2-3.

<sup>48</sup> François Athané, « Le don : histoire du concept, évolution des pratiques » (Thèse de doctorat, Université Paris X, 2008), 50, <http://www.theses.fr/2008PA100112>.

<sup>49</sup> Godbout, *L'esprit du don*, 172.

<sup>50</sup> Maurice Godelier, *L'énigme du don* (Paris : Flammarion, 2008), 199.

<sup>51</sup> Pierre Bourdieu, *Esquisse d'une théorie de la pratique. Précédé de trois études d'ethnologie kabyle* (Genève : Droz, 1972), 84.

## 2. *Le potlatch*

La notion de potlatch, telle qu'utilisée par Mauss, a été abondamment commentée et complétée par les auteurs postérieurs. Commençons avec Godelier qui critique Mauss pour n'avoir pas prêté assez attention à l'existence de rapports d'exploitation entre l'aristocratie, la noblesse des clans et la masse des gens du commun<sup>52</sup>. En effet, les différents prélèvements en travail, biens de subsistance et objets précieux que pratiquaient les chefs de clan sur les lignées non-nobles, leur famille et leur tribu sont absents de son étude<sup>53</sup>. De plus, Mauss parle de « chefs », « vassaux », « tenants »<sup>54</sup>, « classes féodales »<sup>55</sup>, sans vraiment définir et délimiter chaque catégorie, alors qu'elles sont les figures participantes du potlatch. Dans le même temps, le potlatch peut également être perçu comme ayant un caractère profondément anormal dans l'étude de Mauss, atteignant parfois des extrémités violentes, folles et agressives, par exemple avec les destructions de richesses volontaires ou la réduction en esclavage. Cependant, l'asservissement dans le cadre du potlatch est peu probable. Sur ce sujet, François Athané écrit d'ailleurs : « comment un don dont la non-restitution entraîne l'esclavage pour dettes pourrait encore, en quelque sens que ce soit, être appelé un don »<sup>56</sup>.

Les chercheurs postérieurs à Mauss ont également commenté abondamment la notion de rivalité dans le potlatch. Par exemple, pour Alain Testart, la force d'obligation du potlatch est surestimée dans l'étude de Mauss<sup>57</sup>. Pour lui, il y aurait une certaine obligation de rendre, mais il n'est pas obligatoire de la remplir. En effet, rien ne contraint les agents du potlatch, qui en cas de refus de rendre ou de recevoir, sont « seulement » punis socialement et publiquement. Ainsi, dans un tel cadre, la réciprocité est très incertaine et demande une prise de risque, créant une rivalité entre les agents<sup>58</sup>. Le don est donc basé, entre autres, sur le pari incertain de son retour. Pourtant, en parallèle Mauss utilise souvent le terme de « contrat » pour définir le potlatch, ce qui paraît antinomique.

---

<sup>52</sup> Mauss parle de « potlatch de classe à classe » dans Marcel Mauss, *Essai sur le don*, 52, note de bas de page 4.

<sup>53</sup> Godelier, *L'énigme du don*, 103.

<sup>54</sup> *Ibid*, 98.

<sup>55</sup> *Ibid*, 52, note de bas de page 4.

<sup>56</sup> Athané, « Le don : histoire du concept », 76.

<sup>57</sup> Testart, *Critique du don*, 113-115.

<sup>58</sup> Athané, « Le don : histoire du concept », 173.

La notion de contrat convient pour des prestations négociées, découlant d'une entente préalable entre les partis. Comme François Athané, nous pouvons comprendre que « l'emploi du terme « contrat » se justifie (ici) par le fait que des engagements sont pris lors d'un potlatch. Simplement, ces engagements découlent d'un défi qu'un groupe, par l'intermédiaire de son chef, jette à un autre »<sup>59</sup>.

### 3. *La théorie du hau controversée de Mauss*

La vision maussienne du *hau* est, elle aussi, contestée, notamment par Claude Lévi-Strauss qui la considère comme étant un élément vraiment pratique de l'étude de son maître pour justifier ses théories, mais loin d'être suffisant :

« [...] dans l'*Essai sur le don*, Mauss s'acharne à reconstruire un tout avec des parties, et comme c'est manifestement impossible, il lui faut ajouter au mélange une quantité supplémentaire qui lui donne l'illusion de retrouver son compte. Cette quantité, c'est le *hau*. Ne sommes-nous pas ici devant un de ces cas (qui ne sont pas si rares) où l'ethnologue se laisse mystifier par l'indigène ? »<sup>60</sup>

Le *hau* est perçu comme une notion hautement abstraite qui serait à la base de la triple obligation de Mauss. Celui-ci insiste, avec le *hau*, sur une dimension fondamentale de son étude du don, archaïque ou moderne : « l'idée de don de soi »<sup>61</sup>, que l'on peut retrouver aujourd'hui dans des expressions comme « c'est le cadeau que m'a fait X ». Ainsi, le *hau* serait un constituant primordial de la valeur de lien du don, car il affirme la circulation d'une partie symbolique des donateurs aux donataires. On constate que d'autres auteurs ont proposé leurs propres interprétations du *hau*, comme Godelier<sup>62</sup> ou Marshall Sahlins<sup>63</sup>, mais toujours en restant proche du propos de Mauss, tout en l'adaptant à des catégories modernes. Au contraire, Alain Testart considère que l'obligation seule, quelle que soit sa nature, pousse à rendre, refusant ainsi toute influence spirituelle, provenant par exemple du *hau*<sup>64</sup>.

---

<sup>59</sup> Athané, « Le don : histoire du concept », 58.

<sup>60</sup> Lévi-Strauss, « Introduction à l'œuvre de Marcel Mauss », XXXVIII.

<sup>61</sup> Godbout, *L'actualité de: l'essai sur le don*, 14.

<sup>62</sup> Godelier, *L'énigme du don*, 44.

<sup>63</sup> Marshall David Sahlins, *Âge de pierre, âge d'abondance: l'économie des sociétés primitives* (Paris : Gallimard, 1976).

<sup>64</sup> Testart, *Critique du don*, 195.

La conception du *hau* de Mauss s'inscrit donc dans une logique symbolique et spirituelle, en accord avec sa réflexion sur l'attribution aux objets d'« états mentaux »<sup>65</sup> dans les prestations totales<sup>66</sup>. Les symboles servent à communiquer et instituent une intelligibilité des pratiques, par exemple dans le don. Ainsi, le *mana* et le *hau* sont des vecteurs de crédit, de réputation et de confiance comme l'exemplifie Delphine Manetta dans le cadre d'une campagne électorale dans le sud-ouest du Burkina Faso<sup>67</sup>. Pourtant, il est un élément hautement symbolique que Mauss ne traite pas suffisamment dans son étude : les dons aux dieux et les biens sacrés.

#### 4. *Les dons et les biens sacrés oubliés de Mauss*

Dans l'étude de Mauss, la plupart des objets donnés possèdent un esprit et un pouvoir symbolique. Il existe cependant un type d'objet, ayant un « supplément d'âme », qui ne rentre que très rarement dans la pratique du don : les objets sacrés. Ils sont présents notamment dans la sphère religieuse et s'insèrent dans un certain type de rapport des hommes à l'origine des choses, qui est une base fondamentale des sociétés humaines. Les biens possèderaient donc une quantité d'essence propre qui détermine leur aliénabilité ou leur inaliénabilité. Ainsi, les objets sacrés, qui ont la plus grande essence, restent souvent dans les trésors claniques et familiaux alors que d'autres, précieux, mais détenant une substance spirituelle moindre, circulent par l'échange ou le don. Mauss a très peu étudié cette distinction entre les objets pouvant être échangés, donnés et ceux ne circulant pas<sup>68</sup>. Ne se posant pas la question de pourquoi les objets sacrés sont conservés, il élude une pratique où le don est très particulier : la relation aux dieux. En effet, rappelons que le plus grand don de tous est celui de la vie, qui proviendrait de puissances supérieures rattachées à diverses religions, comme le christianisme.

---

<sup>65</sup> À comprendre ici comme l'attribution d'une intention, d'une signification dans l'objet du don.

<sup>66</sup> Francis Affergan, « Le symbole et son commentaire, Marcel Mauss et la théorie des états mentaux », dans Erwan Dianteill, dir., *Marcel Mauss, en théorie et en pratique: anthropologie, sociologie, philosophie* (Paris : Archives Karéline, 2014), 59.

<sup>67</sup> Delphine Manetta, « De l'obligation de donner à l'impératif de la dépense : une ethnographie de la campagne électorale dans le sud-ouest du Burkina Faso », dans Erwan Dianteill, dir., *Marcel Mauss, en théorie et en pratique: anthropologie, sociologie, philosophie* (Paris : Archives Karéline, 2014), 235.

<sup>68</sup> Godelier, *L'énigme du don*, 95-96.

Selon cette conception des origines, les hommes ont une dette énorme et entretiennent un rapport inégal avec le divin, que l'humanité tente de combler par des cultes, des donations, etc<sup>69</sup>. Il demeure que Mauss, en laissant hors de son analyse les dons sacrés et pieux, tels que l'aumône ou la charité, a créé l'illusion que les dons sont purement régis par des lois et des objectifs terrestres, humains ou spirituels, alors que nombres d'entre eux sont réalisés selon des buts plus transcendants.

Nous avons donc vu, à travers cette première sous-partie, le contexte, les théories et concepts utilisés par Mauss dans son étude du don et les différents commentaires, observations et critiques qu'ils ont pu susciter chez d'autres chercheurs. Il faut à présent voir les autres conceptions et interprétations du don. Pour cela, nous diviserons la sous-partie en quatre afin de traiter le don selon : ses généralités et sa place parmi les autres types de transfert, sa pratique et ses rites, son influence sur la création des différents liens sociaux, et ses objets.

## II. Autres conceptions du don et de l'échange

### A. Généralités sur le don et les autres types de transfert

#### 1. *Échanges marchands et transferts du troisième type.*

Dans nos sociétés modernes, il existe trois types majeurs de transfert : le don, l'échange marchand et les transferts du troisième type. Nous allons tâcher de les délimiter pour ensuite les caractériser, notamment selon le rapport qu'ils entretiennent avec la contrepartie. Nous allons commencer par poser ce que l'on appelle un échange, notamment marchand. Il s'agit d'un transfert personnel ou impersonnel d'objets et/ou de services dans le cadre d'un marché, souvent économique. Il est réalisé dans le but d'obtenir la contrepartie. Elle est la finalité, la condition et le moyen de l'échange<sup>70</sup>. Elle est obligatoire et même exigible<sup>71</sup>. Les règles de l'échange sont implicites, connues et comprises par l'ensemble de ses acteurs, suivant les normes du marché.

---

<sup>69</sup> Godelier, *L'énigme du don*, 250.

<sup>70</sup> Athané, « Le don : histoire du concept », 217-218.

<sup>71</sup> Testart, *Critique du don*, 28.

Intéressons-nous à présent à un autre genre de circulation : les transferts du troisième type (t3t). Il s'agit d'un transfert qui résulte d'une obligation exigible et sans contrepartie directe, par exemple de l'impôt<sup>72</sup>. On y retrouve une forme de dépendance quasi marchande. En effet, l'impôt permet le financement d'un intermédiaire, l'État, qui à bien des égards, a pris la place de la solidarité entre les individus pour certaines tâches, notamment sociales, à travers la redistribution de la richesse<sup>73</sup>. Les services sociaux ainsi réalisés par l'État étaient auparavant accomplis à travers le don, qu'il est temps de définir plus précisément selon des conceptions, autres que celle de Mauss.

## 2. *Le don*

Tout d'abord, il faut reprendre la terminologie du don. Il ne faut pas confondre « donner » et « faire un don »<sup>74</sup>. En effet, le premier peut faire référence à un échange, ce qui n'est pas le cas du second. Suivant Godbout, « le don, c'est rendre le receveur libre de donner. Ou encore : donner, c'est une forme de circulation des choses, une forme de transfert qui libère les partenaires de l'obligation contractuelle de céder quelque chose contre autre chose »<sup>75</sup>. Pour faire un parallèle avec notre définition de l'échange, reprenons le rapport avec la contrepartie. La contrepartie n'est pas nécessaire au don, elle n'en est pas une condition, ni une fin, ni un moyen. Elle ne peut pas être exigée ni être attendue et elle est, en théorie, non obligatoire<sup>76</sup>. De ce fait, le don serait donc un transfert d'objets ou de services qui privilégie la relation de ses agents et la valeur de lien aux valeurs utilitaire et économique.

On peut ajouter que le don semble être une transaction étonnante dans les sociétés modernes, car il s'écarte de l'intérêt économique et du modèle dominant qu'est le marché. Il affirme l'importance du lien plutôt que du bien<sup>77</sup>. Finalement, le don serait libre, gratuit, désintéressé, privilégiant le social sur l'économique et se pose comme le contraire de

---

<sup>72</sup> Testart, *Critique du don*, 20.

<sup>73</sup> Godbout, *L'esprit du don*, 173-174.

<sup>74</sup> Testart, *Critique du don*, 7.

<sup>75</sup> Godbout, *L'actualité de: l'essai sur le don*, 7.

<sup>76</sup> Testart, *Critique du don*, 30.

<sup>77</sup> Caillé, *Anthropologie du don*, 9.



l'échange. Cependant, nous allons voir que ses caractéristiques sont plus complexes que cela.

## B. Caractéristiques du geste du don

### 1. *L'intéressement ou désintéressement dans le don*

Depuis le début de ce mémoire, nous alternons entre diverses théories prudentes sur l'intéressement ou le désintéressement dans le cadre du don. Or, pourquoi ne pourrait-il pas prendre les deux formes ? Dans les faits, tout dépend de la raison du don et de la relation qu'entretiennent le donataire et le donateur. Le geste n'est pas interprété de la même façon s'il s'agit d'un don d'un croyant vers Dieu, d'un monarque envers un autre ou d'un parent à son enfant<sup>78</sup>. Le sociologue Raymond Boudon interprète cette question selon le postulat de la rationalité<sup>79</sup>. En effet, selon le niveau de raison et/ou de sentiment présents dans le don, l'intérêt du donateur n'est pas le même.

En outre, il existe des dons où l'intérêt est nul et la contrepartie n'est pas garantie, voire impossible, par exemple lors de dons aux inconnus comme le don de sang et le don d'organe, ou lors d'un cadeau fait par un parent à ses enfants<sup>80</sup>. La raison devrait interdire le geste dans ces situations, pourtant nous l'accomplissons par plaisir, selon notre bonne volonté. Viens ensuite des dons où l'intérêt semble inexistant alors qu'il est bien présent, mais de manière implicite, cachée. Bourdieu a décrit ces prestations comme des pratiques suspendant temporairement « l'exercice de la loi de l'intérêt »<sup>81</sup>. On y retrouve une certaine hypocrisie, car le cadeau semble dénuer d'intérêt, mais il possède, en fait, une force d'obligation dissimulée, souvent camouflée par le langage utilisé durant le geste<sup>82</sup>.

Par ailleurs, il existe des cas où les intentions et les intérêts du don sont beaucoup plus explicites, notamment dans des domaines où la raison domine, à savoir la politique,

---

<sup>78</sup> Denis Vidal, « Les gestes du don : à propos des "Trois Grâces" », *Revue du MAUSS : Ce que donner veut dire : don et intérêt*, 1(1993) : 77.

<sup>79</sup> Raymond Boudon, *Traité de sociologie* (Paris : Presses universitaires de France, 1992).

<sup>80</sup> Godbout, *L'esprit du don*, 61-66.

<sup>81</sup> Bourdieu, *Esquisse d'une théorie de la pratique*. 228.

<sup>82</sup> Jacques Godbout, *Le langage du don*, éd. Jean-Marie Tremblay (Chicoutimi : Classiques des sciences sociales, 2006).

la diplomatie entre les chefs d'État d'aujourd'hui ou les monarques d'hier. Enfin, le don peut parfois devenir un véritable poison. Un cadeau peut prendre une tournure fondamentalement funeste, involontairement ou volontairement. Dans le dernier cas, l'intérêt du donateur va à l'encontre du donataire et souhaite lui nuire. Dans cette optique, on retrouve la notion de poison dans la sémantique du mot « don » dans les langues germaniques (mots dérivant de *gift*) ou latines (*dosis*) comme l'explique Marcel Mauss<sup>83</sup>.

## 2. Devoirs, droits et obligations du don

Le geste du don suppose des devoirs et des obligations. Selon Bourdieu, le don peut paraître pervers, car il suppose la « méconnaissance de la vérité »<sup>84</sup> de son fonctionnement, à commencer par celui de la réciprocité. Dans le cadre du contre-don, elle est d'apparence volontaire, mais de fait obligatoire, codifiée par un ensemble de règles qui instaure un équilibre de la relation débutée par la première donation<sup>85</sup>. Or, ce côté obligatoire semble aller à l'encontre de la liberté du don. Le principe de la spontanéité essaye donc d'affranchir le donateur et le donataire de la contrainte du cadeau, ou, en tout cas, d'atténuer « la force naturelle » de l'obligation<sup>86</sup>, faisant paraître le geste comme désintéressé.

D'autre part, la pratique du don semble tellement essentielle au fonctionnement des sociétés, qu'elles ont aspiré à le réglementer selon des cadres particuliers, comme la mise en place de grands rituels dans les sociétés archaïques. Dans les sociétés modernes, une forme de codification du don a pu être analysée, par exemple par Alain Guéry, à travers le passage du don vers l'impôt que l'on retrouve également dans l'évolution de la société médiévale<sup>87</sup>. Or, les codifications vont à l'encontre de l'essence du don, qui brise alors les normes par son caractère libre, voire passionnel et irraisonnable. Pourtant, nous pouvons

---

<sup>83</sup> Mauss, *Essai sur le don*, 87.

<sup>84</sup> Bourdieu, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, 222-223.

<sup>85</sup> Laure Verdon, « Don, échange, réciprocité. Des usages d'un paradigme juridique et anthropologique pour comprendre le lien social médiéval », dans Lucien Faggion et Laure Verdon, dir., *Le don et le contre-don: usages et ambiguïtés d'un paradigme anthropologique aux époques médiévale et moderne* (Aix-en-Provence: Publications de l'Université de Provence, 2010), 10.

<sup>86</sup> Jacques Godbout, *Ce qui circule entre nous: donner, recevoir, rendre* (Paris : Éditions du Seuil, 2007), 17-19.

<sup>87</sup> Alain Guéry, « Le roi dépensier. Du don à l'impôt », *Bulletin du MAUSS*, 5 (1983) : 7-46.

déceler dans sa pratique, des lois invisibles qui, si elles sont enfreintes, peuvent compliquer ou mettre fin à la relation entre le donataire et le donateur. Par exemple, le refus du don est souvent mal perçu et peut entraîner tout un cycle de conséquences négatives dans la relation où il a lieu<sup>88</sup>.

### 3. *Les dons agonistiques et purs*

Nous avons déjà pu voir les dons agonistiques, c'est-à-dire basés sur une relation de rivalité, à travers l'approche du potlatch de Mauss. Le terme « agonistique » vient du grec *agôn*, transcrit en latin *agon*. Il désigne toute forme de compétition ou de joute et possède quelques traits significatifs. D'abord, les acteurs de l'*agôn* doivent avoir une volonté de compétition. Ensuite, la rivalité doit comporter un enjeu, qu'il soit religieux, financier ou politique, encadré par des règles fixées en amont. Enfin, il faut un public. En effet, l'*agôn* est impossible sans le regard des autres, qui doivent pouvoir voir, juger et reconnaître la victoire et la défaite, la gloire et la déchéance des participants<sup>89</sup>. En outre, la compétition est basée sur un défi d'équivalence dans la contrepartie. En effet, dans le don agonistique, comme dans le potlatch, le but est de mettre le donataire dans l'impossibilité de rendre<sup>90</sup>. On donne jusqu'à ce que le concurrent ne le puisse plus, pour empêcher la réciprocité, à travers un « assaut de générosité »<sup>91</sup>. Par ailleurs, dans certains cas, le don agonistique est un vecteur hiérarchique et un élément constitutif primordial des sociétés, comme celle des Big men<sup>92</sup>.

En dehors du cadre agonistique, le don peut aussi prendre la forme très particulière du don pur, où la générosité a une place importante. Il s'agit d'une prestation, souvent guidée par les sentiments comme l'amour, que l'on retrouve par exemple entre des époux. Ici, la réciprocité n'est pas importante, car le donateur s'épanche, est comblé par le geste

---

<sup>88</sup> Godbout, *L'esprit du don*, 17-19.

<sup>89</sup> François Bougard, « Des jeux du cirque aux tournois : que reste-t-il de la compétition antique au haut Moyen Âge », dans François Bougard, Régine Le Jan et Thomas Lienhard, dir., *Agon: la compétition, Ve-XIIIe siècle* (Turnhout : Brepols, 2012), 7.

<sup>90</sup> Claude Lefort, « L'échange et la lutte des hommes », dans Claude Lefort, *Les formes de l'histoire: essais d'anthropologie politique* (Paris : Gallimard, 1978), 27.

<sup>91</sup> Bourdieu, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, 30.

<sup>92</sup> Pierre Lemonnier, *Guerres et festins: paix, échanges et compétition dans les Highlands de Nouvelle-Guinée* (Paris : Éditions de la Maisons des sciences de l'homme, 1990), 116-119.

même du don<sup>93</sup>. Cette définition concorde avec les notions de solidarité ou de charité durkheimienne. D'ailleurs, comme l'écrit Durkheim, « c'est l'homme en tant qu'homme que nous aimons et que nous devons aimer »<sup>94</sup> et grâce à la charité « alors, et alors seulement, il n'y aura ni vainqueur, ni vaincu, c'est-à-dire que les choses s'échangeront de manière à faire équilibre, à s'équivaloir ! Ce que l'un recevra équivaldra à ce qu'il donnera et réciproquement »<sup>95</sup>. L'acte charitable durkheimien diffère quelque peu de la charité chrétienne, qui est un geste gracieux, altruiste et réalisé à des fins spirituelles, parfois égoïstes, comme le salut, la grandeur d'âme ou le soulagement de conscience<sup>96</sup>. Il demeure que, dans la majorité des situations, le don est avant tout un geste entrepris au sein des relations humaines, permettant la création, la constitution et la continuité du lien social.

### C. Le don et la constitution du lien social

#### 1. *Socialisations et relations des agents du don*

Le don, contrairement à l'échange, prend majoritairement place dans des sphères de socialisation déjà établies<sup>97</sup>. Il est évident de dire qu'il est impossible de se donner à soi-même. Le geste suppose donc une personne différente, appartenant à l'un des cercles sociaux de la personne, que cela soit le premier avec la famille, les amis, ou d'autres plus lointains que l'on acquiert au cours de la socialisation et du processus d'individuation tel qu'énoncé par Georg Simmel<sup>98</sup>. De ce fait, le don se réalise souvent entre personnes de rang, de classe et de statut social potentiellement ou réellement équivalents<sup>99</sup>. Il témoigne d'une volonté de rappeler la proximité existante entre ses agents. À ce propos, Durkheim a écrit sur la recherche individuelle de la complétude à travers l'accroissement de son énergie, ou capital symbolique selon Bourdieu<sup>100</sup>, dans des relations équivalentes et interdépendantes :

---

<sup>93</sup> Luca Guizzardi et Luca Martignani, « Échange, don, réciprocité : l'acte de "donner" chez Simmel et Durkheim », *Durkheimian Studies / Études Durkheimiennes*, 18 (2012) : 104.

<sup>94</sup> Émile Durkheim, *Leçons de sociologie: physique des moeurs et du droit : cours de sociologie dispensés à Bordeaux entre 1890 et 1900*, éd. Jean-Marie Tremblay (Chicoutimi : Classiques des sciences sociales, 2002), 156.

<sup>95</sup> Durkheim, *Leçons de sociologie*, 153.

<sup>96</sup> Athané, « Le don : histoire du concept », 236-237.

<sup>97</sup> Cf. *supra*. 32-33.

<sup>98</sup> Georg Simmel, *Philosophie de la modernité, Critique de la politique* (Paris : Payot, 1989), 293. L'individuation serait le « détachement intérieur et extérieur de l'être par rapport aux formes communes »

<sup>99</sup> Godelier, *L'énigme du don*, 22.

<sup>100</sup> Pierre Bourdieu, *Raisons pratiques sur la théorie de l'action* (Paris : Éditions du Seuil, 1994), 161.

« L'image de celui qui nous complète devient en nous-mêmes inséparable de la nôtre, non seulement parce qu'elle y est fréquemment associée, mais surtout parce qu'elle en est le complément naturel : elle devient donc partie intégrante et permanente de notre conscience, à tel point que nous ne pouvons plus nous en passer et que nous recherchons tout ce qui en peut accroître l'énergie. »<sup>101</sup>

Or, il existe des cas où le don est réalisé entre des individus ne possédant pas le même statut, souvent au sein de relations hiérarchiques préétablies. C'est par exemple le cas si un patron fait un don à son employé, un roi à ses sujets, un élève à son maître. L'interprétation du geste dépend alors du sens dans lequel le don va, du haut vers le bas ou le contraire. Dans de telles relations de pouvoir, la hiérarchie peut être affirmée et démontrée par le présent, qui peut montrer une soumission ou une position d'autorité. D'autre part, la pratique du don revêt parfois un objectif de renversement de l'ordre établi. Ainsi un cadeau peut être réalisé afin de placer le donataire en position d'infériorité par rapport au donateur, comme dans les rapports de compétition et de rivalité<sup>102</sup>.

## 2. *Dettes et liens de rivalité et de cordialité*

Le don agonistique, comme le potlatch, constitue un vecteur de la relation de rivalité, voire, comme le dit Sahlins, un « substitut » de la guerre<sup>103</sup>. Il peut prendre place au sein d'un cercle social primaire, mais le plus souvent il est réalisé dans les sphères plus éloignées. Dans le cadre du premier cas, Camille Tarot présente un exemple de don agonistique entre un père et son fils, devenu également son débiteur, au cours d'un potlatch. Ils appartiennent à la même phratrie et pourtant le fils doit s'acquitter d'un contre-don plus grand, sans quoi il perdrait son titre et ses droits<sup>104</sup>. Ainsi, le but du don dans la compétition est de surpasser le rival avec magnificence, de l'écraser, de lui arracher ses privilèges, ses titres, son rang, son autorité et son prestige<sup>105</sup>. Dans le même temps, le

---

<sup>101</sup> Émile Durkheim, *De la division du travail social*, éd. Jean-Marie Tremblay (Chicoutimi : Classiques des sciences sociales, 2002), 66.

<sup>102</sup> Godbout, *L'esprit du don*, 199. Le don peut aussi marquer une exclusion sociale, comme lorsqu'on donne à un mendiant. Le geste n'instaure pas alors un lien social et il confirme l'évincement de la société du donataire.

<sup>103</sup> Sahlins, *Âge de pierre, âge d'abondance*, 221.

<sup>104</sup> Camille Tarot, *De Durkheim à Mauss, l'invention du symbolique: sociologie et science des religions*, (Paris : Éditions La Découverte, 1999), 599.

<sup>105</sup> Lévi-Strauss, *Les structures élémentaires de la parenté*, 62.

premier donateur veut accroître sa respectabilité en montrant son pouvoir, sa richesse à travers un présent public, qui le désigne comme un individu généreux et valeureux<sup>106</sup>.

Dans le cadre de relations extérieures au cercle social primaire d'un individu, la rivalité se déroule le plus souvent entre personnes de même statut et se considérant mutuellement comme digne d'être un ennemi ou un partenaire<sup>107</sup>. Si le donataire est égal au donateur, et qu'il refuse ou est incapable de relever le défi du don, il tombe alors dans le déshonneur<sup>108</sup>. Celui qui refuse de rendre peut même devenir un ennemi<sup>109</sup>. Or, parfois, le rejet de la riposte peut aussi déshonorer le donateur par le dédain du donataire, qui ne considère pas le don comme assez important pour nécessiter une réponse. En outre, selon Pierre Bourdieu, si le rapport de rivalité est inégal, alors, si la personne supérieure triomphe sur celle inférieure selon les lois du présent agonistique, le vaincu n'est pas déshonoré, car le rapport était déjà inéquitable à la base. De même, si une rivalité est trop inégale, elle peut se retourner contre l'individu supérieur qui s'est lancé dans un rapport abusif.

Le rapport du don à l'égalité, à l'équité est intéressant. Comme le dit Godbout, « si la nature a horreur du vide, le don a horreur de l'équilibre, sans pouvoir s'en éloigner au-delà d'un certain seuil sous peine de se transmuter en violence »<sup>110</sup>. En effet, la pratique du don ne recherche aucunement l'égalité ou l'équivalence, qui est même un élément pouvant interrompre le geste. On retrouve cette idée chez René Girard, qui a démontré que la logique d'égalité peut engendrer la rivalité et déclencher la violence au sein des relations non fondées sur la rivalité, par exemple avec la famille ou les amis<sup>111</sup>. C'est pourquoi les sociétés tendent à créer des formes de domination, subies ou acceptées, mais également, dans le cadre du don, un état de dette réciproque.

---

<sup>106</sup> Jean-Luc Boilleau, *Conflit et lien social. La rivalité contre la domination* (Paris : La Découverte, 1995), 55.

<sup>107</sup> Raymond Jamous, « Honneur, don et baraka », *Revue du MAUSS : Ce que donner veut dire : don et intérêt*, 1 (1993) : 14.

<sup>108</sup> Bourdieu, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, 24-25.

<sup>109</sup> Lefort, « L'échange et la lutte des hommes », 18.

<sup>110</sup> Godbout, *L'esprit du don*, 193.

<sup>111</sup> René Girard, *Des choses cachées depuis la fondation du monde* (Paris : Bernard Grasset, 1978), 121 : « Plus (la rage) s'exaspère, plus elle tend à s'orienter vers les êtres les plus [...] chers ».

En effet, si l'échange marchand est dominé par le principe d'équivalence, où la réciprocité est proportionnelle<sup>112</sup>, le don, quant à lui, n'est jamais équilibré, mettant en place un système de dette négative, c'est-à-dire contraignante et à rembourser, ou positive, qui prend alors la forme d'une reconnaissance<sup>113</sup>. Dans ce dernier cas, on ne ressent pas une obligation de rendre, mais plutôt un désir de donner à nouveau. Ainsi, la positivité de la dette apparaît au moment où la différence entre donner et rendre s'estompe<sup>114</sup>.

Remarquons également que la dette formée par le don ne peut pas être réglée au sens marchand du terme. Elle ne peut être qu'inversée ou diminuée et les agents du don l'entretiennent en permanence, en se rejetant mutuellement son acquittement. La véritable obligation dans le don semble être alors de rendre plus, comme l'a perçu Claude Lefort<sup>115</sup>, plaçant ses acteurs chacun leur tour dans la position du donateur pour alimenter de nouveau la dette. En outre, le délai entre le don et le contre-don est aussi important, surtout dans le cadre agonistique, comme le présente Godbout : « on ne rend pas immédiatement, mais plus tard et davantage. Et le plus tard est le mieux puisque ce délai implique un accroissement proportionnel de la dette. Rendre immédiatement reviendrait à refuser le don en réduisant prestations et contre-prestations à une simple permutation ou à un échange »<sup>116</sup>.

Enfin, le don n'est pas seulement réalisé dans les rapports de dépendance et de rivalité, mais il est également important pour sceller la paix et les alliances<sup>117</sup>. Dans le cadre de ces dernières, les présents affirment la transition, toujours révoquant, de la défiance à la confiance, par exemple dans la diplomatie. Dans les Highlands de Nouvelle-Guinée, les dons d'animaux jouent un rôle central dans le cycle de la guerre et de la paix. Les périodes de paix sont caractérisées par la compétition, au sein de chaque clan, entre les hommes pouvant recevoir le titre de chef grâce à leur honneur, leur richesse et les dons

---

<sup>112</sup> Testart, *Critique du don*, 38.

<sup>113</sup> Godbout, *Ce qui circule entre nous...*, 152, 167-168

<sup>114</sup> Jacques Godbout, *Le don, la dette et l'identité: homo donator versus homo oeconomicus*, éd. Jean-Marie Tremblay (Chicoutimi : Classiques des sciences sociales, 2007), 45, 48.

<sup>115</sup> Lefort, « L'échange et la lutte des hommes », 15-29.

<sup>116</sup> Godbout, *L'esprit du don*, 116.

<sup>117</sup> Athané, « Le don : histoire du concept », 64-65.

qu'ils ont réalisés. Finalement, le don, dans certaines sociétés, est un élément constitutif de la rivalité, mais aussi de l'alliance, voire de l'amitié dans certains cas.

#### D. Autres conceptions de l'objet du don ou de l'échange

##### 1. *Transfert de la propriété de l'objet et d'une part du propriétaire*

Le don est avant toute chose un transfert de service ou de bien. Nous nous concentrerons dans notre étude sur les biens. La pratique du don implique la renonciation à tout droit sur le bien offert et sur la cession de l'objet, notamment celui d'exiger une quelconque contrepartie<sup>118</sup>. Il s'agit donc de la mise à disposition d'un objet entre un agent économique A, et B. Il s'agit, ici, d'une conception économique du don qui peut être complétée par la notion plus métaphysique de transfert d'identité.

En effet, le don possède une symbolique et des principes figurés qui recouvrent plusieurs de ses parties, comme l'intérêt et le désintérêt avec le principe de l'*illusio*<sup>119</sup>. Ici, nous allons parler de la notion, encore mystérieuse, de transfert d'identité, d'une partie du propriétaire dans le don<sup>120</sup>. Les différentes obligations du don que nous avons étudiées proviendraient en partie de la transmission de l'identité du donateur dans son présent. Aujourd'hui, ne continuons-nous pas à dire, « c'est le cadeau que X m'a fait », nous rappelant alors la dette que nous avons envers cette personne. Par ailleurs, comme l'écrit Goux, « si le don est la présence de quelqu'un dans quelque chose, alors l'objet donné (ou le service donné) emprunte à la richesse inépuisable du symbole, et non à la valeur calculable de la denrée »<sup>121</sup>, faisant d'un présent plus qu'un simple bien.

##### 2. *Acte gratuit et valeur des objets donnés*

Le don est fondamentalement un acte gratuit. En effet, même s'il peut être intéressé, il n'implique jamais une compensation immédiate, comme on en trouve dans le cadre de

---

<sup>118</sup> Testart, *Critique du don*, 19.

<sup>119</sup> Philippe Chanial, « Bourdieu, un « héritier » paradoxal ? », *Revue du MAUSS*, 36, 2 (2010) : 488. L'*illusio* concerne l'illusion de l'intérêt dans le don.

<sup>120</sup> Goux, *Frivolité de la valeur*, 267 : « Comment quelqu'un peut-il transparaître dans quelque chose ? Comment une chose finie peut-elle présentifier, incarner l'être du donateur ? C'est là que réside le mystère ou le paradoxe du don. Transpiration de l'être dans l'avoir, présence et existence d'autrui dans la chose finie ? »

<sup>121</sup> Goux, *Frivolité de la valeur*, 267.



l'échange avec la monnaie. Pourtant, même si l'acte est gratuit, les objets offerts gardent une certaine valeur économique, parfois importante, différente de celle du marché, dont ils ont été extraits. En parallèle, les présents sont valorisés par leurs usages, qui encadrent leur utilité et leurs utilisations immédiates par le donataire<sup>122</sup>. Toutefois, les dons sont surtout importants et singularisés par les liens relationnels qu'ils génèrent. Ils forment une pratique qui enrichit la relation entre ses participants, entre autres, grâce à sa valeur sociale.

De plus, afin d'avoir un plus grand effet sur le rapport dans lequel il a lieu, un cadeau devrait respecter les intérêts, les références et les appréciations culturels de chaque intervenant du don. Cela montre l'adaptation du donateur au système de valeurs du donataire, qu'ils peuvent parfois partager<sup>123</sup>. Ainsi, dans les Highlands de Nouvelle-Guinée, les porcs donnés doivent être bien soignés, nourris et éduqués, pour mieux se familiariser avec leur futur propriétaire. Les receveurs s'attendent donc à de beaux animaux ayant reçu un bon traitement, selon leurs normes. Par ailleurs, l'objet offert doit être adapté aux deux participants pour qu'aucun ne soit indisposé par le présent. C'est pourquoi les dons sont bien souvent de même nature, comme en Sibérie avec les Youkaguir, qui donnent et rendent des rennes<sup>124</sup>. Au contraire, dans les Highlands de Nouvelle-Guinée, les Big men se donnent rarement les mêmes objets, utilisant plutôt un principe de substitution, en équivalence ou en quantité<sup>125</sup>.

Après avoir vu les différentes conceptions et théories sur le don dans les sociétés archaïques et modernes, nous devons à présent l'étudier dans le cadre médiéval occidental, et plus particulièrement au XIII<sup>e</sup> siècle. Pour cela, nous verrons le contexte et les types de dons existant durant cette période, avant de traiter les spécificités de sa pratique et de ses objectifs dans la diplomatie médiévale des rois. Enfin, nous nous intéresserons aux objets originaux du don que sont les animaux. Nous questionnerons alors les particularités du don

---

<sup>122</sup> Godbout, *L'esprit du don*, 187.

<sup>123</sup> Athané, « Le don : histoire du concept », 37 : « ...cette équivalence, ou du moins cette commune mesure de la valeur des choses en circulation entre les partenaires, suppose qu'une conscience existe, extérieurement à ces choses, mesurant et comparant leurs valeurs respectives. »

<sup>124</sup> Lévi-Strauss, *Les structures élémentaires de la parenté*, 63.

<sup>125</sup> Lemonnier, *Guerres et festin*, 119-121.

faunique, de ses enjeux et de ses significations, pour mettre en évidence l'originalité et la singularité de ce type de présent.

### III. Spécificités du don diplomatique animalier au XIII<sup>e</sup> siècle

#### A. Contexte et types de don au Moyen Age

##### 1. *Le contexte féodal et vassalique*

Après avoir vu la pratique du don dans les cadres archaïque et moderne, nous allons maintenant l'étudier dans la société médiévale occidentale, plus particulièrement au XIII<sup>e</sup> siècle. Nous pouvons nous demander quelles ont été les pratiques du don durant cette période. À côté des relations diplomatiques et économiques sur lesquelles nous reviendrons, il faut rappeler que la société du XIII<sup>e</sup> siècle repose sur le système féodo-vassalique. La féodalité et la vassalité dirigent et influencent une grande partie des rapports personnels entre les individus et les groupes sociaux du XIII<sup>e</sup> siècle. Nous étudierons les deux notions séparément, tout en sachant qu'elles sont complémentaires et interconnectées. Premièrement, le lien vassalique, d'homme à homme, est fondé sur la fidélité et l'hommage<sup>126</sup>. Le rite vassalique se déroule en trois étapes. Le futur vassal doit d'abord montrer sa fidélité au seigneur par un serment oral. Ensuite, intervient le geste d'hommage avec la prise des mains du vassal par le seigneur et le baiser de paix, l'*osculum*. Enfin, le maître lui remet des objets symboliques en lien avec la terre, le pouvoir transmis, la violence ou des traditions anciennes<sup>127</sup>. Le système vassalique crée donc un réseau de relations d'homme à homme, comportant des droits et des devoirs pour chacun d'entre eux.

Deuxièmement, il faut présenter la féodalité, à la base de pyramide sociale médiévale en Occident. Ce système politique est caractérisé par des liens de dépendance entre les hommes et une hiérarchisation de l'autorité, dont la plus importante est celle du roi. La féodalité repose également sur des services et des obligations entre ses acteurs, comme la concession d'un fief ou d'un bénéfice de la part du seigneur en échange de

---

<sup>126</sup> François Louis Ganshof, *Qu'est-ce la féodalité?* (Bruxelles : Office de publicité, 1957), 11.

<sup>127</sup> Jacques Le Goff, « Les Gestes symboliques dans la vie sociale les gestes de la vassalité », dans *Simboli e simbologia nell' alto medioevo, 3-9 aprile 1975*, vol. 2, (Spolète : Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 1976), 679-789, 685-694.

différentes aides, notamment militaires. La « société féodale »<sup>128</sup>, comme la désigne Marc Bloch, est basée principalement sur la combinaison entre la propriété de la terre, l'emprise politique sur un groupe humain et la forme de l'habitat. Au XIII<sup>e</sup> siècle, la cellule seigneuriale, qui en découle, est primordiale dans la vie sociale. Au sein de celle-ci interviennent de nombreux échanges, marchands ou non marchands, souvent dans le cadre d'événements calendaires ou sociaux comme des mariages<sup>129</sup>. C'est aussi le lieu des prélèvements fiscaux et/ou des demandes de redevances du seigneur en échange de privilèges. Il peut aussi alors recevoir des dons de la part de la communauté de ses serfs, mais aussi en faire. Finalement, la vassalité et la féodalité sont des modèles sociaux et politiques qui balisent les rapports entre les individus, et encadrent les pratiques relationnelles, comme le don.

## 2. *L'économie médiévale marchande et non-marchande*

La société médiévale occidentale n'échappe pas à la règle qui veut que la circulation des richesses soit un moteur essentiel de la vie sociale. De plus, dans l'économie du Moyen Age, tout comme dans les économies archaïque et moderne, une séparation est faite entre les objets pouvant circuler (aliénables) et ceux qui ne le peuvent pas (inaliénables). Parmi ceux pouvant être échangés, on retrouve les marchandises, les ressources, mais aussi les biens précieux. Ces derniers circulent majoritairement dans les sphères sociales riches et détentrices de pouvoir, comme la noblesse, entre autres, grâce aux dons. Les biens de valeur forment alors des outils (récompenses, obligations, rémunérations...) de structuration hiérarchique des hautes sphères de la société médiévale et des vecteurs de reproduction sociale, de prestige et de rang<sup>130</sup>.

D'autre part, du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, l'Occident a connu un enrichissement croissant en même temps qu'une monétarisation, faisant évoluer ses structures politiques et les manières d'exercer l'autorité. Ainsi, dans le cadre féodal, les modes de rémunérations

---

<sup>128</sup> Marc Bloch, *La Société féodale* (Paris : Albin Michel Littérature, 1994).

<sup>129</sup> Martine Grinberg, « Dons, prélèvements, échanges. À propos de quelques redevances seigneuriales », *Annales* 43, 6 (1988) : 1413-1432.

<sup>130</sup> Régine Le Jan, « Le don et le produit sauvage », dans Régine Le Jan, dir., *Femmes, pouvoir et société dans le haut Moyen Age* (Paris : Picard, 2001), 119-120.

traditionnelles des fidèles par le don et/ou la concession d'objets, de titres et de terres en échange de la loyauté personnelle se trouvent désormais concurrencées par le versement de gages, dans un contexte de revalorisation de la notion d'office<sup>131</sup>. Ainsi, la société médiévale est passée progressivement d'une société de don à une société de marché entre le XII<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle<sup>132</sup>. Pourtant, le don ne cesse pas au XIII<sup>e</sup> siècle, il change de forme et il se généralise dans des cadres autres qu'économiques et sociaux<sup>133</sup>.

### 3. Les dons au XIII<sup>e</sup> siècle et leurs spécificités

Après avoir contextualisé le don au Moyen Âge, nous pouvons nous demander quelles ont été ses pratiques au XIII<sup>e</sup> siècle. En premier lieu, il faut parler du don charitable, notamment tourné vers les pauvres. Ce don pieux est catégorisé comme pur parce qu'il n'est pas compensé par une redistribution d'avantages visibles<sup>134</sup>, mais aussi, car il est réalisé sous le signe du sacré et de l'amour de l'autre. Il est un des outils et des devoirs de la charité chrétienne, qui prend de l'ampleur au XIII<sup>e</sup> siècle grâce aux ordres mendiants et à la recherche toujours plus grande du Salut dans un climat eschatologique<sup>135</sup>. Or, si le don charitable paraît bien intentionné, il peut être implicitement égoïste et intéressé, réalisé seulement dans le but de recevoir les bienfaits spirituels ou de montrer son statut à travers ce que l'on a donné. Il est pratiqué de différentes façons, par exemple à travers des offrandes de nourritures, de boissons ou de vêtements aux démunies, mais il prend également la forme de présents destinés à l'Église et ses différentes communautés, comme les monastères. En outre, les actes charitables, tels que l'aumône aux pauvres, sont de véritables outils de gouvernement à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, car ils mettent en spectacle l'amour qu'un noble, un prince ou un monarque a pour ses sujets<sup>136</sup>.

---

<sup>131</sup> Jean-Marie Moeglin et Stéphane Péquignot, *Diplomatie et « relations internationales » au Moyen Âge (IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)* (Paris : Presses universitaires de France, 2017), 38.

<sup>132</sup> Anita Guerreau-Jalabert, « Formes et conception du don : problème historique, problème méthodologique », dans Eliana Magnani, dir., *Don et sciences sociales : théories et pratiques croisées* (Dijon : Éditions universitaires de Dijon, 2007), 200.

<sup>133</sup> Eliana Magnani, « Les médiévistes et le don. Avant et après la théorie maussienne », dans Eliana Magnani, dir., *Don et sciences sociales : théories et pratiques croisées* (Dijon : Éditions universitaires de Dijon, 2007), 24.

<sup>134</sup> Georges Duby, *Guerriers et paysans, VII-XII<sup>e</sup> siècle : premier essor de l'économie européenne* (Paris : Gallimard, 1973), 66.

<sup>135</sup> Brigitte Bedos-Rezak, *When Ego Was Imago: Signs of Identity in the Middle Ages* (Leyde : Brill, 2011), 18.

<sup>136</sup> Verdon, *Don, échange, réciprocité*, 20

En deuxième lieu, il faut parler des dons plus classiques entre individus. Les pratiques du don existent au Moyen Age entre rivaux, entre amis, au sein des familles et des seigneuries et dans le cadre de relations hiérarchiques, comme dans les sociétés archaïques et modernes, en reprenant des codes et des concepts déjà vus, tels que le don agonistique entre les chefs ou les dons filiaux. Il existe pourtant une notion en lien avec le don qui a pris son essor au XIII<sup>e</sup> siècle : l'*antidora*. Elle est décrite comme une obligation naturelle, provenant des purs mouvements de l'esprit, par laquelle chaque créature est mue à faire du bien à son bienfaiteur. Parfois, les manuscrits médiévaux adoptent le terme *antidota*. En ce sens, l'*antidora* serait une sorte d'antidote au poison du don, comme le présentait Marcel Mauss<sup>137</sup>. L'*antidora* est une forme de gratitude extrême qui est souvent proclamée par l'expression de remerciements oraux ou écrits. Ici, l'affirmation honnête et insistante de la gratitude suffit à combler l'obligation de rendre<sup>138</sup>. Finalement, le don au Moyen Age diffère selon son contexte et son but. Dans notre étude, un de ses cadres nous intéresse particulièrement, à savoir celui de la diplomatie.

## B. Le don diplomatique au XIII<sup>e</sup> siècle

### 1. Un cadre relationnel particulier

Le contexte diplomatique ne permet pas des rapports classiques entre ses agents. Il s'agit de mettre en relations les détenteurs de l'autorité à travers une correspondance, une ambassade, un messenger ou une rencontre où se retrouveraient les souverains, les princes et/ou les nobles. Les attentes d'un don de la part des acteurs de la diplomatie ne sont pas les mêmes que dans une relation familiale ou amicale, car le rapport diplomatique implique un intérêt politique officiel et fort<sup>139</sup>. Ainsi, les dons réalisés, dans ce cadre, sont souvent des objets de luxe, des matériaux précieux, mais aussi des animaux, et servent à créer le lien d'*amicitia*, un concept clé et organisationnel des « relations internationales » au

---

<sup>137</sup> Cf. *supra*. 40.

<sup>138</sup> Sylvain Piron, « Le devoir de gratitude. Émergence et vogue de la notion d'*antidora* au XIII<sup>e</sup> siècle » dans Diego Quaglioni, Giacomo Todeschini et Gian Maria Varanini, dir., *Credito e usura fra teologia, diritto e amministrazione. Linguaggi a confronto (sec. XII-XVI). Convegno internazionale di Trento, 3-5 settembre 2001, a cura di Diego Quaglioni, Giacomo Todeschini, Gian Maria Varanini* (Rome : École Française de Rome, 2005), 80-85.

<sup>139</sup> Barbara H. Rosenwein, *Negotiating Space: Power, Restraint, and Privileges of Immunity in Early Medieval Europe* (Ithaca : Cornell University Press, 1999), 152-155.

Moyen Âge<sup>140</sup>. L'*amicitia*, comme sentiment et lien quasi juridique d'amitié, est scellée par un certain nombre de rites, comme la *salutatio*, les visites et les conversations, l'échange de cadeaux, les repas pris en commun, formant un environnement social cohérent et hautement symbolique<sup>141</sup>. L'*amicitia* unit des individus par le sang ou par l'alliance, et plus largement, tous ceux qui veulent afficher un lien fort de proximité. Elle met en avant une relation d'égalité entre eux et oblige à certains comportements l'un à l'égard de l'autre. Il n'est pas possible d'y déroger sans encourir une sanction grave, car le lien engage, au-delà des personnes, leurs principautés et leurs royaumes<sup>142</sup>. C'est pourquoi les manifestations de l'*amicitia* sont entretenues et publiques, gages de paix et de prospérité pour tous<sup>143</sup>. En dehors de ce type de lien, la diplomatie peut se baser sur d'autres rapports, issus de rituels et de pratiques particulières comme les alliances matrimoniales<sup>144</sup> ou la signature officielle de pactes et de traités<sup>145</sup>. Les relations diplomatiques, ainsi créées et entretenues, concernent des individus dépositaires de l'autorité, notamment les rois, qui voient leurs prérogatives changées au XIII<sup>e</sup> siècle.

## 2. *Le statut des souverains occidentaux au XIII<sup>e</sup> siècle*

Le modèle du roi a évolué tout au long du Moyen Âge. Ainsi, le roi occidental du XIII<sup>e</sup> siècle est considéré comme « empereur en son royaume », c'est-à-dire qu'il assume les prérogatives du *princeps* antique<sup>146</sup> et est placé au sommet de la pyramide féodale, sans

---

<sup>140</sup> Sur l'*amicitia* : Yves Germain, « Societas, foedus, amicitia : la société des “princes” dans la correspondance de Gerbert d'Aurillac » dans Claude Carozzi, Daniel Le Blévec et Huguette Taviani-Carozzi, dir., *Vivre en société au Moyen Âge: Occident chrétien VI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles* (Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence, 2008) / Ernst Badian, *Foreign Clientelae (264-70 B. C.)* (Oxford : Clarendon Press, 1958) / Ernst Badian, « Amicitia » sous la direction de Hubert Cancik, Manfred Landfester et Helmuth Schneider, *Der Neue Pauly* (Leyde : Koninklijke Brill NV, 2012), [http://dx.doi.org/10.1163/ejb1574-9347\\_German/](http://dx.doi.org/10.1163/ejb1574-9347_German/) / Bénédicte Sère, *Penser l'amitié au Moyen-Âge* (Turnhout : Brepols, 2007) / Julian Haseldine, *Friendship in Medieval Europe* (Stroud : Sutton Publishing Ltd, 1999) / Reginald Hyatte, *The Arts of Friendship: The Idealization of Friendship in Medieval and Early Renaissance Literature* (Leyde : Brill, 1994), <https://brill.com/view/title/650> / Stephen Jaeger, « L'amour des rois : structure sociale d'une forme de sensibilité aristocratique », *Annales*, 46, 3 (1991) : 547-71, <https://doi.org/10.3406/ahess.1991.278964>.

<sup>141</sup> Germain, « Societas, foedus, amicitia », 77.

<sup>142</sup> Moeglin et Péquignot, *Diplomatie et « relations internationales »*, 155.

<sup>143</sup> Duby, *Guerriers et paysans*, 63.

<sup>144</sup> Tiphaine Barthélémy, « Dots et prestations matrimoniales dans le champ de l'ethnologie : notes sur quelques orientations de recherche » dans François Bougard, Laurent Feller, et Régine Le Jan, dir., *Dots et douaires dans le haut Moyen Âge* (Rome : École française de Rome, 2002), 28.

<sup>145</sup> Moeglin et Péquignot, *Diplomatie et « relations internationales »*, 274-283.

<sup>146</sup> Philippe Contamine, Olivier Guyotjeannin, et Régine Le Jan, *Le Moyen Âge : le roi, l'Église, les grands, le peuple : 481-1514* (Paris : Seuil, 2002), 222-223.

supérieur hiérarchique. Pour exemple, la décrétale *Per venerabilem* de 1205 dit que le roi de France ne reconnaît pas de supérieur temporel. Le souverain peut alors choisir de gouverner de deux façons<sup>147</sup>. Tout d'abord, par l'ostentation et le spectacle de sa puissance, de sa force et de son prestige. Il se met en scène, se fait admirable pour que ses homologues et l'ensemble de ses sujets puissent le considérer, l'apprécier et/ou le louer. Le roi est donc un souverain et il doit le montrer par l'accumulation de richesses et de merveilles visibles, expressions tangibles de sa gloire, et indirectement, de celle de son royaume et de ses sujets<sup>148</sup>.

En outre, le roi peut décider de gouverner avec une certaine bienveillance notamment en aidant, secourant, pardonnant et octroyant des grâces, en partie par l'acte charitable, l'aumône et les pratiques thaumaturgiques<sup>149</sup>. En effet, il possède un rôle sacré et est représenté comme un guérisseur, par exemple à travers le toucher des écrouelles, un don qu'il aurait reçu de la part du divin et qu'il se doit de partager à son tour avec ses sujets<sup>150</sup>. En s'occupant des pauvres, un souverain s'occupe symboliquement de la part souffrante de sa population et, plus généralement, de l'humanité, espérant en retour l'affection de tous. Il faut noter que le XIII<sup>e</sup> siècle est une période particulière, car elle connaît un double processus dans la charité des princes : d'abord la personnalisation de certains gestes de charité visible ; ensuite, une certaine codification et institutionnalisation de la charité, avec par exemple la création de l'Aumônerie royale en France sous saint Louis<sup>151</sup>.

### 3. *Le don : un outil diplomatique*

Au XIII<sup>e</sup> siècle, l'Occident connaît une fragmentation politique de ses territoires et voit l'émergence de nouveaux agents puissants, comme les princes, les comtes, par exemple celui de Provence, et les grandes villes, dans la hiérarchie européenne. Au sommet

---

<sup>147</sup> Michel Senellart, *Les arts de gouverner: du « regimen » médiéval au concept de gouvernement* (Paris : Éditions du Seuil, 1995), 67, 91.

<sup>148</sup> Duby, *Guerriers et paysans*, 64.

<sup>149</sup> Julie Claustre, « “Donner le temps” : le répit royal à la fin du Moyen Âge » dans Lucien Faggion et Laure Verdon, dir., *Le don et le contre-don: usages et ambiguïtés d'un paradigme anthropologique aux époques médiévale et moderne* (Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence, 2010), 41.

<sup>150</sup> Marc Bloch, *Les rois thaumaturges: étude sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale particulièrement en France et en Angleterre* (Paris : Gallimard, 1983), 51-76.

<sup>151</sup> Priscilla Aladjidi, *Le roi, père des pauvres: France, XIIIe-XVe siècle* (Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2008), 126-129.

de la pyramide se trouvent les rois qui entretiennent des relations entre eux, mais également avec ses acteurs politiques inférieurs et qui leur sont souvent associés par le lien vassalique. La diplomatie entre les rois et celle avec leurs vassaux n'est pas être la même, car dans le second cas, ils ne partagent pas le même statut ni le même rang, et ce faisant, le rapport est inégal. Il demeure que dans les deux situations, l'objectif de la relation reste la mise en place de l'*amicitia*. Pour notre sujet, nous étudierons principalement le don au sein des relations entre les rois.

#### a) *Intentions et objets des dons diplomatiques*

Le don entre les rois est très codifié. Il peut être réalisé lors de différents moments, comme une alliance ou une fin de confrontation ou tout simplement pour perpétuer ou commencer un rapport cordial. Le don royal appartient aussi au type agonistique, car les cadeaux sont réalisés avec des intentions compétitives en montrant la richesse, le prestige et la puissance du donateur et du donataire, lequel doit alors faire un contre-don à la hauteur du premier présent<sup>152</sup>. Pour cela, les souverains se confrontent avec des objets toujours plus magnifiques et précieux, parmi lesquelles on retrouve des présents profanes comme l'or, l'argent, les pierres précieuses, les bijoux, les étoffes, les fourrures, les armes ouvragées, le vin, la nourriture, la vaisselle, etc. Dans certains cas, ils peuvent même s'offrir des cadeaux sacrés, comme des reliquaires, des manuscrits et des objets liturgiques, des livres de prières, etc<sup>153</sup>. En outre, les dons permettent de mesurer l'influence et la dignité des rois et d'afficher leur volonté commune de créer un lien fort<sup>154</sup>. De plus, les cadeaux contribuent au prestige et à la consécration de l'image et du règne des souverains à travers leur exposition et leur étalage, mais aussi parfois par leur nouveaux transferts et/ou octrois aux nobles ou aux clercs, et plus rarement aux non-nobles<sup>155</sup>. Les monarques peuvent ainsi établir une représentation idéale d'eux-mêmes, celle d'un roi pacifique, mais

---

<sup>152</sup> Lucien Faggion et Laure Verdon, « Préface » dans Lucien Faggion et Laure Verdon, dir., *Le don et le contre-don: usages et ambiguïtés d'un paradigme anthropologique aux époques médiévale et moderne* (Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence, 2010), 5-7.

<sup>153</sup> Moeglin et Péquignot, *Diplomatie et « relations internationales »*, 213-217.

<sup>154</sup> Stéphane Péquignot, *Au nom du Roi : pratique diplomatique et pouvoir durant le règne de Jacques II d'Aragon (1291-1327)* (Madrid : Casa de Velázquez, 2009), 444.

<sup>155</sup> Duby, *Guerriers et paysans*, 64.



aussi guerrier, riche sans imposer, généreux sans s'appauvrir et juste<sup>156</sup>. Finalement, les dons diplomatiques sont constitutifs du lien entre les rois, mais également de celui entre le souverain et ses sujets, à travers leur exposition, montrant l'autorité, la puissance, la générosité et le prestige de leur faiseur.

En outre, les objets du don possèdent des significations importantes en ce qui concerne l'estime et les intentions qu'a le donateur pour le donataire. En effet, selon la valeur et le type d'objets donnés, le message diplomatique est susceptible de changer. Ainsi, la valeur d'un don peut montrer l'importance ou le manque de considération de la relation pour le donateur. Par exemple, le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, a envoyé des cadeaux de prix et prestigieux au roi d'Angleterre et aux princes italiens, avec qui il s'entend bien, tout en offrant des dons de moindre valeur aux princes allemands, qu'il apprécie moins.

Par ailleurs, le choix de l'objet à donner est important, car il doit être adapté au destinataire, tout en présentant les meilleurs côtés des traditions, de la culture et des savoir-faire du royaume du donateur. Par exemple, les rois destinent principalement les objets liturgiques au pape ou à ses représentants. Au XIII<sup>e</sup> siècle, la Norvège offre des fourrures et des ressources animales, comme les défenses de morses, pour mettre en avant les richesses naturelles de son territoire et que les autres royaumes ne peuvent se fournir qu'à travers elle. Enfin, certains objets sont choisis pour surprendre et étonner le destinataire. Il peut s'agir d'un objet inestimable, comme le cristal orné d'or et de pierres précieuses renfermant un bout de la Vraie Croix qu'a offert l'empereur Basile I<sup>er</sup> à Louis le Germanique en 871 ; le présent peut aussi être surprenant par sa valeur hautement symbolique. Ainsi, Jacques II d'Aragon offre à son frère Frédéric III de Sicile une épée ayant appartenu à leur père, Pierre III d'Aragon<sup>157</sup>. Le roi de Sicile a été hautement touché par ce présent.

---

<sup>156</sup> Lydwine Scordia, « *Le roi doit vivre du sien* » : *La théorie de l'impôt en France* (Paris : Institut d'études augustiniennes, 2005), 265-266.

<sup>157</sup> Péquignot, *Au nom du Roi*, 281-282.

Finalement, le don dans la diplomatie varie selon les intentions du donateur et du donataire, et les objets offerts. Il s'agit d'un geste primordial pour les souverains, basé sur des rapports agonistiques et ostentatoires, mais souhaitant atteindre l'*amicitia*. Sa réalisation a lieu majoritairement dans deux situations particulières.

b) *Les deux cadres des dons diplomatiques*

Il existe deux cadres dans lesquels un don peut advenir. D'abord, lors d'une rencontre entre deux souverains. Il s'agit d'un rapport direct, d'homme à homme, réglé et cadré par un protocole et des normes. Une de ces règles veut qu'un souverain n'accepte pas tous les cadeaux que lui offre un autre prince<sup>158</sup>. En outre, une loi implicite de la rencontre veut que le plus puissant des deux participants fasse les cadeaux les plus riches. Ainsi, au XI<sup>e</sup> siècle, l'empereur Henri II et le roi de France Robert le Pieux n'accepte qu'une partie des cadeaux qu'ils se font, lors d'une rencontre en 1023, afin, entre autres, de ne pas se placer dans une position d'infériorité par rapport à l'autre. Cependant, le refus de tous les cadeaux est un affront et le signe d'un mécontentement de la part d'un des deux partis, ayant souvent pour conséquence l'échec de la rencontre. Les dons peuvent donc être réalisés à l'occasion de réunions directes des rois, qui sont sans doute les meilleurs moyens d'établir et d'entretenir l'*amicitia*. Mais ces événements sont assez rares et épisodiques, ce qui oblige les souverains à préserver leur relation diplomatique à distance, notamment à travers l'échange épistolaire et, surtout pour notre sujet, l'envoi de cadeau.

Ceux-ci peuvent aussi être adressés, envoyés et non pas donnés en main propre. C'est par exemple le cas lors de l'envoi d'une ambassade<sup>159</sup>, dont les présents sont des éléments constitutifs. Les individus ayant la charge de représenter un roi sont reçus et traités selon un protocole royal, et participent aux mêmes rites et pratiques diplomatiques que leur maître, comme les festivités, les cérémonies et les négociations. Le prince ou le souverain qui reçoit un ambassadeur se doit de l'accueillir fastueusement et de

---

<sup>158</sup> Moeglin et Péquignot, *Diplomatie et « relations internationales »*, 213-217. Un principe formulé par l'empereur Antonin, par crainte de la corruption.

<sup>159</sup> Janet Loughland Nelson, « The role of the gift in early medieval diplomatic relations » dans *Le Relazioni internazionali nell'alto medioevo. Spoleto, 8-12 aprile 2010* (Spolète : Fondazione Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 2011).

l'impressionner par son prestige et sa puissance, comme lors des rencontres entre rois. De plus, les ambassadeurs et les messagers sont souvent des porteurs et des receveurs de dons, en tant que représentant des rois ou des princes. À travers ces intermédiaires, les cadeaux sont des outils chargés de rappeler la relation diplomatique, voire l'amitié, entre les deux partis. Symboliquement, le geste et les objets de l'offrande indirecte sont l'expression et le signe du lien entre les rois, qui ne pouvaient pas être affirmés directement lors d'une rencontre. Ainsi, les dons des ambassadeurs entretiennent la mémoire de l'*amicitia* et celle du donateur pour le donataire. Ils sont d'autant plus importants qu'ils sont sûrement les plus nombreux dans le cadre de la diplomatie, car les rencontres entre les souverains sont plutôt rares.

Finalement, le don entre les souverains peut être direct ou indirect, mais il possède dans les deux cas des caractéristiques communes. Le terrain du don diplomatique est pour les rois un lieu codifié de compétition et de rivalité par le spectacle de leur puissance, leurs richesses et leur prestige à travers leurs offrandes. La pratique du don instaure également une hiérarchie entre ses participants, les obligeant implicitement à réaliser des cadeaux particuliers selon leur position dans la pyramide diplomatique. Toutefois, les présents sont réalisés dans le but d'entretenir ou de commencer le lien d'*amicitia* entre les souverains. En outre, le don est porteur des intentions du donateur et de la considération plus ou moins importante qu'il porte pour sa relation avec le donataire. Les objets du don sont, à cet égard, des instruments importants qui, selon leur valeur et leur type, deviennent des vecteurs des intérêts diplomatiques et des volontés politiques des rois. Dans le cadre de notre étude, un type d'objet du don nous intéresse particulièrement, à savoir les animaux.

### C. Des objets particuliers du don : les animaux

#### 1. *L'animal et l'homme au Moyen Age*

Les animaux ont toujours fait partie de l'espace et de l'environnement des hommes. Au Moyen Age, ils sont considérés comme des êtres issus de la Création divine, ayant des rapports pluriels et ambivalents avec les hommes, selon leur rang, leur statut et leurs activités. Ils sont aussi des référents symboliques majeurs de la pensée chrétienne, comme

l'agneau et la colombe<sup>160</sup>, et de la vie sociale<sup>161</sup>. Ainsi, la faune est catégorisée selon la perception des médiévaux et le type de relation qu'elle entretient avec eux. Nous pouvons d'abord mentionner les animaux sur lesquels les hommes ont peu ou pas d'influence, notamment certains parasites qui forment des menaces indirectes en agissant sur les cultures ou en propageant des maladies, comme les rats, les moustiques ou les sauterelles<sup>162</sup>.

Ensuite viennent les animaux que les hommes ont domestiqués et exploités pour leurs activités et leurs besoins, en premier lieu l'alimentation. Mais la faune domestique est aussi importante pour les différentes ressources qu'elle peut fournir comme des matières premières plastiques comme la cire, des matières dures comme la corne, l'os ou l'ivoire, ou encore des étoffes, des plumes et des fourrures destinées, entre autres, à habiller les hommes<sup>163</sup>. De plus, la domestication permet l'appropriation de la force des animaux pour les travaux, notamment agricoles<sup>164</sup>.

Enfin, il existe des animaux sauvages avec lesquelles les hommes ont dû apprendre à vivre, en les ignorant ou en les affrontant. En effet, il existe des bêtes, souvent carnivores, qui concurrencent l'homme dans certains domaines, par exemple la chasse, rentrant de fait en confrontation directe avec lui, et pouvant mener à des campagnes d'extermination, comme en a mené Charlemagne contre le loup au VIII<sup>e</sup> siècle<sup>165</sup>. En outre, les animaux sauvages sont aussi des représentants de l'animalité encore non contrôlée par l'homme, qui effraie autant qu'elle fascine.

---

<sup>160</sup> Marcel Brion, *Les animaux, un grand thème de l'art* (Paris : Horizons de France, 1955), 22, 34.

<sup>161</sup> Frédérique Audouin-Rouzeau, « Animal » sous la direction de Claude Gauvard, Alain de Libera et Michel Zink *Dictionnaire du Moyen Âge* (Paris : Presses universitaires de France, 2004), 61-63.

<sup>162</sup> Fabrice Mouthon, *Le sourire de Prométhée : l'homme et la nature au Moyen Âge* (Paris : La Découverte, 2017), 163.

<sup>163</sup> Delort, *Les animaux ont une histoire*, 97.

<sup>164</sup> Robert Delort, « Les animaux en Occident du Xe au XVI<sup>e</sup> siècle », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public : Le Monde animal et ses représentations au Moyen-âge (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, 15, 1 (1985), 20-21.

<sup>165</sup> Vito Fumagalli, *Paysages de la peur: l'homme et la nature au Moyen Âge* (Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles, 2009), 85-87.

Le rapport des hommes avec la faune change donc selon les caractéristiques des animaux, leur espèce, leur lieu d'origine, leur régime alimentaire, leur rareté et finalement leur présence familière ou non dans l'espace humain... Ainsi, des bêtes ont pu être sacralisées, diabolisées, voire caractérisées selon des traits humains dans certaines situations, comme les procès animaliers<sup>166</sup>. Elles entretiennent donc des rapports soutenus et variés avec les hommes, étant à la fois des compagnons, des outils, des adversaires ou simplement des éléments constitutifs de la nature proche ou lointaine. La relation homme-animal diffère selon les animaux et selon le statut des hommes, qui valorisent ou dévalorisent la faune au gré de leurs besoins, leur utilité ou leur désir. Par exemple, les animaux domestiques revêtent une valeur d'usage pour les paysans, tandis que les nobles et les clercs considèrent plutôt leurs valeurs culturelle et sacrée.

Or, dans le cadre de la diplomatie des rois et du don, le regard de l'homme sur l'animal n'est pas le même. Par exemple, des bêtes sauvages, considérées comme des adversaires par certaines catégories sociales comme les *laboratores*, sont convoitées, recherchées et données selon un code de valeurs propre à la diplomatie et répondant aux besoins des rois et des souverains. L'animal devient un objet singulier du don, car il possède des attributs propres et des rapports particuliers avec l'homme, mais il répond aussi aux normes de valeur de la donation royale diplomatique.

## 2. *La valeur des animaux dans la pratique du don diplomatique*

Dans le cadre des échanges et des dons, l'objet-animal est unique grâce à l'une de ses caractéristiques les plus évidentes : il est vivant. C'est ce qui le différencie des autres présents et le singularise. La faune est d'abord regardée comme un produit sauvage, c'est-à-dire un produit brut provenant d'une nature encore inculte et qui a parfois été domestiquée avec succès par l'homme. Il s'agit d'une notion ambivalente, car elle regroupe deux modes de valorisation<sup>167</sup>. La première conçoit l'animal, domestique ou sauvage, comme une marchandise intégrée dans le système de l'échange, avec une valeur

---

<sup>166</sup> Georges Chapouthier, « Le statut philosophique de l'animal : ni homme, ni objet », *Le Carnet PSY*, 139, 8 (2009) : 23.

<sup>167</sup> Régine Le Jan, « Le don et le produit sauvage » dans Régine Le Jan, dir., *Femmes, pouvoir et société dans le haut Moyen Age* (Paris : Picard, 2001), 121-122.

économique et/ou d'usage classique. La seconde apprécie l'animal comme un objet de luxe échappant au système de valeur du marché médiéval. C'est le cas des animaux offerts dans le cadre de la diplomatie qui ne sont pas exploités classiquement, comme ceux utilisés pour les travaux agricoles ou pour l'alimentation, mais qui sont plutôt des animaux rares, exotiques et/ou domestiqués pour des utilisations nobles, comme les faucons. Ainsi, l'objet-animal diplomatique s'extirpe de son statut de marchandise et de sa valeur économique, pour recevoir une valeur propre, dépendant de sa symbolique, de sa rareté, de ses caractéristiques et de son originalité. En outre, nous pouvons même affirmer qu'un animal offert diplomatiquement peut perdre sa valeur d'usage au profit d'une valeur de non-usage<sup>168</sup>. Par exemple, recevoir un ours polaire vivant est un cadeau très prestigieux, mais le donataire n'a pas accès à sa fourrure qu'il aurait pu utiliser. En plus d'être très précieux, l'objet-animal du don royal détient des valeurs symboliques et ostentatoires, chargées de montrer la magnificence, la puissance et le prestige du donateur et du donataire.

En cela, un rapprochement peut être effectué entre la valeur des œuvres d'art sur le marché contemporain et celle des animaux dans la diplomatie du XIII<sup>e</sup> siècle. En effet, les deux catégories de biens ne relèvent pas de l'utilitarisme, mais de l'esthétisme, de l'engouement, des effets de modes, de l'édifiant<sup>169</sup>. De plus, s'ils possèdent un prix, il n'est que secondaire, sa véritable valeur étant plus abstraite, relevant de la symbolique, de l'imaginaire, voire du divin. En outre, ils ne dépendent pas d'une offre, d'un besoin, mais de la demande et du désir de l'acquéreur de l'avoir. En cela, les animaux diplomatiques tout comme les œuvres d'art forment une sorte de monnaie flottante, ayant leur propre système de valorisation, différent de celui du marché et de l'économie<sup>170</sup>.

Nous avons donc vu, au cours de ce premier chapitre, les différentes théories et concepts rattachés au don. En partant de l'étude de Mauss, nous avons essayé de traiter les généralités du don avant de nous intéresser plus particulièrement au don médiéval. Après avoir montré les différents traits et caractéristiques de la pratique du don au Moyen Age,

---

<sup>168</sup> Ettore Tibaldi, « L'éléphant éclaté », *Ponti/Ponts*, 2 (2002) 38.

<sup>169</sup> Goux, *Frivolité de la valeur*, 8-11.

<sup>170</sup> Goux, *Frivolité de la valeur*, 52-55, 80.

nous avons singularisé le don diplomatique à travers ses acteurs, ses objectifs et ses rites, pour finalement aborder l'originalité de l'animal comme objet de cadeau. En effet, les animaux offerts reçoivent les attributs et les caractéristiques d'un cadeau royal, mais ils possèdent, en plus, des propriétés et des signes moraux, symboliques et/ou sacrés, développés, entre autres, dans les bestiaires et les encyclopédies du XIII<sup>e</sup> siècle, que nous allons à présent étudier.

## Chapitre II : Bestiaires et Encyclopédies du XIII<sup>e</sup> siècle : entre natures et symboles

Les animaux constituent un sujet important de la littérature du XIII<sup>e</sup> siècle à travers notamment les bestiaires et les encyclopédies, qui ont été grandement influencés par un héritage antique et alto-médiéval. Avant d'étudier les deux genres en question, nous allons nous concentrer sur leurs bases et leurs influences anciennes, en commençant par les antiques non-chrétiennes. Certains auteurs grecs et romains ont été prolifiques dans l'étude des animaux et continuent d'être importants au XIII<sup>e</sup> siècle, notamment deux : Pline l'Ancien et Aristote. D'autres auteurs comme Elien ou Solin sont présentés dans les encyclopédies de Thomas de Cantimpré, Vincent de Beauvais et Barthélémy l'Anglais<sup>1</sup>, mais ils n'ont pas eu la même importance que Pline et Aristote pour le XIII<sup>e</sup> siècle.

Aristote<sup>2</sup> et son étude, en neuf livres, des animaux ont été connus indirectement à travers Pline et redécouverts au XIII<sup>e</sup> siècle grâce à ses traductions arabes. Sa méthode est basée sur l'observation directe en allant enquêter auprès des hommes proches de la faune comme des bergers, des chasseurs, des paysans et des marins. Il est aidé par des documentalistes que lui a fourni son ancien élève Alexandre. Il mène aussi des expériences et des dissections sur les animaux, tout en étudiant des ouvrages d'auteurs plus anciens<sup>3</sup>. Aristote distingue cinq cent huit animaux dans son ouvrage entre ceux qui ont du sang, les *Enaima*, et ceux qui n'en ont pas, les *Anaima*<sup>4</sup>. Aristote a réalisé une seconde classification dans le livre VIII selon une échelle décroissante de perfection naturelle, la *Scala naturæ*<sup>5</sup>, commençant par l'être le plus parfait, l'homme, et finissant par les êtres inanimés.

---

<sup>1</sup> Barthélémy l'Anglais, *De rerum proprietatibus* (Francfort : Minerva, 1964) / Vincent de Beauvais, *Speculum quadruplex: sive, Speculum maius. Volume 1 : Speculum Naturale* (Graz : Akademische Druck- uVerlagsanstalt, 1964) / Thomas de Cantimpré, *Liber de natura rerum* (Berlin, New York : W. De Gruyter, 1973), 3-5.

<sup>2</sup> Aristote, *Histoire des animaux*, trad. par Pierre Pellegrin (Paris : Flammarion, 2017).

<sup>3</sup> Delort, *Les animaux ont une histoire*, 43.

<sup>4</sup> Arnaud Zucker, *Aristote Et Les Classifications Zoologiques* (Louvain-La-Neuve : Peeters Publishers, 2005), 145.

<sup>5</sup> Guillaume Lecointre, *Guide critique de l'évolution* (Paris : Belin, 2009), 102.



Quant à *L'Histoire naturelle*<sup>6</sup> de Pline, elle constitue une somme précieuse de toutes les connaissances antiques accumulées, issues d'environ deux mille ouvrages, et non un traité de zoologie, bien que des descriptions d'animaux soient présentes dans les livres VIII à XI<sup>7</sup>. Il compile un essentiel des connaissances de l'Antiquité, ensuite légué au Moyen Âge<sup>8</sup>. L'ouvrage de Pline a été une référence directe pour la majorité des textes plus tardifs portant sur les animaux, notamment les encyclopédies du XIII<sup>e</sup> siècle. En effet, la plupart des descriptions et des motifs symboliques liés aux animaux sont, entre autres, basés sur l'œuvre de Pline et ont été, au XIII<sup>e</sup> siècle, réinterprétés et augmentés par d'autres éléments significatifs et descriptifs. L'influence de Pline sur les bestiaires est plus indirecte, en passant, entre autres, par des auteurs tels qu'Isidore de Séville. Mais le *Physiologos*, un autre grand texte antique, a été un ouvrage de référence pour le genre du bestiaire.

Le *Physiologos*, ou *Physiologus* traduit en latin, est rédigé au II<sup>e</sup> siècle, certainement à Alexandrie, par un auteur inconnu. Il est le texte dont dérivent la plupart des bestiaires dits « moralisés ». Il est composé de citations bibliques, de légendes et d'informations tirées d'autres auteurs antiques, sur lesquelles il s'appuie pour présenter la « nature » des animaux, c'est-à-dire des caractéristiques physiques, morales ou comportementales, que l'auteur interprète ensuite selon la *physiologia*, la recherche d'une signification spirituelle des choses de la nature. L'influence de cette méthode peut justifier, en partie, l'utilisation de l'appellation « bestiaires moralisés » pour les ouvrages du XIII<sup>e</sup> siècle. Chacune des rubriques porte sur un animal et est généralement inaugurée par un titre (de la perdrix, des propriétés, etc.)<sup>9</sup>. Les auteurs chrétiens y ajoutent ensuite une part de moralisation sacrée<sup>10</sup>. Le *Physiologus* traite d'une quarantaine d'animaux, en plus de pierres et d'arbres. Il mélange, sans ordre apparent, des animaux réels et imaginaires, ne

---

<sup>6</sup> Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, éd. et trad. Hubert Zehnacker (Paris: Gallimard, 2013).

<sup>7</sup> Jacques Voisenet, *Bestiaire chrétien: l'imagerie animale des auteurs du Moyen Âge (Ve-XIe s.)* (Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 1994), 65-66.

<sup>8</sup> Robert Delort, *Les animaux ont une histoire*, 44.

<sup>9</sup> Hélène Dauby, « Bestiaires » sous la direction de Claude Gauvard, Alain de Libera, et Michel Zink, *Dictionnaire du Moyen Âge* (Paris : Presses universitaires de France, 2004), 161-63.

<sup>10</sup> Meradith T. McMunn et Willene B. Clark, « Introduction » dans Willene B. Clark et Meradith T. McMunn, dir., *Beasts and Birds of the Middle Ages: The Bestiary and Its Legacy* (Philadelphie : University of Pennsylvania press, 1989), 2.

faisant de toute façon pas la distinction entre les deux. La quasi-totalité est sauvage, qui semble offrir une plus grande symbolique que leurs congénères soumis aux humains. Parmi les animaux mentionnés, nous pouvons remarquer que près de la moitié sont terrestres, 36% sont des oiseaux et le restant est plus ou moins rattaché au monde aquatique<sup>11</sup>. Notons également qu'environ 40% de l'ensemble des animaux distingués dans le *Physiologus* sont exotiques. Ce ratio est susceptible de changer selon la version manuscrite du *Physiologus* utilisée. Nous ne savons pas quand a eu lieu la première traduction latine du *Physiologus*, mais le plus ancien manuscrit en latin connu aujourd'hui date du VIII<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>. Celle qui nous intéresse est la version B, la plus répandue en Occident au Moyen Age, et ses dérivés la H et surtout la B-Is. La version H contient des chapitres additionnels à la B et ne décrit que deux oiseaux. Quant à la version B-Is, elle est beaucoup plus importante, car une majorité des bestiaires et des encyclopédies du XIII<sup>e</sup> siècle l'ont repris pour leur propre rédaction. La version B-Is intègre les manuscrits du *Physiologus* qui suivent l'ordre et le contenu de la version B et qui, excepté pour sept chapitres, contient les ajouts d'Isidore de Séville, venant notamment de ses *Étymologies*<sup>13</sup>.

Les *Étymologies* d'Isidore, évêque de Séville, rédigée entre la fin du VI<sup>e</sup> et le début du VII<sup>e</sup> siècle, sont très importantes, car elles ont permis la transmission de connaissances antiques païennes dans un champ de lecture et d'interprétation chrétienne. L'ouvrage a été un propagateur des acquis de ses prédécesseurs tout en donnant une réflexion nouvelle, une mise à jour et des éléments neufs comme une description originale d'un éléphant ou de lapins. La méthode qu'utilise Isidore pour comprendre et décrire le monde est basée sur l'étude, profane et sacrée, de l'étymologie des noms des objets, des êtres, et des composants naturels et humains. Pour lui, la connaissance du monde et de Dieu est avant tout lexicale, car à partir de la donnée du nom, il peut analyser l'origine des mots en tant qu'objets de connaissance, mais surtout il peut rechercher l'origine de l'objet ou de l'être

---

<sup>11</sup> Voisenet, *Bestiaire chrétien*, 108-109.

<sup>12</sup> Parmi les différentes versions du *Physiologus*, la plus ancienne est la version Y qui suit l'original grec en 49 chapitres<sup>12</sup>. Viennent ensuite la version A, en 36 chapitres ; la version C, le premier manuscrit illustré du *Physiologus* en 24 chapitres ; les versions mineures TH – de Théobalde - et DC - la *Dicta Chrysostomi* ; la version B, B-Is et H.

<sup>13</sup> McCulloch, *Medieval Latin and French Bestiaries*, 28-32.

désigné par le mot<sup>14</sup>. En ressort une vision unitaire de la Création, qui se révèle par le langage, et d'une continuité qui unit l'homme à l'origine de la nature, décryptée à travers l'analyse des signifiants<sup>15</sup>.

Le livre XII des *Étymologies* est celui qui nous intéresse. Il porte sur les animaux et en décrit environ deux cent vingt en huit sections<sup>16</sup>. Isidore de Séville classe les animaux selon un ordre particulier : 1. Animaux d'alimentation, de cheptel et de somme ; 2. les bêtes ; 3. les animaux minuscules ; 4. les serpents ; 5. les vers ; 6. les poissons ; 7. les oiseaux ; 8. les petites choses volantes<sup>17</sup>. Il commence par les animaux domestiques puis sauvages, et définit ensuite son classement selon la proximité qu'entretiennent les animaux vis-à-vis de l'homme et leur taille décroissante, contrairement à Aristote qui a fondé son classement sur les particularités physiologiques<sup>18</sup>. En outre, l'ouvrage d'Isidore est destiné à apporter une formation et une culture à ses lecteurs, surtout des clercs, afin de faciliter leur compréhension de la réalité créée par Dieu<sup>19</sup>, sous ses diverses manifestations. En parallèle, les *Étymologies* d'Isidore de Séville ont enrichi d'autres écrits sur les animaux, plus tardifs comme la littérature faunique du XIII<sup>e</sup> siècle, mais aussi des versions ultérieures d'œuvres plus anciennes comme le *Physiologus*.

En dehors de l'héritage ancien et alto-médiéval, la dernière grande influence des bestiaires et des encyclopédies du XIII<sup>e</sup> siècle est bien sur la Bible. Les animaux sont omniprésents dans l'ouvrage sacré, de la première page à la dernière. On retrouve la faune

---

<sup>14</sup> Bernard Ribémont, *Les origines des encyclopédies médiévales: d'Isidore de Séville au Carolingiens* (Paris : Honore Champion, 2001), 43.

<sup>15</sup> Ribémont, *Les origines des encyclopédies médiévales*, 17.

<sup>16</sup> Baudouin Van den Abeele, « L'allégorie animale dans les encyclopédies latines du Moyen Age » dans Jacques Berlioz, Marie Anne Polo de Beaulieu, et Pascal Collomb, dir., *L'animal exemplaire au Moyen-âge, Ve-XVe siècles : actes du colloque international, Muséum d'histoire naturelle d'Orléans, 26 et 27 septembre 1996* (Rennes : Presses universitaires de Rennes, 1999), 124.

<sup>17</sup> Isidore de Séville, *Isidore of Seville's Etymologies: The Complete English Translation of Isidori Hispalensis Episcopi Etymologiarum Sive Originum Libri XX*, trad. par Priscilla Throop (Charlotte : Medieval MS, 2009), Livre XII.

<sup>18</sup> Jacques Voisenet, « L'espace domestique chez les auteurs du Moyen Age d'Isidore de Séville à Brunetto Latini », dans Robert Durand, dir., *L'Homme, l'animal domestique et l'environnement du Moyen Âge au XVIIIe siècle* (Nantes : Ouest Éditions, 1993), 41-42.

<sup>19</sup> Carmen Codoner, « De l'Antiquité au Moyen Age: Isidore de Séville » dans Annie Becq, dir., *L'Encyclopédisme: actes du colloque de Caen, 12-16 janvier 1987* (Paris : Aux Amateurs de livres/Klincksieck, 1991), 21.

dans la Genèse, l'épisode de Noé et le déluge, le paradis d'Adam et Ève... Dans la narration biblique, la création des bêtes s'est faite en deux parties : d'abord en masse par Dieu, aux quatrième et cinquième jours de la Genèse<sup>20</sup> ; ensuite, un à un, par Adam<sup>21</sup>, grâce au nom qu'il leur donne, nom qui existait de tout temps dans l'esprit de Dieu et qui convient donc exactement à la nature de l'animal, à ses qualités et à ses défauts dans le monde unitaire et anthropocentrique propre à la conception judéo-chrétienne<sup>22</sup>. De plus, la Bible donne une justification importante pour l'anthropocentrisme médiéval en affirmant que l'être humain est, par la vertu d'avoir été créé à l'image de Dieu, supérieur aux autres créatures<sup>23</sup>. Par ailleurs, dans le Lévitique, il existe une distinction entre les animaux pouvant servir de « nourriture » à Dieu à travers le sacrifice, et ceux pouvant servir à nourrir les hommes<sup>24</sup>. Plus intéressant encore, le Lévitique sépare et classe les animaux entre ceux purs et ceux impurs, voire abominables<sup>25</sup>. Par exemple, le chameau n'est pas bon à consommer, car il rumine et ne possède pas de sabot<sup>26</sup>. Finalement, la Bible et sa glose ont eu une grande influence sur les présentations et les descriptions d'animaux de la littérature zoologique du XIII<sup>e</sup> siècle, en commençant par celles des bestiaires<sup>27</sup>.

## I. Classifications, méthodes et formes

### A. Les bestiaires

#### 1. Présentation générale et définition des bestiaires

Au sens strict, le terme « bestiaire » désigne au Moyen Age un recueil autonome, principalement consacré à la description et à l'interprétation emblématique des animaux, réels ou fabuleux. Le terme de « bestiaire » semble apparaître avec une mention dans le

---

<sup>20</sup> Gen. 1, 19-25.

<sup>21</sup> Gen. 2, 18-20

<sup>22</sup> Delort, *Les animaux ont une histoire*, 133.

<sup>23</sup> Debra Hassig, « Marginal Bestiaries » dans L. A. J. Houwen, dir., *Animals and the Symbolic in Mediaeval Art and Literature* (Groningen : Egbert Forsten, 1997), 169.

<sup>24</sup> Lev. 11, 1-47.

<sup>25</sup> Olivette Genest, « La Bible relue par les animaux », *Théologiques*, 10, 1 (5 juillet 2004) : 155-158.

<sup>26</sup> « En revanche, vous ne mangerez aucun de ceux qui ruminent seulement ou qui ont seulement le sabot fendu. Ainsi, vous ne mangerez pas le chameau, qui rumine mais n'a pas le sabot fendu; vous le considérez comme impur. » Lev. 11,4.

<sup>27</sup> Lesley Kordecki, « Making Animals Mean: Speciest Hermeneutics in the Physiologus of Theobaldus » dans Nona C. Flores, dir., *Animals in the Middle Ages: A Book of Essays* (New York : Garland Pub, 1996), 88.

*Bestiaire* de Philippe de Thaon, rédigé entre 1121 et 1135<sup>28</sup>. Un bestiaire est avant tout une énumération de descriptions d'animaux<sup>29</sup>. Le genre se lance dans un programme plus vaste d'inventaire, tendant à répertorier les êtres fauniques de la Création selon une méthode didactique, mystique, allégorique ou morale. Il se complète souvent avec un plantaire (plantes) et un lapidaire (pierres). On peut également distinguer plus précisément les bestiaires à proprement parler, qui concernent les animaux terrestres, et les volucraires, énumérant les oiseaux<sup>30</sup>. Par extension, on parle aussi de « bestiaires » pour qualifier la partie zoologique des encyclopédies du XIII<sup>e</sup> siècle. Le genre se diffuse à partir du XI<sup>e</sup> siècle en Occident, surtout depuis l'Angleterre<sup>31</sup>. En effet, au XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle, de nombreux manuscrits latins, souvent enluminés, sont produits sur le territoire anglais, mais c'est aussi le lieu d'un passage progressif du latin à la langue vernaculaire des bestiaires. En outre, au XII<sup>e</sup> siècle, les bestiaires s'enrichissent de nombreux textes encyclopédiques ou liturgiques hérités de l'Antiquité ou du haut Moyen Âge, comme l'*Hexaemeron* de saint Ambroise, le *Physiologus*, les *Étymologies* d'Isidore de Séville, etc.

Chaque bestiaire possède ses caractéristiques propres, tout en reposant sur un système de base concernant tout le genre. Des variations existent dans l'organisation interne des chapitres et, à la structure traditionnelle de chaque bestiaire, s'ajoutent parfois divers passages complémentaires. Toutefois, les objectifs et la méthode du genre restent quasiment toujours les mêmes. Ainsi, les bestiaires sont reçus comme des textes obéissant à une forme précise, sur le mode binaire : propriétés des animaux et « senefiances » (significations symboliques et interprétations), qu'importe sa nature<sup>32</sup>. De cette manière, les animaux deviennent à la fois des outils pour déchiffrer la Création divine, mais aussi des signes, des allégories vivantes du Seigneur, de l'Église et des hommes. Les bestiaires sont donc, en quelque sorte, des formes vulgarisées de la démarche exégétique typique du

---

<sup>28</sup> Philippe de Thaon, *Bestiaire*, éd. par Luigina Morini (Paris : Honoré Champion, 2018), 127 : « Liber iste Bestiarus dicitur quia in primis de bestiis loquitur et secundario de avibus, ad ultimum autem de lapidibus. »

<sup>29</sup> Dauby, « Bestiaires », 161-163.

<sup>30</sup> Xénia Muratova et Daniel Poirion, dir., *Le bestiaire*, trad. par Marie-France Dupuis et Sylvain Louis (Paris : Philippe Lebaud, 1988), 14.

<sup>31</sup> Xénia Muratova, « Les animaux à cornes dans les manuscrits des bestiaires : tradition antique et interprétations médiévales » dans Fabienne Pomel, dir., *Cornes et plumes dans la littérature médiévale : Attributs, signes et emblèmes* (Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2016), 133-134.

<sup>32</sup> Bernard Ribémont, « Le Bestiaire et l'encyclopédie » dans Bernard Ribémont, dir., *Littérature et encyclopédies du Moyen Âge* (Orléans : Paradigme, 2002), 78.

Moyen Age, passant à travers la faune. Parfois, ils cèdent au plaisir de l'anecdote ou de la « merveille », ne mettant pas toujours en correspondance les natures et les signifiants. Cela ne les empêche pas d'avoir une influence grandissante à partir du XII<sup>e</sup> siècle dans la prédication, la littérature allégorique, la sculpture romane, les contes et les fables comme le *Roman de Renart*, les armoiries, etc<sup>33</sup>.

## 2. Présentation du corpus de bestiaires

Dans notre étude, nous avons retenu un corpus principal de quatre bestiaires, à savoir le *Bestiaire divin* de Guillaume le Clerc, le *Bestiaire* de Pierre de Beauvais, le *Bestiaire d'amour* de Richard de Fournival et le *Bestiaire* de Philippe de Thaon, les trois premiers ayant été réalisés au XIII<sup>e</sup> siècle et le dernier au XII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit de quatre textes écrits en langue vernaculaire, tous basés et influencés par les connaissances et les ouvrages antiques et alto-médiévales, comme le *Physiologus* et les *Étymologies*. De plus, ces ouvrages ont eu une importance majeure au XIII<sup>e</sup> siècle, de par leur complétude et leur diffusion occidentale, que l'on peut constater par les quelques manuscrits qu'il nous reste. En outre, les quatre textes, sous des allures de bestiaires traditionnels reprenant le *Physiologus*, sont en fait très divers dans leurs formes, leurs méthodes et leurs fonds, nous permettant d'étudier le genre du bestiaire, et les descriptions d'animaux qui y sont faites, dans leurs multiples et divers aspects à travers la comparaison des œuvres de notre corpus. Nous allons maintenant présenter les bestiaires que nous avons retenus.

D'abord, le *Bestiaire* de Philippe de Thaon, seul ouvrage de notre corpus qui a été réalisé avant le XIII<sup>e</sup> siècle. Il a été composé entre 1121 et 1135 en Angleterre, et est la première et la plus ancienne adaptation en vers et langue romane du *Physiologus* latin, lui-même une traduction enrichie et modifiée du *Physiologos* grec. Si nous avons décidé de l'intégrer à notre étude, c'est parce qu'il est le plus vieux bestiaire ayant été écrit en langue vernaculaire, mais aussi le plus proche du *Physiologus*. Ainsi, par sa comparaison avec les textes du XIII<sup>e</sup> siècle de notre corpus, nous pourrions percevoir les continuités, les différences et les évolutions des bestiaires par rapport aux traditions antiques et alto-médiévales. Toutefois, il faudra aussi prendre en compte les particularités de l'œuvre de

---

<sup>33</sup> Michel Pastoureau, *Bestiaires du Moyen âge* (Paris : le Grand livre du mois, 2011), 11-12.

Philippe de Thaon, qui la singularise parmi notre corpus. Ainsi, le modèle de son ouvrage reste la version BI-s du *Physiologus*. Composé de trois mille cent quatre-vingt-quatorze vers par le poète anglo-normand, la dédicace du premier manuscrit est dédiée à Aelis de Louvain, la seconde femme d'Henri I<sup>er</sup> d'Angleterre, tandis que la seconde l'est à Aliénor d'Aquitaine. La structure de l'œuvre de Philippe de Thaon est bipartite : une section « scientifique », consacrée à la description des qualités spécifiques des animaux (natures) et introduite souvent par une citation biblique se rapportant à l'animal concerné ; et une section symbolique, consacrée à l'interprétation des données naturelles<sup>34</sup>. La classification utilisée par Philippe de Thaon prend quelques libertés par rapport au *Physiologus*, en donnant des anecdotes nouvelles et originales par exemple le fait que l'éléphant s'accote sur un arbre pour dormir<sup>35</sup>. Il considère successivement les « bestes », les oiseaux et les pierres puis les classe en fonction de ce qu'ils représentent : Christ, homme ou Satan. Cette disposition est caractéristique du *Bestiaire* de Philippe de Thaon et on ne la retrouve pas dans les autres bestiaires de notre corpus.

Le deuxième de nos bestiaires est celui de Guillaume le Clerc : le *Bestiaire divin*. Il est rédigé vers 1210 ou 1211 en Angleterre. Il s'agit du bestiaire rimé le plus esthétique et long avec trois mille quatre cent vingt-six vers. Tout comme Philippe de Thaon, Guillaume considère son œuvre comme un bestiaire<sup>36</sup>, formée de trente-neuf chapitres et reprenant lui aussi la version BI-s du *Physiologus*. On remarque rapidement que Guillaume le Clerc dépasse la simple compilation et traduction. Il innove et enrichit les différentes « natures » des animaux, mais également leur « segnefiance » de commentaires moraux parfois basés sur des connaissances profanes. Le clerc normand reprend la classification et l'ordre de la version BI-s du *Physiologus*, en copiant également les ajouts d'Isidore de Séville.

---

<sup>34</sup> Philippe de Thaon, *Bestiaire*, 7.

<sup>35</sup> *Ibid.* 175-176 : « [...] li estot apuier u a arbre u a mur : idunc dort a seür. E le gent de la terre ki le volent cunquere li mur enfunderunt u le arbre enciserunt : quant le elefant vendrat ki s'i apuierat, le arbre u le mur carrat e il tribucherat. »

<sup>36</sup> Guillaume le Clerc, *Le bestiaire divin*, 188 : « Ici commence le bestiaire en franceis / Qui bien commence et bien define. »

Le troisième bestiaire est sans aucun doute le plus déroutant et intrigant : il s'agit du *Bestiaire* de Pierre de Beauvais<sup>37</sup>. Écrit en dialecte picard, il existe en fait deux versions de l'ouvrage : une courte et une longue. Nous avons choisi de travailler principalement sur la deuxième. En effet, les soixante-et-onze ou soixante-douze chapitres de la version longue, dépendamment des manuscrits, comprennent les trente-huit de la version courte. Si cette dernière reprend la classification de la version BI-s du *Physiologus*, ce n'est pas le cas de la version longue, qui change l'ordre des chapitres en ajoutant ceux qui lui sont propres. Il faut tout de même remarquer que les chapitres originaux de la version longue sont mis sous l'autorité du *Physiologus*, alors que leur contenu provient de sources différentes. En outre, il faut souligner que le fond des chapitres de la version courte ne change pas dans la longue. Ces faits étant établis, une question de temporalité et de paternité se pose. En effet, s'il est certain que la version courte a été composée par Pierre de Beauvais vers 1218, nous ne sommes pas sûrs qu'il ait vraiment rédigé la version longue. Elle date probablement de la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, sans doute entre 1246 et 1268<sup>38</sup>. Entre les deux, le style d'écriture et la méthode changent, laissant peut-être entendre que l'auteur n'est pas le même. De plus, dans la version longue du *Bestiaire*, nous retrouvons la version courte, mais aussi des extraits de plusieurs œuvres : *l'image du Monde* de Gossuin de Metz, *la lettre du Prêtre Jean*, le *Lucidaire*, le *Livre du palmier* et le *Bestiaire d'amour* de Richard Fournival. Ces ajouts ne concernent pas les descriptions animalières que nous allons étudier, mais ils montrent l'assemblage dont est issue la version longue. En plus de réorganiser les informations des différents ouvrages, l'auteur anonyme compose une synthèse originale, destinée à l'instruction de ses lecteurs avec de nouvelles interprétations chrétiennes des animaux.

Le dernier bestiaire de notre corpus est le *Bestiaire d'amour* de Richard de Fournival<sup>39</sup>. Composé au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle en prose, cet ouvrage n'a pas pour but l'allégorie didactique ni la présentation de la « nature » de la faune. Les animaux sont ici

---

<sup>37</sup> Pierre de Beauvais, *Le Bestiaire*, 141 : « Chi commence li livre c'on apele *Bestiaire*. »

<sup>38</sup> *Ibid.* 14-18.

<sup>39</sup> Richard de Fournival, *Le bestiaire d'amour*, 154 : « Chi commenche li bestiaires maistre Richart de Fournival »



des signes et des allégories des genres d'amour, des relations amoureuses<sup>40</sup>. Richard de Fournival détourne la tradition morale et chrétienne du bestiaire vers les fins profanes de l'amour. Narré à la première personne, le texte met en scène un poète, un amant désespéré, qui révèle son itinéraire amoureux, les voies d'accès au cœur d'une dame et les obstacles que l'on peut rencontrer dans un parcours amoureux à travers une série de tableaux et d'histoires animalières<sup>41</sup>. Chaque animal représente une situation ou une attitude de l'amour courtois médiéval. L'analyse du texte permet de déceler une certaine satire sur l'éthique de la cour et l'amour courtois. Le succès de cet ouvrage a été immédiat et impressionnant comme le montre l'influence qu'il a eu sur d'autres œuvres littéraires. On peut par exemple parler de la *Response du Bestiaire d'amour*, rédigée au XIII<sup>e</sup> siècle, qui présente la réponse d'une dame au propos du bestiaire de Richard de Fournival. Elle se montre comme la femme courtisée par l'amant dans l'œuvre de ce dernier. Le texte de Fournival possède un lyrisme puissant et une classification de la faune différente des autres bestiaires, même s'il emprunte encore au *Physiologus*.

Nous avons présenté les principaux bestiaires qui seront étudiés dans ce mémoire à travers leur forme, leur méthode et leur objectif. Mais si les bestiaires sont des ouvrages primordiaux pour traiter des animaux au XIII<sup>e</sup> siècle, il faut aussi travailler sur un autre genre qui s'intéresse à la faune, à savoir les encyclopédies médiévales.

## B. Les encyclopédies : entre natures et interprétations

### 1. Présentation du genre de l'encyclopédie

Le deuxième grand genre littéraire qui parle d'animaux est l'encyclopédie. Le terme « encyclopédie » n'existe pas au Moyen Âge, mais la notion d'encyclopédisme est présente. Le mouvement de l'encyclopédisme vise à transmettre un savoir, issu de la connaissance antique ou médiévale qui précède le texte encyclopédique, mais aussi à exploiter à nouveau la matière issue d'ouvrages qui leur sont contemporains<sup>42</sup>. Les auteurs

---

<sup>40</sup> Jeannette Beer, « Duel of Bestiaries » dans Willene B. Clark et Meradith T. McMunn, dir., *Beasts and Birds of the Middle Ages: The Bestiary and Its Legacy* (Philadelphie : University of Pennsylvania Press, 1989), 96.

<sup>41</sup> McMunn et Clark, *Introduction*, 4.

<sup>42</sup> Bernard Ribémont, « L'établissement du genre encyclopédique au Moyen Âge » dans Bernard Ribémont, dir., *Littérature et encyclopédies du Moyen Âge* (Orléans : Paradigme, 2002), 10.

ainsi repris sont considérés comme des *auctoritates*, c'est-à-dire des références donnant une crédibilité au texte<sup>43</sup>. L'encyclopédie médiévale est donc une œuvre de compilation et de vulgarisation, en latin ou en langue vulgaire, qui s'efforce de mettre à disposition des milieux cultivés (ecclésiastique d'abord, laïque ensuite) tout le savoir du monde en étudiant ses objets selon leurs propriétés<sup>44</sup>. Parmi la connaissance ainsi établie, le monde animal est intégré dans la hiérarchie universelle terrestre et complète la *summa brevis* (expression qui est utilisée par les encyclopédistes pour définir leurs genres). Dans les encyclopédies, le savoir zoologique est donc une partie constituante d'un savoir plus universelle, ce qui les différencie des bestiaires qui sont des textes autonomes<sup>45</sup>. Il faut remarquer que le nombre d'animaux évoqué dans les encyclopédies est nettement supérieur à celui des bestiaires. En effet, les auteurs de l'encyclopédisme médiéval intègrent des animaux qui ne sont pas présents dans la Bible et les classifient entre les quadrupèdes (parfois séparés entre animaux sauvages et domestiques), les oiseaux et les animaux aquatiques. Les textes encyclopédiques envisagent alors l'animal sous trois aspects : « scientifique » en décrivant les « natures » physiques et comportementales de l'animal ; pratique pour bien choisir une bête, les techniques pour la chasser, les soins qu'elle peut recevoir ou que les hommes peuvent en tirer ; et enfin l'aspect moral, que chaque animal a reçu selon certaines traditions<sup>46</sup>. En outre, on peut distinguer deux périodes de l'encyclopédisme médiéval : la première prend place du VI<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle et est placée sous le signe de la transmission de l'héritage antique avec notamment Isidore de Séville et ses *Étymologies*, un des modèles de l'encyclopédisme du XIII<sup>e</sup> siècle. La deuxième a lieu de la fin du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. Au sein de cette période, le XIII<sup>e</sup> siècle est l'ère de la scolastique et de l'université, mais aussi l'âge d'or des encyclopédies médiévales. Parmi elles, les quatre textes de notre corpus encyclopédique sont considérés par les historiens comme des œuvres majeures du Moyen Âge.

---

<sup>43</sup> Benoit Beyer de Ryke, « Encyclopédisme » sous la direction de par Claude Gauvard, Alain de Libera, et Michel Zink. *Dictionnaire du Moyen Âge* (Paris : Presses universitaires de France, 2004), 475-77.

<sup>44</sup> Thomas de Cantimpré, *Liber de natura rerum*, 3 : « Naturas rerum in diversis auctorum scriptis late per orbem sparsas inveniens cum labore nimio et sollicitudine non parvas annis ferme quindecim operam dedi, ut inspectis diversorum philisophorum et auctorum scriptis ea, que de naturis creaturarum et earum proprietatibus memorabilia et congrua moribus invenirem, in uno volumine et hoc in parvo brevissime compilarem. »

<sup>45</sup> Ribémont, *Le Bestiaire et l'encyclopédie*, 79.

<sup>46</sup> Voisenet, « *L'espace domestique* », 43.

## 2. Présentation du corpus encyclopédique

Le premier des textes encyclopédiques que nous allons étudier est le *De proprietatibus rerum*<sup>47</sup> de Barthélémy l'Anglais, rédigé en latin vers 1250. Il est séparé en vingt-neuf chapitres, il est considéré comme la compilation encyclopédique la plus populaire de la fin du Moyen Age. En effet, il nous en reste aujourd'hui plus de cent quatre-vingt-dix manuscrits. Le modèle de l'encyclopédie de Barthélémy l'Anglais reste Isidore de Séville, mais le *De proprietatibus rerum* a été lui-même un modèle, comme en 1372 avec sa traduction effectuée par Jean Corbechon<sup>48</sup>. La volonté de Barthélémy l'Anglais dans son œuvre encyclopédique est de vulgariser et de fournir un arsenal de connaissances et d'images à l'intention des prédicateurs. Pour lui, la nature de l'animal est en soi exemplaire et ne nécessite donc pas d'être interprétée pour en tirer une signification symbolique et/ou morale. Toutefois, certains manuscrits du *De proprietatibus rerum* possèdent des notes marginales indiquant le sens allégorique des bêtes. Elles sont peut-être l'œuvre de Barthélémy lui-même, au vu de la concordance qu'elles ont avec le texte, mais elles pourraient également avoir pour origine des copistes ou des lecteurs ayant eu accès aux manuscrits<sup>49</sup>. Finalement, Barthélémy l'Anglais tend vers une organisation systémique du monde et révèle une conscience aiguë de la Création divine qu'il entend exposer et éclairer à travers l'étude des propriétés des choses<sup>50</sup>.

Le deuxième texte de notre corpus est assez similaire dans ses intentions avec le premier. Il s'agit du *Liber de natura rerum*, rédigé par Thomas de Cantimpré de 1237 à 1240. Celui-ci a compilé toutes les connaissances qu'il considérait comme dignes de mémoire et moralement bonnes. L'ouvrage est formé de dix-neuf chapitres ou livres traitant du corps humain, de l'âme, des monstres, de la faune, de la flore, des minéraux et

---

<sup>47</sup> Barthélémy l'Anglais, *De rerum proprietatibus* (Francfort : Minerva, 1964).

<sup>48</sup> Géraldine Veysseyre, « Aux sources du Livre des propriétés des choses : quel(s) manuscrit(s) latin(s) Jean Corbechon a-t-il traduit(s) » dans Joëlle Ducos, dir., *Encyclopédie médiévale et langues européennes : réception et diffusion du De proprietatibus rerum de Barthélemy l'Anglais dans les langues vernaculaires* (Paris : Honoré Champion, 2014), 15-45.

<sup>49</sup> Van den Abeele, « L'allégorie animale », 125-126.

<sup>50</sup> Sylvain Louis, « Le projet encyclopédique de Barthélémy l'Anglais » dans Annie Becq, dir., *L'Encyclopédisme : actes du colloque de Caen, 12-16 janvier 1987* (Paris : Aux Amateurs de livres/Klincksieck, 1991), 147-149.

métaux, et enfin de l'astronomie et de la science des quatre éléments<sup>51</sup>. Le monde animal tient une place très importante : six livres en traitent et occupent près de la moitié du volume de l'œuvre. Pour l'auteur, les exemples de la nature, c'est-à-dire l'exposé des propriétés des *res* ou des choses de la *natura*, peuvent servir à éveiller les âmes brutes pour lesquelles la prédication traditionnelle est insuffisante<sup>52</sup>. Il réalise des interprétations allégoriques, le plus souvent limitées à quelques lignes et, dans l'ensemble, plutôt nombreuses : deux cent quarante-huit passages, relatifs à cent soixante et un animaux. Par leur brièveté, les leçons allégoriques de Thomas de Cantimpré ne sont pas toujours faciles à comprendre et le lien avec la propriété qu'elles interprètent n'est pas immédiatement reconnaissable<sup>53</sup>. En outre, Le *Liber de natura rerum* est un ouvrage qui peut aider et servir, entre autres, de support à la prédication des clercs, une activité qu'a longtemps effectué Thomas de Cantimpré. Toutefois, les objectifs d'un texte encyclopédique du XIII<sup>e</sup> siècle ne limitent pas qu'à la prédication. Ils sont multiples, à la fois dans leur utilisation et leur réalisation, comme nous allons le voir avec l'ouvrage suivant.

Le troisième texte de notre corpus est le projet encyclopédique le plus ambitieux et le plus important du XIII<sup>e</sup> siècle. Le *Speculum maius* de Vincent de Beauvais est divisé en trois parties : *Speculum naturale*, *doctrinale* et *historiale*. Une quatrième partie plus tardive, le *Speculum morale*, a été écrite à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Le genre du *speculum*, ou livre-miroir, a pour but d'étudier un élément, ici la nature et les animaux, à travers le spectre d'un miroir symbolique, celui des Écritures et de la volonté divine. Ainsi, l'auteur peut déchiffrer le monde créé par Dieu<sup>54</sup>. L'œuvre complète est une compilation érudite de textes antiques et médiévaux, accompagnés de commentaires de l'auteur, sur tous les domaines, énumérés selon une classification traditionnelle au genre encyclopédique

---

<sup>51</sup> Brigitte Roux, *Mondes en miniatures: l'iconographie du « Livre du Trésor » de Brunetto Latini* (Genève : Droz, 2009), 32-33.

<sup>52</sup> Thomas de Cantimpré, *Liber de natura rerum*, 5 : « Hiis ergo scriptis si quis stadium adhibuerit, ad argumenta fidei et correctiones morum integumentis mediis sufficientiam reperiet, ut interdum predicatore quasi e vestigio scripturarum apte digresso cessantibus eloquiis prophetarum ad evigilationem brutarum mentium oculata fide creaturarum adducat testes, ut si quem sepius audita de scripturis et inculcata non movent, saltem nova in ore suo pigritantium aures demulceant. »

<sup>53</sup> Van den Abeele, « L'allégorie animale », 131-133.

<sup>54</sup> Einar Mår Jonsson, « Le sens du titre *Speculum* aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles et son utilisation par Vincent de Beauvais » dans Monique Paulmier-Foucart, Serge Lusignan, et Alain Nadeau, dir., *Vincent de Beauvais: intentions et réceptions d'une oeuvre encyclopédique au Moyen-Age* (Paris : Bellarmin Vrin, 1990), 12-13.

médiévale. Nous nous concentrerons sur le *Speculum Naturale* qui contient les informations et le savoir zoologique. Reprenant le modèle isidorien, il contient trente-deux livres divisés en trois mille sept cent dix-huit titres de chapitres destinés à la culture des lettrés laïcs et ecclésiastiques. Les livres XVI à XXII portent sur les animaux, qui sont répertoriés entre les oiseaux, les animaux aquatiques, les animaux domestiques, les animaux sauvages, les reptiles et les insectes. Les livres XXI et XXII portent sur l'anatomie, les activités et la reproduction des animaux<sup>55</sup>. Via la compilation, Vincent de Beauvais souhaite créer un répertoire universel des connaissances et des éléments constitutifs de la Création, de l'homme et de la chrétienté à travers des descriptions et des « miroirs », pour transmettre aux lecteurs un outil de perception et de compréhension de la volonté de Dieu, de soi-même et des réalités supérieures. Or, le *Speculum naturale* ne comporte pas d'interprétations allégoriques ou symboliques visibles dans le texte, ce qui est assez classique dans le genre encyclopédique médiéval, permettant la réflexion et l'interprétation personnelle du texte. En outre, on remarque que Vincent de Beauvais procède assez classiquement à une *captatio benevolentiae* dans le prologue de son œuvre, pour attirer la sympathie du lecteur et faire acte de la modestie de son travail<sup>56</sup>.

Le dernier texte de notre corpus encyclopédique est le *Livre du trésor* de Brunetto Latini. Il s'agit de la seule encyclopédie en langue vulgaire de notre corpus, rédigée au début de la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Brunetto Latini ne propose pas un savoir multiforme destiné à la prédication ou à la lecture de la Bible. Il destine son ouvrage à la noblesse et aux laïcs lettrés, prétendant enseigner les éléments essentiels à ses yeux pour mettre en place un bon gouvernement<sup>57</sup>. Il organise son texte selon les sciences et une

---

<sup>55</sup> Baudouin Van den Abele, « Vincent de Beauvais naturaliste : les sources des livres d'animaux du *Speculum naturale* » dans Monique Paulmier-Foucart, Serge Lusignan et Marie-Christine Duchenne, dir., *Lector et compiler: Vincent de Beauvais, frère prêcheur : un intellectuel et son milieu au XIII<sup>e</sup> siècle* (Grâne : Éditions Créaphis, 1997), 131-133.

<sup>56</sup> Vincent de Beauvais, *Speculum quadruplex*, Prologue, 18, 7 : « Itaque dum curiosis morem gerere volui, vitium curiositatis incutrit. Etenim quod Medicorum est, promittunt Medici, tunc actant fabrilis fabri. Sic et ego tam sublimis professionis homunculus, cuius, totum studium, et labor debet esse circa lucrum animarum intendere, etiam in hoc opera debui, praecipue de his quae ad professionem meam spectant insistere [...] Super omnia tamen que continentur in hoc opera, mihi confiteor dupliciter. Non quod illa quidem in se bona non sint, taliumque studiosis utilia, sed quia professionem meam (ut dixi) non deceit huiusmodi rebus investigandis ac deferendis, tam diligenter insistere. »

<sup>57</sup> Brunetto Latini, *Li livres dou tresor*, 17 : « Cis livres est apelés Tresors. Car ci come li sires ki vuet en petit lieu amasser cose de grandisme vaillance, non pas pour son delit solement, mes pour acroistre son pooir

tripartition philosophique entre théorie, pratique et logique. Concernant les animaux, Brunetto Latini reprend Isidore et les *auctoritates* classiques des encyclopédies médiévales. Toutefois sa classification de la faune prend quelques libertés, par exemple en plaçant les animaux vivants dans l'eau et au bord de l'eau ensemble, comme les poissons, les crocodiles et les hippopotames. Le texte de Brunetto Latini est donc singulier dans ses objectifs, sa forme et son contenu, le rendant très intéressant dans le cadre d'une étude comparative avec les autres textes encyclopédiques. En outre, tous les bestiaires et les encyclopédies de notre corpus s'inscrivent, de par leur forme et leur fond, dans les évolutions que les deux genres ont connu durant le XIII<sup>e</sup> siècle.

### C. Le XIII<sup>e</sup> siècle : continuités, changements et redécouvertes

Le XIII<sup>e</sup> siècle est une période charnière pour la littérature zoologique. Si la zoologie médiévale n'est pas la zoologie moderne, ne devant surtout pas être étudiée et encore moins jugée à l'aune de nos savoirs contemporains, on peut constater des évolutions et des changements dans la manière dont est abordée la faune. Tout d'abord, la transmission des connaissances grecques s'intensifie au XIII<sup>e</sup> siècle, en grande partie grâce aux apports du monde arabe. En effet, le corpus aristotélicien est redécouvert à travers des auteurs musulmans comme Al-Jâhiz (v. 780-869), qui a transcrit *le Livre des animaux* d'Aristote, et a ensuite été repris par d'autres auteurs arabes tels qu'Averroès (1126-1198) et Avicenne (980-1037)<sup>58</sup>. Les textes, ainsi arrivés d'Orient, ont été traduits et propagés en Occident, par exemple par Michel Scot qui a transcrit en latin le *Livre des animaux* d'Aristote en 1220<sup>59</sup>. Il est un des grands traducteurs du XIII<sup>e</sup> siècle. En 1221, il a traduit trois ouvrages de zoologie d'Aristote, dans leur édition arabe du *Kitāb al-hayawān*, qui ont eu par la suite une grande influence dans le *De animalibus* d'Albert le Grand<sup>60</sup>. L'ouvrage d'Albert le Grand ne concorde pas totalement avec le genre du bestiaire et de

---

et pour aseurer son estat en guerre et en pais, i met les plus chieres choses et les plus precieus joiaus k'il puet selonc sa bonne entencion ; tout autresi est li cors de cest livre compilés de sapience, si come celui ki est estrais de tous les membres de philosophie en une somme briement.»

<sup>58</sup> Delort, *Les animaux ont une histoire*, 47.

<sup>59</sup> Aafke M.I. van Oppenraay, « Michael Scot's Arabic-Latin Translation of Aristotle's Books on Animals » dans Carlos G. Steel, Guy Guldentops, et Pieter Beullens, dir., *Aristotle's Animals in the Middle Ages and Renaissance* (Louvain : Presses Universitaires de Louvain, 1999), 31.

<sup>60</sup> Laurence Bauloye, « Averroès : "Grand commentaire" de la "Métaphysique" d'Aristote, Z1 et Z2 Traduction et notes », *Bulletin d'études orientales*, 49 (1997), 53-54.

l'encyclopédie<sup>61</sup>. Il s'agit d'une œuvre de compilation unique reprenant les connaissances des auteurs anciens qu'Albert le Grand complète avec des expérimentations, des observations, des descriptions et des commentaires sur les animaux. Il a entrepris un travail reprenant la volonté et la méthode de compilation des encyclopédies médiévale, mais ne portant que sur les animaux. Il ne considère pas l'animal seulement comme un être de la Création divine, mais également comme un objet quasi scientifique.

L'arrivée des œuvres arabes et grecques en Occident a permis une ouverture des savoirs, par exemple zoologique, et un renouvellement des études sur les animaux, que nous pouvons voir, entre autres, par la diversification de la faune étudiée. En effet, nous constatons la description d'un plus grand nombre d'animaux dans les ouvrages encyclopédiques et le texte d'Albert le Grand, que l'on ne retrouve pas dans les bestiaires, comme les oiseaux de proie.

Par ailleurs, les textes zoologiques, qu'ils soient encyclopédiques ou moralisés, ne sont plus forcément écrits en latin au XIII<sup>e</sup> siècle, mais de plus en plus en langue vernaculaire<sup>62</sup>. Il y a, au XIII<sup>e</sup> siècle, l'apparition d'un bilinguisme entre le latin et les langues vernaculaires dans les royaumes occidentaux, comme la France et l'Angleterre<sup>63</sup>. Le latin est encore considéré comme la langue savante par excellence, mais les langues vernaculaires commencent progressivement à s'imposer dans les actes administratifs, juridiques, communaux ou diplomatiques. Les lecteurs des bestiaires et des encyclopédies sont donc toujours les lettrés du XIII<sup>e</sup> siècle, en grande majorité des clercs et des nobles. Mais le passage de ces deux genres du latin aux langues vernaculaires peut signifier leur déplacement partiel de la sphère savante à la sphère pratique, devenant à la fois des objets de connaissance théorique, mais aussi des instruments utilitaires. De plus, les langues

---

<sup>61</sup> Albert le Grand, *On Animals: A Medieval Summa Zoologica*, trad. Kenneth F. Kitchell et Irvn M Resnick (Baltimore : Johns Hopkins University Press, 2018).

<sup>62</sup> Joëlle Ducos, « Une encyclopédie à la fin du Moyen Age » dans Joëlle Ducos, dir., *Encyclopédie médiévale et langues européennes: réception et diffusion du De proprietatibus rerum de Barthélemy l'Anglais dans les langues vernaculaires* (Paris : Honoré Champion, 2014), 7.

<sup>63</sup> Thomas Brunner, « Le passage aux langues vernaculaires dans les actes de la pratique en Occident », *Le Moyen Age*, 155, 1 (2009).

vernaculaires commencent à être un vecteur d'identification de la petite et grande noblesse face au latin, encore très attaché au monde clérical.

Nous avons donc présenté, dans cette première sous-partie du chapitre II, les différents bestiaires et encyclopédies médiévales que nous utiliserons dans notre étude pour analyser les connaissances, les descriptions et les interprétations des animaux au XIII<sup>e</sup> siècle. Nous allons à présent traiter des méthodes de classement et de catégorisation de la faune dans les œuvres de notre corpus et des descriptions des « natures », des caractéristiques et des propriétés des animaux, notamment ceux que nous avons retenus pour notre sujet, à savoir, le lion, l'éléphant, la girafe, l'ours, l'aigle et plusieurs rapaces.

## II. Natures des animaux : de la description des animaux

### A. Description, division et caractérisation des animaux

#### 1. Classification et définition des types d'animaux

La faune forme un objet d'étude important de par sa taille et sa diversité. En effet, les animaux regroupent dans la pensée médiévale tous les êtres animés sensibles de la Création, les détachant ainsi de fait des plantes et des pierres<sup>64</sup>. La faune, qu'elle soit fictive, réelle ou indigène de l'Occident ou exotiques, a été divisé en groupes selon plusieurs critères. La première classification aurait été effectuée par Adam qui a appelé en hébreu tous les animaux selon leur position dans la nature. Cette nomination forme déjà une sorte de classement<sup>65</sup>. Par la suite, les auteurs des encyclopédies du XIII<sup>e</sup> siècle ont repris majoritairement une classification des animaux entre les quadrupèdes (parfois séparés entre bêtes sauvages et les *pecoribus* ou animaux domestiques), les oiseaux, les poissons, les reptiles ou les serpents et les vers. Au sein de chaque groupe, les animaux sont ensuite répertoriés alphabétiquement<sup>66</sup>.

---

<sup>64</sup> Isidore de Séville, *Isidori Hispalensis episcopi Etymologiarum*, XII. 1. 3 : « Latine autem animalia sive animantia dicta, quod animentur vita et moveantur spiritu. »

<sup>65</sup> Sarah Kay, *Animal Skins and the Reading Self in Medieval Latin and French Bestiaries* (Chicago : The University of Chicago Press, 2017), 35.

<sup>66</sup> Denis Hüe, « Structures et rhétoriques dans quelques textes encyclopédiques du Moyen Age » dans Annie Becq, dir., *L'Encyclopédisme: actes du colloque de Caen, 12-16 janvier 1987* (Paris : Aux Amateurs de livres : Diffusion, Klincksieck, 1991), 312.



Le mode de classification des bestiaires est plus complexe et semble dépendre des auteurs. En effet, la majorité applique une catégorisation des animaux selon leurs images morale et symbolique, mais aussi leurs significations chrétiennes, entre ceux représentant les vertus divines et les valeurs du Christ et ceux personnifiant les défauts et les vices de Satan<sup>67</sup>, tout en appliquant implicitement celle des encyclopédies. Le manichéisme religieux intervient donc dans les descriptions et le classement de la faune des bestiaires, toutefois nuancé par une polysémie des signes et des interprétations de chaque animal. Ainsi, nous retrouvons des référents symboliques fauniques pour les deux camps. Par exemple, le lion, considéré comme le roi des animaux au XIII<sup>e</sup> siècle, est une bête vertueuse commençant les bestiaires, certainement du fait de sa promotion royale dans l'échelle faunique<sup>68</sup>. De même, l'aigle possède une place importante dans le genre du fait de son statut impérial et de ses significations christiques<sup>69</sup>. Au contraire, des animaux comme la panthère ou le dragon, ayant une image mauvaise et/ou vile, sont les champions du camp de Satan.

De plus, nous pouvons remarquer la présence d'un plus grand nombre d'animaux dans les encyclopédies que dans les bestiaires, la différence dépendant évidemment des ouvrages qui ne traite pas tous de la même quantité de bêtes. Cela peut s'expliquer par la compilation de davantage de sources pour la réalisation d'un texte encyclopédique et donc d'une ouverture sur d'autres espèces animales, pas forcément traitées dans les bestiaires. En outre, les encyclopédistes relèvent parfois des sous-catégories de certains animaux, comme les faucons ou les lions<sup>70</sup>, ou ils étudient séparément les deux sexes, comme le fait Barthélémy l'Anglais en écrivant des rubriques sur le lion et la lionne, l'ours et l'ourse. Pour finir, il faut préciser que de tous les groupes fauniques présents dans les deux genres de notre corpus, nous étudierons seulement les quadrupèdes et les oiseaux, animaux de prédilection des dons diplomatiques du XIII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>67</sup> Hassig, *Medieval Bestiaries*, 2-3.

<sup>68</sup> Michel Pastoureau, « Quel est le roi des animaux ? », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public : Le Monde animal et ses représentations au Moyen-âge (XIe-XVe siècles)*, 15 (1985) : 133-135.

<sup>69</sup> Corinne Beck et Elisabeth Rémy, *Le faucon, favori des princes* (Paris : Gallimard, 1990), 66-69.

<sup>70</sup> Voir Annexe 2, Tableau 2.V.2 et Tableau 4.III.

## 2. Propriétés des quadrupèdes et des oiseaux

Les animaux sont décrits selon leur « nature »<sup>71</sup>, c'est-à-dire des caractéristiques physiques ou des comportements. Chaque nature est définie de manière plus ou moins sommaire, qu'elle soit réelle, mythique ou imaginaire et révèle bien souvent un caractère anthropomorphique<sup>72</sup>. En effet, la faune possède des propriétés simples (la taille, la couleur...) et des propriétés complexes (comportement, développement) pouvant être rapportées à des aspects humains comme les mœurs, les qualités et les défauts, les traits de caractère, qui forment le support de base de l'interprétation allégorique des animaux<sup>73</sup> que nous verrons plus tard dans cette étude. Il existe des éléments de caractérisation naturelle communs à tous les groupes comme le sang, le cerveau, les os... Cependant, les propriétés propres aux différents animaux sont celles qui méritent le plus notre attention, comme leur accouplement et/ou leur mise à bas<sup>74</sup>. Nous avons répertorié dans plusieurs tableaux un ensemble de motifs naturels des animaux étudiés, revenant dans les bestiaires et les encyclopédies<sup>75</sup>, comme des lignes directrices de leur analyse et de leur description. À cela, les encyclopédies ajoutent souvent des présentations physiques précises sur la physiologie et les comportements des animaux qui pourront nous être utiles pour traiter des modalités de captivité de la faune diplomatique ainsi que des soins qu'elle a reçus une fois arrivée dans les ménageries royales d'Occident. Enfin, pour traiter des deux classifications qui nous intéressent, c'est-à-dire les quadrupèdes et les oiseaux, nous utiliserons seulement les encyclopédies et l'œuvre d'Albert le Grand, en laissant de côté, pour le moment, les bestiaires qui ne définissent pas et ne catégorisent pas, du moins explicitement, les animaux selon cette méthode.

Commençons avec les oiseaux. Isidore de Séville les présente ainsi : « Aves dictae, eo quod vias certas non habeant, sed per avia quaque discurrunt. Alites, quod alis alta

---

<sup>71</sup> Mot que l'on retrouve dans tous les textes de notre corpus, comprenant le *Physiologus* et les *Etymologies* d'Isidore de Séville.

<sup>72</sup> Bianciotto, *Bestiaires du Moyen Âge*, 7-8.

<sup>73</sup> Stavros Lazaris, *Le physiologus grec* (Firenze : Edizioni del Galluzzo, 2016), 4.

<sup>74</sup> François de la Breteque, « Image d'un animal : le lion. Sa définition et ses "limites", *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public : Le Monde animal et ses représentations au Moyen-âge (XIe-XVe siècles)*, 15 (1985) : 145-147.

<sup>75</sup> Voir Annexe 2.

intendant, et ad sublimia remigio alarum conscendant. Volucres a volando »<sup>76</sup>. Cette définition a été ensuite reprise dans les encyclopédies du XIII<sup>e</sup> siècle par exemple chez Barthélémy l'Anglais : « Aves itaque quasi deviae, id est, sine via sunt dictae ut dicit Isidorus »<sup>77</sup>. Par la suite, les grandes caractéristiques générales des oiseaux sont exposées, par exemple leur plumage, leur bec, etc<sup>78</sup>. Un autre trait aviaire qui fut étudié par tous les encyclopédistes, mais aussi par Albert le Grand, est l'oviparité<sup>79</sup>. Toutefois, le plus intéressant reste les critères de différenciation entre la multitude des oiseaux, et ils sont très nombreux. En premier, il faut parler du régime alimentaire et de l'espace naturel des oiseaux. Les auteurs d'encyclopédies remarquent que leurs pattes et leurs serres sont différentes selon leur lieu de vie (aquatique, terrestre, dans les hauteurs...) et selon leur type d'alimentation (carnivores, piscivore, insectivore)<sup>80</sup>. On peut encore énumérer de nombreux traits distinctifs des oiseaux, par exemple les migrations, les couleurs, les cris, les techniques de chasse, la relation parents-petits, les ailes... qui sont autant d'éléments qui précisent et singularisent chaque description. Dans le cadre de cette étude, nous étudierons les spécificités de l'aigle, et des rapaces, tels que les faucons et les autours, des oiseaux importants dans la diplomatie des princes et des rois.

Concernant les quadrupèdes, Isidore de Séville écrit ceci : « Quadrupedia vocata, quia quattuor pedibus gradiuntur »<sup>81</sup>. Les encyclopédistes séparent parfois les quadrupèdes sauvages des *pecoribus* (ou *jumenta*) qui sont des quadrupèdes domestiques destinés aux travaux humains ou à l'alimentation. Ces derniers sont plus rares dans les bestiaires. En outre, Barthélémy l'Anglais, dans le livre XVIII « De animalibus » de son oeuvre, les étudie avec les reptiles, tandis que Vincent de Beauvais leur réserve un livre spécifique et Thomas de Cantimpré les traite avec les animaux sauvages. Quant à Brunetto Latini, il

<sup>76</sup> Isidore de Séville, *Isidori Hispalensis episcopi Etymologiarum*, XII. 7. 3-4.

<sup>77</sup> Barthélémy l'Anglais, *De rerum proprietatibus*, XII, 507.

<sup>78</sup> Vincent de Beauvais, *Speculum quadruplex*, XVII, 2, 1158 : « Omnes habent plumas, vel squamas, vel cortices, et alas, et rostrum, et in maiori parte collum sequitur crura... »

<sup>79</sup> Albert le Grand, *De animalibus Libri XXVI*, éd. par Hermann Stadler, (Münster : Aschendorff, 1920), <https://www.biodiversitylibrary.org/item/129627>, XXIII, 1, 1432 : « Omni etiam avi convenit ovare et nulli generare propter sui corporis stricturam et praecipue in inferiori in qua strictior est quam partui sufficiat sicut patet ex antedictis. »

<sup>80</sup> Thomas de Cantimpré, *Liber de natura rerum*, V, 1, 175 : « Omni avis habens aduncos ungues carne vivit ; alie autem cibantur fructibus et vermibus atque reptilibus. Omnis avis in aquis natans pellem habens in digitis pedum ambulat gregatim. »

<sup>81</sup> Isidore de Séville, *Isidori Hispalensis episcopi Etymologiarum*, XII. 1. 4.

organise les animaux selon leur environnement élémentaire, soit aquatique, aérien et terrestre. Pour définir les *jumenta* ou *pecoribus*, nous pouvons prendre la définition de Barthélémy l'Anglais : « Jumenta sunt animalia in usum et adiutorium hominum mancipata et quaedam sunt deputata ad laborandum, ut equi, boves et cameli, et huiusmodi : quaedam ad laneficiam ut oves et huiusmodi : quaedam ad vescendum, ut sues porci »<sup>82</sup>. Les *jumenta* possèdent une caractéristique commune. Ils ont une utilité pour les hommes, qu'elle soit alimentaire, matérielle ou laborieuse. La plupart sont des ruminants, mais on retrouve également des animaux comme le chien dans cette catégorie. Parmi la faune domestique présente dans le corpus encyclopédique, nous étudierons le chameau et le cheval, car la plupart des dons animaliers diplomatiques ont pour objet des animaux sauvages. Si nous décidons de les conserver tout de même, c'est parce qu'ils ont été des objets offerts particuliers, ne portant pas tout à fait les mêmes enjeux ni les mêmes valeurs que les animaux sauvages, que nous allons voir à présent.

Les bêtes sauvages sont présentées par Vincent de Beauvais en ces mots : « Bestiarum vocabulum proprium conuenit leonibus, pardis, tigribus, lupis, ac vulpibus, canibus ac similibus ac ceteris quae vel ore vel unguibus seuiunt exceptis serpentibus. Bestiae autem dictae sunt at viquasaeviunt. Ferae vero sunt appellatae, eo quod desiderio suo ferantur naturali utentes libertate »<sup>83</sup>. La définition des bêtes chez Vincent de Beauvais est très concentrée autour des carnivores terrestres, surtout des fauves. Barthélémy l'Anglais complète en écrivant : « Bestiae autem dicuntur, quasi vastiae, quia naturam habent feritatis, nunc enim ungue saeviunt, nunc cornu nunc dente, ut apri, leones, lupi, ayque tigrides, communiter tamen dicuntur bestiae animalia in domestica, quae iumentis sunt ferociores naturaliter, sed sunt saevientibus bestiis mitiores, ut cervi et huiusmodi »<sup>84</sup>. Il ajoute ainsi tous les animaux n'étant pas domestiqués par l'homme et vivant donc à leur état sauvage naturel. En outre, pour lui, toutes les bêtes peuvent être domestiquées. Les *bestiis* sont donc des animaux à poils caractérisés par leur proximité paisible avec l'homme, ou au contraire leur éloignement ou leur confrontation avec ce dernier. Ils

---

<sup>82</sup> Barthélémy l'Anglais, *De rerum proprietatibus*, XVIII, 969.

<sup>83</sup> Vincent de Beauvais, *Speculum quadruplex*, XIX, 1, 1383.

<sup>84</sup> Barthélémy l'Anglais, *De rerum proprietatibus*, XVIII, 969.

peuvent être des proies privilégiées de la chasse humaine comme le cerf, des animaux exotiques ou des prédateurs occidentaux comme le loup.

Nous nous intéresserons dans cette étude à quelques bêtes sauvages en particulier : l'ours, l'éléphant, la girafe, le lion et le léopard. Il s'agit d'animaux particulièrement importants dans les dons animaliers diplomatiques au XIII<sup>e</sup> siècle, mais pour des raisons variables. En effet, si le lion et l'éléphant sont des animaux diplomatiques à la symbolique et l'image plutôt avantageuse, le premier étant un symbole royal et le second de chasteté, il n'en est pas de même pour l'ours et le léopard, qui font plutôt partie de la faune pécheresse, vicieuse et satanique. L'évolution de l'image de l'ours, favori des rois jusqu'à l'avènement du lion, et la création du léopard par les clercs, devenant le porteur des anciens griefs du lion, sont deux processus intéressants à traiter pour montrer les changements de la symbolique d'un animal et ses conséquences, à la fois dans les textes zoologiques, mais aussi dans les pratiques anthropologiques comme le don diplomatique animalier.

## B. Les quadrupèdes et les oiseaux

### 1. *Les bêtes domestiques*

Les animaux appartenant à la même catégorie partagent des caractéristiques naturelles communes. Toutefois, les textes de notre corpus singularisent chaque bête et oiseau par des descriptions spécifiques et particulières permettant de voir les similitudes et les différences de l'espèce avec les autres membres de sa classification.

Commençons avec deux représentants des *jumenta*, le cheval et le chameau, présents uniquement dans les encyclopédies et l'ouvrage d'Albert le Grand. Le chameau est décrit comme un animal exotique provenant d'Orient et du nord de l'Afrique. Il est caractérisé par sa domestication et son utilité pour le transport des charges lourdes, c'est pourquoi il est souvent mis en scène harnaché<sup>85</sup>. Le chameau se trouve également dans la Bible et dans les premiers textes exégétiques, par exemple chez saint Augustin qui était berbère, une ethnie du Maghreb en contact avec l'animal<sup>86</sup>. Il est distingué des autres

---

<sup>85</sup> Voir Annexe 2, Tableau 2, I.4

<sup>86</sup> Christian Heck et Rémy Cordonnier, *Le bestiaire médiéval: l'animal dans les manuscrits enluminés* (Paris : Citadelles & Mazenod, 2011), 196.

*pecoribus* dans les textes encyclopédiques par cinq natures majeures : les bosses de son dos, sa résistance à la soif, son utilisation pour les transports des grandes charges, son espérance de vie, ses lieux d'origine<sup>87</sup>. Il faut d'ailleurs remarquer que la différenciation entre le chameau d'Arabie, à une bosse, et celui de Bactriane, à deux bosses, est en fait celle entre le chameau et le dromadaire, qui a parfois un chapitre consacré dans quelques encyclopédies<sup>88</sup>. En outre, le chameau est un ruminant, ayant le sabot fendu, le rendant impur comme nous l'avons déjà vu. Il est aussi utilisé pour le transport dans les zones chaudes orientales et africaines, comme l'est le cheval en Occident, un animal que le chameau n'apprécie pas selon les textes<sup>89</sup>.

Le cheval est sûrement l'animal domestique ayant été décrit le plus précisément. En dehors de sa caractérisation générale par sa couleur, sa race et ses utilisations, les encyclopédies développent d'autres de ses aspects, portant notamment sur leur soin, leur traitement, leurs différentes maladies, leur nutrition... Dans le cadre de notre étude, il serait trop long de traiter l'ensemble de ces attributs de la race chevaline. Nous nous concentrerons donc sur les types et les critères de sélection des chevaux pour leurs utilisations par l'homme. En effet, selon les textes encyclopédiques, il existe quatre critères pour bien choisir un cheval : « Forma, pulchritudo, meritum et color »<sup>90</sup>, soit la forme, la beauté, le caractère et la couleur. Il faut savoir que ces éléments s'appliquent différemment selon la sorte de cheval : le destrier est pour la guerre, le palefroi pour le confort de l'équitation et le roncín et la mule, qui provient de l'accouplement d'un cheval et d'un âne, sont destinés au transport de charges lourdes<sup>91</sup>. Ainsi, la spécificité des animaux domestiques provient de leur rapport de dépendance avec l'homme, quel que soit son statut. Nous verrons que le caractère soumis des animaux domestiques entraîne une différenciation avec les animaux sauvages dans leur sélection pour le don diplomatique.

---

<sup>87</sup> Voir Annexe 2, Tableau 2, I.

<sup>88</sup> Albert le Grand inverse les deux. Albert le Grand, *De animalibus Libri XXVI*, XXII, tract 2, cap. 1, 1362 : « Cameli communes unum gibum habent in dorso. Hii vero qui dromedarii vocantur, magna velocitatis sunt et duos habent gibos. »

<sup>89</sup> Albert le Grand, *On Animals*, XXII, tract 2, cap. 1, 1361 : « Odiunt autem omne genus equinum. »

<sup>90</sup> Vincent de Beauvais, *Speculum quadruplex*, XVIII, 52, 1355.

<sup>91</sup> Brunetto Latini, *Li livres dou tresor*, I, 186, 164 : « Et por ce k'il i a chevaus de plusours manieres, a ce que li .i. sont destrier grant por combatre, li autre sont palefroi por chevaucier a l'aise de son cors, li autre sont roncín por sommes porter, ou mul ki sont estrait d'assablement de cheval et d'asne. »

Les bêtes, quant à elles, possèdent d'autres sortes de spécificités, notamment liées à leur exotisme, leur valeur symbolique et/ou leur magnificence sauvage.

## 2. *Les animaux sauvages*

Parmi les bêtes sauvages que nous avons choisies, la girafe ou *cameleopardis* ou *oraflus*, n'est pas présente dans le corpus des bestiaires, tout comme l'ours, le *pard* et le léopard. Elle est, de plus, très peu décrite dans l'ouvrage d'Albert le Grand ou dans les encyclopédies, voire pas du tout chez Brunetto Latini. Elle est seulement caractérisée par son lieu d'origine, l'Éthiopie, et son allure physique qui fait penser à des attributs d'autres animaux comme sa tête de chameau, ses pieds de bovins, ou son pelage tacheté comme celui du *pard*<sup>92</sup>. La girafe est pourtant un animal connu depuis longtemps, présent dans les collections fauniques des sultans orientaux, comme celui d'Égypte, et a même été donné à des souverains occidentaux comme Frédéric II. La symbolique de la girafe ayant été très peu, voire pas du tout, expliquée dans les textes de notre corpus, nous pouvons penser que sa valeur principale dans le don diplomatique animalier provient de sa rareté et de son physique hors-norme et imposant. En outre, elle fut nettement moins étudiée que l'autre grand herbivore exotique qu'est l'éléphant.

L'éléphant est présent dans tous les ouvrages de notre corpus, que cela soit les bestiaires ou les encyclopédies, ces dernières apportant évidemment plus de détails sur plusieurs points comme sa physiologie, ses maladies ou ses particularités physiques. Dans les deux genres, le pachyderme est décrit comme un animal exotique, d'abord par son lieu d'origine, l'Afrique et l'Asie. Ensuite, c'est un animal qui a rarement été vu en Occident depuis la chute de l'Empire romain. Un seul éléphant avait atteint l'Occident durant la période médiévale, à savoir le cadeau du calife de Bagdad Harun-al-Rashid à Charlemagne en 801-802. En outre, l'éléphant est un animal impressionnant par rapport aux animaux européens. Il est d'ailleurs décrit comme le plus grand animal connu, similaire à une montagne<sup>93</sup>, renforçant son allure monumentale. En outre, les encyclopédistes et Philippe de Thaon soulignent certaines de ses particularités comme ses défenses en ivoire, son

---

<sup>92</sup> Voir Annexe 2, Tableau 2, II.2.

<sup>93</sup> Voir Annexe 2, Tableau 1, I.2 et Tableau 2, III.2.

incapacité à se coucher, du fait de l'inexistence de genoux sur ses jambes, et surtout sa trompe, un membre étonnant auquel les auteurs ne semblent pas avoir trouvé d'équivalent dans l'ensemble des animaux étudiés<sup>94</sup>. Suite à l'exposition de ses différentes caractéristiques physiques, les bestiaires et les encyclopédies présentent la principale utilisation humaine que l'éléphant a pu et continue d'avoir, à savoir son usage guerrier où la puissance et les attributs de l'animal sont mis en valeur. Les différents ouvrages de notre corpus s'accordent sur la possibilité de faire tenir une tour de bois sur le dos de l'animal avec une douzaine d'hommes, voire quarante, souvent en prenant pour exemple les Perses et les Indiens<sup>95</sup>. En parallèle, les auteurs s'intéressent aussi à son comportement sexuel, qui est très singulier et original. En effet, le pachyderme est présenté comme un animal très prude et chaste, deux aspects que l'on peut voir à travers la description très précise de son rituel d'accouplement, qui commence avec le départ du mâle et de la femelle vers l'Orient, puis leur ingestion de la mandragore (une plante qui les exciterait) et enfin la mise à bas dans l'eau sous la surveillance du futur père, pour protéger les nouveau-nés du dragon, ennemi littéraire juré du pachyderme<sup>96</sup>. En plus de ces caractéristiques, on retrouve souvent les mêmes motifs naturels, dans nos sources, servant à décrire l'éléphant. Or, d'autres animaux, comme le lion, ont également des traits distinctifs se répétant dans tous les titres de notre corpus.

Le lion, roi des animaux, est la première bête décrite dans tous les bestiaires de notre corpus et un fauve important des encyclopédies médiévales par l'éminence de sa présentation. Selon les textes, il s'agit sûrement de l'animal ayant l'attitude et les comportements les plus comparables avec ceux des rois et des princes. En outre, le lion possède de nombreuses caractéristiques qui lui sont propres, comme sa mise à bas. En effet, les bestiaires et les encyclopédies décrivent la diminution progressive de la fécondité de la lionne au fur et à mesure qu'elle donne naissance à ses petits, expliquée dans les textes par la grande férocité des lionceaux qui lui abiment les entrailles<sup>97</sup>. Le caractère

---

<sup>94</sup> Voir Annexe 2, Tableau 1, I.8 et Tableau 2, III.10.

<sup>95</sup> Voir Annexe 2, Tableau 1, I.3 et Tableau 2, III.4 / Albert le Grand, *De animalibus*, XXII, 2, 1, 1376: « Fortia autem sunt adeo quod in turre lignea super se ferant homines duodecim et amplius ita quod aliqui magni quadraginta homines dicuntur posse portare. »

<sup>96</sup> Voir Annexe 2, Tableau 1, I.6 et I.7, et Tableau 2, III.8 et III.9.

<sup>97</sup> Voir Annexe 2, Tableau 1, II.5 et Tableau 2, V.5 et V.6.



farouche du lion est appuyé par sa description physique, notamment à travers ses crocs et ses griffes. Son portrait est donc ambivalent, étant défini à la fois comme un animal féroce et sauvage, au grand appétit et carnivore, mais également comme un animal courageux, magnifique, royal et clément, notamment dans ses rapports avec les hommes<sup>98</sup>. Au XIII<sup>e</sup> siècle, l'image vertueuse et royale du lion est omniprésente dans le quotidien des Occidentaux : à l'église, les bâtiments civils, les décors sculptés, l'héraldique<sup>99</sup>... Il faut tout même noter que la royauté du lion a évolué depuis le *Physiologus* et les *Étymologies* d'Isidore de Séville. En effet, dans les deux ouvrages, il n'est pas considéré comme le roi de tous les animaux, mais seulement de bêtes, « princeps sit omnium bestiarum »<sup>100</sup>, excluant la faune domestique, les oiseaux, les poissons... Albert le Grand reprend cette notion de roi des bêtes (*rex ferarum*), tout comme la majorité des encyclopédies et des bestiaires de notre corpus, sauf Thomas de Cantimpré et Philippe de Thaon, qui le présentent en tant que roi des animaux<sup>101</sup>. Par ailleurs, les textes s'accordent pour dire qu'il existerait trois sortes de lion : le petit, le grand et le *leopardus*. Le dernier est un type de lion ignoble, issu de la relation entre une lionne et un *pard*, une sous-espèce de panthère<sup>102</sup>. Le leopard et le *pard* possèdent des chapitres qui leur sont propres dans les encyclopédies, mais ne sont pas décrits dans les bestiaires. Tous les lions partagent les mêmes caractéristiques physiologiques et physiques, mais le *leopardus* se singularise des autres par sa cruauté, son infamie, sa grande colère, ses vices, et l'absence totale de vertu et de qualités<sup>103</sup>. Il appartient de fait au groupe des animaux mauvais, tout comme le dernier quadrupède retenu : l'ours.

L'ours est décrit seulement dans le corpus encyclopédique, souvent selon des traits anthropomorphes. Par exemple, les auteurs soulignent sa force provenant de ses pattes qui le rend apte à la bipédie, comme l'homme. Mais le rapprochement avec l'humain ne s'arrête pas là, puisque les encyclopédistes comparent son mode d'accouplement et son

---

<sup>98</sup> Voir Annexe 2, Tableau 1, II.6 et Tableau 2, V.7.

<sup>99</sup> Gaston Duchet-Suchaux et Michel Pastoureau, *Le bestiaire médiéval: dictionnaire historique et bibliographique* (Paris : Léopard d'or, 2002), 88-94.

<sup>100</sup> Anonyme, *Physiologus*, 3-4 / Isidore de Séville, *Isidore of Seville's Etymologies*, XII. 2. 3.

<sup>101</sup> Voir Annexe 2, Tableau 1, II.1 et Tableau 2, V.1.

<sup>102</sup> Albert le Grand, *De animalibus*, XXII, 2, 1, 1419 : « Pardi a similitudine pantherae propter varietatem quasi pantheri dicuntur. »

<sup>103</sup> Voir Annexe 2, Tableau 2, V.2.

grand désir sexuel à celui des hommes<sup>104</sup>. En outre, les modalités d'accouchement de l'ours, plutôt particulières, prennent une grande part dans la description du plantigrade. En effet, selon les encyclopédies et Albert le Grand, les nouveau-nés ne sont pas achevés lorsqu'ils voient le jour, apparaissant comme des amas de chairs informes<sup>105</sup>. La mère doit alors les façonner pour leur donner une forme finale d'ourson, de la chaleur et le souffle de vie. Suite à cela, les auteurs encyclopédiques du XIII<sup>e</sup> siècle décrivent également le phénomène d'hibernation, en donnant une justification différente de celle d'aujourd'hui. En effet, la retraite hivernale du plantigrade, pouvant aller jusqu'à quatre mois dans les textes, serait due au besoin de repos de la mère après son accouchement et le façonnage de ses petits<sup>106</sup>. Enfin, un dernier point intéressant provient de la séparation des ours selon leur couleur, entre les bruns, les noirs et les blancs, dans les ouvrages de Thomas de Cantimpré, de Vincent de Beauvais et d'Albert le Grand<sup>107</sup>. Chacune des sous-espèces est définie par des caractères variés, notamment alimentaire et cynégétique, les singularisant quelque peu des autres. Quant à Barthélémy l'Anglais, il décrit l'ours blanc, non pas dans le livre XVIII dédié aux animaux, mais dans le chapitre consacré à l'Islande, parmi d'autres spécificités de ce territoire<sup>108</sup>. La différenciation entre les types d'ours est importante et peut expliquer en partie pourquoi l'ours blanc a continué d'être un animal prestigieux et apprécié des souverains, contrairement à son cousin l'ours brun, qui est devenu un membre de la faune satanique, pécheresse et vicieuse.

Après avoir vu les différentes natures des quadrupèdes présentés dans les textes encyclopédiques et les bestiaires, nous devons traiter des caractéristiques naturelles des oiseaux ayant été également des objets du don diplomatique animalier au XIII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>104</sup> Voir Annexe 2, Tableau 2, IV.3.

<sup>105</sup> Voir Annexe 2, Tableau 2, IV.4.

<sup>106</sup> Voir Annexe 2, Tableau 2, IV.5.

<sup>107</sup> Albert le Grand, *De animalibus*, XXII, 2, 1, 1427: « Et apud nos trium sunt colorum, albi et nigri et fuscii coloris. » Albert le Grand, *De animalibus*, XXII, 2, 1, 1426 : « Est autem aquaticus et agrestis, sed aquaticus est albus et venatur sub aqua sicut luter et castor. Agrestis autem carnes comedit et herbas et mel et arborum fructus et habet anhelitum valde fetidum. »

<sup>108</sup> Barthélémy l'Anglais, *De rerum proprietatibus*, XV, 173, 714 : « In illa etiam regione sunt albi ursi maximi & ferocissimi qui unguibus glaciem rumpunt & foramina multa faciunt per que in mare se immergunt & sub glacie pises capientes eos extrahunt per foramina predicta & ad litus deferentes inde vivunt, terra est sterilis... »

### 3. *Les oiseaux*

Parmi tous les oiseaux étudiés dans les bestiaires et les encyclopédies, l'aigle est présenté comme le seigneur du ciel et de tous les oiseaux, sauf chez Pierre de Beauvais et Richard de Fournival<sup>109</sup>. Il est parfois même considéré comme l'empereur des animaux, au-dessus du lion. En effet, l'aigle possède une image impériale, une conséquence sûrement de son utilisation comme emblème par le Saint Empire germanique. En outre, il possède une relation particulière avec l'astre solaire, que l'on décèle dans les descriptions de sa vue très perçante et certaines de ses pratiques. Par exemple, les auteurs de notre corpus ont exposé un rite de rajeunissement auquel procéderait l'oiseau, où ce dernier brûle ses vieilles plumes à la chaleur du soleil avant de s'immerger dans l'eau pour enfin ressortir plein de vie<sup>110</sup>. L'aigle a également des attributs comportementaux similaires à ceux des rapaces notamment sa relation avec ses oisillons, où l'on retrouve encore le soleil. Ainsi, tous les textes, excepté l'ouvrage de Richard de Fournival, décrivent une épreuve que fait passer l'aigle à ses petits, consistant à confronter leurs yeux à la lumière de l'astre. Il renie ceux détournent le regard et préserve ceux qui réussissent à fixer l'astre solaire<sup>111</sup>. De plus, toujours de manière analogue aux rapaces, l'aigle est décrit comme un oiseau féroce, carnassier et de belle taille, quel que soit son type. En effet, selon Albert le Grand, il en existerait six: l'« *herodius* » (« maxime vero illa quae nobilis aquila vocatur et haec herodius Latine, quasi heros avium vocatur »), celui qui attrape des cygnes et des gros oiseaux (« Et post herodium quidem aput nos nobilior aquila est quae anseres accipit et cignos et huiusmodi avec magnas »), l'aigle des troncs (« *truncarum aquila* »), l'aigle blanc et noir (« in ventre album et nigrum in dorso »), le briseur d'os (« vocatur fragens os ») et l'aigle blanc (« est totum album nivei candoris, et in quantitate fere est sicut herodius »)<sup>112</sup>. Albert le Grand est le seul à faire une distinction entre plusieurs sortes d'aigles, et à compter parmi eux l'*herodius*, certainement l'oiseau le plus noble décrit dans notre corpus, que les trois encyclopédies latines intègrent plutôt dans leur chapitre sur les faucons<sup>113</sup>. Ce fait est plutôt étonnant, car l'aigle n'est jamais vraiment rattaché aux

---

<sup>109</sup> Voir Annexe 2, Tableau 3, I.1 et Tableau 4, I.1.

<sup>110</sup> Voir Annexe 2, Tableau 3, I.2 et Tableau 4, I.2.

<sup>111</sup> Voir Annexe 2, Tableau 3, I.4 et Tableau 4, I.4.

<sup>112</sup> Albert le Grand, *De animalibus*, XXIII, 1, 1433-1437.

<sup>113</sup> Voir Annexe 2, Tableau 4, III.9.

rapaces, des oiseaux ayant pris une place conséquente dans les encyclopédistes du XIII<sup>e</sup> siècle, et séparés souvent en plusieurs sous-espèces.

Parmi les oiseaux de proie, présentés seulement dans les textes encyclopédiques, nous nous concentrerons sur les *accipiter*, les faucons et les gerfauts, qui ont été les principaux oiseaux échangés diplomatiquement et utilisés pour la chasse au vol au XIII<sup>e</sup> siècle en Occident. Notons tous de même la présence d'autres rapaces comme la buse (*buteo*), le milan (*milvus*) ou l'épervier<sup>114</sup>. Les textes encyclopédiques décrivant les oiseaux de proie peuvent ajouter une partie sur leur domestication, leur utilisation à la chasse et les soins à leur fournir. Ils ne sont pas pour autant considérés comme des animaux domestiques.

Commençant avec les autours ou *accipiter*, des rapaces à la fois plus petits qu'un aigle, mais plus longs qu'un faucon. Les encyclopédistes en décrivent plusieurs sortes, ayant tous des habitudes solitaires et carnassières, très similaires à celles de l'aigle<sup>115</sup>. Ils entretiennent des rapports cruels avec leurs petits en les expulsant du nid très jeunes, et partagent avec les autres rapaces le temps de mue, dont les modalités sont expliquées dans les textes, permettant aux hommes d'encadrer cette période particulière de la vie des oiseaux<sup>116</sup>. Mais de toutes les sortes d'autours, Albert le Grand précise que les plus forts et les plus larges sont les nordiques<sup>117</sup>. Il s'agit d'un élément qui peut avoir son importance quand on sait que les oiseaux scandinaves étaient les favoris des princes et des rois. Quant aux faucons (*falcones*), ils sont divisés dans les textes encyclopédiques en sept ou huit groupes, et possèdent tous des attributs physiologiques et physiques particuliers<sup>118</sup>. Toutefois, la majeure partie de leur description est centrée sur leur utilisation cynégétique, leur méthode de domestication et les meilleurs soins qu'ils peuvent recevoir. Cela est particulièrement visible dans l'ouvrage d'Albert le Grand, qui possède le chapitre le plus important, précis, varié et long de tout notre corpus sur les falconidés. Il fut ensuite repris

---

<sup>114</sup> L'épervier est seulement présent chez Brunetto Latini.

<sup>115</sup> Voir Annexe 2, Tableau 4, II.

<sup>116</sup> Voir Annexe 2, Tableau 4, II.1.

<sup>117</sup> Albert le Grand, *De animalibus*, XXIII, 1, 1439: « Scias autem quod huius avis natura praecipue confortatur in Aquilonis partibus et ibi hee aves fortiores sunt et maiores, et quando bene nobiles sunt... »

<sup>118</sup> Voir Annexe 2, Tableau 4, III.

par Vincent de Beauvais et l'empereur Frédéric II, et fais ressortir quatre axes physiques pouvant permettre de distinguer les différentes sous-espèces, à savoir la forme de leur corps (la même chez tous), leur couleur, leur comportement chasseur et leur cri<sup>119</sup>.

Après avoir vu les différentes « natures » des quadrupèdes et des oiseaux que nous avons retenus dans les encyclopédies, les bestiaires et le *De animalibus* d'Albert le Grand, nous allons à présent voir que les animaux portent des significations symboliques décrites par les auteurs de notre corpus, résultant souvent de l'interprétation des caractéristiques physiques, physiologiques et comportementales des animaux ou de la présentation intrinsèque de valeurs symboliques, sacrées ou morales chez les animaux. Nous verrons ainsi comment la signification des animaux est forgée par les auteurs, quels sont les objectifs de la symbolique animale, et les traits caractéristiques de chacun des animaux que nous avons choisis.

### III. Significations et interprétations des animaux

#### A. Tirer une « senefiance » de la nature : tirer une symbolique des animaux

##### 1. *Le symbolisme animalier : définition*

Revenons d'abord sur la définition du symbolisme. Symboliser, c'est produire un signe intelligible qui a du sens, aussi appelé un signifiant ou « segnefiant »<sup>120</sup>, à partir d'un élément, d'une idée, d'une nature... Les symboles se rapportent à quelque chose d'autre qu'eux-mêmes et instaurent un sens nouveau pour cette chose dans l'esprit des receveurs du signe<sup>121</sup>. Ainsi, l'emblématique animalière s'inscrit dans l'interprétation plus globale de la nature. On aurait tort de restreindre cette explication symbolique de la nature à la sphère de l'imaginaire : nous nous trouvons au contraire en présence d'un système cohérent d'interprétation de la réalité et d'établissement d'une forme de connaissance<sup>122</sup>. Toutefois, le symbolisme diffère selon le public visé et on peut donc créer plusieurs couches de sens pour un même objet et/ou être. Ainsi, les animaux ont souvent des symboliques

---

<sup>119</sup> Albert le Grand, *De animalibus*, XXIII, 1, 1, 1453-1493.

<sup>120</sup> Mot utilisé dans les bestiaires et les encyclopédies en langue vernaculaire.

<sup>121</sup> Maurice Godelier, *L'imaginé, l'imaginaire et le symbolique*, (Paris : CNRS éditions, 2015), 59-60.

<sup>122</sup> Tullio Gregory, « Nature au Moyen Age » dans Tullio Gregory, dir., *Speculum naturale: percorsi del pensiero medievale* (Roma : Edizioni di storia e letteratura, 2007), 3.

ambivalentes, allant du bien au mal, de la morale à l'immorale<sup>123</sup>. On peut remarquer que les significations affectées à la faune ont très peu changé au cours du Moyen Age, exception faite de quelques espèces comme l'ours, reprenant bien souvent des images héritées des textes anciens comme le *Physiologus*, ou ceux de Pline l'Ancien et d'Isidore de Séville<sup>124</sup>. Certains des motifs emblématiques ont pu aussi s'intensifier au XIII<sup>e</sup> siècle tels que la déchéance de l'ours<sup>125</sup> ou l'ascension hiérarchique du lion. En outre, les méthodes et les techniques pour tirer un sens symbolique et allégorique des animaux sont très diverses, comme nous allons le voir maintenant<sup>126</sup>.

## 2. Méthode d'interprétation symbolique des animaux

Les « natures » de la faune peuvent être interprétées selon trois vecteurs symboliques, qui permettent de lui donner un triple sens : le sens allégorique, pour les analogies avec l'histoire sainte ; le sens tropologique ou moral lorsque l'animal apporte une leçon qui concerne le comportement humain ; et le sens anagogique qui donne une image de la destinée de l'âme et des fins dernières<sup>127</sup>. À ces trois, on peut également ajouter le sens courtois qu'utilise Richard de Fournival dans son bestiaire<sup>128</sup>. Ainsi, pour attribuer une fonction symbolique à un animal, les auteurs de notre corpus ont utilisé une de ces méthodes, tout en prenant plusieurs facteurs en compte. D'abord, l'emblématique d'un animal dépend du type de « nature » étudiée. Son interprétation et sa signification sont alors plurielles et ambivalentes, car elles changent selon la propriété naturelle retenue<sup>129</sup>. Par exemple, l'éléphant est un modèle de chasteté si nous prenons son désir sexuel quasi

---

<sup>123</sup> Marcel Durliat, « Le monde animal et ses représentations iconographiques du XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public : Le Monde animal et ses représentations au Moyen-âge (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, 15 (1985) : 74-75.

<sup>124</sup> Voisenet, *Bestiaire chrétien*, 213-217.

<sup>125</sup> Michel Pastoureau, *L'ours : histoire d'un roi déchu* (Paris : Seuil, 2013).

<sup>126</sup> Francesco Zambon, « Figura Bestialis : les fondements théoriques du Bestiaire médiéval » dans Gabriel Bianciotto, dir., *Épopée animale, fable, fabliau: actes du IV<sup>e</sup> colloque de la Société Internationale Renardienne, Evreux, 7-11 septembre 1981* (Paris : Presses Universitaires de France, 1984), 713-714.

<sup>127</sup> Jan M. Ziolkowski, « Literary Genre and Animal Symbolism » dans L. A. J. Houwen, dir., *Animals and the Symbolic in Mediaeval Art and Literature* (Groningen : Egbert Forsten, 1997), 6.

<sup>128</sup> Gabriel Bianciotto, « Sur le Bestiaire d'amour de Richard de Fournival » dans Gabriel Bianciotto, dir., *Épopée animale, fable, fabliau: actes du IV<sup>e</sup> colloque de la Société Internationale Renardienne, Evreux, 7-11 septembre 1981* (Paris : Presses Universitaires de France, 1984), 107-19.

<sup>129</sup> Baudouin Van den Abeele, « Mauvais merles et faucons exemplaires : ambivalences dans la symbolique des oiseaux au Moyen Age » dans Michel Mazoyer, dir., *L'oiseau entre ciel et terre: actes du colloque organisé par l'Association Kubaba tenu dans le cadre des journées universitaires de Hérisson (2004)* (Paris : L'Harmattan, 2005), 336.

nul, mais il est également un animal orgueilleux si nous analysons son impossibilité à s'agenouiller<sup>130</sup>. En outre, les auteurs de notre corpus ont fait des choix entre les différentes propriétés des animaux parmi le large éventail qu'ils possèdent et les types de symbolisme qu'ils veulent leur donner. Ils mettent souvent l'accent sur des attributs mélioratifs pour la faune à l'image vertueuse, ou péjoratifs pour celle à la représentation vicieuse et pécheresse. De ce fait, chaque encyclopédie et bestiaire présente une originalité et une sensibilité propre à leur auteur à travers les choix d'analyse, l'intérêt et l'attention portée aux différentes espèces animales. Pour un même animal, chaque trait symbolique et significatif se révèle diversement approfondi selon les ouvrages<sup>131</sup>.

Par ailleurs, le sens symbolique peut être exprimé de plusieurs façons. Il peut par exemple être mentionné explicitement dans le texte. C'est le cas de la comparaison directe dans les bestiaires entre les éléphants et Adam et Ève<sup>132</sup>, ou entre le rite de rajeunissement de l'aigle et le baptême<sup>133</sup>. Cette méthode se retrouve surtout dans les bestiaires, dont le but n'est pas tant l'étude zoologique, mais plutôt d'utiliser les animaux comme des supports de sens moraux et religieux. D'autre part, le motif symbolique ou allégorique peut aussi être implicite<sup>134</sup>. Il est alors déduit d'une histoire racontée où aucune mention comparative ni métaphorique n'est induite. On retrouve ceci dans la narration de l'accouchement de l'ourse et le façonnage de ses petits. En effet, comme nous l'avons vu, l'ourse a une gestation très courte dans les textes encyclopédiques, qui serait entre autres due à son désir sexuel important. Elle donne naissance à des prématurés et fait alors preuve d'un puissant esprit maternel afin de leur donner vie et corps<sup>135</sup>. Si elle conçoit des petits

---

<sup>130</sup> Voir Annexe 2, Tableau 1, I.9 et Tableau 2, III.11.

<sup>131</sup> Corinne Beck, « Approches du traitement de l'animal chez les encyclopédistes du XIII<sup>e</sup> siècle. L'exemple de l'ours. » dans Michelangelo Picone, dir., *L'enciclopedia medievale* (Ravenne : Longo, 1994), 166.

<sup>132</sup> Guillaume le Clerc, *Le bestiaire divin*, XXXV, 293 : « En cez bestes, por verite, Sunt Eve et Adam figure. »

<sup>133</sup> Pierre de Beauvais, *Le Bestiaire*, XXI, 167-168 : « Pren garde, tu hom, quel que tu soies, Suis ou paiens, qui vestus es du Viés Testament et que li oeil del cuers son plain de roill ; et quier esperituel fontaine de Deu, qui dit : « Qui n'est regenerés d'aighe et del Saint Esperit, il ne puet entrer el regne des ciels ». Qui baptisiés ert el non Perre et del Fil et des Saint Esperit, il levera les ex du cuer a Dieu, qui est verrai Soleil de justice ; il ert renouvelés comme li aigles et verra altres cler. »

<sup>134</sup> Bernard Ribémont, « L'animal comme exemple dans les encyclopédies médiévales : morale et "naturalisme" dans le Livre des propriétés des choses » dans Jacques Berlioz, Pascal Collomb, et Marie Anne Polo de Beaulieu, dir., *L'animal exemplaire au Moyen Âge (Ve-XVe siècle)* (Rennes : Presses universitaires de Rennes, 1999), 196.

<sup>135</sup> Voir Annexe 2, Tableau 2, IV.4

informes, c'est parce que le plantigrade a un comportement luxurieux et lubrique, dont la progéniture défigurée est une conséquence implicite, qu'elle rattrape par une action dévouée et morale. De plus, nous pouvons remarquer que la symbolique d'un animal peut être influencée par des traits qu'il partage avec les autres membres de sa catégorie ou sous-catégorie. Ainsi, les fauves partagent des symboles liés à la colère, les oiseaux à la spiritualité, et les rapaces à leur tempérament courageux et noble. Il existe également des propriétés symboliques particulières qui transcendent les groupes fauniques, comme la bestialité et la cruauté que l'on retrouve chez les fauves, l'aigle et les rapaces<sup>136</sup>. Enfin, les symboles animaliers présents dans notre corpus sont souvent d'ordre anthropomorphe et ont pour objectif d'être transposés au cadre humain dans leurs différentes actions comme l'acte sexuel, l'accouchement, l'alimentation, les actes religieux, etc.

### 3. *Volonté et objectifs du symbolisme animalier*

Après avoir vu les méthodes d'interprétation symbolique des animaux, il faut maintenant en présenter les objectifs et les buts. Pour les auteurs, les animaux sont des porteurs et des vecteurs de sens qui ont plusieurs utilités<sup>137</sup>. D'abord, les bestiaires, et surtout les encyclopédies, ont une volonté de déchiffrer et de comprendre la création divine. La nature, dont la faune, serait une forme de langage figuré du divin qui rappelle les hommes à des vérités d'ordre éthique et religieux, selon un strict parallélisme entre nature et Écriture. Les « natures » des bêtes et des oiseaux deviennent alors des éléments représentatifs du monde pouvant permettre de mieux comprendre la volonté du Seigneur. De plus, les animaux sont liés entre eux, car ils sont tous créés par Dieu et appartiennent au monde chrétien. Ils peuvent donc être analysés selon une forme d'exégèse, comme un langage vivant de Dieu.

Dans le même temps, les animaux sont décrits et étudiés selon un sens moral, dans l'objectif d'élever les hommes. Dans les bestiaires, c'est une part importante de l'analyse

---

<sup>136</sup> Pour la cruauté du lion, voir Annexe 2, Tableau 2, V.10 ; pour celle de l'aigle, voir Annexe 2, Tableau 3, I.4 et Tableau 4, I.4 ; et pour celle des rapaces, voir Annexe 2, Tableau 4, II.1.

<sup>137</sup> Michel Zink, « Le monde animal et ses représentations dans la littérature française du Moyen Âge », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public : Le Monde animal et ses représentations au Moyen-âge (XIe-XVe siècles)*, 15 (1985) : 59-60.



des animaux, voire même le but principal. L'objectif est alors de créer des modèles et des anti-modèles moraux, sacrés et religieux pour les hommes. En effet, les bestiaires servent à l'enseignement de leçons morales, vertueuses ou religieuses à travers les figures animalières. Pour cela, la faune est dénaturée, extraite en partie de son animalité pour que ses symboles s'adressent et s'adaptent mieux aux normes humaines. Par exemple, le fait que le lion n'attaque jamais les hommes sauf en cas de grande faim est une représentation de la clémence dont doivent faire preuve les chrétiens au cours de leur vie, notamment les personnes ayant une forme de pouvoir comme les rois, le lion étant la figure animalière royale par excellence <sup>138</sup>.

De plus, on peut voir un double biais d'influence des situations décrites et des caractéristiques des animaux sur le lecteur. Ainsi, les bonnes actions et les bons comportements, ou au contraire les dérives et les vices des animaux décrits, par exemple dans les bestiaires, montrent directement au chrétien comment se comporter<sup>139</sup>. Cependant, l'homme étant au-dessus de tous les animaux de la Création, on peut se poser la question suivante : si le lion est clément, pourquoi l'homme ne le serait-il pas ? Les auteurs souhaitent faire réagir les lecteurs en montrant des animaux pouvant être meilleurs qu'eux. La distinction entre l'humanité et l'animalité étant alors troublée, les hommes doivent mieux se comporter pour réinstaurer l'écart entre eux et les animaux. Encore faut-il que les lecteurs des textes, qu'ils soient nobles et/ou clercs, puissent distinguer les différentes couches de symbolisme entre l'explicite et l'implicite, mais également entre les significations issues des auteurs et celles qui découlent de la propre démarche intellectuelle de celui qui lit le texte. Quoi qu'il en soit, nous pouvons comprendre la reproduction de certains motifs naturels et de leurs sens symboliques à travers notre corpus, car ils sont basés sur les qualités et les valeurs d'un bon chrétien, mais aussi sur les signes de vices et de péchés, qui ont peu évolué entre le siècle d'Isidore de Séville et le XIII<sup>e</sup> siècle. Nous allons à présent voir ce que les animaux diplomatiques représentent et symbolisent, notamment les allégories et les significations qui pourraient avoir joué un rôle dans la diplomatie du XIII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>138</sup> Voir Annexe 2, Tableau 1, II.1 et Tableau 2, V.1.

<sup>139</sup> Bianciotto, *Bestiaires du Moyen Âge*, 15.

## B. Les différents caractères symboliques des animaux diplomatiques

### 1. *Les animaux modèles de notre corpus*

Il se peut qu'un sentiment de répétition survienne dans cette sous-partie, mais il nous a semblé propice de garder cette structure afin de montrer les spécificités allégoriques de tous les animaux que nous avons choisi d'étudier, lesquels possèdent une symbolique forte et souvent très valorisante pour les rois. Les interprétations de la faune diplomatique sont majoritairement mélioratives et positives, de par leur signification vertueuse et morale, et par les symboles qui leur sont généralement attribués. De plus, nous pouvons constater la récurrence de certains caractères de valorisation, notamment liés à la noblesse et au prestige, chez les différents oiseaux et bêtes offerts et reçus par les rois<sup>140</sup>. Toutefois, il demeure que les animaux possèdent une ambivalence allégorique, instituant une dualité symbolique, qui a dû être utilisée, expliquée et interprétée par les auteurs. Par exemple, le lion et le paon partagent un trait commun : l'orgueil. Or, dans les textes, le paon est surtout caractérisé par son orgueil maladif, que l'on peut voir par l'ostentation de sa queue, sans quoi il n'est rien<sup>141</sup>, tandis que le lion possède d'autres traits plus valorisants, atténuant ce défaut, par exemple grâce à ses trois natures<sup>142</sup>, qui peuvent prendre des significations christiques. Ainsi, quand le fauve efface ses traces<sup>143</sup>, voit durant son sommeil, et surtout quand ses petits renaissent, il s'agit de trois éléments naturels pouvant être liés à des aspects du Christ, par exemple sa résurrection.

On retrouve cette ambivalence symbolique chez d'autres modèles animaliers présents dans la pratique du don diplomatique et dans les représentations des souverains, comme l'éléphant et l'aigle. Ainsi, le pachyderme, en dehors de son physique impressionnant et de sa force, mise en scène par son utilisation belliqueuse, possède, dans

---

<sup>140</sup> Mireille Vincent-Cassy, « Les animaux et les péchés capitaux : de la symbolique à l'emblématique », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public : Le Monde animal et ses représentations au Moyen-âge (XIe-XVe siècles)*, 15 (1985) : 124.

<sup>141</sup> Richard de Fournival, *Le bestiaire d'amour*, 208 : « Dont senefie keue et nomeement keue de paon pour les ex qui i sont, pourveanche. Pour che di je que aussi laide chose comme chuest de paon sans keue, aussi povre chose est che de home sans pourveanche. Et nepourquant, se je eusse autretant de ex con li paons a en le keue, si peuvent je bien estre endormis a forche de chant. »

<sup>142</sup> Voir Annexe 2, Tableau 1, II.2-3-4-5 et Tableau 2, V.3-4-5.

<sup>143</sup> Guillaume le Clerc, *Le bestiaire divin*, 194 : « Or entendez que senefie ; Senefiance i a moult clere : Quant Dex, nostre primerain pere, Qui est esperiteus el mont. Vint por nos sauver en cest mont Ca jus en terre par sa grace, Si sagement covri sa trace, C'onques ne sout li veneor Que ce fust nostre Sauveor ; Et nature se mervella Comment il vint entre nos ca. »

nos sources, des comportements pouvant être interprétés comme des signes de chasteté, de fidélité et de foi. Pourtant, l'animal n'est pas sans défaut. Par exemple, le rite d'accouplement du pachyderme, où la femelle et le mâle consomment de la mandragore en Orient, est souvent comparé avec la déchéance d'Adam et Ève<sup>144</sup>. Dans les textes, il peut également paraître orgueilleux du fait de son impossibilité à s'agenouiller, notamment allégoriquement devant le Christ et le Seigneur<sup>145</sup>. Enfin l'aigle, figure d'autorité et de majesté, mais aussi de cruauté notamment envers ses petits, est omniprésent dans les représentations diplomatiques. Le fait le plus marquant de l'aigle concerne son rituel de rajeunissement, qui peut être interprété de plusieurs façons<sup>146</sup>. Les trois immersions de l'aigle dans l'eau peuvent faire référence aux trois immersions baptismales ou aux trois jours au tombeau du Christ avant la résurrection<sup>147</sup>. Le rite peut également signifier la résurrection de tous les bons chrétiens lors de l'établissement du royaume de Dieu. L'aigle est donc considéré comme un symbole de l'élévation céleste du Christ.

Ainsi, les trois animaux dont nous venons de traiter possèdent tous majoritairement des traits et des attributs très valorisants, qu'ils soient moraux ou religieux, et personnifient parfois même des épisodes bibliques. Lors d'un don diplomatique, leur image et leur représentation symbolique font l'éloge de leur propriétaire, qui s'approprie leur emblématique. Toutefois, des bêtes et des oiseaux ont été décrits de façon moins valorisante, et pourtant, on les retrouve dans la diplomatie des rois au XIII<sup>e</sup> siècle.

## 2. *Les contre-modèles animaliers*

Certains animaux ont des caractéristiques qui sont propres aux vices, comme les cornes, les griffes, le bec et la queue, qui sont des protubérances peu harmonieuses dans le monde chrétien et souvent rattachées au Diable. Comme nous l'avons déjà vu, le chameau possédant des sabots fendus et étant un ruminant, il est considéré comme un animal impur. En parallèle, des animaux ont des descriptions très liées à l'animalité, la sauvagerie comme

---

<sup>144</sup> Pierre de Beauvais, *Le Bestiaire*, LX, 221 : « Cil doi olifant de malle et de femele portent la samblance de Eve et d'Adam, qui erent en paradis devant le mors de la pomme, avironné de gloire, nient de mal sachant, ne desirant de covoitise ne d'asablement. »

<sup>145</sup> Voir Annexe 2, Tableau 1, I.9 et Tableau 2, III.11.

<sup>146</sup> Voir Annexe 2, Tableau 3, I.2 et Tableau 4, I.2.

<sup>147</sup> Anonyme, *Physiologos : Le bestiaire des bestiaires*, 79-82.

l'ours et le léopard, sans doute deux des bêtes ayant la symbolique la plus péjorative. La représentation des deux quadrupèdes n'est pas très élogieuse et ne permet pas l'élévation spirituelle des hommes, les laissant à un état de nature très différent des animaux vertueux, que l'on rapproche des hommes. Par exemple, le plantigrade est un animal luxurieux, possédant un vif désir sexuel au point qu'il donne naissance à des petits immatures et informes. Considéré avant le XI<sup>e</sup> siècle comme un roi parmi les animaux, l'ours est présenté dans les encyclopédies du XIII<sup>e</sup> siècle comme un animal peu scrupuleux, gourmand et stupide contrairement au lion<sup>148</sup>. De même le léopard, qui n'a rien à voir avec le léopard que nous connaissons, est une figure antithétique du lion, une espèce bâtarde possédant tous les vices du lion, sans ses qualités. Il est donc décrit comme cruel, méchant et vicieux. L'ours et le léopard sont d'ailleurs parfois comparés dans les textes encyclopédiques, par exemple chez Thomas de Cantimpré et Vincent de Beauvais, instituant de fait une affiliation entre les deux animaux<sup>149</sup>. Leurs traits très bestiaux, sauvages, vicieux, relevant d'une grande animalité, peuvent être intéressants pour la figuration des souverains, car cela positionne les rois comme les maîtres des créatures sataniques et porteuses de péchés, montrant ainsi qu'ils sont capables de dominer les engeances du mal.

Enfin, les oiseaux de proie, plus particulièrement les faucons et les autours, sont décrits comme des oiseaux très nobles et fiers. Pourtant, ils sont pourvus d'un sens allégorique plutôt péjoratif, possédant des attributs mauvais comme leurs serres et leur bec, mais aussi en ayant des comportements brutaux envers leurs petits<sup>150</sup>. Et pourtant les oiseaux de proie, malgré leur symbolique plutôt mauvaise, ont été des animaux importants et nombreux dans les dons et échanges diplomatiques.

Nous avons donc dans ce deuxième chapitre, présenté les genres du bestiaire et de l'encyclopédie médiévale, mais aussi défini un corpus de textes et d'ouvrages qui nous ont servi à analyser les animaux diplomatiques que nous avons retenus. Nous avons analysé à

---

<sup>148</sup> Voir Annexe 2, Tableau 2, IV.1.

<sup>149</sup> Vincent de Beauvais, *Speculum quadruplex*, XIX, 116, 1446 : « Animalium foemina universaliter maribus sunt debiliores praeter ursum et leopardum, in quibus opinantur... »

<sup>150</sup> Voir Annexe 2, Tableau 4, II.1.

la fois les caractéristiques physiques et naturelles, les comportements et la physiologie des groupes et des individus animaux présentés par les auteurs de nos sources, ainsi que les interprétations, explicites ou implicites, ayant été réalisées sur ces mêmes motifs naturels, notamment à travers la méthode et les objectifs de la mise en place de telles significations symboliques. Nous allons à présent étudier dans le chapitre III, quels rôles les descriptions et la symbolique des animaux soulevées dans les encyclopédies et les bestiaires ont-elles joué dans le choix, la mise en scène et les soins des animaux, ainsi que sur le prestige de leur royal propriétaire. Nous traiterons également des modalités de transport, des lieux d'origine des animaux offerts jusqu'aux ménageries des souverains, lieux zoologiques particuliers que nous définirons et développerons dans le chapitre III.

## Chapitre III : Choix, dons, transports et utilisations des animaux

### I. Choix et lieux d'origine des animaux favoris de la diplomatie

Dans cette première partie du chapitre III, nous allons étudier les différents critères de choix et de beauté des animaux donnés dans le cadre de la diplomatie, qui nous permettront de connaître les préférences fauniques des rois. En effet, après avoir vu les significations et les symboles animaliers décrits dans les bestiaires et les encyclopédies du XIII<sup>e</sup> siècle, il faut s'intéresser aux éléments qui définissent un bon cadeau diplomatique, liés, entre autres, aux caractéristiques naturelles et à l'emblématique des bêtes, mais aussi aux effets de mode et au statut des donateurs et des donataires, qui sont, dans le cadre de notre étude, des rois occidentaux du XIII<sup>e</sup> siècle, dont Henri III, Frédéric II et Louis IX. De même, il faut souligner l'importance d'une autre notion qui semble avoir été fondamentale dans le choix de la faune diplomatique : l'exotisme.

#### A. Les critères de valeur et de beauté des animaux diplomatiques

##### 1. *Statut social et préférences animalières*

Les animaux sont des êtres vivants qui ont été considérés et valorisés différemment par les hommes selon leur statut dans la société médiévale du XIII<sup>e</sup> siècle. Comme nous l'avons vu dans la première partie, le don tend à s'adapter à la culture et aux préférences de ses agents, à travers la valeur et la signification de ses objets, afin que le geste du donateur marque durablement le donataire<sup>1</sup>. En parallèle, les bestiaires et les encyclopédies présentent des caractéristiques animalières, naturelles et symboliques, pouvant être anthropomorphisées pour décrire des comportements et des pratiques humaines. Ainsi, les valeurs et les attributs d'animaux comme le lion et l'aigle peuvent concorder avec le rang et les valeurs des nobles et des rois. Au contraire, certaines bêtes correspondent plus aux catégories basses de la population et sont même considérées comme outrageantes pour les plus hautes si elles leur étaient offertes.

Prenons l'exemple des oiseaux. On réserve des volatiles destinés à l'alimentation et souvent incapables de voler, comme le coq et les chapons, aux populations laborieuses

---

<sup>1</sup> Cf. *supra*. 47.

et pauvres, tandis que les oiseaux sauvages avec une symbolique plus avantageuse, noble et digne, comme les faucons<sup>2</sup>, sont destinés à la noblesse et à la royauté. En outre, les *laboratores* préfèrent les animaux d'élevage, ceux utiles à leurs travaux physiques ou les plus rentables à la vente, alors que la noblesse considère la valeur de la faune non pas par le biais économique, mais plutôt par sa rareté, sa majesté et sa beauté. Ainsi, pour les rois, les valeurs esthétique et ostentatoire prennent le pas sur la valeur utilitaire. De plus, Joyce E. Salisbury distingue trois sortes de cadeaux diplomatiques où les animaux-objets concordent avec le statut du donataire : vers les souverains avec des animaux respectés et puissants ; vers l'Église avec des animaux pieux et défenseurs du Christ ; et enfin vers les dames qui reçoivent des animaux féconds, symbolisant souvent la virginité<sup>3</sup>. À ceci, il faut ajouter que les dons diplomatiques fauniques du XIII<sup>e</sup> siècle suivent certains effets de mode, en partie liés à l'image et aux caractéristiques des animaux échangés.

## 2. *Les effets de mode animale*

Nous pouvons constater en premier lieu que les animaux donnés au XIII<sup>e</sup> siècle sont tous à plume ou à poil. En effet, la possession de reptiles et d'amphibiens n'est pas encore d'usage. Il demeure que l'engouement des nobles et des rois pour les animaux à poil est sûrement dû au succès des fourrures animales, qu'ils se procurent commercialement et/ou à travers des échanges et des dons. Par exemple, les peaux de lions et d'ours blanc sont très convoitées, tout comme les bêtes vivantes<sup>4</sup>.

En outre, nous pouvons remarquer que les animaux blancs sont particulièrement recherchés par tous les princes, nobles et rois, notamment les espèces qui ne le sont pas naturellement. Cette teinte particulière de fourrure ou de plumage est originale et rare, mais est aussi, et surtout, un symbole de pureté, que l'on retrouve dans de nombreux exemples de dons fauniques destinés à des souverains et des princes durant la période médiévale : le moineau blanc et le renard blanc du roi René d'Anjou ; l'ours blanc, le corbeau blanc, les

---

<sup>2</sup> Linda Kalof, *Looking at animals in human history* (Londres : Reaktion Books, 2007), 60.

<sup>3</sup> Joyce E. Salisbury, *The Beast within: Animals in the Middle Ages* (New York : Routledge, 1994).

<sup>4</sup> Michel Pastoureau, « Les ménageries princières : du pouvoir au savoir » dans Michel Pastoureau, *Symboles du Moyen Âge: animaux, végétaux, couleurs, objets* (Paris : Le Léopard d'or, 2012), 71.

tourterelles blanches et les pigeons blancs offerts à Jean le Bon lors de son séjour forcé en Angleterre ; l'ours blanc à Frédéric II et Henri III<sup>5</sup>...

Par ailleurs, avant nos recherches, nous pensions que la nouveauté et la non-utilisation d'un animal seraient plus valorisées dans le cadre d'un présent faunique. En effet, nous pourrions nous attendre à ce que les animaux offerts, notamment les *pecoribus* ou animaux domestiques, ne soient pas utilisés avant le don, pas même par le donateur, laissant au donataire le privilège de l'usufruit de l'objet. Or, nous pouvons constater le contraire dans certains cas. Par exemple, lorsque Frédéric II Hohenstaufen a envoyé au sultan Ayyoubide al-Malik al-Kamil (1210-1238), via un ambassadeur, plusieurs présents précieux et des chevaux, mais aussi sa propre monture et l'ensemble de son ornement<sup>6</sup>. Elle est considérée comme le cadeau le plus prestigieux parmi tous ceux offerts au sultan<sup>7</sup>. Ainsi, les anciennes possessions des souverains, loin d'être des objets démunis de valeur, revêtent une dimension symbolique, prestigieuse ou relationnelle supplémentaire, entre autres, par le détachement du donateur de sa propriété.

D'autre part, des animaux sont récurrents dans les dons diplomatiques au XIII<sup>e</sup> siècle tandis que d'autres se voient de moins en moins offerts. On peut, par exemple, voir ce phénomène avec les figures de l'ours brun et du lion. Le premier a subi une déchéance extrême, notamment à cause des attaques des ecclésiastiques sur sa moralité<sup>8</sup>. Le plantigrade a reçu une symbolique païenne, voire vicieuse et diabolique, ayant pu justifier en partie la mise en place de campagnes de chasses intensives à son encontre dans certains royaumes, comme en Angleterre, qui ont diminué drastiquement sa population, ainsi que celle d'un autre animal mal-aimé : le loup<sup>9</sup>. Dans la première moitié du Moyen Âge, l'ours

---

<sup>5</sup> Robert Delort, « Le prince et la bête » dans Jacques Paviot et Jacques Verger, dir., *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Âge: mélanges en l'honneur de Philippe Contamine* (Paris : Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000), 191-192

<sup>6</sup> Doris Behrens-Abouseif, *Practising Diplomacy in the Mamluk Sultanate: Gifts and Material Culture in the Medieval Islamic World* (Londres : I.B. Tauris, 2016), 31-32.

<sup>7</sup> Edgard Blochet, « les relations diplomatiques des Hohenstaufen avec les sultans d'Égypte », *Revue historique*, 80 (1902), 55.

<sup>8</sup> Voir Michel Pastoureau, *L'ours : histoire d'un roi déchu* (Paris : Éd. Points, 2013).

<sup>9</sup> Aleksander Pluskowski, « What is Exotic? Sources of Animals and Animal Products from the Edges of the Medieval World » dans Gerhard Jaritz et Juhan Kreem, dir., *The Edges of the Medieval World* (Central European University Press, 2009), 115-116,



est pourtant considéré comme un animal fort, puissant, et surtout royal et noble. Les rois, les princes et les nobles aiment alors le chasser, et le terrasser est un exploit qu'ils montrent fièrement. Sortir vainqueur d'une confrontation avec un ours fait aussi partie du rituel de passage pour les jeunes hommes afin de devenir des guerriers adultes, un chef, voire un roi chez les Germains. Encore au XI<sup>e</sup> siècle, Godefroy de Bouillon réalise l'exploit de vaincre un ours sans pour autant voir son image tâchée, ni remettre en cause son accession au trône de Jérusalem<sup>10</sup>. En outre, le plantigrade a été un don récurrent pour conclure des accords. Dans la *Chanson de Roland*, le roi Marsile offre à Charlemagne plusieurs cadeaux afin de sceller la paix : l'ours y est toujours cité en premier, et ce à trois reprises<sup>11</sup>. Néanmoins, il faut remarquer qu'en dépit de sa déchéance, le plantigrade conserve encore, au XIII<sup>e</sup> siècle, une place de choix, en restant l'animal européen préféré et le plus récurrent dans les collections royales et nobles. L'ours brun n'étant plus aussi prestigieux que durant la première moitié du Moyen Age, il est devenu un animal neutre, une base, un « classique » que tous les nobles et les rois, souhaitant rassembler des animaux, se doivent d'avoir.

En parallèle, le lion, qui a concurrencé symboliquement l'ours à la tête de la hiérarchie faunique, devient le roi des bêtes, voire des animaux, dans les écrits du XIII<sup>e</sup> siècle et prend une place importante dans les dons diplomatiques, grâce en grande partie à son image royale très valorisante pour son détenteur. Toutefois, il existe une autre différence importante entre l'ours et le lion : le fauve est, du point de vue occidental, un animal exotique.

### 3. *L'importance de la notion d'exotisme*

L'exotisme est sûrement un des aspects les plus appréciés dans un cadeau animalier diplomatique au XIII<sup>e</sup> siècle. Un animal exotique peut être défini, dans une perspective occidentale, comme étant originaire de territoires lointains, souvent orientaux, ou difficilement accessibles. Le terme est issu du grec, *exotikos*, donnant en latin *exoticus*, et n'est jamais utilisé pour décrire un animal durant l'Antiquité et le haut Moyen Age<sup>12</sup>, mais

---

<sup>10</sup> Pastoureau, *L'ours*, 80-81.

<sup>11</sup> Anonyme, *La Chanson de Roland: Texte établi d'après le manuscrit d'Oxford*, éd. et trad. par Gérard Moignet (Paris : Editions Bordas, 1969), v. 30-34, 127-135, 183-186.

<sup>12</sup> Sa première occurrence pour désigner un animal date de l'époque moderne.

bien des personnes, des traditions ou des lieux<sup>13</sup>. Au XIII<sup>e</sup> siècle, les animaux dits exotiques sont qualifiés le plus souvent par le terme *peregrini*. Plus étonnant encore, ils sont parfois désignés par des adjectifs ancrés dans le vocabulaire du merveilleux avec des mots tels que *mirabiles* et *stupendi*<sup>14</sup>. On retrouve ces termes dans la description de Matthieu Paris des animaux offerts, dont un éléphant, par le sultan Al-Kamil en 1228 à Frédéric II : « bestiis mirabilis, quas Occidens non vidit aut cognovit »<sup>15</sup>. L'auteur rattache ici les bêtes à la notion d'extraordinaire. En effet, l'exotisme médiéval animalier ne dépend pas seulement de l'éloignement géographique des animaux, il provient aussi d'un retrait symbolique de la bête dans les représentations et les perceptions occidentales du XIII<sup>e</sup> siècle. Le lion, par exemple, est géographiquement un fauve exotique. Toutefois, il est omniprésent dans la littérature, l'emblématique et l'imagerie quotidienne du XIII<sup>e</sup> siècle, le rendant aussi familier, voire plus, que certains animaux originaires d'Europe, tels que l'ours brun, aux yeux des Occidentaux.

Enfin, l'exotisme animalier dans les dons diplomatiques semble plus important que d'autres critères de valorisation, car il est beaucoup plus mis en scène et montré. En effet, les rois souhaitent posséder des animaux encore jamais vus au sein de leur territoire, mais ils veulent également se distinguer de leurs ancêtres et de leurs voisins par une collection de créatures plus originale, nouvelle et variée. Cela peut expliquer en partie pourquoi les lions, les éléphants et, dans une moindre mesure, les girafes, sont si recherchés, car ils sont plus rares, difficiles d'accès, et possèdent, en plus, des symboliques plutôt positives que l'on retrouve dans les encyclopédies et les bestiaires. Une hiérarchie du prestige se dresse ainsi entre tous les acteurs du don diplomatique animalier au XIII<sup>e</sup> siècle, basée, entre autres, sur la notion d'exotisme, qui donne une tout autre envergure à un animal offert, que cela soit au niveau symbolique ou relationnel. Mais où se trouvent les animaux exotiques tant convoités par la diplomatie du XIII<sup>e</sup> siècle ? Majoritairement en deux endroits : le Proche-Orient et la Scandinavie. En effet, la faune diplomatique la plus marquante du XIII<sup>e</sup>

---

<sup>13</sup> Liliane Bodson, dir., *Les animaux exotiques dans les relations internationales: espèces, fonctions, significations; Journée d'étude Université de Liège, 22 mars 1997* (Liège : Université de Liège, 1998).

<sup>14</sup> Thierry Buquet, « Les animaux exotiques dans les ménageries médiévales » dans Jacques Toussaint, dir., *Fabuleuses histoires des bêtes et des hommes* (Namur : Société archéologique de Namur, 2013), 98.

<sup>15</sup> Matthieu Paris, *Ex rerum Anglicarum scriptoribus saec. XIII*, éd. par Felix Liebermann (Stuttgart/New York: Kraus Reprint Corporation, 1964), 402.

siècle a pour point de départ ces territoires, avant de rejoindre à travers, entre autres, le don, les grands souverains occidentaux et orientaux.

Nous allons donc étudier l'importance des sultanats orientaux, notamment l'Égypte, et de la Scandinavie, avec le royaume de Norvège, dans la diffusion et la réalisation des dons animaliers diplomatiques. En effet, il s'agit de deux régions ayant à proximité ou sur leur territoire des animaux de grande valeur pour les souverains occidentaux comme l'éléphant, le lion et la girafe en Orient, ou les oiseaux de proie nordiques et l'ours blanc en Scandinavie. Nous verrons donc comment ils ont acquis de telles bêtes, quelles sont leurs caractéristiques, et dans quel contexte ces régions ont poursuivi des rapports avec l'Occident.

## B. Les royaumes et les sultanats du Moyen et Proche-Orient

### 1. *Des sultanats proches des grands lieux d'origine des animaux exotiques*

Les sultanats orientaux sont les principaux fournisseurs de l'Occident en animaux exotiques, que l'on retrouve dans les dons diplomatiques au XIII<sup>e</sup> siècle. En effet, les sultanats d'Égypte et de Damas forment des voies d'accès primordiales vers des régions avec lesquelles les souverains occidentaux n'entretiennent que peu de rapports, et où se trouvent des bêtes exotiques convoitées comme les lions, les éléphants et les girafes. Du fait de leur proximité géographique avec ces territoires-berceaux animaliers, mais aussi grâce à leurs influences politique et culturelle sur ces mêmes régions, les sultans, notamment d'Égypte, s'approvisionnent et reçoivent des bêtes désirées par les souverains occidentaux, en provenance par exemple d'Inde, comme les éléphants<sup>16</sup>, mais surtout de royaumes et de régions africaines.

Nous pouvons commencer par la Nubie, un petit royaume au sud de l'Égypte actuelle et au nord du Soudan, déjà soumis au sultanat égyptien sous le règne de Baybars (1223-1277). Ce dernier est le continuateur et le réformateur du *baqt*, un pacte de non-agression établi pour permettre les échanges entre les deux régions, et qui prévoit un tribut que doit payer chaque année la Nubie à l'Égypte de quatre cents esclaves et différentes

---

<sup>16</sup> Voir Annexe 2, Tableau 1, I.5 et Tableau 2, III.6.

bêtes, telles que des chameaux, deux éléphants, deux girafes, des panthères et plusieurs bovins<sup>17</sup>. À l'origine, les animaux ne sont pas intégrés dans ce traité diplomatique. Ils sont ajoutés sous le règne du sultan al-Mansur Aybak (1197-1257) qui les additionne aux esclaves normalement attendus. Les arrivées de créatures exotiques augmentent encore quand Baybars, possesseur d'une grande ménagerie et important diplomate, signe un traité avec le roi de Nubie Dongola en 1275-1276, lui faisant prendre l'engagement de remettre au Caire chaque année trois éléphants, trois girafes, cinq guépards femelles, une centaine de chevaux alezans et quatre cents têtes de bétail<sup>18</sup>.

Les régions proches du Nil sont riches en animaux et cette caractéristique est déjà relevée par des chroniqueurs comme Jean de Joinville, qui écrit dans sa *Vie de Saint Louis* un passage à propos de la profusion d'animaux extraordinaires aux abords dudit fleuve, tel qu'en la région nubienne :

« Et raportoient que il avoient cerchié le flum et que il estoient venus a un grant tertre de roches taillees, la ou nulz n'avoit pooir de monter ; de ce tertre cheoit le flum, et leur sembloit que il y eust grant foison d'arbres en la montaigne en haut ; et disoient que il avoient trouvé merveilles de diverses bestes sauvages et de diverses façons, lyon, serpens, oliphans, qui les venoient regarder dessus la riviere de l'yaue aussi comme il aloient amont. »<sup>19</sup>

Les lettrés arabes enregistrent aussi la variété des animaux présents dans d'autres régions africaines, comme le pays des « Sudans ». Entre 1342 et 1349, un auteur arabe du nom d'al-Umari écrit, dans une petite encyclopédie, sur ces territoires : le *Masalik al-Absar fi Mamalik al-Amsar*. Il y décrit la variété et la profusion faunique : « Dans leurs déserts, il y a diverses espèces de bêtes sauvages : des onagres, des antilopes, des gazelles, des autruches et autres bêtes semblables, des éléphants, des lions et des panthères. Tous ces animaux ne font aucun mal, sauf si on les attaque ou si on les provoque. Il arrive qu'un

---

<sup>17</sup> Stanley Lane-Poole, *A History of Egypt: In the Middle Ages* (Londres : Routledge, 2013), 41.

<sup>18</sup> Thierry Buquet, « Nommer les animaux exotiques de Baybars, d'Orient en Occident » dans Christian Müller et Muriel Roiland-Rouabah, dir., *Les non-dits du nom. Onomastique et documents en terres d'Islam* (Beyrouth : Presses de l'Ifpo, 2013), 380.

<sup>19</sup> Jean de Joinville, *La Vie de Saint Louis*, 258-260, paragraphe 190.

homme passe à côté d'eux sans qu'ils se tournent contre lui, tant qu'il ne les a pas attaqués. »<sup>20</sup>

Par ailleurs, il y a d'autres régions-berceaux où se trouvent des animaux très prisés de la diplomatie, comme le Maghreb qui fournit des chevaux de race. Pour finir, mentionnons un dernier pourvoyeur animalier de l'Égypte. Il s'agit de l'Éthiopie, un royaume chrétien affilié au patriarcat copte d'Alexandrie, qui a besoin d'entretenir des relations cordiales avec le sultanat d'Égypte afin de pouvoir accéder à la mer Méditerranée et à la Terre sainte. Pour conserver une bonne entente, de nombreuses ambassades et de multiples cadeaux sont envoyés de part et d'autre. Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, sous le règne du sultan Al-Kamil, le roi Lalibela d'Éthiopie a envoyé de magnifiques présents dont des animaux parmi lesquelles on retrouve une girafe, un éléphant et un lion<sup>21</sup>, qui sont venus enrichir les ménageries des Ayyoubides. Les souverains orientaux se sont servis de leur collection faunique pour réaliser des cadeaux animaliers magnifiques, notamment pour les rois occidentaux, et ce quel que soit la dynastie régnante.

## 2. *La place des animaux dans le sultanat d'Égypte, des Ayyoubides aux Mamelouks*

Le XIII<sup>e</sup> siècle est une période de changements dynastiques au Proche Orient, les Mamelouks prenant peu à peu la place des Ayyoubides. Ces derniers, notamment Al-Kamil en Égypte et Al-Ashraf à Damas, ont entretenu des relations diplomatiques avec certains rois occidentaux, notamment Frédéric II, et ont mis en place des ménageries de bêtes exotiques importantes avec des éléphants, des lions et même des girafes<sup>22</sup>. Le rassemblement intensif d'animaux et les échanges avec l'Occident ont ensuite été continués par la dynastie qui leur succéda au tournant du XIII<sup>e</sup> siècle : les Mamelouks. Avant leur arrivée au pouvoir, ceux-ci forment une armée d'esclaves affranchis aux services de différents souverains musulmans, comme les Ayyoubides en Égypte. Dans un contexte critique, ils réussissent à devenir une dynastie puissante notamment à travers les

---

<sup>20</sup> Joseph M. Cuoq, *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique occidentale du VIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle: (Bilād al-Sūdān)* (Paris : Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1975), 268

<sup>21</sup> Jacques Mercier et Claude Lepage, *Lalibela: Wonder of Ethiopia: The Monolithic Churches and Their Treasures* (Addis Ababa : Paul Holberton Publishing, 2012), 38.

<sup>22</sup> Pierre-Louis Gatier, « Des girafes pour l'empereur », *Topoi. Orient-Occident*, 6, 2 (1996), 908.

figures des sultans Aybak et Baybars, lequel prit le pouvoir en 1260. Il réussit alors à unifier l'Égypte, la Syrie et les villes sacrées de Médine et de la Mecque sous l'autorité centrale de ce qui est devenu l'une des plus grandes villes du monde médiéval : le Caire<sup>23</sup>. En outre, le sultan égyptien continue d'entretenir les relations diplomatiques commencées sous les Ayyoubides, à travers, entre autres, l'utilisation des animaux.

Les bêtes rassemblées dans les ménageries du sultanat d'Égypte sont de véritables outils et armes diplomatiques pour les dynasties Ayyoubides et Mamelouks. Cependant l'ampleur et la variété des collections animalières orientales du XIII<sup>e</sup> siècle, sans commune mesure avec celles de l'Occident, excepté peut-être celle de Frédéric II, sont malheureusement très peu décrites dans les sources. Mais nous retrouvons une trace de la magnificence des collections zoologiques orientales dans des témoignages plus anciens ou plus tardifs<sup>24</sup>. En outre, il existe une œuvre, *The Book of Gift and Rarities*, réalisée au XI<sup>e</sup> siècle, qui compile des descriptions de cadeaux offerts depuis la période préislamique<sup>25</sup>. Pour cela, elle reprend des chroniques et des inventaires des différents régimes depuis l'Antiquité qui répertorient les dons envoyés et reçus. Elle montre les faibles changements qu'il y a eu dans la pratique du don diplomatique en Orient, notamment en Égypte.

De même, la manière dont sont étudiés et classifiés les animaux en Orient est similaire à celle des encyclopédies occidentales du XIII<sup>e</sup> siècle, par exemple en séparant les animaux selon leur mode de locomotion, avec les bêtes *hayawàn* à pattes et *dàbba* à nageoires, mais également en les répartissant selon leur habitude alimentaire ou leur appartenance aux sphères domestique (*hayawân insi*) ou sauvage (*wahsh*)<sup>26</sup>. En outre, l'islam met en place des lois alimentaires, notamment sur les produits carnés qui peuvent être purs et impurs à la consommation, influençant les perceptions que les musulmans ont sur les animaux. Nous remarquons également que la place de l'animal dans les mondes

---

<sup>23</sup> André Clot, *L'Égypte des Mamelouks, l'empire des esclaves: 1250-1517* (Paris : Perrin, 1996), 39-41.

<sup>24</sup> On peut citer Maqīzī, *Livre des admonitions et de l'observation pour l'histoire des quartiers et des monuments ou Description historique et topographique de l'Égypte*, trad. par Paul Casanova, vol. 3 (Le Caire : Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale, 1906), 219-222 qui nous décrit la collection Ḥumarāwayh (883-895).

<sup>25</sup> Ghada Hijjawi Qaddumi, *Book of Gifts and Rarities* (Cambridge : Harvard University Center for Middle Eastern Studies, 1996).

<sup>26</sup> Mohammed-Hocine Benkheira, *L'animal en islam* (Paris : Indes savantes, 2005), 20-27.

musulman et chrétien diffère quelque peu. Il s'agit toujours d'un être inférieur à l'humain appartenant à la communauté de Dieu et du vivant, mais la séparation entre l'animalité et l'humanité n'est pas absolue. Pour les auteurs musulmans, l'important dans un animal, c'est l'homme<sup>27</sup>. La faune fait partie d'un tout qu'est l'homme, qui se trouve au sommet de la pyramide des êtres. Ainsi, les animaux domestiques frôlent l'humanité en étant dressés. Cependant, il y a une différence notable entre les études zoologiques orientales et occidentales : les animaux considérés comme exotiques en Occident sont des animaux plus familiers en Orient et vice-versa. En outre, l'accessibilité à la faune joue un rôle majeur dans le choix et la valorisation animalière. Ainsi les préférences zoologiques occidentale et orientale sont différentes, mais elles s'accordent sur certains types d'animaux venus de régions lointaines et inhospitalières, comme la Scandinavie.

### C. Le royaume de Norvège

#### 1. *Un foyer d'animaux appréciés de la diplomatie au XIII<sup>e</sup> siècle*

La Scandinavie est une région d'où viennent des animaux importants de la diplomatie occidentale du XIII<sup>e</sup> siècle, comme les faucons nordiques et l'ours blanc. Sous le règne de Hakon IV Hakonarson commencé en 1217, la Norvège se démarque par son omniprésence dans la diplomatie et ses multiples dons et échanges animaliers, notamment avec Henri III et Frédéric II. La puissance diplomatique norvégienne provient, entre autres, de la fragilité et l'instabilité politique de ses voisins, comme le royaume de Suède qui est bien moins puissant que son homologue. Cependant, nous constatons que la Suède a réussi à entretenir des échanges diplomatiques, notamment avec l'Angleterre. Ainsi, en 1231, un de ses représentants donne au roi Henri III des aigles et des lièvres blancs, deux cadeaux prestigieux, le premier symbole de royauté et de majesté, le second symbole de pureté<sup>28</sup>. Contrairement aux autres royaumes, la Norvège accède à une période de stabilité politique avec l'arrivée au pouvoir d'Hakon IV, dont le règne a duré quarante-six ans. Durant cette période, la Norvège entreprend de s'étendre par des conquêtes<sup>29</sup>.

---

<sup>27</sup> *Ibid.* 15.

<sup>28</sup> Henry Goddard Leach, *Angevin Britain and Scandinavia* (Cambridge : Harvard University Press, 1921), 35

<sup>29</sup> Lucien Musset, *Les peuples scandinaves au moyen âge*, (Paris : Presses universitaires de France, 1951), 203. Il étendit son territoire sur une partie de l'Écosse et les Orcades en 1263, l'Islande en 1262-1264 et en 1261 sur le Groenland.

Grâce à son royaume et ses nouveaux gains territoriaux, la Norvège a accès à de nouvelles ressources de luxe comme les ours blancs et leurs fourrures ou les morses et leurs défenses. Avec l'Islande et le Groenland, Hakon IV peut se procurer davantage d'oiseaux de proie nordiques, considérés comme les meilleurs, mais aussi et surtout des ours polaires, qui au XIII<sup>e</sup> siècle font partie des animaux les plus rares et les plus convoités pour remplir les collections zoologiques des princes.

Le roi de Norvège a su utiliser ces animaux prestigieux et de valeur pour mettre en place des rapports diplomatiques soutenus avec les autres royaumes, lui permettant de prendre une place importante parmi les souverains occidentaux du XIII<sup>e</sup> siècle. La relation entre la Norvège et l'Angleterre est un bon exemple pour analyser les pratiques diplomatiques d'Hakon IV. Entre les deux royaumes, les messagers, les marchands et les cadeaux se succèdent afin de perpétuer leur amitié, qui perdure depuis le règne du père d'Hakon IV, Hakon III Sverreson (1170-1204). Le roi de Norvège a donc envoyé des animaux précieux et possédant une valeur symbolique, ostentatoire et parfois utilitaire, comme les gerfauts blancs ou gris, mais aussi différents produits animaux tels que des bois d'élans et des défenses de morses<sup>30</sup>. Dans le même temps, Hakon IV signe également des accords avec Frédéric II et ses marchands de Lübeck. Il échange même avec la péninsule ibérique lorsqu'Alphonse le Sage, le roi de Castille, demande la main de sa fille, qui épouse finalement son frère Philippe. Pour rester dans le pourtour méditerranéen, la Norvège établit également des relations avec le sultan de Tunis, qui a reçu en 1262 des faucons d'Islande. Les oiseaux de proie nordiques, à travers la diplomatie norvégienne, sont donnés jusqu'au Maghreb et sont considérés comme des cadeaux de choix notamment du fait de leur réputation avantageuse et de leur utilisation dans des activités nobles.

## *2. Les oiseaux de proie nordiques*

Les oiseaux de proie sont récurrents dans les dons diplomatiques au XIII<sup>e</sup> siècle. Comme nous l'avons vu dans notre corpus encyclopédique, les rapaces sont séparés en plusieurs espèces, parmi lesquelles les faucons et les autours. Parmi elles, il existe des

---

<sup>30</sup> Leach, *Angevin Britain and Scandinavia*, 50-51.



sous-catégories possédant leurs propres attributs et caractéristiques<sup>31</sup>. Certaines sont plus valorisées que d'autres comme le gerfaut, l'*herodius*, le faucon breton ou le faucon blanc<sup>32</sup>. En outre, les meilleurs spécimens mis en évidence dans les descriptions des encyclopédies et d'Albert le Grand, notamment dans le cadre d'activités royales comme la chasse au vol, sont également les plus recherchés par les nobles et les souverains européens, notamment Frédéric II et Henri III. La Norvège a accès à certains de ces oiseaux comme le gerfaut norvégien, qui est reconnu comme le plus beau et le plus fort des rapaces, mais aussi comme le meilleur pour la chasse. Le roi Hakon IV fournit ainsi les souverains chasseurs occidentaux et orientaux, qui apprécient particulièrement le rapace<sup>33</sup>. Il faut toutefois noter que la tradition d'échanges et de dons des rapaces nordiques est plus ancienne que le règne d'Hakon IV, mais elle s'accroît au XIII<sup>e</sup> siècle.

Les occurrences de dons d'oiseaux par la Norvège sont nombreuses, notamment avec l'Angleterre. Grâce aux *Diplomatarium Norvegicum*<sup>34</sup>, une compilation de sources écrites diplomatiques norvégiennes datant d'avant 1570, nous avons des informations sur de multiples dons de faucons que la Norvège a effectués vers l'Angleterre sous le règne d'Henri III, comme le 20 août 1245 : « Mandatum est Henrico de Hauvill quod in propria persona accedat usque Lenn' et vj Gyrofalcons et iij falcons gentiles quos Regi misit Rex Norwagie recipiat et saluo custodiat ad opus Regis. Teste Rege in castello apud Gannok xx die Augusti »<sup>35</sup>. On retrouve une trace de ce don dans les documents diplomatiques anglais, les *Close Rolls*. Ici, Henri III mandate Henri de Hauville pour aller à Lenn récupérer des oiseaux offerts par le roi de Norvège. Il s'agit de six gerfauts et de quatre faucons. Le même Henri de Hauville est encore chargé de ramener six gerfauts et quatre faucons, donnés par le roi norvégien, à Henri III le 18 septembre 1228 et de les mener dans un des refuges dédiés aux rapaces du roi, à Grimsby :

---

<sup>31</sup> Voir Annexe 2, Tableau 4, II et III.

<sup>32</sup> Voir Annexe 2, Tableau 4, III.7-8-9.

<sup>33</sup> Tryggvi J. Oleson, « Polar Bears in the Middle Ages », *Canadian Historical Review* 31, 1 (1950), 54.

<sup>34</sup> Les *Diplomatarium Norvegicum* est une compilation de sources écrites comportant vingt-deux volumes qui a été publiée en 1998, après une collecte commencée cent cinquante ans plus tôt. Elle inclut approximativement dix-neuf mille documents, notamment norvégiens.

<sup>35</sup> Alexander Bugge, *Diplomatarium Norvegium*, 19.1, (Kristiana, 1914), 158, citant *Close Rolls*, 29 Henry III, m. 2 d, numéro 237, (Gannock, 20 août 1245).

« De girofalconibus missis domino regi. Mandatum est Henrico de Hauvill' quod sex girofalcons et quatuor falcons quos rex Norwagie ei transmisit et qui adhuc sunt in custodia nuntiorum predicti regis apud Grimesb', ibidem ab eis recipiat et salvo custodiri faciat donec aliud a rege habuerit mandatum. Teste ut supra. »<sup>36</sup>

Il existe d'autres exemples de dons d'oiseaux entre la Norvège et l'Angleterre, mais ils sont relativement similaires aux deux que nous avons cités.

Les oiseaux de proie sont certes des cadeaux de valeur, mais ils sont moins prestigieux qu'un lion, un ours blanc ou un éléphant, et sont donc plus accessibles à la noblesse qui souhaite aussi montrer ses privilèges, son prestige et son pouvoir. Elle possède les mêmes critères de choix animaliers que les souverains et préfère la faune à la symbolique digne et noble. Toutefois, la noblesse n'a ni le statut ni les moyens des rois pour avoir de grandes ménageries ou des collections d'animaux aussi variés et rares que celles des souverains. Ainsi, les nobles anglais accèdent aux gerfauts nordiques, de deux manières : les plus grands d'entre eux les obtiennent directement du roi de Norvège, mais tous peuvent en recevoir de la part de leur suzerain Henri III, donnant au cadeau une valeur supplémentaire. C'est ainsi que le 5 juillet 1231, Henri III demande à Henri de Neville de donner à son vassal et frère Richard de Cornouailles, deux bons autours dont le roi de Norvège l'a précédemment doté : « De ij austurcis datis. R. comiti Cornubie. Mandatum est Henrico de Nevill' quod [de] austurcis que in exennium regi missi sunt ex parte regis Norwegie, faciat habere R. comiti Cornubie et Pictavie duos bonos et pulcros austurcos, de dono regis. Teste rege apud Rading', v. die Julii. »<sup>37</sup>.

La Norvège est donc une porte d'accès à de nombreux oiseaux prisés par la noblesse et les souverains occidentaux, et sa diplomatie très active avec l'Europe continentale offre à Hakon IV la possibilité d'élargir son réseau. Toutefois, le véritable symbole de la puissance diplomatique faunique de la Norvège provient d'un animal exotique très rare : l'ours polaire.

---

<sup>36</sup>Bugge, *Diplomatarium Norvegium*, 19.1, 137, citant Rot. litt. claus. 12. *Close Rolls of Henry III, A. D.1227-1231*, m. 2, s. 80. Jfr. *Regesta Norvegica* I, nr. 402, numéro 192 (Montgomery, 18 septembre 1228).

<sup>37</sup> Bugge, *Diplomatarium Norvegium*, 19.1, 142, citant Rot. litt. claus. 15. *Close Rolls of Henry III, A. D.1227-1231*, m. 10, s. 523, numéro 203, (Reading, 5 juillet 1231).

### 3. *L'animal le plus recherché de Scandinavie : l'ours polaire*

De tous les animaux nordiques et polaires, l'ours est sans doute le plus convoité des souverains occidentaux au XIII<sup>e</sup> siècle, contrairement à son cousin l'ours brun. Or, il se trouve que seuls les rois scandinaves peuvent s'en procurer, notamment Hakon IV qui a fait de l'animal un symbole de la puissance diplomatique norvégienne retrouvée<sup>38</sup>. En effet, les ours blancs, qui arrivent en Occident et au Moyen-Orient au XIII<sup>e</sup> siècle, proviennent du Groenland, que les Norvégiens ont rattaché à leur territoire en 1261.

L'ours polaire (*ursus maritimus*), ou ours blanc, est un animal qui apparaît très peu dans les encyclopédies et le *De animalibus* d'Albert le Grand. Les auteurs ont très peu d'informations sur lui, le présentant parfois comme une branche particulière de l'ours brun, à la fourrure blanche<sup>39</sup>. Dans le *De proprietatibus rerum* de Barthélémy l'Anglais, le plantigrade polaire est décrit non pas dans le chapitre des quadrupèdes, mais dans celui portant sur le territoire islandais : « In illa etiam regione sunt albi ursi maximi & ferocissimi qui unguibus glaciem rumpunt & foramina multa faciunt per que in mare se immergunt & sub glacie pises capientes eos extrahunt per foramina predicta & ad litus deferentes inde vivunt, terra est sterilis... »<sup>40</sup>. L'ours polaire semble être un puissant et féroce prédateur. Il est d'ailleurs considéré, encore aujourd'hui, comme étant le plus impressionnant des prédateurs polaires. Déjà au Moyen Age, il est difficile à appréhender et à observer, notamment à cause de son habitat polaire, rude et sauvage<sup>41</sup>, très peu peuplé par les hommes et où les activités sont très réduites. De ce fait, l'éloignement et la rareté de l'ours polaire en font un animal exotique aux yeux des Occidentaux médiévaux<sup>42</sup>.

Dès lors, nous pouvons nous demander pourquoi l'ours polaire est si convoité et apprécié par les souverains dans le cadre de la diplomatie au XIII<sup>e</sup> siècle alors que l'ours brun est complètement délaissé et dévalorisé ? À notre sens, pour deux raisons : l'ours

---

<sup>38</sup> Christian Heck, *The Grand Medieval Bestiary: Animals in Illuminated Manuscripts* (New York : Abbeville Press Publishers, 2012).

<sup>39</sup> Albert le Grand, *De animalibus*, XXII, 2.1, 1427 : « Et apud nos trium sunt colorum, albi et nigri et fuscii colorum. »

<sup>40</sup> Barthélémy l'Anglais, *De rerum proprietatibus*, XV, 714.

<sup>41</sup> Sur les modes de vie, habitat, alimentation et différentes caractérisations de l'ours polaire, voir Ian Stirling, *Polar Bears* (University of Michigan Press, 1998).

<sup>42</sup> Pluskowski, « What is Exotic », 1

blanc est un animal atypique et précieux de par son exotisme, sa rareté et sa magnificence nordique. Il possède, en outre, une caractéristique qui en fait un animal particulier : la couleur blanche de son pelage, un symbole de pureté qui le rattache aux créatures vertueuses<sup>43</sup>. Nous pouvons compter trois ours polaires qui ont marqué le XIII<sup>e</sup> siècle : ceux de Frédéric II, d'Henri III et de Philippe IV le Bel. Celui de Frédéric II lui a été certainement offert par le roi de Norvège, avec lequel il entretient des rapports très amicaux qui se traduisent par des échanges récurrents de cadeaux. La chronique italienne de Flavio Biondo du XV<sup>e</sup> siècle, basée sur celle disparue de Mainardin de Sienne, contemporaine de Frédéric II<sup>44</sup>, le mentionne dans une liste d'animaux constituant la ménagerie du roi de Sicile durant le siège de Parme en 1248. Les assiégés, lors d'une sortie, réussirent à vaincre l'armée de l'empereur et lui prirent son trésor et ses animaux :

« Animalia etiam vidit urbs Victoria, quae post theatrales stantis Romani imperii ludos Italia non viderat, elephantes, dromedarios, pantheras, leones, pardos, lynces, et *ursos albos*: quum canes tunc vidisse asserat noster Theologus hinc magnitudine aspectuque horribili, inde extrema pusillitate... »<sup>45</sup>

En dehors de l'ours de Frédéric II, le roi de Norvège offre aussi un plantigrade blanc à Henri III en 1252 après de multiples échanges et dons diplomatiques. Nous connaissons l'année de son arrivée et ses conditions de vie à Londres grâce à des sources comptables et administratives<sup>46</sup>.

Après avoir vu les lieux d'origine et les critères de choix des animaux offerts, nous avons montré que l'ours polaire et les oiseaux de proie nordiques sont de véritables armes diplomatiques pour la Norvège. Les dons répétés et soutenus vers les grands souverains occidentaux a permis à la Norvège d'entretenir des relations cordiales avec les royaumes européens et de trouver une place de choix dans le jeu politique des rois. Il faut maintenant décrire et présenter les rites, les pratiques et le contexte de la diplomatie pour étudier la

---

<sup>43</sup> Pluskowski, « What is Exotic », 7

<sup>44</sup> Olga Vassilieva-Codognot, « “Plus blans que flours de lis” : Blanchart l'ours blanc de Renart le Nouvel, les ménageries royales et les encyclopédies du XIII<sup>e</sup> siècle », *Reinardus* 27, 1 (1 janvier 2015), 227.

<sup>45</sup> Flavio Biondo, *Historiae Ab Inclinatione Romanorum Imperii Libri XXXI* (Bâle : Officina Frobeniana, 1531), 294.

<sup>46</sup> J. M. Thompson et A. Story- Maskelyne, dir., *Calendar of the Liberate Rolls: Preserved in the Public Record Office, Vol. 4: Reign of Henri III 1251-1260* (Londres : H.M. Stationery office, 1959), 30 octobre 1252.

circulation des dons animaliers au XIII<sup>e</sup> siècle, notamment vers l'Occident. Pour cela, nous pouvons distinguer deux types de liens diplomatiques sur cette même période. En effet, les relations diplomatiques entre les souverains occidentaux et celles avec les royaumes extérieurs, notamment orientaux, ne sont pas tout à fait soumises aux mêmes intérêts ni aux mêmes pratiques, et se déroulent dans des contextes très différents.

## II. Rites, contextes et circulations des dons diplomatiques du XIII<sup>e</sup> siècle

### A. La diplomatie des rois au XIII<sup>e</sup> siècle

#### 1. Deux types de relations diplomatiques au XIII<sup>e</sup> siècle

Dans le cadre occidental, les rois se considèrent à la fois comme des égaux et des concurrents. Ils partagent un titre, un rang, une culture et des valeurs qui encadrent et limitent leurs pratiques relationnelles, dont les dons diplomatiques. La proximité géographique entre les territoires, par exemple entre la Norvège, l'Angleterre et le Saint Empire germanique, favorise les échanges et les dons, permettant la fondation de liens durables. Il en est de même entre les trois grands rois occidentaux du XIII<sup>e</sup> siècle, Louis IX, Frédéric II et Henri III, dont les rapports sont multiples et variés, mais ils sont surtout réguliers et constants. Chacun d'entre eux utilise la diplomatie pour défendre les intérêts de leur royaume, fonder un lien d'*amicitia* ou une alliance, par exemple à travers un mariage, mettre fin à une confrontation ou aider un de leurs homologues à répondre à une crise. Pour le dernier cas, nous pouvons prendre l'exemple de Frédéric II qui entretient des relations compliquées avec la papauté. Saint Louis s'est efforcé de ne pas être impliqué dans ce conflit, malgré les requêtes de l'empereur pour qu'il arbitre la querelle, car le roi de France a des relations cordiales et respectueuses avec les deux camps<sup>47</sup>.

Au contraire, les relations entre le royaume de France et d'Angleterre ont été beaucoup plus hostiles. En effet, Henri III considère, tout comme son père Jean sans Terre, les prises territoriales françaises faites sous Philippe Auguste comme injustes et illégitimes. Il essaie donc de reprendre par la force les anciennes possessions anglaises à trois reprises, en 1225, 1230 et 1242. Après le dernier échec, Henri III entreprend des

---

<sup>47</sup> Jean Richard, *Saint Louis : roi d'une France féodale, soutien de la Terre sainte* (Paris : Marabout, 1986), 185.

démarches diplomatiques avec le royaume de France et, en parallèle, forme une menace militaire pour le territoire de Louis IX, qui doit alors revenir de sa croisade, d'autant plus que Blanche de Castille, sa mère et régente du royaume de France, est morte en 1252. Lors du retour de saint Louis, Henri III est en Gascogne et il souhaite retourner en Angleterre via le royaume français. Louis IX a accueilli chaleureusement Henri III à Chartres et ils sont allés ensemble à Paris en décembre 1254. Ils ont alors de nombreuses réjouissances comme des banquets, qui font partie des pratiques et des rites diplomatiques, servant à pacifier la relation entre les deux souverains avant des rencontres plus officielles. Le don de l'éléphant de la part de Louis IX à Henri III s'inscrit dans cette volonté de réconciliation et d'apaisement réciproque. Finalement, les négociations aboutissent à la signature le 9 octobre 1259 d'un traité d'accommodement : le traité de Paris<sup>48</sup>. Louis IX laisse le Quercy, le Périgord et le Limousin à l'Angleterre. En échange, Henri III doit réaliser un hommage-lige devant Louis IX, tenir les territoires qu'il a reçus en fief de la couronne française et se séparer de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, du Poitou et de la Touraine. Ce traité affirme la puissance diplomatique du royaume de France.

La diplomatie entre les rois occidentaux est donc un outil d'apaisement et de stabilisation politique de l'espace occidental au XIII<sup>e</sup> siècle, à travers de nombreux événements, comme le mariage de Worms en 1235, où les animaux les plus prestigieux, comme un éléphant ou des fauves, ont été utilisés, donnés et mis scène dans des parades et des représentations spectaculaires. Cependant, le cadre relationnel des souverains est aussi un espace social particulier d'ostentation et de compétition, où chaque roi souhaite paraître meilleur que son voisin et son homologue. Or, dans les rapports entre l'Orient et l'Occident, les acteurs politiques changent, tout comme les objectifs, les perspectives et les pratiques diplomatiques, dont, entre autres, le don.

## 2. *Les liens avec l'Orient : les croisades de Frédéric II et Louis IX*

Les rapports entre les sultans orientaux et les rois occidentaux ont été ambivalents et changeants, oscillant entre confrontations militaires et liens plus paisibles selon les

---

<sup>48</sup> Robin Studd, « The Privilegiati and the Treaty of Paris, 1259 » dans *La France anglaise au moyen âge: actes du 111e Congrès national des sociétés savantes (Poitiers, 1986), Section d'histoire médiévale et de philologie, tome 1* (Paris : Éditions du CTHS, 1988), 175-90.

souverains engagés dans la relation. Les acteurs de la diplomatie entre l'Occident et l'Orient sont de même rang et de même dignité officielle, mais ils ne partagent pas la même culture, ni la même foi, ni le même système de valeur.

Les croisades sont des moments majeurs de rencontres entre les Occidentaux et les Orientaux. Au XIII<sup>e</sup> siècle, deux nous ont particulièrement intéressés : la croisade de Frédéric II et la première de Louis IX, car elles ont initié des processus diplomatiques ayant abouti à des dons animaliers importants. Parlons d'abord de la croisade atypique de Frédéric II.

L'empereur du Saint Empire germanique prononce un vœu de croisade en 1220, mais il retarde finalement son départ vers la Terre sainte, au point que le pape Grégoire IX finit par l'excommunier et lui interdit de partir en croisade<sup>49</sup>. En effet, Frédéric II ne souhaite pas commencer une confrontation armée en Orient et n'a pas d'hostilité pour les musulmans. Le roi de Sicile a été élevé dans le sud de l'Italie, en contact permanent avec les territoires, la culture et les savoirs orientaux et arabes, qu'il apprécie particulièrement. Finalement, Frédéric II passe outre l'interdiction papale et arrive à Acre le 7 septembre 1228, avec la volonté de récupérer Jérusalem de manière pacifique. À ce moment-là, les Ayyoubides sont en pleine guerre intestine pour Damas. Le sultan Al-Kamil d'Égypte avait appelé à l'aide l'empereur pour l'aider contre son frère al-Mu'azzam, émir de Damas. Toutefois à la mort de ce dernier le 11 novembre 1227, Al-Kamil ne désire plus le soutien des Occidentaux<sup>50</sup>, alors qu'il assiège, avec Al-Ashraf, Damas, qui n'est toujours pas aux mains des Ayyoubides. Frédéric II commence alors une série d'ambassades accompagnées de présents. L'empereur a envoyé au sultan d'Égypte de la draperie somptueuse, de la vaisselle précieuse, des bijoux, mais aussi des chevaux et des palefrois richement équipés ainsi que son propre destrier avec son ornement luxueux complet<sup>51</sup>. Al-Kamil réponds avec des contre-dons encore plus impressionnants, en lui faisant parvenir des étoffes précieuses, dix juments arabes de race, dix chameaux de race méhari et surtout un éléphant<sup>52</sup>.

---

<sup>49</sup> René Grousset, *Histoire des croisades et du royaume franc de Jérusalem* (Paris : Perrin, 2006), 299-303.

<sup>50</sup> Grousset, *Histoire des croisades*, 316-320.

<sup>51</sup> Cf. *supra*. 103.

<sup>52</sup> Pierre Boulle, *L'Étrange croisade de l'empereur Frédéric II* (Paris : Flammarion, 1968), 161-162

Finalement, après plusieurs mois de rencontres, de dons et d'ambassades, la diplomatie de l'empereur triomphe le 18 février 1229 avec la signature du traité de Jaffa, qui prévoit une trêve de dix ans en plus de la remise aux chrétiens de Jérusalem, Bethléem et de Nazareth<sup>53</sup>. La croisade de Frédéric II, unique dans sa mise en place et son déroulement, lui a permis d'entamer des relations cordiales avec les Ayyoubides, lesquelles ont été entretenues et perpétuées par l'envoi de cadeaux, notamment animaliers, comme un ours blanc et un paon blanc la part de Frédéric II à Al-Ashraf. En échange, les sultans lui ont fait parvenir des animaux asiatiques et africains, comme des œufs d'autruches, qui servent au roi de Sicile pour ses expérimentations zoologiques.

À l'opposé, la croisade de Louis IX a été une confrontation militaire. Saint Louis souhaite le rassemblement de la chrétienté occidentale pour aller récupérer la Terre sainte en passant par l'Égypte. Or, en 1248, Louis IX est finalement le seul grand roi à partir, Henri III ne pouvant se permettre de quitter son royaume et de financer un autre effort de guerre après ses expéditions poitevines, et Frédéric II ne peut, ou ne veut, pas partir en partie à cause de ses querelles persistantes avec la papauté. Après leur arrivée en Égypte en 1249, les déconvenues s'enchaînent pour les croisés, que cela soit la maladie ou les défaites, comme lors de la bataille de la Mansourah, jusqu'à l'emprisonnement du roi et de son armée<sup>54</sup>. Après avoir payé une lourde rançon et mené de longues négociations, Louis IX est libéré, tout comme une partie de son armée, et une trêve de dix ans est signée. Le roi de France reste alors en Terre sainte pour s'assurer du respect des traités signés, notamment sur les clauses de rapatriement et de libération des chrétiens, mais également pour aider aux renforcements des défenses du royaume de Jérusalem et de ses principales villes : Jaffa, Saint Jean d'Acre, Césarée et Sidon. Pour cela, il a besoin d'un allié en Orient entre l'Égypte, dirigée par la toute nouvelle dynastie mamelouke, ou les Ayyoubides, présents à Jérusalem et Damas. Les deux factions sont alors en guerre. Au final, Louis IX choisit de s'allier en 1252 avec le sultan mamelouk Aybak qui paraît plus puissant et qui lui fait la promesse de rendre Jérusalem aux croisés. Pour sceller leur nouvelle alliance, les deux partis se sont échangés des cadeaux précieux, dont le fameux éléphant que Louis IX

---

<sup>53</sup> *Ibid.* 189.

<sup>54</sup> Jacques Le Goff, *Saint Louis* (Paris : Folio, 1999), 220-226.



envoi en Occident vers 1252-1253 pour l'offrir à Henri III. La réalisation de présents affirme le passage de la confrontation à l'alliance entre Louis IX et Aybak. L'éléphant est ici particulièrement significatif. En dehors de sa symbolique déjà avantageuse, il peut aussi faire référence au pachyderme que reçut Charlemagne de la part d'Haroun al-Rashid<sup>55</sup>, montrant le sultan mamelouk et le roi capétien comme les héritiers de ces deux souverains et les prolongateurs de leur relation passée.

Toutefois, si Aybak avait vraiment connu Louis IX, il ne lui aurait peut-être pas offert un animal, aussi prestigieux et rare soit-il. En effet, le roi de France ne possède pas de collection faunique et n'est pas un roi chasseur, contrairement à ses deux homologues, Frédéric II et Henri III. Il ne désire aucunement posséder d'animaux, mais il se doit d'accepter le don diplomatique d'Aybak, car ce dernier pourrait prendre son refus pour un outrage. Nous pensons qu'un des principaux facteurs pouvant expliquer le rejet de saint Louis pour la chasse et la possession d'animaux viendrait de sa foi ascétique et de sa grande connaissance des textes bibliques, présentant souvent péjorativement les rois-chasseurs, tel Nimrod, et décrivant l'activité cynégétique comme mauvaise et non-pieuse<sup>56</sup>. L'intérêt diplomatique du don de l'éléphant est donc élevé, le geste est hautement symbolique, mais l'objet semble inadapté à Louis IX. C'est d'ailleurs pour cette raison que le roi de France a transporté l'éléphant jusqu'en Occident pour l'offrir à son beau-frère Henri III, car il sait qu'il possède une grande ménagerie.

La question de la circulation des animaux offerts dans la diplomatie est importante et pourtant très peu de sources existent pour nous renseigner quant aux trajets, parfois très longs, qu'ont entrepris les animaux donnés. Les modes de transport diffèrent selon les espèces et les régions d'où elles sont originaires, mais il est probable que les animaux ont voyagé majoritairement par la voie maritime. Nous étudierons le sujet notamment avec deux exemples : l'éléphant de Louis IX offert à Henri III ayant réalisé un trajet de l'Orient

---

<sup>55</sup> Yann Potin, « Saint Louis l'Africain », *Afrique & histoire*, 1, 1 (2003), 30.

<sup>56</sup> Le Goff, *Saint Louis*, 794-796.

vers l'Occident, et l'ours blanc de Frédéric II offert au sultan Al-Kamil, ayant réalisé un trajet de l'Occident vers l'Orient.

## B. La circulation des animaux diplomatiques

### 1. *Le problème du transport des animaux diplomatiques et exotiques*

Dès qu'un don animalier exotique est effectué, par exemple entre l'Orient et l'Occident, il faut le faire parvenir jusqu'au royaume du donataire. En effet, les cadeaux fauniques diplomatiques ont une valeur ostentatoire importante, qui doit être montrée aux sujets et aux homologues du détenteur de la bête. Toutefois, contrairement à d'autres types de présents, les animaux sont des êtres vivants et il est donc plus difficile de les transporter sains et saufs sur de longues distances. De ce fait, il paraît plus aisé de faire parvenir des animaux de Norvège en Europe que de transporter un éléphant du Proche-Orient vers l'Angleterre. Les rois ont dû prendre des mesures et rassembler du personnel afin de faire voyager plusieurs jours, voire semaines, des créatures qu'on ne penserait pas capables de survivre à de tels trajets, en mer ou sur terre, à travers des climats et des territoires auxquels elles ne sont nullement adaptées.

En outre, les encyclopédies et les bestiaires ne donnent aucune indication ou information qui aurait pu aider à organiser la survie des animaux exotiques lors de leur périple. Parfois, notre corpus zoologique présente des trajets que la faune ferait naturellement, comme la migration des oiseaux ou le voyage vers l'Orient des éléphants<sup>57</sup>. De plus, les encyclopédistes du XIII<sup>e</sup> siècle décrivent majoritairement les bêtes dans leur milieu sauvage, auxquels elles sont parfaitement adaptées. Or, dans le cadre d'un présent diplomatique, les animaux offerts sont extirpés de leurs espaces originels pour être transférés jusqu'au territoire étranger du donataire, sans qu'ils subissent les effets des nombreux changements et interférences, comme le climat ou les maladies, avec l'aide de mesures humaines.

En parallèle, nous pouvons remarquer que certains animaux ont servi à effectuer des trajets particuliers, car ils sont adaptés aux lieux, aux particularités et aux conditions

---

<sup>57</sup> Voir Annexe 2, Tableau 1, I.6 et Tableau 2, III.8.

de ces voyages. C'est le cas de quinze chameaux<sup>58</sup>, qui ont été utilisés par Louis IX pour transporter les fournitures et les produits nécessaires à la croisade<sup>59</sup>. Ils sont mentionnés dans les comptes de l'hôtel du roi allant des octaves de l'Ascension de l'année 1250 aux octaves de l'Ascension de l'année 1253, parmi les dépenses de guerre et navales du roi de France lorsqu'il arrive en Afrique. Si les chameaux ont été préférés aux chevaux pour cette tâche, c'est parce que les médiévaux savent, d'après les encyclopédies, qu'ils peuvent porter des charges lourdes et résister durant de longues périodes à la soif<sup>60</sup>. Ainsi, des animaux exotiques ont été utilisés par les rois pour effectuer des trajets dans leur milieu d'origine. Or, nous pouvons penser que le risque d'inadaptation pour les animaux exotiques devient plus grand lorsqu'ils sont transportés dans des conditions qui ne leur sont pas naturelles, d'autant plus si nous considérons les connaissances limitées des médiévaux sur le sujet. Pourtant les exemples de longs périple et d'arrivées de bêtes exotiques en Occident et en Orient sont multiples, à commencer par celui de l'éléphant d'Henri III.

## 2. *Le trajet de l'éléphant d'Henri III*

L'éléphant, que Louis IX offre à Henri III, a effectué un long parcours avant d'arriver en Angleterre. Nous possédons des sources fragmentaires sur le voyage de l'animal, qui se précisent et s'affinent dès qu'il est parvenu en Occident. Nous tâcherons tout de même de reconstruire son périple. Le pachyderme a d'abord été donné en 1252-1253 par Aybak au roi de France lors de son séjour dans le royaume de Jérusalem. Jean de Joinville, dans sa *Vie de Saint Louis*, nous confirme que l'éléphant n'est pas resté longtemps avec Louis IX en Terre sainte puisqu'il l'a directement envoyé dans son royaume : « Et avec ces choses envoierent au roy un oliphant que le roy envoya en France »<sup>61</sup>. Le moyen de transport maritime étant le plus rapide et celui choisi par saint Louis pour rentrer en France, il est probable que l'éléphant a dû également l'emprunter, même si aucune source nous le précise.

---

<sup>58</sup> Des chameaux ont été offerts à des souverains occidentaux comme à Frédéric II lors de la signature des accords de Jaffa.

<sup>59</sup> Léopold Delisle et Dom Martin Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, Vol. 21 (Paris : Imprimerie impériale, 1840), 513.

<sup>60</sup> Voir Annexe 2, Tableau 2, I.1 et 4.

<sup>61</sup> Jean de Joinville, *La Vie de Saint Louis*, 454, paragraphe 518

Dès lors, nous pouvons nous demander s'il est possible à la marine française de Louis IX de faire traverser la Méditerranée à un éléphant sain et sauf. En effet, la dynastie capétienne s'est peu intéressée au terrain maritime jusqu'à la première croisade, où les choses de la mer se sont imposées aux royaumes occidentaux, plutôt de nature terrestre, excepté l'Angleterre. Lors de la croisade, Louis IX souhaite se défaire de l'emprise des villes italiennes sur la Méditerranée en construisant une flotte de transport et de combat ne répondant qu'à ses besoins. Il fonde également en 1240 à Aigues-Mortes, une base navale servant d'arsenal et de port<sup>62</sup>. Au XIII<sup>e</sup> siècle, les flottes sont en grande partie formées de galères et de nef. Ce dernier navire mesure dans les trente mètres de long et huit de large<sup>63</sup>, laissant matériellement assez d'espace pour transporter un éléphant<sup>64</sup>.

Selon Jean de Joinville, le voyage de retour du roi par la mer a pris à peu près dix semaines et ne s'est pas arrêté à Aigues-Mortes, mais à Hyères : « Après ce que nous eumes esté .X. semaines en la mer arrivames a un port qui estoit a .II.lieues dou chastel que en appelloit Yeres, qui estoit au conte de Provence, qui puis fu roy de Cezile »<sup>65</sup>. L'éléphant a fait sûrement à peu près le même voyage, mais son départ ayant eu lieu avant le roi, il arrive en France avant lui. Il existe une entrée dans les comptes de Louis IX de 1256 sur tablette de cire qui enregistre un paiement de 20 sous à « Peluau qui gardet l'orifant »<sup>66</sup>. Or, le terme « orifant » peut signifier « éléphant » ou désigner une corne de chasse. À notre sens, Peluau a gardé l'animal jusqu'à l'arrivée du roi vers juillet 1254. Le pachyderme remonte alors vers le nord en passant par Avignon, Lyon ou Paris, tandis que le roi est allé à la rencontre d'Henri III, présent en Gascogne et souhaitant rentrer en Angleterre à travers la France. Finalement, Louis IX donne l'éléphant au roi anglais après

---

<sup>62</sup> Henri Legohérel, *Histoire de la marine française* (Paris : Presses universitaires de France, 1999), 5.

<sup>63</sup> Amiral Auphan, *La Marine dans l'histoire de France* (Paris : Éditions France-Empire, 1989), 16.

<sup>64</sup> Nous pouvons soulever ici une hypothèse intéressante. Se pourrait-il que l'éléphant en question soit un éléphanteau ou un jeune adulte dont la taille plus réduite aurait pu faciliter l'embarquement sur un bateau de la flotte française ? En sachant que Louis IX a fait transporter par voie maritime plusieurs chevaux pour la croisade, la possibilité de faire voyager un jeune pachyderme est d'autant plus plausible.

<sup>65</sup> Jean de Joinville, *La Vie de Saint Louis*, 534, paragraphe 652.

<sup>66</sup> Delisle et Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, 355.

leur rencontre à Paris en décembre 1254<sup>67</sup>. Ainsi, il transmet la responsabilité de l'éléphant à Henri III qui doit alors s'occuper du reste du trajet jusqu'en Angleterre.

Depuis Paris, le cortège de l'éléphant vers l'île britannique est mené par Thomas de Savoie, fils cadet du comte de Savoie, une famille ayant de bonnes relations avec la maison d'Angleterre. Durant nos recherches, nous avons trouvé un sceau qui aurait appartenu à Thomas, représentant un éléphant harnaché d'une tour, que des chercheurs du XIX<sup>e</sup> siècle ont rattaché aux pachydermes d'Hannibal, mais cela est peu probable<sup>68</sup>. Le sceau, appendu à un document de 1258, représente bien la bête d'Henri III, témoignant de l'importance de la charge et de l'empreinte qu'elle a laissée sur Thomas de Savoie<sup>69</sup>. Une fois le pachyderme arrivé dans le nord du royaume de France, Henri III doit prévoir la traversée de l'animal. Pour cela, il nomme un clerc, Pierre de Gannoc, premier gardien de l'éléphant, et l'envoie vers les autres gardiens, comme Johann Gouch, pour connaître les démarches et les besoins nécessaires au transfert de l'animal jusqu'en Angleterre :

« De elefante regis - Rex misit ad Johannem Couch et alios custodes elefantis regis Petrum de Gannoc, clericum, tanquam superiorem custodem ejusdem elefantis, qui inveniet predictis Johanni et sociis suis necessaria sua usque in Angliam. Et mandatum est eisdem quod eidem Petro sint intendentes et respondentes. Teste ut supra. »<sup>70</sup>

Henri III, déjà de retour à Westminster en février 1255, demande alors au shériff du Kent d'aller en personne à Douvres, avec Johann Gouch, pour arranger les modalités d'arrivée de l'éléphant, qui est encore à Wissant, une ville proche de Calais. Le roi souhaite réquisitionner un bateau confortable et pour cela, il fait appel à la marine anglaise et à ses alliés proches. Henri III est prêt à payer, qu'importe le prix :

« De elephante regis - « Mandatum est vicecomiti Kanc' quod in propria persona sua una cum Johanne Gouch', serviente regis, apud Dovor', provideat qualiter elefans regis qui est apud Wythsand' melius et commodius ad partes istas duci possit, et eidem Johanni navem et alia que necessaria sunt ad ipsum carandum invenias. Et, si per consilium marinellorum

---

<sup>67</sup> Cassidy et Clasby, « Matthew Paris and Henry III's Elephant », 2.

<sup>68</sup> Michel Pastoureau, *Les animaux célèbres* (Paris : Arléa, 2008), 115-116.

<sup>69</sup> Le sceau a été reproduit par des chercheurs italiens dans Domenico Promis et Luigi Cibrario, *Sigilli de' principi di Savoia, raccolti ed illustrati dal cavaliere Luigi Cibrario e da Domenico Casimiro Promis*, (Torino : Stamp. reale, 1834), figure 31, Table VII. Voir Annexe 1, Figure 6.

<sup>70</sup> Charles Trice Martin et al., dir., *Close Rolls of the Reign of Henry III Preserved in the Public Record Office*, Vol. 8 (Londres : H. M. Stationery Office, 1902), 1254, 284.

et alliorum London' per aquam duci possit, tunc id fieri faciat. Et cum rex sciverit costum etc. illud ei allocari faciet. Teste ut supra. »<sup>71</sup>

Pour financer le transfert, le roi permet à l'Échiquier de remettre la somme de six livres dix-sept shillings et cinq deniers au shériff du Kent, Reynold de Cobham, une dépense relativement importante pour une seule traversée : « Allocate to Reynold de Cobham, sheriff of Kent, in the issues of his bailiwick [...] ; 6l. 17s. 5d. spent in transport of the king's elephant at Dover »<sup>72</sup>.

Finalement, l'éléphant a traversé deux mers et la France pour ensuite rejoindre Londres par la voie terrestre depuis Douvres, un véritable périple pour le plus grand des quadrupèdes. Pourtant, l'entreprise de tels voyages pour des animaux qui ne semblent pas à même de les mener, a soulevé beaucoup de questionnements chez les historiens quant aux modalités de transport sur de si longues distances et les capacités d'adaptation des bêtes et des oiseaux dans des milieux si différents, par exemple avec l'ours blanc offert par Frédéric II à Al-Ashraf.

### 3. *La problématique de l'ours polaire de Frédéric II*

En 1233-1234, Frédéric II a envoyé un ours blanc, ainsi qu'un paon blanc, à Damas. Les historiens ont longtemps débattu et discuté sur ce don diplomatique animalier, notamment sur trois questions : qui est le donataire ? Est-ce vraiment un ours blanc ? A-t-il pu réaliser un tel trajet depuis la Norvège vers Damas ? Pour Ernst Kantorowicz, l'ours polaire est destiné au sultan Al-Kamil, Damas n'étant qu'une étape<sup>73</sup>. Cependant, des chroniques arabes, dont celle d'Al-Ayni, disent que le cadeau aurait été en fait adressé au frère d'Al-Kamil, le sultan de Damas Al-Ashraf<sup>74</sup>.

---

<sup>71</sup> *Ibid.* Vol.9, 1255, 34.

<sup>72</sup> J. M. Thompson, A. Story- Maskelyne, dir., *Calendar of the Liberate Rolls: Preserved in the Public Record Office, Vol. 4: Reign of Henri III 1251-1260* (Londres : H.M. Stationery office, 1959), 25 octobre 1255, 245.

<sup>73</sup> Ernst Kantorowicz, *L'Empereur Frédéric II* (Paris : Editions Gallimard, 1987), 330.

<sup>74</sup> Badr al-din Al-Ayni, « Iqd al-Ġumān Fi Ta'rīḥ Ahl Al-zamān » dans *Recueil des historiens des croisades. Historiens orientaux*, Vol. 2 (Paris : Imprimerie royale, 1872), 196.

En outre, deux historiens ont émis des doutes sur l'espèce de l'animal, pensant qu'il s'agissait d'un ours brun plutôt que d'un polaire. Pour Robert Delort, la méthode de pêche du plantigrade présentée dans les sources n'est pas caractéristique de l'ours blanc, mais plutôt de son cousin européen, ici sans doute un albinos. Or, le chroniqueur Yaféi décrit l'animal et présente un ours « dont le poil ressemblait à celui du lion ; on dit qu'il descendait dans la mer et qu'il en faisait sortir le poisson pour le manger »<sup>75</sup>. Cette description concorde avec celles de Barthélémy l'Anglais et Albert le Grand, qui montre l'ours polaire comme étant capable de s'immerger pour aller pêcher<sup>76</sup>. D'autre part, Martina Giese doute qu'un ours blanc ait pu survivre au trajet entre la Norvège et Damas, en passant par le Saint Empire germanique. En effet, on peut se demander comment un ours habitué au climat polaire pourrait vivre sous le climat oriental. Comme nous l'avons déjà vu dans le cas de l'éléphant, les voyages de tels animaux sont matériellement possibles par la voie maritime. De plus, les exemples d'animaux vivants dans des conditions très différentes de leur lieu d'origine sont nombreux, comme l'éléphant d'Henri III ou les gerfauts norvégiens envoyés en Tunisie en 1262<sup>77</sup>. On peut donc penser que Frédéric II a bien offert un ours polaire à Al-Ashraf. Par ailleurs, en réponse au don du plantigrade blanc, nous savons que le sultan Al-Kamil a émis un contre-don animalier de grande valeur en munissant l'empereur d'une girafe<sup>78</sup>. Albert le Grand rapporte l'exposition de l'animal dans la collection du roi de Sicile<sup>79</sup>, mais nous ne sommes pas certains qu'il l'ait vraiment vu. De plus, il existe un document iconographique assez unique présentant l'animal. Il s'agit d'une cassette d'ivoire que Frédéric II a offert à la Chapelle palatine de Palerme où l'on peut apercevoir des représentations assez nettes d'un éléphant et d'une girafe, montrant sûrement deux des animaux les plus prestigieux possédés par le roi de Sicile<sup>80</sup>.

---

<sup>75</sup> Joseph-François Michaud et Joseph Toussaint Reinaud, dir., *Bibliothèque des croisades / Chroniques arabes*, Vol. 4, (New York : AMS Press, 1978), 435-436.

<sup>76</sup> *Cf supra*. 127

<sup>77</sup> Tryggvi J. Oleson, « Polar Bears in the Middle Ages », *Canadian Historical Review* 31, 1 (1950), 54.

<sup>78</sup> Thierry Buquet, « La belle captive. La girafe dans les ménageries princières au Moyen Age » dans Corinne Beck et Fabrice Guizard, dir., *La bête captive au Moyen âge et à l'époque moderne* (Amiens : Encre Université, 2012), 76-78.

<sup>79</sup> Pieter Beulens, « Like a Book Written by God's Finger » dans Brigitte Resl, dir., *A Cultural History of Animals in the Medieval Age*, Vol. 2 (Oxford, New York : Berg, 2007), 127-51, 147 / Albert le Grand, *De animalibus*, XXII, 2,1, 1417, note de bas de page 21

<sup>80</sup> Voir Annexe 1, Figure 5.

La faune diplomatique a donc circulé sur de longues distances, à travers des climats et dans des conditions imprévisibles et difficiles. Toutefois, certains animaux sont encore transférés une fois reçus par les souverains. En effet, la faune précieuse peut être donnée ou échangée à l'intérieur d'un royaume entre le roi et ses sujets, ou le contraire. Les animaux sont des objets qui peuvent également être octroyés par le roi, mais aussi servir aux sujets pour payer une dette ou demander un privilège.

### C. Les échanges d'animaux entre et au sein des royaumes occidentaux

#### 1. *L'utilisation des animaux par la noblesse*

Jusqu'à présent, nous avons traité et étudié les animaux offerts entre les souverains médiévaux. Or, la faune a aussi été utilisée dans les transactions intérieures aux différents royaumes, qu'elles soient économiques, administratives ou diplomatiques, réalisées dans le cadre de l'économie médiévale, du système féodal et vassalique<sup>81</sup>. Dans ce cas, les animaux offerts et échangés sont moins prestigieux que dans les rapports entre les souverains, mais nous en retrouvons tout de même certains de valeur comme les oiseaux de proie nordiques ou des chevaux.

En Angleterre, la noblesse a parfois recours aux animaux pour rembourser des dettes, acquérir de nouveaux privilèges ou des droits particuliers ou effectuer un paiement à la couronne. Par exemple, en 1218, le comte d'Arundel Wilhelm doit deux bons autours nordiques et un bon palefroi à Henri III, car il souhaite plus de temps pour rembourser une dette : « Willelmus comes Arundell' debet ij bono osturos Norrenses et j bonum palefridum non in denariis ut sit quietus de c m. per plegium Henrici f. comitis »<sup>82</sup>. En 1219, un autre noble, Norman de Arescy, doit un autour nordique en échange des droits sur le marché de Neketon : « Normannus de Arescy debet j austurcum Norrensem pro habendo quodam mercato in villa de Neketon' »<sup>83</sup>. Il existe beaucoup d'autres exemples de transferts animaliers de la noblesse anglaise au roi, mais nous nous limiterons à ces deux-là. Nous pouvons remarquer que les autours norvégiens sont ici considérés selon leur

---

<sup>81</sup> Cf. *supra*. chap 1. III.

<sup>82</sup> Pauline Ebdon, dir., *The Great Roll of the Pipe for the Reign of King Henry III, 2nd Year : Michaelmas 1218, Pipe Roll 62* (Londres : The Pipe Roll society, 1972), 20.

<sup>83</sup> Benjamin Edward Harris, dir., *The Great Roll of the Pipe for the Reign of King Henry III, 3rd Year : Michaelmas 1219, Pipe Roll 63* (Londres : The Pipe Roll society, 1976), 127.



valeur économique, et non selon leur force symbolique ou ostentatoire. Ils sont utilisés et offerts comme des produits de luxe et forment une sorte de monnaie. Par ailleurs, les exemples exprimés nous montrent que les nobles d'Angleterre ont aussi accès à des animaux précieux et prestigieux, notamment les rapaces nordiques, mais ils n'ont pas les moyens et le rang pour acquérir des bêtes plus rares, présentes dans les collections royales. Il demeure que la noblesse souhaite tout de même montrer son pouvoir et ses privilèges, sans pour autant avoir besoin d'un éléphant. Les rapaces et les bons chevaux, comme les palefrois et les destriers, ont une symbolique guerrière et sont utilisés à la chasse, une activité que seuls les nobles peuvent pratiquer, les démarquant des autres catégories sociales du système féodal. En outre, le prestige et la valeur d'un animal s'accroissent s'il a été offert par le roi, suzerain du noble détenteur de la bête.

## 2. *Les cadeaux animaliers royaux intérieurs*

Les animaux que les rois possèdent en quantité, comme les rapaces et les chevaux, peuvent parfois leur servir de cadeaux pour des membres du clergé ou des vassaux. Or, lorsqu'un souverain transfère un animal à un individu de rang inférieur, le geste diffère, dans sa pratique et dans ses objectifs, de celui réalisé dans le cadre international : ici, le roi ne donne pas, il octroie un animal. Pour le receveur de la bête, il s'agit d'une faveur royale, d'un privilège de se voir accorder par son suzerain une de ses possessions. Ainsi, Henri III n'a pas hésité à octroyer des faucons, des autours et des gerfauts au membre de sa cour et à la noblesse d'Angleterre, mais aussi au légat du pape et à certains évêques comme celui de Winchester<sup>84</sup>. Par ailleurs, les dons du roi anglais à ses vassaux rendent le présent et le geste plus important et gratifiant.

Ainsi les animaux diplomatiques continuent à circuler au sein des royaumes, des nobles vers le roi et inversement, créant un cercle vertueux d'échanges et de dons utiles à l'ostentation des élites. Cependant, on peut remarquer qu'une autre pratique est très prestigieuse pour un noble : devenir un gardien des animaux royaux.

---

<sup>84</sup> Robin S. Oggins, *The Kings and Their Hawks: Falconry in Medieval England* (Londres : Yale University Press, 2004), 75. On peut prendre l'exemple de Aymer de Valence, demi-frère d'Henri III et évêque de Winchester, à qui reçut de la part du roi « un gerfaut endolori, qui n'est pas un des meilleurs oiseaux ni un des pires, mais qui est néanmoins un bon oiseau » (*Close Rolls Henry III, 1251-1253, 155-156*). Pour le légat, voir *Close Rolls Henry III, 1237-1242, 36*.

### 3. *Le privilège de s'occuper de la faune du roi*

Les animaux reçus par les souverains n'ont pas tous rejoint une ménagerie, notamment ceux qui arrivent en grand nombre comme les faucons, des oiseaux qui ont besoin de lieux particuliers pour leur mue, un processus naturel décrit dans les encyclopédies<sup>85</sup>. Pour prendre soin de ses animaux, notamment de ses faucons, Henri III a choisi certains nobles pour devenir des gardiens fauniques royaux<sup>86</sup>. Nous pouvons nous intéresser à la famille des Hauville, dominante dans les établissements de fauconnerie royaux anglais pendant près de quarante ans. On a déjà mentionné Henri de Hauville, qui a eu le privilège de s'occuper de plusieurs rapaces royaux, parfois spéciaux. Ainsi, quand Henri III décide d'envoyer des aigles et des faucons à Frédéric II pour son mariage avec sa sœur Isabelle en 1235, Henri de Hauville a été du voyage, prenant avec lui les rapaces destinés à l'empereur germanique, une tâche très honorable. En outre, il ne finance pas seul la captivité et les soins des rapaces, le roi lui remboursant les frais de garde de ses oiseaux des proies, comme le 28 août 1225, lorsque le noble a surveillé un arrivage de gerfauts norvégiens : « Rex Vicecomiti Northampton' salutem. Precipimus tibi quod sine dilatione facias habere Henrico de Hauvill' duas marcas ad acquietandas expensas suas factas in custodia girofalconum nostrorum nobis a Rege Norwagie transmissorum, et computabitur tibi ad scacarium. Teste ut supra »<sup>87</sup>. Toutefois, si garder en captivité les animaux du roi est un honneur, c'est aussi un devoir supposant des règles et parfois des sanctions en cas d'échec. Ainsi, en novembre 1251, Gilbert de Hauville s'est vu avertir que le roi le sanctionnerait si ses gerfauts périssaient par sa faute<sup>88</sup>.

Finalement, les animaux et les oiseaux ont circulé à l'extérieur et au sein des royaumes, mais toujours en ayant des influences et des effets sur le prestige, l'image et l'honneur de leur possesseur, donateur, donataire ainsi que de leurs gardiens. Cependant, une fois les animaux reçus, les souverains occidentaux doivent les montrer, mais également

---

<sup>85</sup> Voir Annexe 2, Tableau 4, II.3.

<sup>86</sup> Oggins, *The Kings and Their Hawks*, 75.

<sup>87</sup> Bugge, *Diplomatarium Norvegicum*, 19.1, 127 citant Rot. litt. claus. 9. Trykt i *Rotuli litterarum clausarum II*, m. 5, 59 b. Jfr. *Regesta Norvegica I*, nr. 358, numéro 171, (Westminster, 28 août 1225).

<sup>88</sup> Oggins, *The Kings and Their Hawks*, 73.

les garder en captivité et les soigner. Pour cela, ils mettent en scène leurs possessions animalières au sein des ménageries et dans des événements présentant leurs bêtes et leurs oiseaux, qui ont souvent une symbolique et une emblématique élogieuses pour leur propriétaire.

### III. Utilisations et influences des animaux échangés

Nous verrons dans cette dernière sous-partie du mémoire la mise en captivité et les utilisations de la faune par les souverains ainsi que son influence symbolique sur l'image des rois occidentaux au XIII<sup>e</sup> siècle. Pour cela, nous décrirons dans un premier temps les ménageries médiévales, après les avoir définies et historicisées. Nous les étudierons comme des lieux de présentation, de conservation et de soins des animaux à travers notamment la ménagerie d'Henri III à la tour de Londres et celle ambulante de Frédéric II. Ensuite, nous traiterons des événements politiques, quotidiens ou diplomatiques qui mettent en scène la faune possédée par les souverains, et qui ont pour but de montrer le prestige, la richesse et la puissance des rois. Enfin, nous verrons que les différentes significations, emblèmes et symboles des animaux acquis par les rois ont eu une influence sur l'image et la représentation de leur royal propriétaire.

#### A. Les ménageries au XIII<sup>e</sup> siècle

##### 1. *Définition et historique des ménageries*

Comme nous l'avons déjà vu dans l'introduction, le terme de ménagerie est anachronique au XIII<sup>e</sup> siècle. Le mot n'est utilisé pour la première fois que sous le règne de Louis XIV pour désigner les collections animalières royales. Avant cela, il englobait tout ce qui concerne l'administration d'une ferme et l'entretien des animaux domestiques<sup>89</sup>. Mais alors pourquoi utilise-t-on le terme de « ménagerie » dans le cadre des collections animalières royales ? D'abord, parce que ce mot a déjà été utilisé par d'autres historiens pour les désigner. Ensuite, si nous prenons une définition moderne de la ménagerie<sup>90</sup>, elle caractérise plutôt bien celles des rois du XIII<sup>e</sup> siècle. En effet, ces

---

<sup>89</sup> Thierry Buquet, « Les animaux exotiques », 101-102.

<sup>90</sup> Prenons la définition du Dictionnaire de l'Académie française. « Ménagerie ». Consulté le 20 mars 2020 : Endroit où l'on réunit des animaux de diverses espèces pour les montrer au public ; l'ensemble des animaux ainsi réunis.

dernières sont des espaces de captivité destinés à la garde, l'observation et les soins de bêtes souvent sauvages, rares et précieuses, mais ils servent aussi à montrer la puissance et le prestige des souverains par la mise en scène de ses résidents animaliers. Ainsi, le terme de « ménagerie » qualifie plusieurs genres d'établissements de garde de quadrupèdes sauvages comme les *pardarium*, les *leopardarium* ou les *ferarium*, qui sont des fosses aux fauves, tandis que le mot « volière » est utilisé pour parler des lieux dédiés aux oiseaux, comme les *aviarum* ou les *columbarium*<sup>91</sup>. En outre, le mot « ménagerie » ne s'applique pas seulement à l'espace de captivité, mais peut également désigner les animaux captifs en son sein. Nous utilisons donc le mot « ménagerie » par commodité pour décrire à la fois le contenant (lieux de garde) et le contenu faunique, s'agissant ici des collections animalières des rois du XIII<sup>e</sup> siècle.

Les premières ménageries ont été créées bien avant le Moyen Age. Durant l'Antiquité, les Égyptiens y gardent les animaux non utilitaires qu'ils capturent ou reçoivent en tribut comme des grues, des singes, des antilopes, des babouins ou des guépards<sup>92</sup>. Par la suite d'autres peuples et civilisations ont créé des lieux de captivité, comme les Mésopotamiens avec les jardins royaux<sup>93</sup>, les Grecs puis les Romains, jusqu'aux Temps modernes et la création des premiers zoos.

Pour conclure avec la définition des ménageries occidentales du XIII<sup>e</sup> siècle, nous pouvons ajouter qu'il s'agit d'un outil et d'un élément important de prestige et de majesté ayant pris des formes variées, notamment fixes ou ambulantes, dépendamment de leur propriétaire, qui ne sont pas forcément des figures royales.

## 2. Les diverses ménageries au XIII<sup>e</sup> siècle

Au XIII<sup>e</sup> siècle, on peut signaler que les rois ne sont pas les seuls à posséder des ménageries puisque des grandes villes médiévales, notamment italiennes, et quelques institutions religieuses en ont aussi détenu. Parmi ces dernières, mentionnons les dames de l'Abbaye de la Trinité de Caen qui ont eu une petite collection faunique comportant des

---

<sup>91</sup> Michel Pastoureau, « Les ménageries princières », 69.

<sup>92</sup> Janick Auberger, *Histoire humaine des animaux: de l'antiquité à nos jours* (Paris : Ellipses, 2009), 189.

<sup>93</sup> Auberger, *Histoire humaine des animaux*, 189-190.

singes, des cerfs et des ours<sup>94</sup>. Cet exemple ne doit pas faire penser que la propriété animale est une norme dans le clergé et les monastères, bien au contraire, car elle est généralement proscrite. Par exemple, en 1284, l'abbesse de Romsey est réprimandée par l'archevêque John Peckam pour avoir gardé des singes et des chiens dans sa chambre<sup>95</sup>.

En parallèle, de grandes villes médiévales ont créé des ménageries urbaines. Par exemple, à Florence, le chroniqueur Giovanni Villani rapporte des faits animaliers, comme la naissance de lions qui ont ensuite été offerts à d'autres cités et seigneurs :

« Ritornando alquanto adietro per seguire l'ordine del tempo nel nostro trattato, all'uscita di giugno del detto anno MCCCXXXVII nacquero in Firenze VI lioncinidella lionessa vecchia e delle due giovani sue figliuole. La qual cosa secondo l'agurio delli antichi pagani fu segno di grande magnificenzia della nostra città di Firenze; e certo in questo tempo e poco apresso fu in grandecolmo e potenza, come leggendo poco apresso si potrà trovare. »<sup>96</sup>

En 1273, la ville de Florence a connu quelques mésaventures avec ses fauves, dont un lion qui a réussi à s'échapper de sa cage :

« Al tempo del detto popolo di Firenze fu al Comune presentato uno bellissimo e forte leone, il quale era in-chiuso nella piazza di Santo Giovanni. Avenne che permala guardia di quelli che 'l custodiva uscì il detto leone della sua stia correndo per la terra, onde tutta la città fu commossa di paura. Capitò inn-Orto Sannicchiele, equivi prese uno fanciullo e tenevasi tra le branche. Uden-dolo la madre che non avea più, e questo fanciullo le rimase in ventre quando il padre gli fu morto, come di-sperata, con grande pianto scapigliata corse contra il leone, e trasse gli il fanciullo tra le branche; e ' leone nullo male fece né a la donna né al fanciullo se non ch'egli guatò, e ristettesi. Fu questione qual caso fosse, o la gentilezza della natura del leone, o la fortuna riserbasse la vita del detto fanciullo perché poi facesse la vendetta del padre, com'elli fece, e fu poi chiamato Orlanduccio delleone di Calfette. »<sup>97</sup>  
Cet épisode malheureux montre le risque réel de la présence d'animaux dangereux, comme des lions, dans l'espace urbain s'ils ne sont pas convenablement gardés.

---

<sup>94</sup> Pierre Loevenbruck, *Les Animaux sauvages dans l'histoire*. (Paris : Payot, 1955), 162-163.

<sup>95</sup> Caroline Grigson, *Menagerie: The History of Exotic Animals in England, 1100-1837* (Oxford : Oxford University Press, 2016), 1-3.

<sup>96</sup> Giovanni Villani, *Nuova Cronica*, éd. par Giuseppe Porta, (Parme : Fondazione Pietro Bembo/Guanda, 1991), Livre XII, LXVII, 1314.

<sup>97</sup> Giovanni Villani, *Nuova Cronica*, VI, LXIX, 295-296. Traduit dans Pierre Loevenbruck, *Les Animaux sauvages*, 105 : « Vers l'année 1273, il fut donné à la ville de Florence un lion très beau, mais très féroce, qui fut enfermé dans la ménagerie de la place San Giovanni ; or, un jour que son gardien avait mal fermé sa loge, le lion sortit et parcourut la ville, traversant les rues sautant les murs au grand effroi des populations. Il arriva ainsi dans le jardin de Saint-Michel où jouait un petit garçon ; d'un bond il est sur l'enfant, le saisit entre ses puissantes mâchoires et va l'emporter. Mais la mère, qui était dans sa maison, entend des cris, elle accourt, se précipite sur la bête féroce, lui arrache sa progéniture de la gueule, et est assez heureuse pour la rapporter chez elle sans qu'elle ait eu d'autres maux que la peur. Au même moment, des gens armés de filets accouraient et parvenaient à se saisir du lion pour le ramener dans sa loge. »

Intéressons-nous maintenant à la ménagerie ambulante de Frédéric II, omniprésente dans ses déplacements. En effet, le roi de Sicile possède une véritable cohorte animalière le suivant dans tous ses trajets, que cela soit par temps de paix ou de guerre, comme nous l'avons vu avec le siège de Parme<sup>98</sup>. Grâce aux nombreux dons diplomatiques qu'il a reçus et à sa bonne entente avec la Norvège et l'Orient, l'empereur a constitué une collection faunique impressionnante, regroupant des animaux rares, prestigieux et possédant des symboliques avantageuses et élogieuses pour leur propriétaire, comme des lions, un éléphant, une girafe, des oiseaux de proie, mais aussi des panthères, des guépards, des hyènes, des chameaux, des dromadaires, etc. Il détient même des animaux extrêmement rares, voire uniques en Occident, comme une once, un grand félin provenant des montagnes d'Asie centrale, qu'il fait nourrir avec ses hyènes<sup>99</sup>. Toutefois, Frédéric II ne peut pas se passer d'endroits fixes dédiés à la garde et aux soins de ses animaux. Il possède trois ménageries permanentes en Italie, à Melfi en Basilicate, à Lucera dans les Pouilles et à Palerme en Sicile<sup>100</sup>. Chacun de ces endroits s'est spécialisé dans la captivité de certains animaux, comme Lucera, qui est une des léoparderries de l'empereur, c'est-à-dire un espace dédié au guépard<sup>101</sup>. La plupart des infrastructures mises en place par Frédéric II pour garder ses animaux ont ensuite été reprises par ses successeurs et les grandes villes italiennes. Mais la ménagerie fixe la plus impressionnante, mais également la mieux documentée, est sûrement celle d'Henri III à la tour de Londres, qui a su s'adapter et évoluer à chaque arrivée animalière par l'aménagement de nouveaux espaces.

### 3. *La tour de Londres et les aménagements de la ménagerie*

En 1204, la ménagerie de la tour de Londres est fondée par Jean sans Terre, alors qu'il ramène de Normandie, perdue par les Anglais, trois bateaux d'animaux<sup>102</sup>. Avant

---

<sup>98</sup> Cf *supra*. 115.

<sup>99</sup> Gustave Loisel, *Histoire des ménageries de l'Antiquité à nos jours* (Paris : O. Doin et fils H. Laurens, 1912), 146.

<sup>100</sup> James Fisher, *Le zoo: son histoire, son univers* (Paris : Edit. R.S.T, 1966), 40-41.

<sup>101</sup> Thierry Buquet, « Le guépard médiéval, ou comment reconnaître un animal sans nom », *Reinardus* 23 (1 janvier 2011) / Thierry Vincent, « Quand les guépardiens rivalisaient de savoir-faire avec les fauconniers » dans Catherine Parpoil et Thierry Vincent, dir., *La chasse au vol au fil des temps: [exposition] 5 juin - 23 octobre 1994, Musée international de la chasse, Gien* (Gien : Musée international de la chasse, 1994), 153-62.

<sup>102</sup> Grigson, *Menagerie: The History*, 1-3.

cela, les nobles et les rois anglais ont de grandes réserves de chasse, des parcs fermés et des ménageries de petite taille. On peut mentionner Chillingham, Cadzow, Chartley et bien sûr Woodstock qui a été le premier endroit où les souverains anglais ont exposé des animaux rares et sauvages, et ce dès le règne de Guillaume le Conquérant<sup>103</sup>. Sous Henri I<sup>er</sup> (1068-1135), on retrouve au manoir de Woodstock des lions, des lynx, des chameaux, un hibou rare, des guépards, etc. Au XIII<sup>e</sup> siècle, cette ménagerie existe toujours, mais elle n'est plus la principale d'Angleterre, la tour de Londres l'ayant détrônée.

Sous Henri III, de nouveaux animaux arrivent au sein de la ménagerie londonienne, qui est aménagée pour les accueillir. Ainsi, le roi anglais commande le 26 février 1255 une bâtisse pour garder l'éléphant qu'il a reçu de Louis IX, soit très peu de temps après le don du roi de France. Le shériff de Londres fait donc construire un bâtiment de quarante pieds de long sur vingt de large pour abriter le pachyderme :

« Mandatum est vicecomitibus London quod ad Turrim regis London's sine dilacione construi faciant unam domum longitudinis XL. pedum et latitudinis XX. pedum ad elephantem regis, et, quod ita fiat et fortis sit ut cum opus fuerit ad alios usus apta sit et necessaria. Et custum quod ad hoc posuerint per visum et testimonium legalbum hominum, cum rex illud sciverit, eis allocari faciet. Teste rege apud Westmonasterium XXIIII. die Februarii. »<sup>104</sup>

La taille du bâtiment semble étriquée pour un éléphant, un animal qui, rappelons-le, dort debout, et développe tout au long de sa vie ses défenses, au point de trouser les murs de sa nouvelle maison au sein de la tour de Londres. La bête aurait mis par la suite ses grandes incisives dans les trous ainsi formés pour supporter sa tête pendant qu'il dort<sup>105</sup>. Si la bâtisse n'est pas particulièrement adaptée au pachyderme, c'est parce que le roi prévoit déjà sa réutilisation à la mort de l'animal. Il demeure que la construction a coûté plus de vingt-deux livres, une somme considérable. Cependant, d'autres aménagements ont été réalisés. Ainsi, le premier véritable agrandissement de la ménagerie a eu lieu en 1235

---

<sup>103</sup> Sur les différentes menageries avant le XIII<sup>e</sup> siècle : John Britton et Edward Wedlake Brayley, *Memoirs of the Tower of London: Comprising Historical and Descriptive Accounts of That National Fortress and Palace: Anecdotes of State Prisoners: Of the Armouries, Jewels, Regalia, Records, Menagerie, etc* (Londres : Hurst, Chance, and Company, 1830).

<sup>104</sup> Charles Trice Martin et al., dir., *Close Rolls of the Reign of Henry III Preserved in the Public Record Office*, vol. 9, (Londres : H. M. Stationery Office, 1902), 46.

<sup>105</sup> Vernon N. Kisling, *Zoo and Aquarium History: Ancient Animal Collections To Zoological Gardens* (Boca Raton, Fla : CRC Press, 2000), 50.

lorsqu'Henri III reçoit des léopards, plus probablement des guépards, l'obligeant à creuser une fosse à fauve<sup>106</sup>. En parallèle, certains oiseaux, comme des paons, sont laissés en liberté dans les jardins et les basses cours, comme le sont aujourd'hui les fameux corbeaux de la tour.

Les différentes constructions semblent importantes puisqu'elles reviennent dans plusieurs recueils de sources administratives anglaises, comme les *Liberate Rolls*, les *Close Rolls* et les *Pipe Rolls*, conservés au Public Record Office. Par exemple, la construction de la maison de l'éléphant est mentionnée dans l'ensemble des documents de l'Échiquier. Il demeure que les sources que nous possédons sur la ménagerie de la tour de Londres sont limitées et partagées entre la comptabilité et les chroniques. Malheureusement, nous n'en détenons aucune qui aurait pu permettre de procéder à de vrais inventaires ou dénombrements animaliers capables de nous montrer la répartition des bêtes, par exemple entre les catégories sauvages/ domestiques, indigènes/exotiques, dangereuses/inoffensives, petites/grandes, seules/en troupeau<sup>107</sup>. Toutefois, les documents comptables de la tour de Londres renseignent de manière satisfaisante sur les soins, l'alimentation, les équipements, comme les fabrications de cages, de chaînes, de colliers, et les gardiens dédiés aux animaux. Des aspects que nous allons à présent étudier.

#### 4. Soins des animaux : personnels et traitements

Les animaux diplomatiques ont reçu des soins, du personnel et des équipements chargés de les maintenir en bonne santé et sous bonne garde. Nous pouvons tout de même nous demander si les modalités et les conditions de leur captivité ont été adaptées, notamment au sein de la tour de Londres. En effet, la ménagerie londonienne est la plus documentée sur ces sujets. Ainsi, nous savons que la couronne anglaise n'a pas financé seule les soins et les frais dédiés aux animaux appartenant à Henri III. En effet, lors de l'arrivée de l'ours blanc et de l'éléphant à Londres, le roi anglais demande une participation

---

<sup>106</sup> Sur les aménagements de la tour de Londres: Edward Impey et Geoffrey Parnell, *The Tower of London: The Official Illustrated History* (Londres : Merrell Historic royal palaces, 2000).

<sup>107</sup> Pastoureau, *Les animaux célèbres*, 117-119.



fiscale à la population de la ville pour couvrir les dépenses engendrées par les deux animaux<sup>108</sup>.

#### a) *Les gardiens*

Premièrement, regardons le personnel de la ménagerie, notamment les gardiens, comme le cornac de l'éléphant d'Henri III, Henri de Flor. Il n'est pas rare que les animaux, durant leur transport, aient un gardien qui les suit tout au long de leur parcours jusqu'à leur arrivée sur le territoire du donataire. Ainsi, Henri de Flor était assujéti à Louis IX avant de suivre l'éléphant en Angleterre<sup>109</sup>. Nous pouvons d'ailleurs le voir sur une esquisse de Matthieu Paris, en compagnie de l'animal<sup>110</sup>. On retrouve d'autres exemples d'hommes accompagnant les animaux du royaume du donateur à celui du donataire. C'est le cas lors du mariage de Frédéric II, en 1235, où un gardien sarrasin guide des chameaux et des dromadaires pour une parade tandis qu'un autre, éthiopien, dirige des singes et des guépards<sup>111</sup>. Le personnel venant des mêmes régions que la faune exotique connaît mieux les animaux, permettant de mieux les soigner et les acclimater à leur nouvel espace. Cependant, dans le cadre d'une parade, la présence d'un gardien éthiopien et d'un autre sarrasin participe aussi au spectacle et à la mise en scène des animaux exotiques.

À la tour de Londres, les sources présentent un financement qui paraît adaptable et suffisant puisque Henri III décide de pourvoir à toutes les dépenses nécessaires pour ses animaux et leurs gardiens, comme le montre le cas de l'éléphant : « To the sheriffs of London. Contrabreve, so long as they are sheriffs and the king's elephant is in London, to find what is reasonably necessary for it and its keeper »<sup>112</sup>; « To the sheriffs of London. Contrabreve to find such necessaries as are reasonably required for the king's elephant and its keeper from Michaelmas last past as long they are sheriff and the elephant is in London »<sup>113</sup>. Les frais liés à l'entretien de l'éléphant et du cornac pour les neuf mois de décembre 1255 à septembre 1256 atteignent la somme considérable de 24 livres et 14

---

<sup>108</sup> Pastoureau, « Les ménageries princières », 76-77.

<sup>109</sup> Pastoureau, *Les animaux célèbres*, 117.

<sup>110</sup> Voir Annexe 1, Figure 1.

<sup>111</sup> Lisa J. Kiser, « Animals in Medieval Sports, Entertainment and Menageries » dans Brigitte Resl, dir., *A Cultural History of Animals in the Medieval Age*, Vol. 2 (Oxford : Berg, 2007), 107.

<sup>112</sup> Thompson et Story- Maskelyne, *Calendar of the Liberate Rolls*, 8 décembre 1255, 260.

<sup>113</sup> *Ibid*, 11 octobre 1256, 325.

sous<sup>114</sup>. Les sources comptables donnent également des informations sur les dépenses concernant les autres résidents de la ménagerie, comme l'ours blanc ou les trois léopards offerts par Frédéric II en 1235 à Henri III, et donc, indirectement, sur leurs conditions de vie. Par exemple, nous savons que les trois fauves sont morts assez rapidement, car en août 1237, les documents comptables n'en mentionnent plus que deux, puis en 1240, un seul. Nous pouvons penser qu'ils ont été partiellement gardés par William de Botton, le « gardien des lions et léopards de sa Majesté », qui doit, en 1255, prendre en charge la plupart des animaux de la ménagerie comme l'éléphant, l'ours blanc, les fauves, etc<sup>115</sup>.

Quant au gardien de l'ours polaire, nous connaissons son salaire, nettement plus élevé que le financement des frais d'un gardien de faucon, comme Henri de Hauville : « To the sheriffs of London. Contrabreve to let a white bear, which the king is sending to the Tower to be kept there, and it's keeper, have 4d. daily for their maintenance so long as they are there. »<sup>116</sup> ; « To the sheriffs of London. Contrabreve to pay 4d. daily to the king's white bear with it's keeper for their maintenance in London. »<sup>117</sup> ; « To the sheriff of Northampton. Contrabreve to find 1/2d daily for each of king's three gerfalcon which are in the keeping of H. De Hauvill, and 1/2d daily for their keeper, for their maintenance »<sup>118</sup>. Henri de Hauville ne percevait qu'un demi-denier par faucon et par jour de garde tandis que l'homme qui s'occupe de l'ours polaire reçoit quatre deniers. Nous pouvons établir que les frais d'entretien évoluent selon l'animal et sa rareté, son exotisme, son alimentation, voire le danger à le surveiller. Il est donc clair que le financement des gardiens de la ménagerie a été plus important que celui des nobles ayant surveillé des animaux de plus petite taille et moins précieux. Toutefois, la réelle récompense pour ces derniers est d'avoir le privilège de servir le roi et de s'occuper de ses animaux.

---

<sup>114</sup> « Matthew Paris and the Elephant at the Tower – The Parker Library », consulté le 5 mars 2019, <https://theparkerlibrary.wordpress.com/2013/05/08/matthew-paris-and-the-elephant-at-the-tower/>.

<sup>115</sup> Daniel Hahn, *The Tower Menagerie: The Amazing 600-Year History of the Royal Collection of Wild and Ferocious Beasts Kept at the Tower of London* (New York : Jeremy P. Tarcher, 2004), 28.

<sup>116</sup> Thompson, Story- Maskelyne, *Calendar of the Liberate Rolls*, 13 septembre 1252, 70.

<sup>117</sup> *Ibid*, 29 septembre 1252, 73.

<sup>118</sup> D. L. Evans, J. B. W. Chapman, dir., *Calendar of the Liberate Rolls: Preserved in the Public Record Office, Vol. 3: Reign of Henry III 1245-1251* (Londres : H. M. Stationery Office, 1937), 23 août 1247, 138.

b) *Les traitements, les soins et les équipements*

Nous pouvons à présent nous intéresser aux différents achats de matériels, au financement des soins et des équipements, aux coûts d'entretien et d'aménagement des bâtiments, mais également aux autres frais de la ménagerie de la tour de la Londres, comme le budget dédié à la nourriture des animaux, qui doit par exemple couvrir les sept kilos de viande d'un lion. À travers ces dépenses consacrées au bien-être de la faune de la ménagerie, nous pouvons analyser les conditions de captivité des bêtes. Par exemple, en 1240, la couronne anglaise alloue à William de Botton, le gardien des lions, la somme de quatorze sous pour acheter du matériel nécessaire à leur garde, comme des chaînes et des muselières : « March 23, 1240. To the sheriffs of London. Contrabreve to find the King's Lion and his keeper their necessities, as long they shall be in the tower of London. To the same, contrabreve to cause the said William the keeper of the Kings Lion, to have 14 shilling that he expended in buying chains and other things for the use of the Lion »<sup>119</sup>. On retrouve ce genre d'achat pour l'ours polaire, qui avait pris l'habitude d'aller pêcher dans la Tamise, obligeant ses gardiens à le munir d'une longue corde en plus des chaînes de métal et de la muselière traditionnelle : « To the sheriffs of London. Contrabreve to let the keeper of the king's white bear, which was lately sent to him from Norway and is now in the Tower of London, have muzzle and an iron chain to hold the bear when out of the water, and a long and strong cord to hold it when fishing in the Thames. By the steward »<sup>120</sup>. Lorsque l'éléphant est arrivé dans la ménagerie, il prend également l'habitude de suivre l'ours blanc dans la Tamise<sup>121</sup>. Les baignades quotidiennes de ces deux animaux ne sont pas sans rappeler leurs descriptions dans les encyclopédies et l'ouvrage d'Albert le Grand, où l'ours blanc est présenté comme un pêcheur sous-marin et où l'éléphant est intimement lié à l'élément aquatique lors de l'accouchement pour se protéger du dragon<sup>122</sup>.

Concernant les instructions de soins présentes dans la littérature zoologique du XIII<sup>e</sup> siècle, nous pouvons nous demander si le personnel de la ménagerie les a vraiment suivies. Dans ce cas, selon les recommandations d'Aristote, les gardiens ont peut-être

---

<sup>119</sup> Hahn, *The Tower Menagerie*, 18.

<sup>120</sup> Thompson et Story- Maskelyne, *Calendar of the Liberate Rolls*, 30 octobre 1252, 84.

<sup>121</sup> Pastoureau, « Les ménageries princières », 76-77.

<sup>122</sup> Voir Annexe 2, Tableau 1, I.6-7 et Tableau 2, III.8-9.

donné du vin en grande quantité à l'éléphant, l'équivalent de six maris, pouvant expliquer, entre autres, le décès prématuré du pachyderme<sup>123</sup>, mort en 1257, soit deux ans après son arrivée à Londres. Son corps a été dans un premier temps enterré sous la tour de Londres, certainement à proximité de la chapelle de Saint Peter, avant de finalement être exhumé un an plus tard, en août 1258. Le comptable de la tour de Londres envoie alors les ossements de l'animal au sacristain du monastère de Westminster, William Taylard : « De ossibus elephantis - Mandatum est constabulario turris Lond' quod sacriste Westmonasterii sine dilacione faciat hebere ossa elephantis nuper intumulati infra ballivum predictae turris ad faciendum inde quod rex ei injuxit. Teste ut supra »<sup>124</sup>. Les intentions derrière l'exhumation de l'éléphant sont inconnues, mais il est possible que la grande valeur de ses défenses en ivoire et les vertus de ses os aient attiré les convoitises<sup>125</sup>. Par ailleurs, beaucoup de reliquaires et de coffrets du XIII<sup>e</sup> siècle sont réalisés en ivoire et en os, pouvant laisser penser que le monastère de Westminster a peut-être eu la volonté d'en créer à partir des ossements du pachyderme. Il est également possible que la dépouille de l'animal ait été enterrée sous le monastère afin de le protéger de Satan, ou pour conserver la bête dans un lieu proche du roi d'Angleterre<sup>126</sup>.

Ainsi, même morts, les animaux diplomatiques continuent d'avoir de la valeur et d'être utilisés. Toutefois, leur véritable but est de montrer le prestige et la puissance de leur détenteur à travers des événements, des parades, mais aussi lors de leur voyage pour atteindre les ménageries.

## B. Mise en scène des animaux : arrivées, événements et parades

### 1. L'entrée de l'éléphant à Londres

Avant d'être installés dans les ménageries, certains animaux traversent une partie du territoire du détenteur en étant, bien sûr, mis en valeur. Ainsi la venue de la faune diplomatique constitue un véritable événement où les animaux sont présentés avec de

---

<sup>123</sup> Aristote, *Histoire des animaux*, trad. par Pierre Pellegrin (Paris : Flammarion, 2017), livre VIII, XI, §1. Un maris équivaut en général à quatre ou six cotyles, une unité de mesure de capacité grecque et romaine, qui variait selon les cités mais correspondant à peu près à ¼ de litre.

<sup>124</sup> Martin et al., *Close Rolls of the Reign of Henry III*, Vol.10, 1258, 256.

<sup>125</sup> Voir Annexe 2, Tableau 1, I.8 et Tableau 2, III.10.

<sup>126</sup> « Matthew Paris and the Elephant at the Tower – The Parker Library », consulté le 5 mars 2019, <https://theparkerlibrary.wordpress.com/2013/05/08/matthew-paris-and-the-elephant-at-the-tower/>.

larges et grands cortèges, qui ne peuvent pas passer inaperçus dans les campagnes et les villes, et dont le but est d'impressionner la foule rassemblée<sup>127</sup>.

Une des arrivées les plus spectaculaires reste celle de l'éléphant d'Henri III à Londres. Au moment où le pachyderme a abordé le territoire anglais, il doit encore effectuer un trajet par la voie terrestre pour atteindre Londres. Certaines chroniques racontent que durant ce voyage, un taureau qui paissait dans une prairie du Kent, proche de la route, entreprit de le charger, mais l'éléphant, d'un coup vif le tua sur le coup<sup>128</sup>. Cet épisode célèbre la puissance de l'animal. Néanmoins, le moment le plus marquant, emblématique et spectaculaire est son arrivée dans la ville de Londres, décrite par Matthieu Paris :

« Tempore quoque sub eodem, missus est in Angliam quidam elephas, quem dominus rex Franciae pro magno munere dedit domino regi Anglorum. Nec credimus quod unquam aliquis elephas visus est in Anglia, immo nec etiam in partibus cisalpinis, praeter illum ; unde confluebant populi ad tantae spectaculum novitatis. Regina insuper Francorum Margareta dedit unum pavonem, scilicet unum lavachrum mirabile, regi Angliae, quod similitudinem pavonis in forma ostendebat. Et erat quidam lapis pretiosus, qui dicitur vulgariter perla. Et habuit additamenta artificiose nimis corpori insita ex auro et argento, et saphiris, sicut verus pavo, orbiculatur ; et illud jocale ornabatur, et erat novum et mirabile in oculis omnium intuentium. »<sup>129</sup>

L'extrait nous apprend plusieurs choses. D'abord, Matthieu Paris rappelle la grandeur et l'importance du don de l'éléphant. Il croit qu'aucun autre pachyderme n'a été vu en Angleterre ni au nord des Alpes, ce qui fait de l'arrivée de l'animal d'Henri III à Londres un véritable événement. Le chroniqueur oublie ici l'éléphant de Charlemagne, offert par le calife de Bagdad Haroun al-Rashid, et celui de Frédéric II, reçu en 1229, soit vingt-six ans avant celui d'Henri III. L'auteur ne mentionne pas ces pachydermes soit par méconnaissance, ce qui est peu probable, soit pour mettre en avant et faire l'éloge du roi Henri III, qui aurait reçu le premier éléphant d'Occident.

---

<sup>127</sup> Buquet, « Les animaux exotiques », 116.

<sup>128</sup> Alan Hutchison, *Cet étrange colosse : l'éléphant en Europe, deux mille cinq cents ans d'histoire*, trad. par Christophe Jaquet (Paris : Arléa, 2007), 108.

<sup>129</sup> Matthieu Paris, *Matthaei Parisiensis Chronica Majora: Volume 5* (New York : Cambridge University Press, 2012), 489.

Ensuite, dans l'extrait, un deuxième cadeau est cité, à savoir un paon, un type d'aiguière, ici richement et finement orné de pierres précieuses. Ce présent reste dans le thème faunique, le paon étant un animal pouvant être mangé, mais aussi offert diplomatiquement<sup>130</sup>. Il s'agit d'un récipient en argent inestimable, serti de saphirs, de perles et d'autres pierres précieuses forgées dans le métal, montrant les compétences d'orfèvrerie du royaume de France<sup>131</sup>. Néanmoins, sa valeur reste inférieure à celle de l'éléphant, et ce pour plusieurs raisons. L'aiguière possède une valeur économique très grande, tout comme l'éléphant, qui détient en plus une puissance ostentatoire très supérieure au bijou. En effet, l'animal a été vu et admiré durant tout son trajet jusqu'à Londres par des simples paysans, des artisans, des clercs, des nobles, etc., liant la superbe et la magnificence de la bête à son maître, le roi. Les valeurs symbolique, prestigieuse, honorifique et certainement économique de l'éléphant sont donc bien supérieures à celles du paon, et ont été mises en scène par les modalités d'arrivée de la bête. Toutefois, il existe d'autres moments où les animaux offerts et gardés sont mis en valeur, comme lors des baignades quotidiennes de l'éléphant et de l'ours polaire ou lors des parades de la ménagerie ambulante de Frédéric II.

## 2. *Parades et expositions de la ménagerie de Frédéric II*

De tous les animaux possédés par Frédéric II, nous ne possédons qu'une seule mention de l'arrivée de l'un d'entre eux, à savoir l'éléphant, dans la ville de Crémone. Brunetto Latini rapporte ce moment : « Et si dient li cremonnois ke le secont empereour Frederik en amena .i. en Cremonne, ke li envoya li prestres Jehans d'Inde, k'il li virent ferir .i. asne chargié, si fort k'il le geta desus une maison »<sup>132</sup>. L'épisode de Crémone n'est pas sans rappeler la confrontation du pachyderme d'Henri III avec le taureau<sup>133</sup>.

---

<sup>130</sup> Michaud et Reinaud, *Bibliothèque des croisades*, 435-436. Frédéric II avait donné l'oiseau en question au sultan de Damas en même temps que l'ours blanc.

<sup>131</sup> Anita de Barrera, *Gems and Jewels: Their History, Geography, Chemistry and Ana. : From the Earliest Ages Down to the Present Time* (Londres : Richard Bentley, 1860), 40.

<sup>132</sup> Brunetto Latini, *Li livres dou tresor*, I, 187, 164-165.

<sup>133</sup> Cf. *supra*. 141.

Or, les moments où l'empereur met le plus ses animaux en avant et en scène, c'est lors de ses déplacements, quels qu'ils soient, reproduisant les sérails des sultans. L'historien Ernst Kantorowicz décrit dans ses *Oeuvres* le cortège animalier de Frédéric II : « De coûteux quadriges conduisaient de lourds convois, chargés de trésors, et des chameaux richement caparaçonnés portant de lourdes charges étaient escortés d'esclaves sans nombres, vêtus de chatoyantes tuniques de lin et de soie. Lynx et léopard, ours et singes, lions et panthères étaient tenus enchaînés par des esclaves maures. L'empereur possédait même une girafe. À cela s'ajoutaient d'innombrables chiens, milans, chouettes, hiboux, aigles et busards, des faucons, des paons blancs et colorés, de rares colombes de Syrie, des perroquets indiens couronnés de plumes jaunes, des autruches d'Afrique, et un éléphant, le dos surmonté d'une tour en bois, où se tenaient assis des trompettes et des tireurs d'élite sarrasins. »<sup>134</sup>

La ménagerie ambulante de Frédéric II constitue donc un spectacle unique au XIII<sup>e</sup> siècle en Occident, que l'empereur a mis en scène avec génie. Ainsi, Frédéric II voyage en Italie avec sa collection faunique, accompagné également de ses fonctionnaires d'administration, des juges de la Grande Cour et de sa garde du corps sarrasine. Le cortège compte aussi des eunuques, des femmes orientales, et des gens du divertissement comme des bateleurs, des funambules et des acrobates<sup>135</sup>. En outre, le roi de Sicile exhibe ses animaux selon des images et des motifs apparaissant dans les encyclopédies et les bestiaires, en faisant par exemple porter à son éléphant une tour en bois, comme les pachydermes indiens et perses<sup>136</sup>. L'animal, ainsi harnaché, a été représenté par Matthieu Paris dans un de ses manuscrits<sup>137</sup>, et peut nous rappeler les fameux olifants de la trilogie de Jackson, *Le Seigneur des anneaux*. Tout est donc fait pour dépayser et étonner ceux qui ont vu le somptueux cortège des animaux exotiques, mis en valeur par leurs parures, leurs ornements et leurs gardiens, souvent des sarrasins ou des maures.

Menant la procession animale, Frédéric II paraît être le maître de toutes les créatures les plus dangereuses, incroyables et magnifiques du monde connu. L'abbé du monastère de Saint Gall, Conrad de Favaria, dit que la renommée et le prestige de l'empereur pouvaient être mesurés grâce à ses possessions animales, tels que l'éléphant ou les

---

<sup>134</sup> Ernst Hartwig Kantorowicz, *Oeuvres* (Paris : Gallimard, 2000), 290.

<sup>135</sup> Kantorowicz, *Oeuvres*, 290.

<sup>136</sup> Voir Annexe 2, Tableau 1, I.3 et Tableau 2, III.4.

<sup>137</sup> Voir Annexe 1, Figure 5.

léopards, qu'il a montrées lors de sa visite en 1232<sup>138</sup>. En dehors de ses déplacements, Frédéric II, comme les autres rois possédant des animaux, a présenté et montré sa collection faunique dans d'importants événements officiels, comme des mariages, ou des prises de villes.

### 3. *Les démonstrations animales dans les événements royaux*

Les victoires militaires sont des occasions parfaites pour faire défiler, devant les vaincus, les plus belles et les plus spectaculaires bêtes des collections des souverains. Par exemple, l'éléphant de Frédéric II a eu un rôle important après la victoire de l'empereur lors du siège de Crémone. En effet, le pachyderme, surmonté d'une tour de bois avec une représentation de la flamme impériale, a tiré, à travers les rues de la ville, le *carroccio*<sup>139</sup> démantelé des vaincus<sup>140</sup>. Par la suite, Frédéric II organise un spectacle en 1241 au sein de la ville, en l'honneur de Richard de Cornouailles, où il fait parader son éléphant, à nouveau avec une tour de bois sur le dos, mais dans laquelle ont pris place des musiciens et des jongleurs<sup>141</sup>.

En dehors des grands moments militaires, les événements politiques et diplomatiques menant à une alliance sont les lieux de spectacles fauniques et de mise en valeur des collections animales des souverains, comme lors du mariage de Worms en 1235, où Frédéric II arrive avec une partie de sa ménagerie pour le divertissement de ses invités<sup>142</sup>. Politiquement, le mariage est important puisqu'il a rapproché le Saint Empire germanique et le royaume d'Angleterre, qui soutenait alors les opposants à Frédéric II. Le roi de Sicile se marie donc en juillet 1235 dans la cathédrale de Worms avec la sœur d'Henri III, Isabelle d'Angleterre. Elle a dix-huit ans, Frédéric en a quarante, mais la dot de la fille du roi Jean sans Terre et d'Isabelle d'Angoulême est considérable. Les célébrations sont fastueuses et grandioses, car l'empereur souhaite marquer les esprits ainsi

---

<sup>138</sup> Martina Giese, « Die Tierhaltung am Hof Kaiser Friedrichs II. zwischen Tradition und Innovation » dans Knut Görich, Theo Broekmann et Jan Ulrich Keupp, dir., *Herrschaftsräume, Herrschaftspraxis und Kommunikation zur Zeit Kaiser Friedrichs II* (Munich : Herbert Utz Verlag, 2008), 146.

<sup>139</sup> Voiture portant les reliques des saints et les bannières sacrées, mais qui, ici, transportaient les prisonniers milanais.

<sup>140</sup> Hutchison, *Cet étrange colosse*, 1.

<sup>141</sup> Buquet, « Les animaux exotiques », 116.

<sup>142</sup> Hahn, *The Tower Menagerie*, 16-17.



que sa supériorité sur son nouveau beau-frère, notamment en montrant une partie de sa collection d'animaux rares et exotiques<sup>143</sup>. Dans le cortège que Frédéric II a amené avec lui, on retrouve des lions, des panthères, des léopards, des hyènes, des dromadaires, des chameaux, des chevaux espagnols, des faucons blancs et des hiboux barbus. Il organise également une exposition de ses plus beaux chevaux, ainsi qu'une parade de ses dromadaires et de ses chameaux guidés par un sarrasin et une autre avec ses singes et ses léopards, guidés par un gardien éthiopien<sup>144</sup>.

Finalement, Frédéric II a su se démarquer des autres rois par son utilisation des animaux en réalisant des parades spectaculaires, où la diversité, l'exotisme et la rareté de ses bêtes ont été mis en évidence. À l'occasion du mariage, Frédéric II offre à Henri III trois « léopards » - il s'agit plus probablement de guépards - pour sceller leur alliance. Ces trois fauves sont hautement symboliques, car ils renvoient aux armoiries anglaises. Par cet exemple, nous pouvons nous demander comment les animaux offerts et reçus ont été utilisés par les souverains pour influencer leur image et leur représentation, que cela soit pour montrer ou signifier leurs qualités, leurs vertus ou pour souligner des éléments et des volontés politiques.

### C. L'influence de la symbolique animale sur les figures royales

Dans cette dernière sous-partie de notre étude, nous verrons les différentes influences symboliques qu'ont pu avoir les animaux sur l'image et le prestige des souverains occidentaux du XIII<sup>e</sup> siècle. Nous commencerons par voir les significations politiques et diplomatiques que revêtent les animaux en captivité, puis nous étudierons comment les souverains s'approprient les symboles de la faune qu'ils possèdent, par exemple à travers les armoiries. Finalement, nous verrons que, grâce à la mise en captivité de certains animaux, de nouveaux éléments naturels et symboliques, s'ajoutant à ceux des bestiaires et des encyclopédies, ont émergé de leur observation, notamment dans le cas de

---

<sup>143</sup> Jules Zeller, *L'empereur Frédéric II et la chute de l'empire germanique du moyen âge, Conrad IV et Conradin* (Paris : Perrin, 1885), 290.

<sup>144</sup> Kiser, « Animals in Medieval Sports », 107.

l'éléphant d'Henri III, que Matthieu Paris a pu dessiner de manière très réaliste, mettant en évidence des traits particuliers du pachyderme.

### 1. *Symbolique politique, diplomatique et historique*

Au XIII<sup>e</sup> siècle, le souvenir de l'utilisation des animaux durant les grands moments de l'Antiquité, que cela soit les conquêtes d'Alexandre, la traversée d'Hannibal ou la grandeur de l'Empire romain, est toujours présent. Quelques animaux rappellent ces épisodes, comme l'éléphant<sup>145</sup>. Ainsi, posséder un pachyderme, c'est se positionner, s'inscrire dans la continuité et l'héritage de ces grands hommes et de ces événements. On peut notamment voir cela avec Frédéric II, qui, par ses parades et processions animalières, rappelle les triomphes romains. En outre, harnacher un éléphant d'une tour de bois avec des soldats, comme l'a fait l'empereur, rappelle éminemment les pachydermes utilisés par les Perses et les Indiens, par exemple lors des conquêtes d'Alexandre, comme le mentionnent les encyclopédies et les bestiaires<sup>146</sup>.

Deuxièmement, un roi qui possède en captivité des animaux exotiques peut affirmer avoir une influence politique et diplomatique, sur les territoires d'où viennent les bêtes, qui plus est si elles sont reçues diplomatiquement. Si nous reprenons la théorie du *hau* et du *mana*<sup>147</sup>, les animaux offerts aux rois occidentaux portent en eux une part de leur lieu d'origine qui est transféré au donataire via le geste du don. Pour prendre un exemple plus ancien, nous pouvons parler de Widukind de Corbie qui, au X<sup>e</sup> siècle, souhaite montrer qu'Otton le Grand a étendu son pouvoir sur l'Afrique et l'Asie, en possédant des lions, des singes, des chameaux et des autruches<sup>148</sup>.

Enfin, les ménageries et les collections animalières sont devenues des éléments de hiérarchisation entre leurs détenteurs, qui se doivent d'impressionner en rassemblant

---

<sup>145</sup> Thierry Buquet, « Les animaux exotiques », 114.

<sup>146</sup> Voir Annexe 2, Tableau 1, I.3 et Tableau 2, III.4.

<sup>147</sup> *Cf supra*. 28,30

<sup>148</sup> Karl Hauck, « Tiergarten im Pfalzbereich » dans Caspar Ehlers, Jörg Jarnut et Matthias Wemhoff, dir., *Deutsche Königspfalzen. Beiträge zu ihrer historischen und archäologischen Erforschung* (Göttingen : Vandenhoeck & Ruprecht, 1963), 52 : « In Affricam Asiamque patris tui iam potestas protendatur »

toujours plus de bêtes rares, exotiques et originales. Par la mise en place de grandes ménageries, des souverains, comme Frédéric II ou Henri III, se positionnent en tant que concurrents et/ou possibles collaborateurs avec les ménageries musulmane et byzantine pour l'accès aux animaux les plus prestigieux. En effet, les rois, les empereurs byzantins et les sultans recherchent le même type de faune, c'est-à-dire des animaux nobles, rares et vertueux, car ils sont, tous trois, des souverains et des détenteurs d'une grande autorité politique.

## 2. *L'appropriation de la symbolique des animaux par les rois*

Les rois et les sultans se sont donnés, dans le cadre de la diplomatie, des animaux magnifiques et incroyables de par leurs caractéristiques, leur rareté ou leur symbolique. Ainsi, les dons animaliers sont souvent des carnivores tels que les fauves, mais aussi des grands herbivores aux attributs hors norme comme l'éléphant et la girafe, auxquels les rois s'identifient symboliquement, en se plaçant sur le même rang hiérarchique que les bêtes offertes, c'est-à-dire au sommet de la pyramide faunique. En outre, la magnificence, la grandeur et l'originalité physique des animaux rassemblés par les monarques peuvent impressionner n'importe quel individu occidental au XIII<sup>e</sup> siècle.

Par ailleurs, les animaux préférés de la diplomatie, comme les faucons, les lions ou les éléphants, sont présentés dans les bestiaires et les encyclopédies avec des attributs et des significations morales et religieuses, pouvant personnifier la figure royale, comme la noblesse, le courage, et la clémence pour le lion, ou la chasteté, la piété, la fidélité et la pureté pour l'éléphant<sup>149</sup>. Ainsi détenir des animaux à l'emblématique positive, vertueuse, chrétienne, voire considérés comme des modèles pour les hommes dans notre corpus zoologique, c'est s'approprier les qualités, les vertus, les symboles et les emblèmes de la faune. Nous pourrions penser que seuls les lettrés, clercs et laïcs, ayant lu sur les animaux dans les bestiaires et les encyclopédies, comprennent et interprètent la symbolique de la faune pour les souverains. Or, il ne faut pas oublier que les représentations emblématiques et les prédications portant sur les vertus, les vices et les qualités morales de certains animaux sont omniprésentes dans le quotidien, même des *laboratores*, faisant des animaux

---

<sup>149</sup> Voir Annexe 2, Tableau 2, III.7.

des doubles figuratifs de l'homme. Toutefois, dans les analogies symboliques entre l'humanité et la faune, il faut différencier l'animal allégorique, porteur de valeurs et de sens anthropomorphiques, pouvant être comparé à l'homme, et l'animal naturel, réel, qui ne peut être mis en parallèle avec ce dernier, car il lui est inférieur. La faune n'est donc qu'un double factice de l'homme<sup>150</sup>.

Nous pouvons également voir que la mise en captivité de certains animaux, comme l'éléphant, a permis leur observation et mis en évidence des caractéristiques naturelles différentes de celles présentées dans les encyclopédies et les bestiaires, comme dans les deux esquisses réalistes du pachyderme d'Henri III réalisées par Matthieu Paris, une dans sa *Chronica majora*, l'autre dans son *Liber additamentorum*<sup>151</sup>. Selon le chroniqueur, l'éléphant est âgé de dix ans, il mesure dix pieds de haut, a une peau rugueuse, et mange et boit avec sa trompe<sup>152</sup>. D'ailleurs, sur un de ses dessins, nous voyons Henri de Flor, son cornac, le nourrir. Matthieu Paris décrit également sa couleur gris foncé, et la mobilité de sa trompe<sup>153</sup>, et il montre clairement la présence d'un genou sur la jambe de l'éléphant. Cet aspect remet en question la symbolique orgueilleuse de l'éléphant, car s'il possède un genou, il peut s'incliner, notamment devant le Christ et Dieu<sup>154</sup>.

D'autre part, il demeure que les rois ont possédé aussi des animaux à la symbolique péjorative, voire vicieuse. Par exemple, l'ours, qu'il soit blanc ou brun, est un animal pécheur (paresseux, gourmand et envieux) par nature et mauvais dans les encyclopédies. Il fait également partie, au XIII<sup>e</sup> siècle, des animaux sataniques et maléfiques<sup>155</sup>. En détenant ce type d'animal, nous pouvons penser que les rois souhaitent montrer qu'ils dominent les engeances de Satan, qu'ils sont capables de soumettre le mal. Il est également possible que l'ours continue de profiter de son ancienne valeur laïque, que la morale ecclésiastique n'a pas totalement fait disparaître. Mais comment expliquer dans le cas du

---

<sup>150</sup> Florence Burgat, *Animal, mon prochain* (Paris : Odile Jacob, 1997), 184-185.

<sup>151</sup> Voir Annexe, Figure 1 et 2.

<sup>152</sup> Hutchison, *Cet étrange colosse*, 109-110.

<sup>153</sup> Nona C. Flores, « The Mirror of Nature Distorted: The Medieval Artist's Dilemma in Depicting Animals » dans Joyce E. Salisbury, dir., *The Medieval World of Nature: A Book of Essays* (New York : Garland Pub, inc, 1993), 32-34.

<sup>154</sup> *Ibid.* 36.

<sup>155</sup> Pastoureau, « Quel est le roi des animaux? », 142.

royaume d'Angleterre, que ses armoiries montrent des léopards, un animal à la symbolique très négative.

### 3. Animaux diplomatiques et représentation des souverains

Si l'aigle symbolise le Saint Empire germanique grâce à son image céleste et noble<sup>156</sup>, les armoiries du roi Henri III sont décrites par Matthieu Paris comme étant trois léopards : « Misit ergo imperator regi Anglorum tres leopardos, in signunt regalis clypei, in quo tres leopardi transeuntes figurantur »<sup>157</sup>. On retrouve les trois fauves dans la dénomination du blason : De gueules à trois léopards d'or armés et lampassés d'azur<sup>158</sup>. Le blason anglais a sans doute pour origine Richard Cœur de Lion qui, au cours de son règne, a changé ses armoiries montrant des lions dits rampants, c'est à dire debout sur les pattes arrières avec les pattes avant sur la poitrine et la gueule ouverte, par celles du triple léopard. C'est un possible hommage à son grand-père, Guillaume le Conquérant, aussi connu sous le surnom du « Bâtard », renvoyant à la figure du léopard, progéniture bâtarde d'une lionne et d'un *pard*. Jean sans Terre les reprend personnellement puis les institue comme armoiries royales d'Angleterre. Or, nous pouvons nous demander pourquoi un fauve à la symbolique si désavantageuse apparaît sur le blason anglais. En effet, le léopard est un animal vil, cruel, diabolique et colérique. Le roi Henri III est d'ailleurs décrit dans un poème des années 1260 comme aussi « colérique qu'un léopard »<sup>159</sup>.

L'explication provient sans doute d'une différence terminologique entre ce qui est montré et ce qui est représenté symboliquement. Le terme de « léopard » renvoi ici à un motif héraldique commun des armoiries médiévales, représentant un fauve dans une position particulière, mais il désigne et figure certainement un lion sur le blason anglais, portant l'ensemble des significations que le roi des animaux a dans la littérature zoologique<sup>160</sup>. En outre, les armoiries choisies par Jean sans Terre peuvent être aussi décrites héraldiquement comme un lion passant, reposant sur ses quatre pattes avec la

---

<sup>156</sup> Voir Annexe 2, Tableau 3, I.1 et Tableau 4, I.1.

<sup>157</sup> Matthieu Paris, *Matthaei Parisiensis Chronica Majora. Volume 3 : AD 1216 to AD 1239.*, éd. par Henry Richard Luard (New York : Cambridge University Press, 2012), 324.

<sup>158</sup> Otfried Neubecker, *Le grand livre de l'héraldique* (Paris : Dunod, 1991), 288.

<sup>159</sup> Caroline Shenton, « Edward III and the Symbol of the Leopard » dans Peter Coss et Maurice Keen, dir., *Heraldry, Pageantry and Social Display in Medieval England* (Woodbridge : The Boydell Press, 2003), 73.

<sup>160</sup> Michel Pastoureau, *Une histoire symbolique du Moyen Age occidental* (Paris : Points, 2004), 58.

queue fourchue<sup>161</sup>. Ainsi, si la forme et l'appellation héraldique du fauve montré par les armoiries anglaises changent par rapport à celles des premières de Richard Cœur de Lion, l'animal emblématisé reste un lion.

Quoi qu'il en soit, Frédéric II a offert trois « léopards » à Henri III lors du mariage de Worms. Il s'agit sûrement de guépards, car Matthieu Paris remarque leur ressemblance avec les lévriers. L'empereur a certainement fait ce don animalier pour le roi anglais en référence à ses armoiries. Il s'agit donc d'un cadeau donc hautement symbolique.

Nous avons donc vu au cours de ce chapitre, les utilisations et les influences des animaux issus de la diplomatie sur le prestige et l'image des rois les détenant. Que cela soit par leur mise en scène dans les ménageries, lors d'évènements ou de parades, ou par leur effet symbolique sur la représentation figurative des rois, la faune diplomatique a joué au XIII<sup>e</sup> siècle un rôle important dans la distinction et l'ostentation du pouvoir et de l'honneur des souverains.

---

<sup>161</sup> « Medieval Bestiary : Lion », consulté le 12 mai 2019, <http://bestiary.ca/beasts/beast78.htm>.

## Conclusion

En conclusion, nous avons donc, au cours de ce mémoire, étudié les pratiques, les enjeux et la symbolique du don diplomatique animalier au XIII<sup>e</sup> siècle. Pour cela, nous avons construit notre travail en trois chapitres, les deux premiers servant de base conceptuelle au troisième. Ainsi dans un premier temps, nous avons abordé la conception et les théories de Marcel Mauss, développées au cours de son analyse du don dans les sociétés archaïques, particulièrement dans le cadre du potlatch et des rapports entre les chefs de clans et de tribus. Il élabore des thèses comme celles du don/contre-don ou de la triple obligation de donner/rendre/recevoir, qui constituent l'armature fondamentale des études d'autres chercheurs, dont la nôtre. En effet, certains de ses axes de réflexion ont été utiles à l'interprétation des pratiques et des enjeux des cadeaux animaliers médiévaux, comme son étude du *hau*, son explication de l'obligation de rendre ou sa vision du système du potlatch. Toutefois, la totalité de son paradigme ne peut s'appliquer à notre sujet. De ce fait, l'intégration de la pensée d'autres auteurs, comme Godbout et Godelier, qui ont discuté les travaux de Mauss et réfléchi au don dans des cadres sociologiques différents, par exemple modernes, a été nécessaire à la réalisation de ce mémoire pour permettre d'approcher tous les aspects et les considérations de la pratique du cadeau, notamment à travers le cadre agonistique, la formation de la dette, le symbolisme du don, l'intéressement et le désintéressement ou la création du lien dans les différentes sphères sociales.

Grâce à l'étude de cet ensemble sociologique et anthropologique, la singularité et l'originalité du don diplomatique animalier médiéval ont pu être mieux approchées. Nous avons tâché de mettre en évidence les particularités de ce phénomène, notamment à travers trois axes. D'abord le contexte du présent. Les dons au Moyen Age ne sont pas tout à fait les mêmes que ceux réalisés dans les sociétés archaïques et modernes, et ce pour une bonne et simple raison : l'espace social et l'économie sont différents. En outre, le cadre de notre étude se trouve être les rapports diplomatiques du XIII<sup>e</sup> siècle qui possèdent leurs propres règles, normes et rites. Ils ont pour objectifs principaux la mise en place de l'*amicitia*, d'une alliance ou la pacification d'une relation.

Une deuxième spécificité du don diplomatique provient du statut de ses agents, à savoir les rois. En effet, nous avons surtout parlé de trois souverains occidentaux du XIII<sup>e</sup> siècle - Frédéric II, Henri III et Louis IX- ayant entretenu entre eux et avec d'autres monarques des relations diplomatiques, entre autres grâce au don. Les présents qu'ils ont effectués et reçus s'inscrivent dans des rapports compétitifs spectaculaires de leur prestige, leur honneur et leur richesse. Parmi les cadeaux qu'ils ont réalisés, on retrouve, et c'est notre troisième spécificité, les objets animaliers. Les bêtes font partie de la vie des hommes et ont de multiples rapports avec eux, qu'ils soient utilitaires ou antagonistes. Dans le cadre des cadeaux diplomatiques, la faune est caractérisée par son caractère vivant et ostentatoire, ainsi qu'une symbolique, parfois très développée chez certains animaux. Ces différents aspects sont très convoités pour les usages des rois et des nobles, qui leur permettent de montrer leur supériorité et leur prestige. Toutefois, tous les animaux ne sont pas dignes des rois et seuls certains possèdent les attributs, valorisants et valorisés, recherchés par les souverains dans un don diplomatique, tels que la magnificence, la rareté, l'originalité et une emblématique avantageuse, souvent décrite dans la littérature zoologique du XIII<sup>e</sup> siècle.

C'est pourquoi, dans un deuxième temps, nous avons défini et étudié les bestiaires, les encyclopédies médiévales et le *De animalibus* d'Albert le Grand, qui présentent des descriptions physiques et comportementales, ainsi que des interprétations symboliques des animaux, fondamentales pour comprendre leur place, leur image et leur valeur dans la société médiévale. En outre, le XIII<sup>e</sup> siècle est une période particulière où les deux genres ont évolué, notamment avec la mise en place de nouvelles formes d'ouvrage, comme les miroirs, la rédaction en langue vernaculaire et la redécouverte des textes d'Aristote. Cependant, si les deux types d'ouvrages ont été influencés par ces nouveautés, il demeure qu'ils possèdent des formes, des méthodes et des objectifs différents, que nous avons comparé. Ainsi, dans les bestiaires, les animaux sont des modèles, ou des contre-modèles moraux, vecteur de valeurs et de comportements anthropomorphisés. Quant aux encyclopédies, elles visent à compiler l'ensemble des savoirs acquis au XIII<sup>e</sup> siècle, dont le zoologique, afin de créer des ouvrages de connaissance universelle. En outre, les deux



genres constituent également des outils d'exégèse en utilisant, entre autres, les animaux pour déchiffrer la complexité de la Création.

Ainsi, à partir de notre corpus de bestiaires et d'encyclopédies, nous avons analysé les modes de classification des animaux et caractérisé les groupes auxquels appartient la faune diplomatique que nous avons choisie, à savoir les quadrupèdes (bêtes sauvages et domestiques) et les oiseaux. Chaque animal est défini par les attributs généraux de sa catégorie, mais il est singularisé par ses propres « natures », qu'elles soient physique, physiologique ou comportementale, dont certaines forment de véritables motifs de par leur répétition. Leur étude est primordiale, car les caractères naturels décrits donnent des informations sur les connaissances « zoologiques » de la période. Elles peuvent être rapportées à des aspects plus pratiques, notamment, dans le cadre du don diplomatique animalier, à la captivité et aux soins destinés à la faune offerte. Mais surtout, ils servent de base à l'interprétation symbolique des auteurs de notre corpus, qui accordent des significations religieuses et morales, bonnes ou mauvaises, selon la bête ou l'oiseau. Cette valeur emblématique de l'animal, issue de différentes méthodes, influe sur la perception des hommes à son égard, variant selon leur rang et leur statut. La symbolique des animaux offerts est souvent positive et vertueuse, comme celle de l'éléphant ou du lion, mais on retrouve également des bêtes et des oiseaux liés à l'immoralité, aux péchés, voire au diable, comme l'ours et le léopard.

Enfin, dans un troisième temps, en nous aidant des deux premiers chapitres, nous nous sommes appliqués à comprendre les modalités et le fonctionnement des dons diplomatiques animaliers, en commençant par les effets de mode et les critères de choix de la faune offerte, influencés par la symbolique animalière et le système de valeur occidentale du XIII<sup>e</sup> siècle. Les bêtes et les oiseaux donnés sont en majorité sauvages, exotiques, remarquables en Occident, et possèdent de préférence une image valorisante et des attributs rares, comme la couleur blanche. La plupart proviennent soit du royaume de Norvège, soit des sultanats orientaux. Les modalités du don varient selon les rois ayant pris part à la relation et le contexte de la rencontre. Ainsi, les présents animaliers ont pu être effectués et reçus dans des cadres cordiaux et pacifiques, par exemple lors de la croisade

étonnante de Frédéric II ou des rapports entre la Norvège et l'Angleterre, afin de créer un lien et une relation forte entre les hommes et leur royaume. Mais ils ont aussi été des objets primordiaux dans les processus de paix ou d'apaisement, comme lors du retour de croisade de Louis IX où il a offert un éléphant, précédemment reçu des Mamelouks, à Henri III pour affirmer leur réconciliation.

Les animaux ont dû parfois circuler sur de grandes distances pour atteindre le territoire du donataire. Le transport de la faune est un point très intéressant, mais très peu documenté dans les sources administratives et comptables et complètement inexploité dans les bestiaires et les encyclopédies. Toutefois, à travers certains exemples comme les trajets de l'éléphant de Louis IX et de l'ours blanc de Frédéric II, offert respectivement à Henri III et au sultan de Damas, nous avons essayé de l'analyser et de le développer. Les deux cas montrent l'importance des moyens mis à disposition pour le transport des animaux, et les capacités d'adaptation dont ont fait preuve les hommes pour réussir à les maintenir en bonne santé lors de voyages qui semblent être de véritables périple à travers des climats et des conditions imprévisibles et difficiles. Or, certains animaux sont encore transférés une fois reçus par les souverains et continuent de circuler au sein des royaumes, entre autres, par la réalisation de nouveaux présents entre les rois et la noblesse.

Finalement, nous nous sommes intéressés à l'utilisation et à la préservation des animaux diplomatiques, une fois arrivés dans le royaume du donataire, en commençant par les ménageries fixes ou ambulantes, qui renvoient soit au lieu de garde, soit à la collection faunique en elle-même. Il s'agit d'espaces aménagés pour soigner, suivant parfois les descriptions des encyclopédies, et garder en captivité la plupart des bêtes appartenant aux rois. De plus, ils sont bien documentés dans les sources comptables et administratives, notamment celles de la tour de Londres. Elles nous donnent des informations satisfaisantes sur les gardiens, les soins et les infrastructures dédiées aux animaux offerts, mais également sur leurs modalités de vie, comme les baignades quotidiennes de l'ours blanc et de l'éléphant. Cependant, les ménageries font surtout partie des différents moyens des souverains pour manifester leur prestige, leur honneur, leur richesse et leur rang, à travers leur collection faunique. Ils s'approprient alors l'essence allégorique et les significations

de leurs animaux. En parallèle, les animaux sont également exhibés lors de leur arrivée, comme lors de la venue de l'éléphant à Londres, ou au moment de parades et de démonstrations au cours d'évènements officiels, tels que le mariage de Frédéric II à Worms en 1235.

Il reste encore beaucoup de recherches et d'études à faire sur les dons diplomatiques animaliers, que cela soit au XIII<sup>e</sup> siècle en Occident ou sur d'autres périodes et espaces médiévaux, par exemple byzantins. Pourtant, ce sujet est intéressant dans l'historiographie animalière et diplomatique, car il montre les animaux dans un cadre différent des études habituelles, portant notamment sur la chasse, la domestication ou le symbolisme, pour les inscrire dans les pratiques de pouvoir humaines, où ils ont une grande importance dans l'affirmation du statut des souverains et dans la mise en place de relations et de liens forts entre les royaumes. Pour approfondir ce sujet passionnant, il semble évident qu'une étude importante sur les ménageries doit être menée. L'entreprise d'un travail de compilation des sources et de réflexion sur ces lieux de captivité, que n'avons fait que survoler, pourrait amener des informations et des données supplémentaires sur les dons diplomatiques animaliers. En effet, cela nous permettrait de connaître la répartition des animaux présents dans les ménageries et la quantité provenant des cadeaux royaux. En parallèle de cette recherche, une étude plus globale sur les dons animaliers diplomatiques, dans le temps et l'espace, nous montrerait sûrement les évolutions dans les types d'animaux offerts, ainsi que les spécificités des collections royales par rapport à d'autres comme celles des nobles, des villes médiévales ou du pape. C'est un travail considérable, que j'espère, un jour, pouvoir entreprendre.

## Annexes

### Annexe 1 : Différentes représentations des éléphants de Frédéric II et Henri III



Figure 1 : L'éléphant d'Henri III et Henri de Flor dans Matthieu Paris, *Chronica Maiora* II, MS 16, f. 4r.



Figure 2 : L'éléphant à la tour de Londres dans Matthieu Paris, MS Cotton Nero D I, f. 169v.



Figure 3 : Miséricorde d'éléphant, Cathédrale d'Exeter, Devon, XIII<sup>e</sup> siècle.



Figure 4 : L'éléphant et la girafe de Frédéric II sur un coffret en ivoire peint sur bois, 18 cm sur 48,5 cm sur 29,5 cm, Trésor de la Chapelle palatine de Palerme, cote 158, XIII<sup>e</sup> siècle dans Thierry Buquet. « La belle captive. La girafe dans les ménageries princières au Moyen Age » dans Corinne Beck et Fabrice Guizard, dir., *La bête captive au Moyen âge et à l'époque moderne*. Amiens : Encrege Université, 2012, 79.



Figure 5 : Éléphant de Frédéric II à Crémone, dans Matthieu Paris, *Chronica Majora*, Cambridge, Corpus Christi College, Parker Library, CCC Ms 16, f. 152v.



Figure 6 : Sceau de Thomas de Savoie dans Domenico Promis et Luigi Cibrario, *Sigilli de' principi di Savoia*, raccolti ed illustrati dal cavaliere Luigi Cibrario e da Domenico Casimiro Promis, Torino, Stamp. reale, 1834, Figure 31.

Annexe 2 :

Tableau 1 : Motifs naturels des quadrupèdes dans les bestiaires

		Citations des motifs dans les bestiaires			
	« Natures » des animaux	Guillaume le Clerc, <i>Le bestiaire divin: de Guillaume, clerc de Normandie, trouvère du XIIIe siècle</i> , éd. Célestin Hippeau (Genève : Slatkine, 1970).	Pierre de Beauvais, <i>Le Bestiaire: version longue attribuée à Pierre de Beauvais</i> , éd. Craig Baker, (Paris: Honoré Champion, 2010).	Philippe de Thaon, <i>Bestiaire</i> , éd. Luigina Morini (Paris: Honoré Champion, 2018).	Richard de Fournival, <i>Le bestiaire d'amour et la response du bestiaire</i> , éd. et trad. par Gabriel Bianciotto (Paris : Honore Champion, 2009).
I. L'éléphant	1) L'âge	La Letre di de l'olifant Que il vit bien par deus cenz anz. XXXV, 292	[...] et si est de tel nature que il vit bien .III. cens ans. LX, 220	E treiz cent anz vivrunt ; XVI, 176	
	2) La plus grande des bêtes	C'est la greignor beste qui seit, Et qui greignor fes portereit. XXXV, 291	Une beste est qui apelee olifans, si est une grant beste et fort et poissans de nature. LX, 220		
	3) Il peut porter des tours de bois, parfois pour des objectifs belliqueux	Et li Indeu et li Persant, Quant aloient est granz estors, Seulent desus charchier granz tors, De fuz dolez bien quernellees.	Phisiologes nos dit que il porte bien une tor de fust sor son dos et la gent armee avoec en la tor quant on li a fermee par engien sor son dos. LX, 220	[...] un castel porterait si sur sun dos estait ; XVI, 175	

	<p>Quant veneient es granz merlees Ilec montouent les archier, Li serjant et li chevalier, Por lancier a lor ennemis. XXXV, 291</p>			
4) Faire brûler ses os fait fuir les dragons et les serpents	<p>Boene est la pel, boens sont les os ; Et qui el feu les brullereit, Sachiez que d'ilec chacereit Toz les serpenz, qui pres sereient, Et qui en eus venim areient. Nul venin ne seut habiter La ou l'en fet les os bruller. XXXV, 294</p>	<p>Cist apeaus senefie li os de l'olifant qui est de tel nature et de tel vertu que se on les art, l'odors encache les serpens, ne nule cose nuisable ne envenimee n'i puet demorer. LX, 222</p>	<p>Et Physiologus de l'elefant dit plus : la u l'os en ardrad u le peil bruillerat, de l'hodur kin instrat le serpent cacerat e venim e ordure, itels est sa nature. XVI, 175</p>	
5) Lieux d'origine	<p>En Ynde, en Aufrique est lor estre ; En cez terres soleient entre. En Aufrique ne maignent mes. Mes en Ynde maignent ades. XXXV, 292</p>		<p>[...] en Ynde Majur sunt. XVI, 176</p>	



<p>6) Départ vers l'Orient et l'ingestion de la mandragore avant l'accouplement</p>	<p>Quant le malle veut engendrer En sa compaigne et en sa per, Vers Orient andui s'en vont, Joste paradis en un mont, Ilec ou creist la mandagloire, Donc nos feron apres memoire. XXXV, 292</p>	<p>El tans que li malles velt engendrer lignie, il vient vert orient atote sa feme, pres d'Orient ou Adans fu nés. Illueques est .I. abres qui est apelés mandegloire. La femele mangüe premierement del fruit de cel arbre ; après en done al malle que il en manguche, et lors le mangüe. Si tost comme il vienent ensamble, et il en ont mangié, enraument conchoit la femele. LX, 221</p>	<p>Physiologus dit : ele est beste entendable, nent suvent foünable ; e quant cel tens vendrat que ele foünerat, dunc vait en Orïent, sa femele od sai prent, tresquë al paraïs, u hum fud primes mis. Iloc uns arbres est, mandragona ceö est; del fruit primerement. la femelë en prent pur sun male enginner, e si l'en fait manger. XVI, 171-172</p>	
<p>7) La gestation et l'accouchement</p>	<p>Porte deus anz, quant ele est preinz , Adonc founne et vient a mainz. Ne james nule, ce sachiez, Ne foenera qu'une feiz, Ne donc n'aura que un foon. Si grant poor a del dragon, Qu'en une eve va founner, Por son foun de mort garder ;</p>	<p>Et quant li tant vient que ele doit feoner, ele vient a un estanc et entre ens desi as mameles et iluec enfante sor l'aighe. [...] Et por le dragon qui tos jors le gaite faone le beste plus volentiers en aighe, car s'il trovoit defors l'aighe, il le devoroit. Li malles ne se depart pas de la femele tant con ele faone, ains la garde por le serpent. LX, 220-221</p>	<p>Pur creme de dragun feüne sun feün en une eve parfunde, tresque a sun ventre l'unde ; si fors de l'eve esteit li draguns le prendrait, tut vif le mangerait u senes le ocirait. Li males I serat, sun feün garderat : pur creme del dragun la garde sun feün. XVI, 172</p>	<p>Car li nature de l'olifant si est qu'il ne doute nule veste fors le dragon ; mais entre aus deus a naturel haine, si que quant li fumele de l'olifant doit enfanter, ele enfante dedens l'iaue d'Eufraite, qui est uns floeve d'onde le superieur, (p.266) pour che le fait que dragons est de si ardant nature qu'il ne puet souffrir yaue. Et s'il pooit avenir as faons, il les lequeroit et envenimeroit. Et li</p>

		Et le malle dehors l'atent, Qui andeus les garde et deffent. XXXV, 291- 292			parles encore pour paour du dragon gaité par dehors a la rive. 264-266
	8) La trompe et les défenses			Et Ysidres nus dit, ki le elefant descrit, grant sunt a desmesure e de bués unt faiture, e les denz quē il unt [1536] tutes d'ivoire sunt XVI, 175	
	9) La jointure des genoux	Autrement n'ateindreit il pas, Sanz sei agenollier, si bas ; Et se agenollos esteit, Ja par sei ne releverait. XXXV, 294-295		Es jambes par nature nen ad que une jointure ; il ne pot pas gesir quant il se volt dormir, car si cuchét estait par sei nen leverait, e en liu del coucher li estot apuier u a arbre u a mur : idunc dort a seür. XVI, 175	
II. Lion	1) Roi des animaux et fierté du fauve	Oez que primes vos diion De la nature de lion. Lion est une beste fiere, Mult hardie, de grant maniere. I, 193	<i>Lion</i> en grieu est « rois » en latin. Li lions a .III. manieres en soi : li frons et la keue demostre lor corages ; lor vertus est el pis, lor fermeté el chief [...] li lions est rois de tos autres bestes. I, 143	Leo quoque est rex omnium animalium [...]Ceo que en griu est leün en franceis « rei » ad nun. I, 128-129	

2) Les trois natures du lion	Treis natures a principaux Li lion qui si est vasaus Chascune vos sera bien dite. I, 193	Phisiologes dit que li lions a .IIII. naturres en soi. I, 142		
3) Première nature : il vit en montagne et il couvre ses traces avec sa queue	La premiere est que il habite Es granz montaignes par nature ; Quant il avient par aventure, Que chaciez est de veneor, De son espie a grant poor, Se tant est que a lui ataigne. De mult loinz sent en la montagne L'oudor del veneor qui chace; De sa coue covre la trace, Qu'il ne sache trover n'ataindre. I,193-194	La premiere est que il hante volentiers es mons et s'il avient que veneres le quiere, il en sent l'odor del veneor et cuevre de sa keue les traces deriere son dos en quel c'onques lieu ou il va, que li veneres qui li sieut ne truisse par ses traces ou il converse et qu'il ne le praigne. I, 142	Uncor dit escripture leüins ad tel nature : quant l'om vait chazant, de sa cue en fuiant desfait sa trace en terre, quë hom bel sace quere. I, 133	Car li lions a tel nature que s'on le cache pour prendre, si qu'il ne se puist deffendre et qu'il li couviegne fuir, il cuevre la trache de ses piés del train de se keue pour che que on ne le sache ou sievir. 209-210
4) Deuxième nature : il dort les yeux ouverts	De l'autre nature est mervelle. Quer quant il dort, li oil li veille ; En dormant a les euz overz,	La seconde vertu del lion est, quant il se dort, si oeil veillent. I, 142	e si ad itel sort quë a uilz uvert dort. I, 135	

	Et clerz et luisanz et aperz. I, 194			
5) Troisième nature : l'accouchement, la mort des petits puis la renaissance grâce au père	<p>La tierce nature eusement  Est merveilleuse estrangement  Et mervellos essample done :</p> <p>Quer quant la femele foone,  Le foon chiet a terre mort ;  De vivre n'aura ja confort,  Jusque li pere, au tierz jor,  Le souffle et leche par amor ;  En tel maniero le respire,  Ne porreit avoir autre mire.  En itel guise vient a vie. I, 194</p>	<p>La tierche vertu del lion, ce est que quant la lionnesse enfante son lioncel, ele le rent tot mort par la bouche. C'est une pieche de char en forme de lionchel. Puis le garde ele .III. jors tot mors, et al tiers jor vient li lions et si l'alaise et demaine grant ruiement sor lui ; et tant li vait entor et ruit et alaine sor lui qu'i li met vie par son alener et le resuscite que par son alener que par la vois. Et saut sus par le ruiement que li peres demain et le sieut. I, 143</p>	<p>Sacez que la leüne sun feün mort feüne, e quant sen feün tent li lens survent, tant veit entur e crie que al terz jur vent a vie. I, 140</p>	<p>[...] et on set bien que li lyons resuscite son lionchel, <i>et si set on bien comment</i> : car li lionchiaux si naist mors, et au tierc jour nuit li peres seur lui et ensi le resuscite. 216</p>
6) Il n'attaque pas les hommes sauf s'il est affamé	<p>Li lion fet moult grant noblece ;  Quer nul cheitif home ne blece ,  Se il le trove en mi sa veie ;</p>	<p>Et cent fois poroit passer li hom encoste le lion, ja li lions ne se moveroit, por que li hom nel regardast ançois. I, 143</p>		<p>Car Amours fait aussi comme li lions : car quant li lions mengüe sa proie, s'il avient c'uns hom past encoste lui si le regarde, pour che que</p>

	<p>Ne ja, si grant faim ne l'aspreie A nul home mal ne fera, Se devant corocie ne l'a. I, 196</p>			<p>figure d'ome pote ensi comme unes ensengnes de signourie de tant comme il est fais a l'image et a le sanlanche de Jhesucrist, si couvient qu'il resoingne son vis et sont regart à mais pour che qu'il a naturel hardement, si a honte d'avoir paour, si ceurt sus a l'omme pour che qu'il a regardé. Et .c. fois porroit passer li hom encoste le lion, ja li lions ne se mouvera pour tant que le lion ne regardast. 176</p>
7) Peurs du lion		<p>Des veneors et si crient molt le cri des carettes [...] nedequent si crient il le blanc coc. I, 143</p>	<p>Li leüins blanc coc erent, del char le cri ki vent. I, 35</p>	

Tableau 2 : Motifs naturels des quadrupèdes dans les encyclopédies

		Citations des motifs dans les encyclopédies			
	« Natures » des animaux	Thomas de Cantimpré, <i>Liber de natura rerum</i> (Berlin, New York, : WDe Gruyter, 1973).	Barthélemy l'Anglais, <i>De rerum proprietatibus</i> (Francfort.: Minerva, 1964).	Vincent de Beauvais, <i>Speculum quadruplex: sive, Speculum maius. Volume 1: Speculum Naturale</i> (Graz: Akademische Druck-Verlagsanstalt, 1964).	Brunetto Latini, <i>Li livres dou tresor</i> , éd. Francis J. Carmody (Genève : Slatkine Reprints, 1975).
I. Le chameau	1) Résistance à la soif	Verum cum bibendi occasio data fuerit, tantum implentur, quod et satiant desideria preterita et in futurum diu prosit. IV, 12, 113	Odium habent naturaliter contra equos, et sitim etiam per quadriduum tolerant, et quando bibunt, turbant aquam, aliter potu non gaudent. XVIII, 18, 1017	Verum cum occasio bibendi tanta est, tantum implentur quantum satiet desideria praetirita... XVIII, 22, 1338	Et si suefrent bien .iii. jours soif, mais quant il sont a l'euue il boivent autant comme s'il eussent beu es jors alés. I, 180, 159
	2) Les deux genres de chameaux et leurs bosses.	Camelus animal est deforme, ut dicit Iacobus. Cameli bina tubera in dorso habent et in pectore alterum, cui incumbent. IV, 12, 113	Nam Arabici duos habent in dorso gibbos. Sed reliquarum regionum cameli in dorso habent unum tantum, ut dicit Isidorus in eodem. XVIII, 18, 1017  Camelos, inquit, inter armenta pascit oriens, quorum duo sunt genera, Bactriani scilicet et Arabici.	Differunt autem sibi, Nam arabici bina tubera in dorso, habent [...] Camelos inter Armenta pascit oriens quorum duo genera bactriae, et Arabiae differunt, quod illi bina habent tubera in dorso... XVIII, 22, 1337-1338	Chameus sont de .ii. manieres, un ki sont arabiens, et ont .ii. boches en sus l'eschine, li autre sont barriens, ki n'ont c'une boche et sont très fors, et lor piés ne puent estre gastés pour cheminer. I, 180, 158

			Arabici cameli bina habent tubera in dorso, in quo portant, et alium in pectore, cui incubant. XVIII, 18, 1017		
	3) Leur espérance de vie et leurs rapports aux changements de climat	Durant per annos centum... IV, 12, 114	Vivunt quinquagenis annis, quidam etiam et centenis, et aliquando etiam rabiem incurrunt. XVIII, 18, 1017	[...] vivit tringita annis et plus, quidam etiam vivunt centum annis. XVIII, 23, 1338	Et sachiés que chameus vivent bien cent ans en lor païs, mais le muement de l'air les fet enmaladir et devier plus tost k'il ne deussent. I, 180, 159
	4) Capacité de transport	Habentur in duplex ministerium: sunt alii oneri ferendo accommodati, alii perniciosiores. IV, 12, 113	Cameli itaque animalia sunt onorifera et mansueta ad portanda hominum pondera deputata... XVIII, 18, 1017	Alii quidem sunt oneri ferendo accommodate. XVIII, 22, 1338	Li grant chamel sont bons por porter grandesimes somes. I, 180, 158
II. La girafe	1) Elle vient d'Éthiopie	Hec bestia in Ethiopia nascitur. IV, 17, 118	Cameleopardus vel cameleopardulus est animal Aethiopum, ut dicit Isidorus liber 12. XVIII, 19, 1019	Hunc Aethiopia gignit. XIX, 9, 1387-1388	
	2) Peau tachetée, tête de chameau, pied de bovin	[...] collo equis similis, pedibus cervinis, capite camelino, pedibus bubali, nitore rutilo albis maculis superspersa. IV, 17, 118  De oraflo, IV, 84, 156	Plinius liber 8 caput 19. caput habens cameli et collum equi, crura et pedes bubali, et maculas pardi. Est enim bestia maculis albis, rutilum colorem distinguentibus superaspersa, et ideo a capite cameli et maculis pardi cameleopardulus est vocata. XVIII, 19, 1019	Pedibus et cruribus bovi, capite camelo, albis maculis, colorem rutilum distinguentibus... XIX, 9, 1387-1388.	

III. L'éléphant	1) L'âge	Vivunt in annos trecentos. IV, 33, 129	[...] vivunt autem trecentis annis, ut dicit Isidorus liber 12. XVIII, 41, 1060	Vivit autem 200. quandoque 300. XIX, 38, 1403	Et si vivent bien .iii <sup>c</sup> . ans I, 187, 165
	2) La plus grande des bêtes	Elephantas, ut dicit Iacobus, animalia sunt robusta viribus et corpore magna. IV, 33, 126	Dicitur autem sic ab <u>ἐλέφας</u> Graece, quod mons dicitur Latine, et hoc est utique propter corporis maximam quantitatem... XVIII, 41, 1060	Elephantem Graeci à magnitudine corporis vocatum putant, eo quod formam montis praeferat. XIX, 38, 1403	Olifant est la plus grant beste ke l'en sache. I, 187, 164
	3) Grande intelligence	Penes enim sensus humanos intelligentias habent pollentque memoria. Unde bene accipiunt instructionem et morum disciplinam. IV, 33, 128	[...] in intellectu et memoria prae caeteris animalibus vigent... XVIII, 41, 1060	Isidorus. Elephanti siquidem intellectu et memoria multa vigent, gregatim incedunt, motu quo valent homines saluant. Solinus, Elephanti iuxta sensum humanum intellectu habent memoria pollent... XIX, 40, 1404	Et sachiés ke en aus a mout grant sens ; car il conservent la discipline dou soleil et de la lune, autresi comme li ome. I, 187, 165
	4) Il peut porter des tours de bois, parfois pour des objectifs belliqueux	Perse et Indi cum ipsis pugnare solent. Turres ligneas cum quadraginta vel quinquaginta armatis super eorum dorsa portantes intolerabili impetu, ut ait Ambrosius, ruunt in hostes, ut nullo agmine bellorum, nulla constipatione militum, nullo	Subdit : hoc genus animantis in rebus bellicis aptum est. In his enim animalibus Medi et Persae ligneis turribus collocatis tanquam de muro iaculis, dimicant... XVIII, 41, 1060	Isidor. Elephatorum genus in rebus bellicis aptum est. In his enim Persae et Indi ligneis turribus collocatis, tanquam de muro iaculis dimicant. [...] Solinus. Magnum in rebus bellicis usum elephanti ministrant. Indi gensque Persarum ferox bellis, validanque sagittis elephantis quasi grandibus turribus septi... XIX, 42, 1405  Perse et Indi cum his pugnare solent, turres ligneas cum	Et si le puet on chevauchier et mener ça et la, non pas a frain, mais a .i. crochet de fier ; et por ce fait on sor li mangoniaus et tour de fust por combatre. I, 187, 165



		clipeorum retardentur obiectu. IV, 33, 126-127		armatis, 40 vel 50 super eorum dorsa portantes. XIX, 43, 1406	
5) Le barrissement	Elephas cum vociferat, sine naso per os vociferat, et eius vociferatio est cum multo spiritu. Aliquando tamen evenit, quod vociferat ex parte nasi ; sed tunc non est horribilis eius vociferatio, sed dulcis est tanquam fistula. IV, 33, 131	[...] sed apud Indos barro vocatur, unde et vox eius barritus vocatur. XVIII, 41, 1060	Graecem enim mons elephon dicitur, apud Indos autem à voce barro vocatur, unde et vox eius barritus, et dentes eius ebur. XIX, 38, 1403  Sed elephas quandoque vociferatur per os sine naso, et tunc eius vociferatio est cum multo spiritu, sicut quando magnus inahelat homo. XIX, 47, 1409		
6) Lieux d'origine	Hoc animal valde est fluviale, quoniam in India... IV, 33, 131	[...] elephantibus indicos... XVIII, 43, 1064	Indicos elephantem... XIX, 38, 1403 Aphricam et Indiam elephantibus... XIX, 44, 1407		
7) Désir sexuel des éléphants	Elephas crescit per quadraginta annos, et tunc sentit frigus et hyemem et ventum frigidum. IV, 33, 131	Item liber 5. masculus coit post quinquennium, sed foemina post decennium usque ad 40. Et postquam parit foemina, quiescit post triennium, et postquam fuerit impraegnata omnino a masculo non tangitur, et trahit in utero per biennium, et	Venerem ante anno 10 faemina, ante quinq; mares nesciunt. Bienno coevunt quinis nec amplius in anno diebus, non prius ad gregarium numerum reversuri, quam vivis aquis abluantur, propter foeminas nunquam dimicant, nulla enim adulteria noverunt. XIX, 44, 1406-1407.	La nature des olifans est que la femelle devant .xiii. ans et li malle devant .xv. ne sevent pas que luxure soit ; et ne porquant il sont si chaste chose ke entr'aus n'a mellee por femele, chascuns a la soue a qui il se tient tous les jors de sa vie, en tel maniere que se li uns pert moilher ou ele lui, il ne se joint jamés a autre, ains vont	

		quando parit, parit simile vitulae duorum aut trium mensium. XVIII, 42, 1062  Nulla enim noverunt adulteria... XVIII, 43, 1063		touzjors seul parmi les desers. I, 187, 165
8) Départ vers l'Orient et l'ingestion de la mandragore avant l'accouplement	Biennio coeunt quinque nec amplius in anno diebus. Pudore nunquam nisi in abscondito coeunt. Ut dicit Plinius, non prius ad gregarium numerum revertuntur, quam vivis aquis abluantur. Propter feminas nunquam dimicant : nulla enim noverunt adulteria. Dicitur quod nisi fructu mandragore vescatur, femina non queat concipere. IV, 33, 129	Coitum abhorrent nisi pro sola prole, unde dicitur ibidem, quod quando elephantas Indicos luxuria stimulat, vi amotis foemina praecedat versus orientem, quam sequitur masculus quosque in abscondito deveniant, qualitercunque poterit mandragoram quaerit, cuius fructum primo foemina gustat, deinde masculus eundem fructum comedens eam impregnat et foecundat... XVIII, 43, 1064-1065	Elephanti concupiscentiam foetus in se non habent, sed tempore quo volunt silios procreare, vadunt ad orientem usque in proximum paradisi, ubi inveniunt mandragoram, de cuius fructu prior gustat foemina, deinde masculus eius suasionem, et tunc conveniunt, et concipit foemina. XIX, 44, 1406	Et por ce que luxure n'est pas en aus si chaude k'il s'asamblent comme les autres bestes, si lor avient par amonestement de nature que li doi compaignon s'en vont contre orient enprès du paradis terrestre, tant que la femele trueve une herbe que l'on apele mandragore, si en manguë, et si atice tant son malle k'il en manguë avec ; et maintenant eschaufe la volenté de chascun, et s'entregisent a envers, et vie. I, 187, 165
9) La gestation et l'accouchement	Femina paritura profundum stagnum ingreditur. Nam si fetus in terra caderet, surgere non valeret. Glosa quedam : Fetus suos	[...] sed diu propter magnitudinem foetus foemina in utero foetum gerit, sed tempore partus in aquis et in insulis foetum procreat, propter draconis	Tempore vero partus ingreditur aquam usque ; ad ubera, et ibi parit super aquam, propter draconem qui insidiatur ei. Et si extra	Et quant li tans vient du part, c'est .ii. ans après lor assamblent, il s'en vont dedens .i. estanc jusc'au ventre, et la mere depose son fiz, et li peres si agaite

	reponunt in insulis propter dracones, qui eis insidiantur. Unde et in ipsis aquis cum femina parit, custos est ei masculus. IV, 33, 129	metum, ne ipsum tenellum foetum sorbeat aut deducat, et dum mater filium parturiendo laborat, masculus pro viribus ipsam protegit et defendit. XVIII, 44, 1065	aquani pareret, faetu eius devoraret. Masculus quoque non recedit ab ea dum parit, propter serpentem qui inimicus est eiussicut draco. XIX, 44, 1406	tozjours a la rive, pour la paour du dragon, ki est lor enemis, por la covoitise de lor sanc, ke olifant ont plus froit et a plus grant fuison ke beste du monde. I, 187, 165.
10) La trompe et les défenses	<p>Habent enim rostra maxima cubitorum decem busta viribus et corpore magna. Habent enim rostra maxima cubitorum decem prominentia quasi ampla intestina ex carne cartilaginosa et dura creata, que appellantur promuscide. IV, 33, 126</p> <p>Qui utique dentes duorum cubitorum longitudinis sunt recurvi a superius. IV, 33, 127</p>	<p>Cuius dentes dicuntur ebur, et rostrum promuscis nuncupatur, nam illo ori cibum admovet, ut dicit Isidorus liber 12. XVIII, 41, 1060</p> <p>Secundum Aristoteles. liber I et Avicenna. Nasus elephantis est longus et fortis et bolisatus, quasi calceus, et utitur illo loco manus, et per ipsum accipit cibum et potum, et reddit ori suo quod nullum facit aliud animal. XVIII, 42, 1062</p>	<p>Elephanti rostrum promuscida dicitur, quoniam illo pabulum ori admovent, et est angui similis, vallo munita eburneo. Aristoteles. Elephanti nasus longus et fortis, utatur eo loco mannum in accipiendo cibum et potum, et in omnibus quibus indiger, in eradicatione quoque; arborum. Itaque ; membri huius creatio suit in eo mollis atque flexibilis... XIX, 47, 1408</p> <p>Elephanti parum habent de carnibus, multumque de ossibus. Ipsum autem os, quod dicitur ebur, candidum est, planum, lucidum, frigidum, quantoque vetustius, tanto rubicundius, et hoc in dentibus. XIX, 51, 1411</p>	<p>Ses dens sont yvoire, et son bec est apelés premoiste, ki est samblable a .i. serpent. A celui bec prent sa viande et met la en sa bouche, et pour çou que la premoiste est garnie de son servoire, est ele de si grant force k'il brise quank'il fiert. I, 187, 164</p>

	11) La jointure des genoux	Liber rerum : Hec autem est causa, quare cadentes surgere non possunt : habent ossa solida sine iuncturis ; unde crura et tybias flectere non possunt. In iuventure tamen flectere possunt. IV, 33, 130	Item boni intellectus et animalia ita docilia, quod regem cognoscere et quasi odorare instruuntur et nituntur, quia reverentiae gratia sua genua incurvant. XVIII, 41, 1061  Elephas autem quando sedet, flectit pedes suos, sed non potest flectere pedes quatuor propter pondus corporis, sed fulcitur super latus dextrum vel sinistrum, et dormit stante corpore, et pedes posteriors flectit sicut homo. XVIII, 42, 1062	Genua non flectit, ut rigidioribus cruribus quasi columnis tanta membrorum machina sustineri possit. XIX, 46, 1408 Elephas nec se, ut nos in anchas aliquando deponit, nec genua flectit, sed solummodo calcaneum leviter incuruat. XIX, 46, 1408	Et si dient cil ki veu l'ont sovent ke olifans, quant il chiet, ne puet relever sus en por tot son pooir, car il n'a es genous nule jointure. I, 187, 165
IV. Ours	1) La force, la faiblesse et la bipédie des ours	Huius vitus maxima in brachiis est et in lumbis. Caput autem infirmum habet et debile. IV, 105, 168  Ambulat erectus super pedes posteriors quando vult, luctatur et cum brachiis. IV, 105, 169	Ursorum caput est invalidum, vis maxima in brachiis et in lumbis, unde interdum erecti insistunt, ut dicit Isidorus libro 12 in caput de bestiis. XVIII, 110, 1125	Ingrediuntur ursi bipedes. XIX, 117, 1446 Invalisidissimum est urso caput, quod leoni fortissimum. XIX, 116, 1446	Ours a molt foible chief, mais sa force est es jambes et es longes, et por ce vait il souvent tout droit en estant. I, 199, 170

2) Différentes sortes d'ours	Urso nigros orbis communiter habet ; albos autem nonnullae partes habent, et hos adeo, ut quindecim cubitorum longitudinem evalescant. IV, 105, 170		Ursos habet orbis communiter nigros, sed nonnullae partes habent albos, et hos ita magnos ut in quindecim cubitorum longitudinem evalescant. XIX, 116, 1445	
3) Désir sexuel de des ours	Plinius : Ursi non sicut quadrupedes, sed sicut homines coeunt. Libidinem suscitant certa tempora veneris. IV, 105, 168	Ursorum, inquit, coitus est in inicio hyemis, nec vulgari qudrupedum more coeunt, sed ambobus cubantibus et complexis. XVIII, 110, 1125  Nec vident homines quicquam rarius quam ursos coeutes vel parientes. XVIII, 110, 1125  In tempore luxuriae se abscondit, et videri amoris tempore erubescit. XVIII, 111, 1127	Ursi coeunt non sicut quadrupedes alij, des apti amplexibus mutuis, velut humanis coniugationibus copulantur, desiderium veneris hyems suscitatur. [...] Horum coitus hyemis initio nec vulgari quedrupedum more... XIX, 118, 1447	Et sa nature est que en yver eschaufe de luxure et gisent ensemble come li home font avec les femes... I, 199, 170
4) Accouchement et façonnage des oursons	Ursa tricesimo die a conceptione paulo muribus maiorem, ut dicit Plinius, immaturam prolem	Nam aiunt eos informes generare partus, et carnem quamdam nasci, quam ater lambendo membra componit.	Uterum dies tricesimus liberat. Unde evenit, ut precipitatis foecunditas informes, creet partus. Carnes itaque paucillulas	[...] et engendent fiz, que la femele ne porte que .xxx. jors ; et por la briedé dous tens, nature n'a pooir d'acomplir la forme

	<p>parit; carnem quam ex se educit lambit et fetum fovendo et formando producit in membra, Interdum appectoratos fetus foveat, ut assiduo accubitu calefacti animalem spiritum trahant. IV, 105, 168</p>	<p>Unde est illud : Sic format lingua foetum quem protulit ursa et cum. Sed hoc immaturitas partus facit. Denique tricesimo die generat : unde evenit ut praecipitata feocunditas informes procreet. [...] Sunt foetus candidi, et informis caro, parum maior quam sint mures sine oculis et sine pilo : ungue tamen prominent : hunc lambendo paulatim figurant. XVIII, 110, 1124-1125</p>	<p>educit, quibus color candidus, et oculi nulli, et de festina immaturitate tantum rudis sanies, expetis ungiuntur liniamentis, has lambendo sesim figurant, et interdum appectoratas foveat, ut assiduo incubitu calefactae animalem spiritum trahant, interea cibus nullos. XIX, 118, 1447</p> <p>Hi sunt candida informisque caro, paulo muribus maior, sine oculis, sine pilo, ungues tantum prominent, hanc lambendo paulatim figurant. XIX, 118, 1447</p>	<p>ne la façon d'aux dedenz le cors de luer mere, ançois naist une piece de char blanche sans nul figure qui soit, se ce non que il y a .ii. oils. Et neporquant la mere la conforme et adrece a sa lengue selonc la semblance de soi, et puis l'estraint a son piz por doner li chalor et esperit de vie. I, 199, 170</p>
5) Retraite des ours	<p>Sane matres interea primis quatuordecim diebus in sompno ita concidunt, ut nec vulneribus excitari possint. IV, 105, 168</p> <p>[...] maxime cum hyberno tempore parum admodum dormiant [...] Invenitur in libris phisicorum, quod ursus hyberno tempore</p>	<p>Ideo mares quadragenis diebus latent, foeminae quaternis mensibus. Latibula sua aedificant cum ramis et frondibus, et sunt penetrabilia imbribus, mollique fronde contacta. Primis his diebus bis septenis tam gravi somno opprimuntur, ut nec vulneribus valeant excitari... XVIII, 110, 1125.</p>	<p>Sed hyberno tempore parum valde dormiunt... XIX, 116, 1445</p> <p>Sane diebus primis quatuordecim matres in somnum ita concidunt, ut nec vulneribus excitari queant. XIX, 118, 1447</p> <p>Ideo mares quadragenis diebus latent, foemina quaternis mensibus. XIX, 118, 1447.</p>	<p>Et endementiers se dort la mere bien .xiiii. jors sans boivre et sanz mangier, si fermement que l'en la porroit batre ou occirre avant que ele s'esveillast. En ceste maniere maint la mere priveement avuec ses fiz en repost bien .iiii. mois, por quoi ses oils sont si tenebroux que ele ne voit se molt pou non quant ele ist de se covace. De ceste beste dient li pluisor qu'ele</p>

		terram intrat et ibidem iaceat sine cibo duobus mensibus. IV, 105, 169			amende et engraisse par bateures. I, 199, 170-171
V. Lion	1) Roi des animaux et fierté	Leo, ut dicunt Iacobus et Solinus, rex animalium esse dicitur. IV, 54, 139	λέων graece, rex latine, eo quod rex sit et princeps omnium bestiarum, ut dicit Isidorus Libro 12. XVIII, 63, 1081	Leo vocabulum habet inflexum ex Graeco, leo siquidem Graecem, rex interpretatur Latinem, eo quod sit princeps omnium bestiarum. XIX, 66, 1418	Lion est apelés selonc la langue as grizois, ki tant vaut a dire comme rois en nostre parleur. Car lions est apelés rois des bestes, pour ce que la ou il crie toutes bestes s'enfuient comme se la mors les cachast ; et la u il fait cercle de sa coue, nule beste n'ose passer par enki. I, 174, 154
	2) Trois sortes de lion	Leonum genus in tribus scinditur : sunt plerique breves et iubis crispi, sed ignavi sunt et imbecilles. Sunt et leones quos pardi generant, sed ignobiles et degeneres sunt et iubis carentes. Leones vero, qui longiores sunt et coma simplici, nobiles sunt et acres. IV, 54, 139 De Leopardo. IV, 55, 141-142	Leonum autem quidam sunt breves et iuba crispa, et hi sunt imbelles, quidam vero sunt longi et coma simplici, et hi sunt aciores. XVIII, 63, 1081  Quos pardi gignunt, semper carent hoc insigni, coitum autem pardi cum leaena odore cognoscit leo, et totus in adulterae surgit poenam,	Isidorus. Leonum, breves et iuba crispi, sunt imbelles. Longi vero et coma simplici, acres, animos eorum indicat frons et cauda. Virtus eorum in pectore, firmitas in capite. XIX, 71, 1421  De leopardus. Leopardus est animal quod ex leena et pardo generatum est, colore subrufum, maculas habens nigras per totum. [...] Cum	Et nanporquant lyon sont de .iii. manieres ; car li .i. sont brief et ont les crins crespes et sont sans bataille, li autre sont lons et grans et ont les crins simples et sont de merveilleuse fierté. Et lor corage sont demoustré par le front et par sa coue, et sa force est en son pis, et sa fermeté est en son chief. I, 174, 154

		sed si in flumine abluitur, tegitur eius culpa et ad mare non percipitur. XVIII, 63, 1081  De leopardo. XVIII, 65, 1085	pardus bestia crudelissima sit... XIX, 76, 1423-1424	L'autre manière de lyon sont engendré d'une beste ki a non parde, et teus lyons sont sans crins et sans noblece et sont conté entre les autres vils bestes. I, 174, 155
3) Première nature : il vit en montagne et il couvre ses traces avec sa queue	Solinus : Cum premitur a canibus in venationes, comptemtim recedit subsistitque interdum et ancipit recessu dissimulat timorem. IV, 54, 140	[...] et cum ambulat, cooperiunt vestigia sua, ne eos venator possit invenire. XVIII, 63, 1081	Leo cacumina montium amat ire. Et cum à venatoribus quaeritur, ordinem eorum sentit suaque vestigia cauda tegit, ut per ea venatores eum investigare nequeant. XIX, 72, 1421	[...] et ou k'il aillent tousjours cuevrent les traches de lor piés a l'engien de la coue. I, 174, 155
4) Deuxième nature : il dort les yeux ouverts	Cum dormierint ut dicit Adelinus, oculi eius vigilant. IV, 54,140	[...] cum dormierint vigilant oculi eorum... XVIII, 63, 1081	Cum dormierint vigilant oculi. XIX, 72,1421	Mais totes manieres de lyons tient les oils ouvers quant il dorment... I, 174, 155
5) Troisième nature : l'accouchement, la mort des petits puis la renaissance grâce au père	Augustinus : Cum parit, catulus tribus diebus dormire dicitur, donec advenientis patris rugitu tremefactus excitetur. IV, 54, 139	Cum genuerit catulum, tribus diebus et tribus noctibus dormire creditur, tunc demum patris fremitu vel rugitu velut tremiscens cubilis locus suscitare dicitur catulum dormientem. XVIII, 63, 1081	Portro leaena catulos suos mortuos parit, sicque tribus diebus custodit donec veniens pater eorum in faciem eorum exhalet, ut vivificentur. XIX, 73, 1422  Leo et leaena cum genuerint catulum, tribus diebus et noctibus dormire fertur. Tunc deinde de	Pour ce dient li plusour ke pour la très grant dolour ki est en lor naissance, li lionceaux sont si esbahi k'il en gisent en pasmison .iii. jors, autresi come s'il fussent sans vie ; tant que lor peres vient au chief de .iii. jors, ki les escrie si fort de sa vois que li fiz s'esdrecent et ensivent lor nature.



			patris fremitu vel rugitu velut tremefactus cubilis locus, suscitare dicitur catulum dormientem. XIX,73, 1422	I, 174, 155
6) Nombre de petits	Leena in primo conceptionis anno quinque catulos educat, secundo quatuor, tertio tres, quarto duos, quinto vero solum parit ; deinde sterilis subsistit. IV, 54, 139	Aristoteles autem, ut dicit Plinius, dixit leenam primo quinque catulos parere, deinde quatuor, et sic per annos singulos ad minus uno sterilescere. XVIII, 63, 1081	Leaene primo foetu quinque catulos pariunt, et educant. Deinde per singulos numero detrahunt annis in sequentibus et postremo cum ad unum maternal faecunditas redit, sterilescunt in aeternum. XIX, 73, 1422  Aristoteles autem tradit leenam primo faetu quinque catulos parere, ac per annos singulos uno minus ab uno sterilescere. XIX, 73, 1422	Et sachiés ke lyon gisent envers, li malle avec le femele, autresi come les cers et comme cameus et olifans et unicors et tygres, et si engendrent .v. fiz a la premiere porture ; mais la force k'il ont es ongles et es dens et en tout le cors empire molt la matrice sa mere, tant come il sont dedens. Et a lor naistre issent en tel manière que a la seconde fois li leus ou la mere reçoit la semence son malle n'a pooir que il engendrent que .iiii., et a la tierce fois trois, et a la quarte fois .ii., et a la quinte .i. De lors en avant est cil leus si gastes k'il ne conçoit jamés tote sa vie. I, 174, 155
7) Rapport à l'homme	Leo nisi lesus facile non irascitur, sed cum ultra provocatur, confringit totaliter adversantem. Prostratis parcit, captivos obvios repedere permittit,	Circa hominem natura leonum est, ut nisi laesi irasci nequeant. Patet etiam eorum misericordia assiduis exemplis, nam prosiratis parcunt, captivos obvios repatriare permittunt.	Leonum circa hominem est natura, ut nisi laesi nequeant irasci. Patet eorum misericordia exemplis assiduis. Prostratis enim parcunt, captivos obvios repatriare permittunt, hominem non	Et ja soit lions de haut corage et de si fiere nature comme li contes devise ci devant, totesvoies ayme il home merveilleusement, et volentiers maint avec lui, et ne sera ja courouchiés a home se il ne li fet mal

	hominem non nisi in magna fame perimit. IV, 54, 140	Hominem nisi in magna fame nec comedunt nec interimunt. XVIII, 63, 1081  Diuissime vivit, quod cognoscitur per dentium consumptionem,, et tunc in senecta hominem impetit [...] In viros saevit, contra foeminas tantum fremit. Infantes raro invadit nisi in magna fame. XVIII, 63, 1082	nisi in magna fame interimunt. XIX, 70, 1420	premierement. Mais merveilles est de sa pitié, ke la ou il est plus courouciés et plus plains d'ire et de mal talent conte lui, lors li pardonne plus tost se li home se giete a la terre et fait semblant de crier merci. A paine se courece contre feme, ne petit enfant ne touche, se por grant desirier de mangier non. I, 174, 154
8) Peurs du lion	Igitur leo captus a venatoribus venabulis terretur. Rotarum timet strepitus, sed magis ignem. Iacobus: Gallum etiam album timet. IV, 54, 140	[...] septi ad venatoribus terram contuentur, ut minus circumspectis venatoribus vel venabulis terreantur, rotarum timent strepitus, sed ignes magis... XVIII, 63, 1081  Cristam galli et cantum valde timet. XVIII, 63, 1082	Gallum vero et maxime album veretur. XIX, 68, 1419	Et ja soit ce k'il est redoutés de tous animaus, neporquant il crient le blanc cok et la tumulte de roës, et feus li fet grant paour. I, 174, 154
9) Alimentation du lion	Leo celerrimus fortitudine natura gravis est, et hoc propter difficilem digestionem. [...] Alternis diebus cibum	[...] et si in satietate fugiendum est, cibos ad fauces reicit, et cum unguibus eos extrahit ut sic sit levior ad fugiendum.	Primum, quod alternis diebus potum alternis cibum capiunt, ac frequenter si digestio non est insecuta, diem solitae cibationis superponum.	Li ordene de sa vie est a mangier l'un jour et boire l'autre ; pour ce que lyon est de grant viande que sovent ne le puet il quire en son

	vel potum capiunt, addunt quoque abstinentiam, si digestio non fuerit subsecuta. Carnes iusto amplius devorantes in ora unguibus insertis protrahunt. IV, 54, 140	XVIII, 63, 1082	Tunc et carnes iusto amplius devoratas cum gravantur insertis in ora unguibus sponte protrahunt, sane et cum fugiendum est in satietate idem faciunt. XIX, 71, 1421	estomac, donc la bouche li put trop malement. Mais quant il aperçoit que le remanant de sa viande n'est pas quite dedens la forcele et k'ele li fet anui, il le prent a ses ongles et le oste de sa gorge. I, 174, 154-155
10) Orgueil, cruauté et épreuve du lion	Tertio vero die, quia colericum est, ex motu colere, que tertium habet insultum, calor plenissime confortatur. IV, 54, 130	Leo est animal cibi avidum et gulosum, et ideo sine masticatione devorat cibum suum... XVIII, 64, 1084  Fit autem rabiosus sicut canis, ut dicit Aristoteles et Avicenna, et est crudele quando irascitur, et furibundum, prae indignatione verberans semetipsum. XVIII, 64, 1085.	Ambrosius. Leo naturae sue ferocia superbus aliarum ferarum quasi rex confortia dedignatur. XIX, 68, 1419  Et hoc iubente natura, quae, timorem eis indidit leonis. Huius crebrior est ira, nam et aliquando cum immoderatus est furor interius, igneo cruore, et iracundiae calore consumi dicitur et interimi. Proinde in principio quidem ire terram cauda verberat, et in cremento terga cum quodam incitamento flagellat. XIX, 68, 1419,	Car cil ki ne soufri pas que nule chose fust sans contraire volt bien ke li lions ki est orgilleus et fors sor toutes choses, et ke par sa grant fierté ensit proie tozjours, eust des choses, et ke par sa grant fierté ensit proie tozjours, eust des choses ki l'enpechent contre sa cruauté, dont il n'a pooir k'il s'en deffende ; et entre ce est il si malades autresi con de fievres .iii. jours de la sesmaine, ki mout amenuise son orguel. Et nanporquant nature li ensegne a mangier le siguë, ki le garist de sa maladie. I, 174, 154

Tableau 3 : Motifs naturels des oiseaux dans les bestiaires

		Citations des motifs dans les bestiaires			
	« Natures » des animaux	Guillaume le Clerc, <i>Le bestiaire divin: de Guillaume, cleric de Normandie, trouvère du XIIIe siècle</i> , éd. Célestin Hippeau (Genève : Slatkine, 1970).	Pierre de Beauvais, <i>Le Bestiaire: version longue attribuée à Pierre de Beauvais</i> , éd. Craig Baker (Paris : Honoré Champion, 2010).	Philippe de Thaon, <i>Bestiaire</i> , éd. Luigina Morini (Paris : Honoré Champion, 2018).	Richard de Fournival, <i>Le bestiaire d'amour et la response du bestiaire</i> , éd. et trad. par Gabriel Bianciotto (Paris : Honore Champion, 2009).
I. Aigle	1) Roi des oiseaux	Li aigles est rei des oiseaus. VIII, 211		Egle est rei des oisels. XXV, 190	
	2) Rite de rajeunissement et de renouvellement des ailes et de yeux	Quant veuz est, si devient noveaus Par moult mervellose nature. Une fontaine clere et pure Ou l'eve seit clere et bollant, Quant le solel est plus cler raiant, Cerche li aigle quant est veuz. 650. Quant li sont oscuri les euz, Chascune ele li grieve vaine.	Phisiologes dist que li aigles est de tel nature que quant il enviellist, si sont pesant ses eles et si ex oscur et plain de roi. Dont quiert une fontaine et vole en haut vers le soleil : iluec art ses eles et bruille le roil de ses ex par le rai del soleil. Après descent en la fontaine et plonge soi ens par .III. fois. Erraument sont ses eles renouvelés et si oeil sont	E Phisiologus de l'egle nus dit plus, que quant il enveillist, e s'ele apesantist e le vue li falt, lores munte en le air alt, en la calur se bruille e ses eles i uille, e le cal de ses oilz, tant est cuintes e duiz. Quant li egles ad ceo fait en Orïent en vait, u veit une funtaine	Aussi con li aigles, quant ses bés est trop creüs, <i>k'ele ne puet mangier</i> , si le brise et le raguise a le plus dure pierre qu'ele puet trouver. [...] Mais teles i a qui le defferment a rebours, car eles se choilent a tout fait la ou eles se deussent descourvrir, et pour eles souslachier, quierent qui que soit en qui eles se

	<p>En l'air desus cele fonteine Commence moult haut a monter Contre le solel haut et cler ; Quant la sus vient en la cholor, Ses euz afiche en la luor De solel, et tant i esgarde, Que vis li est que trestot arda ; Ilec en cel ardor esprent, Ses eux, ses eles ensement , Puis descent jus en la fonteine, La ou ele est plus clere et saine ; Si se plunge et baigne treis feiz, Tant qu'il est bien, ice sachiez, Tot frez et tot renovelez Et de sa viellece sanez. VIII, 212</p>	<p>to cler et il est tos renouvelés mieus que devant. XXI, 167</p>	<p>dunt l'eve est cler'e saine ; e tels est sa nature si hum dit escripture, quant treiz faiz se est plungét, dunc se est rejuvened. XXV, 192-193</p>	<p>fient et a cui eles en bourdent. 260</p>
3) Vue perçante	<p>Tant a l'egle clere veue, S'il ert en haut comme la nue, La desus en cel air roant, Si veit-il le peisson noant,</p>	<p>Quant li aigles est en haut en l'air, il voit les poissons en mer en l'aighe. Quant il regarde el soleil, il ne flencist mie ses ex par la force des rai. XXI, 168</p>	<p>En latine raisun « cler-veant » le appellum, car le solail verat quant il plus cler serat, tant il dreit le esgarder ja le oil ne cillerat ; de alt en funz de mer</p>	

	<p>Soz lui el fleuve ou en la mer,  Donc descent por lui enconbrer,  A lui se joint et est tant estrive,  Que par force le tret de rive. VIII, 212-213</p>		<p>ben vait peisun noër,  e de alt vent volant,  [2024] le peissun prent noant,  a la rive le trait,  sa voluntéd en fait.  XXV, 190-191</p>	
<p>4) L'épreuve des jeunes aigles</p>	<p>Quant li poucin sereient grant,  Einceis qu'il fusent bien volent,  Les portereit la sus en l'air,  Contre le rai, contre l'esclair  Del solel, quant meux raierent.  Celui qui bien esgardereit  Le rai del solel, sanz clinier,  Amereit il et tendreit chier ;  Et celui qui n'aurait vigor  D'esgarder contre la luor,  Comme avoutre le guerpireit  Et d'entor lui le jetereit.  VIII, 213</p>	<p>Et quant ses aigleax sont .I. poi dru, si les met contre le soleil pendans a ses ongles : cils que il voit tenir lors ex contre le soleil, il les garde dignement comme les siens et cels qui flancissent les ex jete et renie. XXI, 168</p>	<p>E quant li oiselet sunt el nid petitet,  entre ses pez les prent,  porte les belement al soleil, quant est cler,  si lur fait esgarder.  E celui k'il verad ki plus dreit guarderat,  cel tant de sun linage garde le, mult est sage ;  a l'oiselet fait grant lai ki n'esgarde le rai ;  nel tent de sun linage,  de lui se fait salvage,  ja puis nel nurirat ;  XXV, 191</p>	

Tableau 4 : Motifs naturels des oiseaux dans les encyclopédies

		Citations des motifs dans les encyclopédies			
	« Natures » des animaux	Thomas de Cantimpré, <i>Liber de natura rerum</i> (Berlin, New York : W. De Gruyter, 1973).	Barthélemy l'Anglais, <i>De proprietatibus rerum</i> (Francfort : Minerva, 1964).	Vincent de Beauvais, <i>Speculum quadruplex: sive, Speculum maius. Volume 1: Speculum Naturale</i> (Graz: Akademische Druck-Verlagsanstalt, 1964).	Brunetto Latini, <i>Li livres dou tresor</i> , éd. Francis J. Carmody (Genève : Slatkine Reprints, 1975).
I. Aigle	1) Roi des oiseaux	Aquila, ut dicit Augustinus, avis est nobilissima utpote avium regina. V, 2, 177	Nunc de avibus in particulari dicendum est, et primo de Aquila, quae velut regina inter volucres obtinet principatum. XII, 1, 513	Aquila est magna regalis... XVI, 32, 1176 Est rex avium, sicut leo ferarum et bos iumentorum. XVI, 33, 1177 Aquila est avis magna, et nobilissima, utpote avium regina... XVI, 36, 1179	[...] accomplist la fierté du roial oisel. I, 145, 136
	2) Rite de rajeunissement et de renouvellement des ailes et de yeux	Ex calore autem propinqui solis oculorum eius caligo consimilitur statimque in impetu cum ipsius caloris est descendens aquis frigidissimis tertio immergitur, indeque resurgens statim nidum petit et	Inter omnes autem volucres maxime viget in aquila vis visiva, spiritum enim habet visibilem, temperatissimum, et in actu videndi acutissimum. Solem enim irreverberatis oculis in suae rotae	Physiologus dicit aquilam hanc habere naturam, cum senuerit gravantur alae eius, et obducuntur caligine oculi eius, tunc quaerit fontem aquae viuae, et contra eum evolat in altum usque ad aethera solis. Ibique alas incendit, simul et caliginem oculorum	Et sachiés que aigle vit longhement por ce k'ele se renovele et depose sa vellece. Et dient li plusour k'ele vole en si haut leu vers la chalour du soleil que ses pennes ardent ; et oste toute l'oscurité de ses iols, et lors se laisse cheir en aucune fontaine ou ele baigne .iii.

	<p>inter pullos iam robustos as predam inequalitate frigoris et caloris quasi quadam febre correpta sudore plumas exuit foveturque a pullis suis et pascitur, quoadusque plumas pennasque recuperans innovetur.</p> <p>Augustinus : Rostrum quoque, cui oboritur uncus immodice adeo, ut vix cum labore cibum capere possit, naturali modo petre allidit, allidensque uncum excutit et reparatur ad cibum. V, 2, 178</p>	<p>circumferentia intuetur et tamen visus suiacies non obtuditur, nec claritate solaris luminis disgregatur (ut dicit Ambrosius). [...] donec ex calore solis et labore volatus fortius incalescat, unde tunc ex calore poris apertis et pennis relaxatis, subito descendes in fontem ruit, ibique mutatis plumis et purgata caligine in oculis, vires recipit et refumit. [...] ita induratur et incuruatur eius rostrum, ut vix possit sumere cibum suum, et contra hoc incommodum invenit remedium, quia petram sibi quaerit, contra quam fortius rostrum percutit et allidit, et sic deponit onus rostri... XII, 1, 514-516</p>	<p>exurit de radiis eius, Tunc demum descendens in fontem se mergit, et statim tota renovatur, ita ut alarum vigore, et oculorum splendore, renovatur in melius. [...] que cum senecta gravatur, super omnes nubes in sublime volat, et ex calore solis oculorum eius caligo consumitur, et mox impetu cum ipso caloris aestu descendes aquis frigidissimis tertio immergitur. Indeque resurgens statim nidum petit, et inter pullos iam robustos a praedam in qualitate frigoris, et caloris quasi quadam febre correpta, quodam sudore plumas exuit, foueturque à pullis suis, et pascitur, donec pennas plumasque recuperans innovetur. XVI, 36, 1179</p>	<p>fois, et maintenant est joene come a son commencement. Li autre dient ke le bek de l'aigle croist et plie en son grant aage, en tel manière k'ele ne puet mais penre de ces bons oiseau ski la maintenoient en vie et jounence ; lors le fiert <i>maintenant</i> et aguise tant as roides pieres que le sorplus s'en oste, et son bek vientplus gens et plus esmolus que devant, si k'el menguë et renovele et prent ce ke li plest. I, 145, 136</p>
3) Vue perçante	<p>Visum oculorum adeo acutum et firmum habet, ut irreverberata acie solis radios intueri</p>	<p>Est autem aquila ab acumine oculorum dicta, ut dicit Isidorus. [...] de tanta sublimitate pisciculos</p>	<p>Aquila ab acumine oculorum vocata est. [...] de tanta sublimitate pisculos natate videat. XVI, 32, 1176</p>	<p>Aigle est li mieus veans oiseaus du monde ; et vole si en haut k'ele n'apert pas a la veue des homes, mais il voit si clerement, que neis les</p>



	<p>possit [...] Plinius :  Viso in mari pisce  preceps in eum ruit  alis discussis aquis et  pectore [...]  Super oculos  aquile...  V, 2, 177-178</p>	<p>viderit in mari  natate... XII, 1, 514,</p>		<p>petites bestes connoist ele en  terre et les poissons es euues,  et les prent en son descendre.  I, 145, 136</p>
<p>4) Épreuve des  jeunes aigles</p>	<p>Unde libenter  conversa ad solem  sedet. Hec pullos  suos unguibus  suspensos radiis solis  obicit. Quos cum  immobilem tenere  viderit aciem,  tanquam genere  dignos conservat et  pascit. Si quos autem  flectere viderit  obtutum, tanquam  degeneres abicit. V,  2, 178</p>	<p>Et pullos suos ungue  suspensos radiis Solis  obiicit et Solem  aspicere compellit, et  hoc antequam habeant  alas completas, et ad  hoc eos percutit et  vertit ad aspectum  Solis. Et si oculus  alicuius lacrimetur  ipsum tanquam  degenerem vel  interficit vel abiicit ad  nido vel contemnit : si  autem directam acie  Solis radium viderit,  ipsum tanquam in  natura sibi similem,  dilingit atque nutrit.  Quamuis autem ita  irreverberata Solis acie  claritate videat... XII,  1, 514</p>	<p>Nam et contra radium  Solis fertur obtutum non  flectere. Unde et pullos  suos ungue suspensos  radiis solis obijcit, et quos  immobilem aciem tenere  viderit, ut dignos genere  conservat, si quos vero  obtutum inflectere viderit  quasi degeneres abijcit.  XVI, 32, 1176</p> <p>Aquile nidificant in petris,  et arboribus, pariunt ova  terna, excludunt pullos  binos, Visi sunt aliquando  et tres, alterum expellunt  taedio nutriendi. XVI, 35,  1178</p>	<p>Et sa nature est de garder  contre le soleil si fermement  que ses ois ne remuent goutte  ; et pour çou prent l'aigle ses  fiz et les tient a ses ongles  droit contre le rai du soleil ;  et cil ki esgarde justement  sans croller est tenu et  norris si come dignes, et  celui ki les iex remue est  refusés et getés du nit  comme bastars. Et ce n'est  pas cruauté de nature, mais  pour jugement de droiture,  car li aigle ne la chace pas  pour son fiz, mais comme  autrui estrange.  I, 145, 136</p>

	5) Nombre de petits	Dicit Aristoteles, quod aquila generaliter duos pullos habet et tamen tria ova parit ; sed postquam tria ediderit, unum deicit et sic tantum duos fovet. Visum tamen est aliquando tres pullos habere aquilam. V, 2, 178	Est insuper aquila avis difficulter cubans, pullificans, et pullos suos nutriens. Dicit Aristoteles liber sexto, quod aquila ad plus ponit tria ova. [...] Et si contingit aquilam habere tres pullos... XII, 1, 515	Ideoque plus quam duos pullos pascere non sufficit. Unde tertium ovum tertium pullum projicit, statim autem ut pullos suos posse volare videt, alis suis eos percutit, et a nido eicit. XVI, 35, 1178	
II. Autour (Accipiter)	1) Rapports aux petits	Hec avis dum viderit pullos suos temptare posse volatus, ut dicit Ambrosius, escam eis non defert, sed alis eos verberat et a nido precipitat ; sicque teneros ad predam compellit, ne adulti pigri fiant. V, 10, 182-183	Dicit etiam Basilius in Hexameron. quod accipitres circa suos pullos sunt crudeles, quia cum sunt habiles ad volandum, cibos eis subtrahunt, et percutiendo ad modum aquilarum de nidis exire compellunt et cognunt, quia eos audere docent, et ad praedam excitant, ne adulti effecti, tepescant ocio, et magis cibum quaerere, quam vigorem animi consuescant, ut dicit Beda et Ambrosius. XII, 2, 518	Sed in hoc magis teneros pullos suos instituere videntur ad praedam, quam partus abdicare, compendiis. XVI, 18, 1169 Pulli accipitris pingues sunt, et bonae carnis valde. XVI, 19, 1170	Ki tot sont mout fiers contre loz fiz ; car maintenant k'il les voient auques escreus, et k'il ont aucun pooir de voler, il ne les paissent pas de lors en avant, ains les chacent hors dou nit et les contraignent a porchacier lor viande en lor jounece ; car il ne voelent que lor fis oublient le propre mestier de lor ancissours, ne k'il aprenent a estre pereçous, en tel manière les entrelassent a norrir por metre a ravir. I, 146, 137

2) Les sortes d'autours	Accipiter, ut dicit Liber rerum, avis est nobilis valde, maior utique, sed multo tardior herodio, tamen cautior in custodiam sui. V, 10, 182	Accipiter est avis regia... XII, 2, 517	Romani buetonem appellant [...] Nocturnus accipiter. [...] Ex aviario. Duae sunt species accipitris, domesticus et sylvestris. XVI, 20, 1170	Et sachiés ke ostours sont de .iii. manieres, petis et grans et moiens. Li petis est maindres des autres, a lois de terzel, et est preus et mainierset tost volans et desirans de mangier, et legier en oiseler. Les moiens ont les eles rouges, piés cours, ongles petites et mavaises, et les oils gros et obscurs, et est trop durs a fere le domesche ; et por ce ne vaut il gaires la premiere annee, mais a la tierce est bons et debonaires. Li grans ostours et graindres des autres, et plus gros et plus meiniers et millors, et a oil biaux et clers et luisans, et gros piés et grans ongles et liet visage. Et est hardis, ke por nul oisel ne s'alentist, neis li aigle ne li fait nule paour. I, 146, 137
3) La mue	Et ideo dantur ei plume in cibi purgationem, ut leviores sint ad volatum. V, 10, 183	Servantur autem accipitres domestici vel domiti in mutatoriis, ut ad pennis veteribus et induratis exonerentur, et sic iuventute et decore renonentur. [...] et ideo eorum mutatoria ad locis fumosis debent esse remota, ne eorum corpora ex fumi amaritudine laedantur,	Domesticis autem quo melius plumescere debeant... XVI, 20, 1171	En tel maniere ke quant il sont fors, en prenent aucun mal vice, ja soit ce k'il les perdent a le mue, u il muent et remieudrent pennes et abis ; més li terzel prenent a chascune mue aucun mal vice. I, 146, 137

			et ne plumae ipsorum ex nigredine fumi inficiantur. XII, 2, 519		
III. Faucon	1) sept ou huit sortes de faucons	Falconum octo sunt genera. V, 50, 198		Falconum genera sunt octo. XVI, 71, 1197 Sonus autem vocis generaliter crassior, et prolixior est ab acuto in gravius procedens. Genera secundum eum x. quo ad nobiliores distinguuntur. XVI, 71, 1198	Faucons sont de .vii. lignies. I, 149, 140
	2) Le faucon lanier	Primum quod appellatur lanarium, cuius duo sunt genera : unum caput et rostrum grossa habet, pedes ut aquila, quod cum gravi labore habilitatur ad aucupandum, des habilitatum tamen secundo et tertio anno egregium est in volatur. Alius vero lanarii stature minoris est et ab hominibus vile habetur. V, 50, 198-199		Primum est quod lanarium dicitur, et in duo genera subdividitur : quorum unum habet caput, et rostrum crassa, pedes ut aquila, quod cum gravi labore habilitatur ad aucupandum : habilitatum tamen in fecundo et tertio anno egregium est un volatu. Alterum vero staturae minoris est, et vile putatur. XVI, 71, 1197  Primum sacrum, quod Symachus Britannicum vocat, alias aelium, vel aeriophilum. XVI, 71, 1198	Dont la premiere est faucon lanier, ki est autresi come vilains entre les autres ; et cist meismes est devisés en .ii. manieres, dont li .i. ki ont la teste petite ne vaut rien du monde, l'autre ki a gros le chief et le bek et eles longues et coue brief et piés aglentins est bons, ja soit il durs a adouber. Mais ki le fait muer .iii. foism il puet penre tous oiseaus. I, 149, 140

3) Le faucon pèlerin	Secundum genus falconum peregrinum dicitur, quod de facili habilitatur volatui. V, 50, 199		<p>Secundum genus falconus peregrinum dicitur : et hoc duabus de causis. Quarum una est, quia semper de terra in terram peregrinatur. Secunda secundum opinionem faconiorum, quod videlicet nescitur nidus eius, quia in altissimis preruptis montium nidos construunt, nec aditus ad nidum patet, nisi desuper à cacumine montium : homine per funem submillo.</p> <p>Secundum girfalco. XVI, 71, 1198</p>	<p>La seconde lignie est faucon ke l'en apiele pelerins, pour çou que nus ne trueve son nit, ains est pris autresi comme en pelerinage ; et est mout legiers a norrir et mout cortois et vaillans et de bone manière.</p> <p>I, 149, 140</p>
4) Le faucon montagnard	Tertium genus montanum dicitur et ex hoc asperius et subtilius est. V, 50, 199		<p>Tertium genus montanum dicitur breve et spissum valde in corpore, et praecipue est brevis caudae, et spissae, pectoris valde rotundi, et magni, et fortium crurum et brevium respectu quantitatis corporis sui : nodosorum pedum et fortium unguium, et hoc in consuetudine habet, quod frequenter respicit pedes. Et est in dorso et exterius in alis coloris cinerei. XVI, 71, 1197</p>	<p>La tierce lignie est faucon montardis ; assés est connus par tous lieus ; et puis k'est privés, il ne s'enfuira jamés.</p> <p>I, 149, 140</p>

			Tertium montanum, sive montanarium. XVI, 71, 1198	
5) Quatrième type	Quartum genus pedibus et cruribus ceruleum est, unde et nomen accepit. Hoc primo et secundo anno nobile, tertio vero anno vilissimum reputatur. V, 50, 199		Quartum genus pedibus et cruribus caeruleum, unde et nomen accepit, hoc primo et secundo anno nobile, quinto anno vilissimum est. XVI, 71, 1197  Quartum peregrinum. XVI, 71, 1198	La quarte lignie est faucon gentil ou gruier, qui vaut mieus que li autre, més il n'a mestier a home sans cheval, car trop li covient ensivre. Et tant sachés que de ces .iiii. lignies vous devés eslire celi ki a plus petit chief. I, 149, 140
6) Cinquième	Quintum vero genus gracile et longum in dispositiones est excertissimum in volatu. V, 50, 199		Quintum genus gracile et longum est in dispositione exertissimum in volatu. XVI, 71, 1197  Quintu gybbosum paruum corporis quantitate, sed audacia et virtute mirabile. Gibbosum dictum eo quod propter brevitatem colli ante iuga alatum suarum caput vix apparet. XVI, 71, 1198	La quinte lignie est girfauc, ki sormonte toz oiseaus de sont grant, et est fors et aspres et fiers et engigneus, et bienheureus en cachier et en prendre. I, 149, 140
7) Sixième	Sextum genus supranicum dicitur, quod fere habet similitudinem aquile, excepto eo quod in pedibus et alis et oculis gutteo		Sextum genus superanicum dicitur, quod feret habet similitudinem aquilae, excepto eo, quod in pedibus, et alis et oculis gutteo assimilatur falconi. XVI, 71, 1197	La sisime lignie est sorpoint ; cist est molt grans et resamble aigle blanche, més des oils et des eles et dou bek et d'orguel est il samblable a girfauc, ja soit

	assimilatur falconi. V, 50, 199		Sextum gradum nobilitatis possidet falco niger : aliquanto brevior falcone peregrino, sed in figura similis per omnia. XVI, 71, 1198	ce que je n'ai home trové li le veist onques. I, 149, 140
8) Le faucon breton	Septimum genus britannicum est, et istud omnuim avium aucupantium obtinet principatum, ut nec avis audeat coram eo aucupari nec aliarum avium aliqua ipsa desuper volitante audeat volitare. [...] Delicatissime pasci volunt et tantum fere comedunt quantum aquile. V, 50, 199		Septimum genus Britannicum est, quod omnium avium aucupantium obtinet principatum : ut nec ulla avis coram eo aucupari, vel etiam volitare audeat ipsa desuper volitante, hoc genus crura nodosa, pedes crassos, ungues crudeles, aspectum terribilem [...] et tantum feret quantum aquila comedit, hoc genus esse credimus quod superius aeriophilon diximus. XVI, 71, 1197  Septimum locum sibi vendicat falco albus, qui venit à Septentrione, et mari Oceano, à regionibus Norvegiae, et Sueciae, et Ostomaniae, et finitimis sylvis et montibus. XVI, 71, 1198	La septime lignie est breton, que li plusour apelent rodion ; c'est le roi et le sire de toz oiseaus, car il n'est nus ki ose voler devant lui, ains chiet toz estordis, en tel manière que on le puet penre comme s'il fust mors. Neis l'aigle meismes, por la pour de lui, n'ose aparoir la ou il est. I, 149, 140

<p>9) Huitième</p>	<p>Octavum genus est illud, quod herodius vel vulgariter gyrfalcus dicitur. Istud genus communius est genere aelionis et carius habetur propter moderantiam cibi et vite. Huius naturam plenius quere superius in littera E in capitulo De herodio. V, 50, 199</p>	<p>(Une seule sorte de faucons chez Barthélémy l'Anglais)</p> <p>Erodius est avis regia, praedae avida, et manu gestantis assueta. Est autem avis animosa ad modum accipitris... XII, 20, 538</p>	<p>Octavum genus est, quod Herodius, aut vulgariter gyrfalco appellantur, de quo inferius dicitur, hoc genus praecedenti communius est, et carius habere propter temperantiam cibi, ac vitae. Porto triciolus aucupantium volucrum minima sed pro sexu, et natura sua ad aucupandum promptissima, falconum generibus adiungitur. XVI, 71, 1197</p> <p>Octavum gradum falco rubeus obtinet, non quod in toto rubeus sit, sed quia guttae, quae in aliis albae sunt, in hoc genere sunt rubeae et nigre. XVI, 71, 1198</p> <p>(Neuvième et dixième genre de faucons selon Albert le Grand)</p> <p>Nonum genus est illud, quod est hiacynthini pedis, et azurini.</p> <p>Decimum, quod minimum est quantitate, vulgariter smirlium vocatum. XVI, 71, 1198</p>	
--------------------	--	---	--	--



Annexe 3 :

**Thompson, J. M., A. Story- Maskelyne, éd. *Calendar of the Liberate Rolls : Preserved in the Public Record Office , Vol. 4 : Reign of Henri III 1251-1260.* Londres: H.M. Stationery office, 1959.**

p. 70, 13 septembre 1252 : To the sheriffs of London. *Contrabreve* to let a white bear, which the king is sending to the Tower to be kept there, and it's keeper, have 4d. daily for their maintenance so long as they are there.

p. 73, 29 septembre 1252 : To the sheriffs of London. *Contrabreve* to pay 4d. daily to the king's white bear with it's keeper for their maintenance in London.

p. 84, 30 octobre 1252 : To the sheriffs of London. *Contrabreve* to let the keeper of the king's white bear, which was lately sent to him from Norway and is now in the Tower of London, have muzzle and an iron chain to hold the bear when out of the water, and a long ans strong cord to hold it when fishing in the Thames. By the steward.

p. 157, 4 février 1254 : To the sheriff of Northampton. *Contrabreve* to cause six of the king's heron-falcons and four of Edward the king's son, which are in the keeping of Ralph de Erlham, to be mewed at Geytington, finding necessaries for them and certain greyhound and livery for a groom as long as the falcons are in moult. By the steward.

p. 197, 26 février 1255 : To the sheriffs of London. *Contrabreve* to make a building without delays at the tower for the king's elephant, 40 ft. long and 20 ft wide, and to see that it is made of such faschion and of such strength as to be fit and necessary for other uses when required, the cost to be credited by view.

p. 204, 7 avril 1255 : Allocate to Nicholas de Hendred, sheriff of Oxford, in the issues of the county, 14 mark wherewith he bought a horse and delivered it to the king's brother Geoffrey de Lezignan of the king's gift.

p. 245, 25 octobre 1255 : Allocate to Reynold de Cobham, sheriff of Kent, in the issues of his bailiwick [...] ; 6l. 17s. 5d. spent in transport of the king's elephant at Dover ; [...]

p. 260, 8 décembre 1255 : To the sheriffs of London. *Contrabreve*, so long as they are sheriffs and the king's elephant is in London, to find what is reasonably necessary for it and its keeper.

p. 325, 11 octobre 1256 : To the sheriffs of London. *Contrabreve* to find such necessaries as are reasonably required for the king's elephant and its keeper from Michaelmas last past as long they are sheriff and the elephant is in London.

**Martin, Charles Trice, Alfred Edward Stamp, A. Story- Maskelyne, éd. *Close Rolls of the Reign of Henry III Preserved in the Public Record Office.* Vol. 8,9,10. Londres : H. M. Stationery Office, 1902.**

Tome 8, p. 284, 1254 [m.1 cont] *De elefante regis* - Rex misit ad Johannem Couch et alios custodes elefantis regis Petrum de Gannoc, clericum, tanquam superiorem custodem ejusdem elefantis, qui inveniet predictis Johanni et sociis suis necessaria sua usque in Angliam. Et mandatum est eisdem quod eidem Petro sint intendentes et respondentes. Teste ut supra.

Tome 9, p. 34, 1255 [m. 18 cont] *De elephante regis* - Mandatum est vicecomiti Kanc' quod in propria persona sua una cum Johanne Gouch', serviente regis, apud Dovor', provideat qualiter elefans regis qui est apud Wythsand' melius et commodius ad partes istas duci possit, et eidem Johanni navem et alia que necessaria sunt ad ipsum carandum invenias. Et, si per consilium marinellorum et alliorum London' per aquam duci possit, tunc id fieri faciat. Et cum rex sciverit custum etc. illud ei allocari faciet. Teste ut supra.

Tome 9, p. 46, 1255 [m. 16 cont] Mandatum est vicecomitibus London quod ad Turrim regis London's sine dilacione construi faciant unam domum longitudinis XL. pedum et latitudinis XX. pedum ad elephantem regis, et, quod ita fiat et fortis sit ut cum opus fuerit ad alios usus apta sit et necessaria. Et custum quod ad hoc posuerint per visum et testimonium legalbum hominum, cum rex illud sciverit, eis allocari faciet. Teste rege apud Westmonasterium XXIII. die Februarii. (Cancelled) aliter in rotulo de Liberate.

Tome 10, p. 256, 1258 [m. 4 cont] *De ossibus elephantis* - Mandatum est constabulario turris Lond' quod sacriste Westmonasterii sine dilacione faciat hebere ossa elephantis nuper intumulati infra ballivum predictae turris ad faciendum inde quod rex ei injuxit. Teste ut supra.

Tome 7, p. 157, 1251 [m. 4 cont] *De quodam urso albo custodiendo* - Mandatum est constabulario Turris Lond' quod quendam album ursum, quem rex mittit usque Turrim predictam, ibidem custodiendum, admittat, et custodi ipsius domum competentem adhuc inveniat. Quia rex mandavit vicecomiti Lond' quod, quamdiu ibidem fuerint (sic), necessaria inveniat. Teste ut supra. Per senescallum.

**Ebden, E. Pauline, éd. *The Great Roll of the Pipe for the Reign of King Henry III, 2nd Year : Michaelmas 1218, Pipe Roll 62. Londres : The Pipe Roll society, 1972.***

p. 46 : Ricardus f. Johannis r.c de XX li. Et ij tonellis vini et ij austurcis vel j austurco et j girefalcone pro habendis domibus et redditibus que fuerunt Roberti parvi clerici f. Gervasii in Lond'. In these. xl s. Et debet xvij li. et ij tomeloos vini et ij austurcos.

p. 20 : Willelmus comes Arundell' debet ij bono osturos Norrenses et j bonum palefridum non in denariis ut sit quietus de c m. per plegium Henrici f. comitis.

**Harris, Benjamin Edward, *The Great Roll of the Pipe for the Reign of King Henry III, 3rd Year : Michaelmas 1219, Pipe Roll 63. Londres: The Pipe Roll society, 1976.***

p. 127: Normannus de Arescy debet j austurcum Norrensem pro habendo quodam mercato in villa de Neketon'.

**Cazel, Fred, éd. *Roll of divers accounts for the early years of the reign of Henry III : account of escheats for the sixteenth, seventeenth and eighteenth years of the reign of Henry III ; Wardrobe receipt roll and fragments of household roll 10 Henry III.* Londres : The Pipe roll society, 1982.**

p. 14 : « Et de c.m est ij osturcis pro Roberto de Salicet' sicut continetur in Norhantesir'. »

p. 15 : « Summa cum palefridis M et CCCC et lix li. Et iij d. et ob. et ij osturci que omnia debita idem Robertus recognovit se debere. »

# Bibliographie

## Sources primaires

Al-Ayni, Badr al-din. « Iqd al-Ġumān Fī Ta'rīḥ Ahl Al-zamān » dans *Recueil des historiens des croisades. Historiens orientaux*. Vol. 2. Paris : Imprimerie Royale, 1872. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k51581f>.

Albert le Grand. *De animalibus Libri XXVI*. Édité par Hermann Stadler. Münster : Aschendorff, 1920. <https://www.biodiversitylibrary.org/item/129627>.

———. *On Animals: A Medieval Summa Zoologica*. Traduit par Kenneth F. Kitchell et Irvn M. Resnick. Baltimore : Johns Hopkins University Press, 2018.

Anonyme. *La Chanson de Roland: Texte établi d'après le manuscrit d'Oxford*. Édité et traduit par Gérard Moignet. Paris : Editions Bordas, 1969.

———. *Physiologos: Le bestiaire des bestiaires*. Traduit par Arnaud Zucker. Grenoble : Éditions Jérôme Millon, 2004.

Aristote. *Histoire des animaux*. Traduit par Pierre Pellegrin. Paris : Flammarion, 2017.

Aristote. « Histoire des animaux : livre VIII : traduction ». Consulté le 16 mars 2020. <http://remacle.org/bloodwolf/philosophes/Aristote/animaux8a.htm>.

Barthélémy l'Anglais. *De rerum proprietatibus*. Francfort : Minerva, 1964.

Biondo, Flavio. *Historiae Ab Inclinatione Romanorum Imperii Libri XXXI*. Bâle : Officina Frobeniana, 1531.

Bugge, Alexander. *Diplomatarium Norvegicum*. Kristiana, 1914.

Cazel, Fred A., éd. *Roll of divers accounts for the early years of the reign of Henry III : account of escheats for the sixteenth, seventeenth and eighteenth years of the reign of Henry III ; Wardrobe receipt roll and fragments of household roll 10 Henry III*. Londres : The Pipe roll society, 1982.

Ebden, E. Pauline, éd. *The Great Roll of the Pipe for the Reign of King Henry III, 2nd Year : Michaelmas 1218, Pipe Roll 62*. Londres : The Pipe Roll society, 1972.

Evans, D. L. et J. B. W. Chapman, éd. *Calendar of the Liberate Rolls : Preserved in the Public Record Office , Vol. 3 : Reign of Henry III 1245-1251*. Londres : H. M. Stationery Office, 1937.

Flower, C. T. et William Henry Stevenson, éd. *Calendar of the Liberate Rolls : Preserved in the Public Record Office , Vol. 1 : Reign of Henry III 1226-1240*. Londres : H.M. Stationery office, 1916.

Guillaume le Clerc. *Le bestiaire divin: de Guillaume, clerc de Normandie, trouvère du XIIIe siècle*. Édité par Célestin Hippeau. Genève : Slatkine, 1970.

Harris, Benjamin Edward. *The Great Roll of the Pipe for the Reign of King Henry III, 3rd Year : Michaelmas 1219, Pipe Roll 63*. Londres : The Pipe Roll society, 1976.

Isidore de Séville. *Isidore of Seville's Etymologies: The Complete English Translation of Isidori Hispalensis Episcopi Etymologiarum Sive Originum Libri XX*. Édité par Priscilla Throop. Charlotte : Medieval MS, 2009.

Isidore de Séville. *Isidori Hispalensis episcopi Etymologiarum sive Originum libri XX Volume I*. Oxonii : E typographeo Clarendoniano, 1911.  
<http://archive.org/details/isidori01isiduoft>.

Jean de Joinville. *La Vie de Saint Louis*. Édité par Jacques Monfrin. Paris : Garnier, 2002.

Langlois, Charles Victor. « Registres perdus des archives de la Chambre des comptes de Paris » dans *Notices et extraits des manuscrits de la BNF*. Paris : Imprimerie Nationale, 1917, 33-398.

Latini, Brunetto. *Li livres dou tresor*. Édité par Francis J. Carmody. Genève : Slatkine Reprints, 1975.

Maqrīzī. *Livre des admonitions et de l'observation pour l'histoire des quartiers et des monuments ou Description historique et topographique de l'Égypte*. Traduit par Paul Casanova. Le Caire : Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale, 1906.  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5806744c>.

Martin, Charles Trice, Alfred Edward Stamp, A. Story- Maskelyne, éd. *Close Rolls of the Reign of Henry III Preserved in the Public Record Office*. Vol. 8,9,10. Londres : H. M. Stationery Office, 1902.

Michaud, Joseph-François. *Bibliothèque des croisades / Chroniques arabes*. Traduit par Joseph Toussaint Reinaud. New York : AMS Press, 1978.

Mignon, Robert. *Inventaire d'anciens comptes royaux / dressé par Robert Mignon sous le règne de Philippe de Valois*, Paris : Imprimerie Nationale, 1899.  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5978k>.

Muratova, Xénia, et Daniel Poirion, éd., *Le bestiaire*. Traduit par Marie-France Dupuis et Sylvain Louis. Paris : P. Lebaud, 1988.

Matthieu Paris. *Ex rerum Anglicarum scriptoribus saec. XIII*. Édité par Felix Liebermann. Stuttgart, New York : Kraus Reprint Corporation, 1964.

———. *Matthaei Parisiensis Chronica Majora. Volume 3 : AD 1216 to AD 1239*. Édité par Henry Richard Luard. New York : Cambridge University Press, 2012.

———. *Matthaei Parisiensis Chronica Majora. Volume 5 : AD 1248 to AD 1259*. Édité par Henry Richard Luard. New York : Cambridge University Press, 2012.

Petit, Joseph et Michel Gavrilovitch. *Essai de restitution des plus anciens mémoriaux de la Chambre des comptes de Paris*. Paris : Imprimerie Nationale, 1899.  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1102294>.

Philippe de Thaon. *Bestiaire*. Édité par Luigina Morini. Paris : Honoré Champion, 2018.

Pierre de Beauvais. *Le Bestiaire: version longue attribuée à Pierre de Beauvais*. Édité par Craig Baker. Paris : Honoré Champion, 2010.

Pline l' Ancien. *Histoire naturelle*. Édité et traduit par Hubert Zehnacker. Paris : Gallimard, 2013.

Promis, Domenico, et Luigi Cibrario. *Sigilli de' principi di Savoia, raccolti ed illustrati dal cavaliere Luigi Cibrario e da Domenico Casimiro Promis*. Torino : Stamp. Reale, 1834.

Qaddumi, Ghada Hijjawi. *Book of Gifts and Rarities*. Cambridge : Harvard University Center for Middle Eastern Studies, 1996.

Richard de Fournival. *Le bestiaire d'amour et la response du bestiaire*. Édité et traduit par Gabriel Bianciotto. Paris : Champion, 2009.

Thomas de Cantimpré. *Liber de natura rerum*. Berlin-Boston : W. De Gruyter, 1973.

Thompson, J. M., A. Story- Maskelyne, éd. *Calendar of the Liberate Rolls : Preserved in the Public Record Office, Vol. 4: Reign of Henri III 1251-1260*. Londres : H.M. Stationery office, 1959.

Villani, Giovanni. *Nuova Cronica*. Édité par Giuseppe Porta. Parme : Fondazione Pietro Bembo/Guanda, 1991.

Vincent de Beauvais. *Speculum quadruplex: sive, Speculum maius. Volume 1 : Speculum Naturale*. Graz : Akademische Druck-Verlagsanstalt, 1964.

### National Archives :

*Pipe rolls E372/85*. Record of the Exchequer Office, National Archives, 28 octobre 1240 - 27 octobre 1241.

*Pipe rolls E372/97*. Record of the Exchequer Office, National Archives, 28 octobre 1252 - 27 octobre 1253.

*Pipe rolls E372/99*. Record of the Exchequer Office, National Archives, 28 octobre 1254 - 27 octobre 1255.

*Pipe rolls E372/100*. Record of the Exchequer Office, National Archives, 28 octobre 1255 - 27 octobre 1256.

### Ouvrages de référence

Baratay, Éric, et Jean-Luc Mayaud. « L'histoire de l'animal. Bibliographie. ». *Cahiers d'histoire*, 42, 3/4 (1 décembre 1997). <http://journals.openedition.org/ch/304>.

Le Goff, Jacques et Jean-Claude Schmitt, *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*. Paris : Pluriel, 2014.

Duby, Georges. *Dictionnaire du Moyen Âge: histoire et société*. Paris : Albin Michel, 1997.

Duchet-Suchaux, Gaston, et Michel Pastoureau. *Le bestiaire médiéval: dictionnaire historique et bibliographique*. Paris : Léopard d'or, 2002.

Gauvard, Claude, Alain de Libera et Michel Zink. *Dictionnaire du Moyen âge*. Paris : le Grand livre du mois, 2002.

Dictionnaire de l'Académie française, « Donner », consulté le 5 juillet 2020, <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9D3041>

### Ouvrages généraux, monographies et articles

Affergan, Francis. « Le symbole et son commentaire, Marcel Mauss et la théorie des états mentaux » dans Erwan Dianteill, dir., *Marcel Mauss, en théorie et en pratique: anthropologie, sociologie, philosophie*. Paris : Archives Karéline, 2014, 59-74.

Aladjidi, Priscilla. *Le roi, père des pauvres: France, XIIIe-XVe siècle*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2008.

Athané, François. « Le don : histoire du concept, évolution des pratiques ». Thèse de doctorat, Université Paris X, 2008. <http://www.theses.fr/2008PA100112>.

Auberger, Janick. *Histoire humaine des animaux: de l'antiquité à nos jours*. Paris : Ellipses, 2009.

Audouin-Rouzeau, Frédérique. « Animal » sous la direction de Claude Gauvard, Alain de Libera, et Michel Zink. *Dictionnaire du Moyen Âge*. Paris : Presses universitaires de France, 2004, 61-63.

Amiral Auphan. *La Marine dans l'histoire de France*. Paris : Editions France-Empire, 1989 [1955].

Autrand, Françoise, Lucien Bély et Philippe Contamine. *Histoire de la diplomatie française : I. Du Moyen âge à l'Empire*. Paris : Perrin, 2007.

Badian, Ernst. « Amicitia » sous la direction de Hubert Cancik, Manfred Landfester et Helmuth Schneider. *Der Neue Pauly*. Leyde : Koninklijke Brill NV, 2012. [http://dx.doi.org/10.1163/ejb1574-9347\\_German](http://dx.doi.org/10.1163/ejb1574-9347_German).

———. *Foreign Clientelae (264-70 B. C.)*. Oxford : Clarendon Press, 1958.

Barrera, Anita de. *Gems and Jewels: Their History, Geography, Chemistry and Ana. From the Earliest Ages Down to the Present Time*. Londres : Richard Bentley, 1860.

Barthélémy, Tiphaine. « Dots et prestations matrimoniales dans le champ de l'ethnologie : notes sur quelques orientations de recherche » dans François Bougard, Laurent Feller et Régine Le Jan, dir., *Dots et douaires dans le haut Moyen Âge*. Rome : École française de Rome, 2002, 27-42.

Beck, Corinne. « Approches du traitement de l'animal chez les encyclopédistes du XIII<sup>e</sup> siècle. L'exemple de l'ours » dans Michelangelo Picone, dir., *L'enciclopedia medievale*. Ravenne : Longo, 1994, 163-178.

Beck, Corinne, et Fabrice Guizard, dir. *La Bête Captive: Au Moyen Age et à l'Époque Moderne*. Amiens : Encre Université, 2012.

Beck, Corinne, et Elisabeth Rémy. *Le faucon, favori des princes*. Paris : Gallimard, 1990.

Bedos-Rezak, Brigitte. *When Ego Was Imago: Signs of Identity in the Middle Ages*. Leyde : Brill, 2011.

Beer, Jeannette. « Duel of Bestiaries » dans Willene B. Clark et Meradith T. McMunn, dir., *Beasts and Birds of the Middle Ages: The Bestiary and Its Legacy*. Philadelphie : University of Pennsylvania Press, 1989, 96-105.

Behrens-Abouseif, Doris. *Practising Diplomacy in the Mamluk Sultanate: Gifts and Material Culture in the Medieval Islamic World*. Londres : I. B. Tauris, 2016.

Benkheira, Mohammed-Hocine. *L'animal en islam*. Paris : Indes savantes, 2005.

Beyer de Ryke, Benoit. « Encyclopédisme » sous la direction de Claude Gauvard, Alain de Libera et Michel Zink. *Dictionnaire du Moyen Âge*. Paris : Presses universitaires de France, 2004, 475-477.

Bianciotto, Gabriel. *Bestiaires du Moyen Âge*. Paris : Stock, 1980.

———. « Sur le Bestiaire d'amour de Richard de Fournival » dans Gabriel Bianciotto, dir., *Épopée animale, fable, fabliau: actes du IV. colloque de la Société Internationale Renardienne, Evreux, 7-11 septembre 1981*. Paris : Presses Universitaires de France, 1984, 107-119.

Bloch, Marc. *La Société féodale*. Paris : Albin Michel, 1994 [1939].

Bloch, Marc. *Les rois thaumaturges: étude sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale particulièrement en France et en Angleterre*. Paris : Gallimard, 1983 [1924].

Bloch, Edgard. « Les relations diplomatiques des Hohenstaufen avec les sultans d'Égypte ». *Revue historique*, 80 (1902) : 51-64.

Bodson, Liliane. *Des animaux dans l'histoire à l'histoire des animaux*. Liège : Section d'histoire, 1986.

———, dir. *Les animaux exotiques dans les relations internationales: espèces, fonctions, significations; Journée d'étude Université de Liège, 22 mars 1997*. Liège : Université de Liège, 1998.

Boilleau, Jean-Luc. *Conflit et lien social. La rivalité contre la domination*. Paris : La Découverte, 1995.

Boudon, Raymond. *Traité de sociologie*. Paris : Presses universitaires de France, 1992.

Bougard, François. « Des jeux du cirque aux tournois : que reste-t-il de la compétition antique au haut Moyen Âge » dans François Bougard, Régine Le Jan et Thomas Lienhard, dir., *Agon: la compétition, Ve-XIIIe siècle*. Turnhout : Brepols, 2012, 5-41.

Boulle, Pierre. *L'Étrange croisade de l'empereur Frédéric II*. Paris : Flammarion, 1968.

Bourdieu, Pierre. *Esquisse d'une théorie de la pratique. Précédé de trois études d'ethnologie kabyle*. Genève : Droz, 1972.

———. *Raisons pratiques sur la théorie de l'action*. Paris : Éditions du Seuil, 1994.

Bournazel, Éric. « Chapitre IV. La royauté féodale en France et en Angleterre Xe-XIIIe siècles » dans Éric Bournazel et Jean-Pierre Poly, dir., *Les féodalités*. Paris : Presses Universitaires de France, 1998, 389-510. <https://www.cairn.info/les-feodalites--9782130493341-page-389.htm>.



Bournazel, Eric, et Jean-Pierre Poly. « Qu'est-ce qu'un système féodal ? Ou introduction à l'étude du gouvernement féodal » dans Éric Bournazel et Jean-Pierre Poly, dir., *Les féodalités*. Paris : Presses Universitaires de France, 1998, 3-12. <https://www.cairn.info/les-feodalites--9782130493341-page-3.htm>.

Brion, Marcel. *Les animaux, un grand thème de l'art*. Paris : Horizons de France, 1955.

Britton, John, et Edward Wedlake Brayley. *Memoirs of the Tower of London: Comprising Historical and Descriptive Accounts of That National Fortress and Palace: Anecdotes of State Prisoners : Of the Armouries, Jewels, Regalia, Records, Menagerie, etc.* Londres : Hurst, Chance, and Company, 1830.

Brouillet, Simone. *Amicitia: qui es-tu? : naissance et vie d'un mouvement*. Martigné-Briand : S. Brouillet, 2006.

Brunner, Thomas. « Le passage aux langues vernaculaires dans les actes de la pratique en Occident ». *Le Moyen Age*, 155, 1 (5 juin 2009) : 29-72.

Buquet, Thierry. « La belle captive. La girafe dans les ménageries princières au Moyen Age » dans Corinne Beck et Fabrice Guizard, dir., *La bête captive au Moyen âge et à l'époque moderne*. Amiens : Encrage Université, 2012, 65-90.

———. « Le guépard médiéval, ou comment reconnaître un animal sans nom ». *Reinardus*, 23 (1 janvier 2011) : 12-47. <https://doi.org/10.1075/rein.23.02buq>.

———. « Les animaux exotiques dans les ménageries médiévales » dans Jacques Toussaint, dir., *Fabuleuses histoires des bêtes et des hommes*. Namur : Société archéologique de Namur, 2013, 97-121.

———. « Nommer les animaux exotiques de Baybars, d'Orient en Occident » dans Christian Müller et Muriel Roiland-Rouabah, dir., *Les non-dits du nom. Onomastique et documents en terres d'Islam*. Beyrouth : Presses de l'Ifpo, 2013, 375-402. <https://doi.org/10.4000/books.ifpo.5728>

Burgat, Florence. *Animal, mon prochain*. Paris : Odile Jacob, 1997.

Caillé, Alain. *Anthropologie du don : le tiers paradigme*. Paris : la Découverte, 2007.

———. « “Ce qu'on appelle si mal le don...” : Que le don est de l'ordre du don malgré tout » dans Eliana Magnani, dir., *Don et sciences sociales: théories et pratiques croisées*. Dijon : Éditions universitaires de Dijon, 2007, 145-152.

———. *Don, intérêt et désintéressement : Bourdieu, Mauss, Platon et quelques autres*. Recherches. Paris : la Découverte, 1994.

———. « Marcel Mauss et le paradigme du don ». *Sociologie et sociétés*, 36, 2, (2004) : 141-176. <https://doi.org/10.7202/011053ar>.

Cassard, Jean-Christophe. *L'âge d'or capétien: 1180-1328*. Paris : Belin, 2012.

Cassidy, Richard, et Michael Clasby. « Matthew Paris and Henry III's Elephant ». (2012) : 1-6. <https://www.medievalists.net/2013/09/matthew-paris-and-henry-iiis-elephant/>.

Chanial, Philippe. « Bourdieu, un « héritier » paradoxal ? ». *Revue du MAUSS*, 36, 2 (2010) : 483-492.

Chapouthier, Georges. « Le statut philosophique de l'animal : ni homme, ni objet ». *Le Carnet PSY*, 139, 8 (2009) : 23-25.

Claustre, Julie. « “Donner le temps” : le répit royal à la fin du Moyen Âge » dans Lucien Faggion et Laure Verdon, dir., *Le don et le contre-don: usages et ambiguïtés d'un paradigme anthropologique aux époques médiévale et moderne*. Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence, 2010, 39-57.

Clot, André. *L'Égypte des Mamelouks, l'empire des esclaves: 1250-1517*. Paris : Perrin, 1996.

Codoner, Carmen. « De l'Antiquité au Moyen Âge : Isidore de Séville » dans Annie Becq, dir., *L'Encyclopédisme: actes du colloque de Caen, 12-16 janvier 1987*. Paris : Aux Amateurs de livres/Klincksieck, 1991, 19-35.

Contamine, Philippe, Olivier Guyotjeannin, et Régine Le Jan. *Le Moyen Âge : le roi, l'Église, les grands, le peuple : 481-1514*. Paris : Seuil, 2002.

Cuoq, Joseph M. *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique occidentale du VIIIe au XVIe siècle: (Bilād al-Sūdān)*. Paris : Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1975.

Dauby, Hélène. « Bestiaires » sous la direction de Claude Gauvard, Alain de Libera, et Michel Zink. *Dictionnaire du Moyen Âge*. Paris : Presses universitaires de France, 2004, 161-163.

Delisle, Léopold, et Dom Martin Bouquet. *Recueil des historiens des Gaules et de la France. Tome 21*. Paris : Imprimerie impériale, 1840.  
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k28914g>.

Delort, Robert. « Animaux » sous la direction de Jacques Le Goff et Jean-Claude Schmitt. *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*. Paris : Pluriel, 2014, 55-65.

———. « Le prince et la bête » dans Jacques Paviot et Jacques Verger, dir., *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Âge: mélanges en l'honneur de Philippe Contamine*. Paris : Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000, 185-195.

———. « Les animaux en Occident du Xe au XVIe siècle ». *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public : Le Monde animal et ses représentations au Moyen-âge (XIe-XVe siècles)*, 15 (1985) : 11-45.

———. *Les animaux ont une histoire*. Paris : Seuil, 1984.

———. *Les éléphants, piliers du monde*. Paris : Gallimard, 1990.

Derrida, Jacques. *Donner le temps*. Paris : Galilée, 1991.

Derville, Alain. *L'économie française au Moyen Âge*. Gap : Ophrys, 1995.

Dion, Léon. « Méthode d'analyse pour l'étude de la dynamique et de l'évolution des sociétés ». *Recherches sociographiques*, 10, 1 (1969) : 102-115.  
<https://doi.org/10.7202/055443ar>.

Duby, Georges. *Guerriers et paysans, VII-XIIIe siècle: premier essor de l'économie européenne*. Paris : Gallimard, 1973.

Ducos, Joëlle. « Une encyclopédie à la fin du Moyen Age » dans Joëlle Ducos, dir., *Encyclopédie médiévale et langues européennes: réception et diffusion du De proprietatibus rerum de Barthélemy l'Anglais dans les langues vernaculaires*. Honoré Champion, 2014, 7-12.

Durkheim, Émile. *De la division du travail social*. Édité par Jean-Marie Tremblay. Chicoutimi : Classiques des sciences sociales, 2002 [1897]. [http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim\\_emile/division\\_du\\_travail/division\\_travail.html](http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/division_du_travail/division_travail.html)

Durkheim, Émile. *Leçons de sociologie: physique des moeurs et du droit: cours de sociologie dispensés à Bordeaux entre 1890 et 1900*. Édité par Jean-Marie Tremblay. Chicoutimi : Classiques des sciences sociales, 2002 [1950]. [http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim\\_emile/lecons\\_de\\_sociologie/lecons\\_de\\_sociologie.html](http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/lecons_de_sociologie/lecons_de_sociologie.html)

———. *Les règles de la méthode sociologique*. Édité par Jean-Marie Tremblay. Chicoutimi: Classiques des sciences sociales, 2002 [1894]. [http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim\\_emile/regles\\_methode/regles\\_methode.html](http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/regles_methode/regles_methode.html)

———. « L'organisation politique des primitifs » dans *Textes. 3. Fonctions sociales et institutions*. Paris : Les Éditions de Minuit, 1975.

Durkheim, Emile, et Marcel Mauss. « De quelques formes de classification -Contribution à l'étude des représentations collectives ». *Année sociologique*, 6 (1903) : 1-72.

Durliat, Marcel. « Le monde animal et ses représentations iconographiques du XIe au XVe siècle ». *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public : Le Monde animal et ses représentations au Moyen-âge (XIe-XVe siècles)*, 15 (1985) : 73-92.

Faggion, Lucien, et Laure Verdon. « Préface » dans Lucien Faggion et Laure Verdon, dir., *Le don et le contre-don: usages et ambiguïtés d'un paradigme anthropologique aux époques médiévale et moderne*. Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence, 2010, 5-7.

Fisher, James. *Le zoo: son histoire, son univers*. Paris : Edition R.S.T, 1966.

Flassan, Gaëtan de Raxis de. *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française, depuis la fondation de la monarchie jusqu'à la fin du règne de Louis XVI*. Paris : Lenormant, 1809.

Flores, Nona C. « The Mirror of Nature Distorted : The Medieval Artist's Dilemma in Depicting Animals » dans Joyce E. Salisbury, dir., *The Medieval World of Nature: A Book of Essays*. New York : Garland Pub, inc, 1993, 3-45.

Fumagalli, Vito. *Paysages de la peur: l'homme et la nature au Moyen Âge*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles, 2009.

Ganshof, François Louis. *Qu'est-ce la féodalité?* Bruxelles : Office de publicité, 1957.

Gatier, Pierre-Louis. « Des girafes pour l'empereur ». *Topoi. Orient-Occident*, 6, 2 (1996) : 903-41. <https://doi.org/10.3406/topoi.1996.1701>.

Gavrilovitch, Michel. *Etude sur le traité de Paris de 1259 entre Louis IX, roi de France, & Henri III, roi d'Angleterre*. Paris : Ed. Bouillon, 1899. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k33085h>.

Genest, Olivette. « La Bible relue par les animaux ». *Théologiques*, 10, 1 (5 juillet 2004) : 131-177. <https://doi.org/10.7202/008159ar>.

Genicot, Léopold. *Le XIIIe Siècle européen*. Paris : Presses Universitaires de France, 1999. <https://doi.org/10.3917/puf.genic.1999.01>.

Germain, Yves. « Societas, foedus, amicitia : la société des “princes” dans la correspondance de Gerbert d'Aurillac » dans Claude Carozzi, Daniel Le Blévec et Huguette Taviani-Carozzi, dir., *Vivre en société au Moyen Âge: Occident chrétien VIe-XVe siècles*. Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence, 2008, 57-78.

Giese, Martina. « Die Tierhaltung am Hof Kaiser Friedrichs II. zwischen Tradition und Innovation » dans Knut Görich, Theo Broekmann et Jan Ulrich Keupp, dir., *Herrschaftsräume, Herrschaftspraxis und Kommunikation zur Zeit Kaiser Friedrichs II*. Munich : Herbert Utz Verlag, 2008, 121-172.

Girard, René. *Des choses cachées depuis la fondation du monde*. Paris : Bernard Grasset, 1978.

Godbout, Jacques. *Ce qui circule entre nous: donner, recevoir, rendre*. Paris : Éditions du Seuil, 2007.

———. *L'actualité de: l'essai sur le don*. Édité par Jean-Marie Tremblay. Chicoutimi: Classiques des sciences sociales, 2005 [2004]. [http://classiques.uqac.ca/contemporains/godbout\\_jacques\\_t/actualite\\_essai\\_sur\\_le\\_don/actualite\\_essai\\_don.html](http://classiques.uqac.ca/contemporains/godbout_jacques_t/actualite_essai_sur_le_don/actualite_essai_don.html)

———. *Le don, la dette et l'identité: homo donator versus homo oeconomicus*. Édité par Jean-Marie Tremblay. Chicoutimi: Classiques des sciences sociales, 2007 [2000]. [http://classiques.uqac.ca/contemporains/godbout\\_jacques\\_t/don\\_dette\\_identite.html](http://classiques.uqac.ca/contemporains/godbout_jacques_t/don_dette_identite.html)

———. *Le langage du don*. Édité par Jean-Marie Tremblay. Chicoutimi : Classiques des sciences sociales, 2006 [1996]. [http://classiques.uqac.ca/contemporains/godbout\\_jacques\\_t/langage\\_du\\_don/langage\\_du\\_don.html](http://classiques.uqac.ca/contemporains/godbout_jacques_t/langage_du_don/langage_du_don.html)

———. *L'esprit du don*. Édité par Jean-Marie Tremblay. Chicoutimi: Classiques des sciences sociales, 2007 [1992]. [http://classiques.uqac.ca/contemporains/godbout\\_jacques\\_t/esprit\\_du\\_don/esprit\\_du\\_don.html](http://classiques.uqac.ca/contemporains/godbout_jacques_t/esprit_du_don/esprit_du_don.html)

———. *Les « bonnes raisons » de donner*. Édité par Jean-Marie Tremblay. Chicoutimi: Classiques des sciences sociales, 2008 [1995]. [http://classiques.uqac.ca/contemporains/godbout\\_jacques\\_t/bonnes\\_raison\\_de\\_donner/bonnes\\_raison\\_de\\_donner.html](http://classiques.uqac.ca/contemporains/godbout_jacques_t/bonnes_raison_de_donner/bonnes_raison_de_donner.html)

Godefroy, Frédéric Eugène. « Segnefiance » sous la direction de Frédéric Eugène Godefroy. *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au*

*XVe siècle. Tome septième: Rembrandt - Traioir.* Paris : Émile Bouillon, 1892, 355-356.  
<http://archive.org/details/GodefroyDictionnaire7>.

Godelier, Maurice. *L'énigme du don.* Paris : Flammarion, 2008.

———. *L'imaginé, l'imaginaire & le symbolique.* Paris : CNRS éditions, 2015.

Goux, Jean-Joseph. *Frivolité de la valeur, essai sur l'imaginaire du capitalisme.* Paris : Blusson, 2000.

Gregory, Tullio. « Nature au Moyen Age » dans Tullio Gregory, dir., *Speculum naturale: percorsi del pensiero medievale.* Roma : Edizioni di storia e letteratura, 2007, 1-14.

Grigson, Caroline. *Menagerie: The History of Exotic Animals in England, 1100-1837.* Oxford : Oxford University Press, 2016.

Grinberg, Martine. « Dons, prélèvements, échanges. À propos de quelques redevances seigneuriales ». *Annales*, 43, 6 (1988) : 1413-1432.  
<https://doi.org/10.3406/ahess.1988.283564>.

Grousset, René. *Histoire des croisades et du royaume franc de Jérusalem.* Paris : Perrin, 2006.

Guerreau-Jalabert, Anita. « Formes et conception du don : problème historique, problème méthodologique » dans Eliana Magnani, dir., *Don et sciences sociales: théories et pratiques croisées.* Dijon: Éditions universitaires de Dijon, 2007, 193-208.

Guéry, Alain. « Le roi dépensier. Du don à l'impôt ». *Bulletin du MAUSS*, 5 (1983) : 7-46.

Guizzardi, Luca, et Luca Martignani. « Échange, don, réciprocité : l'acte de "donner" chez Simmel et Durkheim ». *Durkheimian Studies / Études Durkheimiennes*, 18 (2012) : 98-118.

Hahn, Daniel. *The Tower Menagerie: The Amazing 600-Year History of the Royal Collection of Wild and Ferocious Beasts Kept at the Tower of London.* New York : Jeremy P. Tarcher, 2004.

Haldenwang, Suzanne. « Frédéric II et la Pouille ». *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, 1, 1 (2000) : 63-87. <https://doi.org/10.3406/bude.2000.1978>.

Haseldine, Julian. *Friendship in Medieval Europe.* Stroud : Sutton Publishing Ltd, 1999.

Hassig, Debra. « Marginal Bestiaries » dans L. A. J. Houwen, dir., *Animals and the Symbolic in Mediaeval Art and Literature.* Groningen : Egbert Forsten, 1997, 171-188.

———. *Medieval Bestiaries: Text, Image, Ideology.* Cambridge-New York : Cambridge University Press, 1995.

Hauck, Karl. « Tiergarten im Pfalzbereich » dans Caspar Ehlers, Jörg Jarnut, Matthias Wemhoff, dir., *Deutsche Königspfalzen. Beiträge zu ihrer historischen und archäologischen Erforschung.* Göttingen: Vandenhoeck & Ruprecht, 1963, 30-74.

Heck, Christian. *The Grand Medieval Bestiary: Animals in Illuminated Manuscripts.* New York : Abbeville Press Publishers, 2012.

Heck, Christian, et Rémy Cordonnier. *Le bestiaire médiéval: l'animal dans les manuscrits enluminés.* Paris : Citadelles & Mazenod, 2011.

Hüe, Denis. « Structures et rhétoriques dans quelques textes encyclopédiques du Moyen Age » dans Annie Becq, dir., *L'Encyclopédisme: actes du colloque de Caen, 12-16 janvier 1987*. Paris : Aux Amateurs de livres/Klincksieck, 1991, 311-318.

Hutchison, Alan. *Cet étrange colosse : l'éléphant en Europe, deux mille cinq cents ans d'histoire*. Traduit par Christophe Jaquet. Paris : Arléa, 2007.

Hyatte, Reginald. *The Arts of Friendship: The Idealization of Friendship in Medieval and Early Renaissance Literature. The Arts of Friendship*. Leyde : Brill, 1994. <https://brill.com/view/title/650>.

Impey, Edward, et Geoffrey Parnell. *The Tower of London : The Official Illustrated History*. Londres : Merrell Historic royal palaces, 2000.

Jaeger, Stephen. « L'amour des rois : structure sociale d'une forme de sensibilité aristocratique ». *Annales*, 46, 3 (1991) : 547-571. <https://doi.org/10.3406/ahess.1991.278964>.

Jamous, Raymond. « Honneur, don et baraka ». *Revue du MAUSS : Ce que donner veut dire - don et intérêt*, 1 (1993), 13-19.

Kalof, Linda. *Looking at animals in human history*. Londres : Reaktion Books, 2007.

Kantorowicz, Ernst Hartwig. *Œuvres*. Paris : Gallimard, 2000.

Karsenti, Bruno. « Le symbolisme, de Durkheim à Mauss ». *Revue européenne des sciences sociales*, 34, 105 (1996): 93-111.

———. *Marcel Mauss: le fait social total*. Paris : Presses universitaires de France, 1994.

Kay, Sarah. *Animal Skins and the Reading Self in Medieval Latin and French Bestiaries*. Chicago : The University of Chicago Press, 2017.

Kiser, Lisa J. « Animals in Medieval Sports, Entertainment and Menageries » dans Brigitte Resl, dir., *A Cultural History of Animals in the Medieval Age*. Oxford : Berg, 2007, 103-126.

Kisling, Vernon N. *Zoo and Aquarium History: Ancient Animal Collections To Zoological Gardens*. Boca Raton, Fla : CRC Press, 2000.

Kordecki, Lesley. « Making Animals Mean : Speciest Hermeneutics in the Physiologus of Theobaldus » dans Nona C. Flores, dir., *Animals in the Middle Ages: A Book of Essays*. New York : Garland Pub, 1996, 85-101.

Lane-Poole, Stanley. *A History of Egypt : In the Middle Ages*. Londres : Routledge, 2013. <https://doi.org/10.4324/9781315888149>.

Lazaris, Stavros. *Le physiologus grec*. Firenze : Sismel, Edizioni del Galluzzo, 2016.

Le Goff, Jacques. « Les Gestes symboliques dans la vie sociale les gestes de la vassalité » dans *Simboli e simbologia nell' alto medioevo, 3-9 aprile 1975*. Spoleto : Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 1976, 679-789.

———. *Saint Louis*. Paris : Folio, 1999.

Le Jan, Régine. « Le don et le produit sauvage » dans Régine Le Jan, dir., *Femmes, pouvoir et société dans le haut Moyen Age*. Paris : Picard, 2001, 119-131.

- Le Point. « Chine-Japon: l'ibis nippon vole au secours de la ». Le Point, 9 mai 2018. [https://www.lepoint.fr/insolite/chine-japon-l-ibis-nippon-vole-au-secours-de-la-diplomatie-du-panda-09-05-2018-2217046\\_48.php](https://www.lepoint.fr/insolite/chine-japon-l-ibis-nippon-vole-au-secours-de-la-diplomatie-du-panda-09-05-2018-2217046_48.php).
- Leach, Henry Goddard. *Angevin Britain and Scandinavia*. Cambridge : Harvard University Press, 1921. <http://archive.org/details/angevinbritainsc00leacuoft>.
- Lecointre, Guillaume. *Guide critique de l'évolution*. Paris : Belin, 2009.
- Lefort, Claude. « L'échange et la lutte des hommes » dans Claude Lefort, *Les formes de l'histoire: essais d'anthropologie politique*. Paris : Gallimard, 1978, 15-29.
- Legohérel, Henri. *Histoire de la marine française*. Paris : Presses universitaires de France, 1999.
- Lemonnier, Pierre. *Guerres et festins: paix, échanges et compétition dans les Highlands de Nouvelle-Guinée*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1990.
- Lévi-Strauss, Claude. « Introduction à l'œuvre de Marcel Mauss » dans Marcel Mauss, *Sociologie et anthropologie*. Paris : Presses universitaires de France, 2013, IX-LII.
- . *Les structures élémentaires de la parenté*. Paris : Éditions EHESS, 2017.
- Loevenbruck, Pierre. *Les Animaux sauvages dans l'histoire*. Paris : Payot, 1955.
- Loisel, Gustave. *Histoire des ménageries de l'Antiquité à nos jours*. Paris : O. Doin et fils H. Laurens, 1912.
- Louis, Sylvain. « Le projet encyclopédique de Barthélémy l'Anglais » dans Annie Becq, dir., *L'Encyclopédisme: actes du colloque de Caen, 12-16 janvier 1987*. Paris : Aux Amateurs de livres/Klincksieck, 1991, 147-151.
- Lucas, Rosalie. « Cheval offert par Macron en Chine: un cadeau protocolaire « exceptionnel » ». *Le Parisien*, 8 janvier 2018. <http://www.leparisien.fr/international/cheval-offert-par-macron-en-chine-un-cadeau-protocolaire-exceptionnel-08-01-2018-7489371.php>.
- Lusignan, Serge, Monique Paulmier-Foucart et Marie-Christine Duchenne, dir., *Lector et compiler: Vincent de Beauvais, frère prêcheur: un intellectuel et son milieu au XIIIe siècle*. Grâne : Éditions Créaphis, 1997.
- Magnani, Eliana. « Le don au moyen âge ». *Revue du MAUSS*, 19, 1 (2002) : 309-322.
- . « Les médiévistes et le don. Avant et après la théorie maussienne » dans Eliana Magnani, dir., *Don et sciences sociales: théories et pratiques croisées*. Dijon : Éditions universitaires de Dijon, 2007, 15-28.
- Malinowski, Bronislaw. *Argonauts of the Western Pacific: An Account of Native Enterprise and Adventure in the Archipelagos of Melanesian New Guinea*. Londres : Routledge, 2014 [1922].
- Manetta, Delphine. « De l'obligation de donner à l'impératif de la dépense: une ethnographie de la campagne électorale dans le sud-ouest du Burkina Faso » dans Erwan Dianteill, dir., *Marcel Mauss, en théorie et en pratique: anthropologie, sociologie, philosophie*. Paris : Archives Karéline, 2014, 221-252.

Mår Jonsson, Einar. « Le sens du titre *Speculum* aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles et son utilisation par Vincent de Beauvais » dans Monique Paulmier-Foucart, Serge Lusignan et Alain Nadeau, dir., *Vincent de Beauvais: intentions et réceptions d'une œuvre encyclopédique au Moyen-Âge*. Paris : Bellarmin/Vrin, 1990, 11-32.

« Matthew Paris and the Elephant at the Tower – The Parker Library ». Consulté le 5 mars 2019. <https://theparkerlibrary.wordpress.com/2013/05/08/matthew-paris-and-the-elephant-at-the-tower/>.

Maurice, Jean. « Signes animaux au XIII<sup>e</sup> siècle dans les bestiaires moralisés et dans le bestiaire “encyclopédique” de Brunetto Latini » dans Robert Durand, dir., *L'animalité: hommes et animaux dans la littérature française*. Tübingen : Gunter Narr, 1994, 39-54.

Mauss, Marcel. *Esquisse d'une théorie générale de la magie*. Édité par Jean-Marie Tremblay. Chicoutimi : Classiques des sciences sociales, 2002 [1902-1903]. [http://classiques.uqac.ca/classiques/mauss\\_marcel/socio\\_et\\_anthropo/1\\_esquisse\\_magie/esquisse\\_magie.html](http://classiques.uqac.ca/classiques/mauss_marcel/socio_et_anthropo/1_esquisse_magie/esquisse_magie.html)

———. *Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*. Édité par Jean-Marie Tremblay. Chicoutimi : Classiques des sciences sociales, 2002 [1923-1924]. [http://classiques.uqac.ca/classiques/mauss\\_marcel/socio\\_et\\_anthropo/2\\_essai\\_sur\\_le\\_don/essai\\_sur\\_le\\_don.html](http://classiques.uqac.ca/classiques/mauss_marcel/socio_et_anthropo/2_essai_sur_le_don/essai_sur_le_don.html)

———. *Manuel d'ethnographie*. Édité par Jean-Marie Tremblay. Chicoutimi : Classiques des sciences sociales, 2002 [1926]. [http://classiques.uqac.ca/classiques/mauss\\_marcel/manuel\\_ethnographie/manuel\\_ethnographie.html](http://classiques.uqac.ca/classiques/mauss_marcel/manuel_ethnographie/manuel_ethnographie.html)

McCulloch, Florence. *Medieval Latin and French Bestiaries*. Chapel Hill : University of North Carolina Press, 1960.

McMunn, Meredith T., et Willene B. Clark. « Introduction » dans Meredith T. McMunn et Willene B. Clark, dir., *Beasts and Birds of the Middle Ages : The Bestiary and Its Legacy*. Philadelphie : University of Pennsylvania press, 1989, 1-11.

« Medieval Bestiary : Lion ». Consulté le 12 mai 2019. <http://bestiary.ca/beasts/beast78.htm>.

Meillassoux, Claude. « Mauss : du don antagonistique au don paisible ». *Anthropologie et Sociétés*, 2, 2 (1978) : 1-4. <https://doi.org/10.7202/000881ar>.

Mercier, Jacques, et Claude Lepage. *Lalibela: Wonder of Ethiopia: The Monolithic Churches and Their Treasures*. Addis Ababa : Paul Holberton Publishing, 2012.

Moeglin, Jean-Marie. « La place des messagers et des ambassadeurs dans la diplomatie princière à la fin du Moyen Âge ». *Études de lettres*, 3 (15 septembre 2010) : 11-36. <https://doi.org/10.4000/edl.249>.

Moeglin, Jean-Marie, et Stéphane Péquignot. *Diplomatie et « relations internationales » au Moyen Âge*. Paris : Presses universitaires de France, 2017.

Mouthon, Fabrice. *Le sourire de Prométhée: l'homme et la nature au Moyen Âge*. Paris : La Découverte, 2017.



Muratova, Xénia. « Les animaux à cornes dans les manuscrits des bestiaires : tradition antique et interprétations médiévales » dans Fabienne Pomel, dir., *Cornes et plumes dans la littérature médiévale : Attributs, signes et emblèmes*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2016, 133-165. <http://books.openedition.org/pur/39954>.

Musset, Lucien. *Les peuples scandinaves au moyen âge*. Paris : Presses universitaires de France, 1951.

Nelson, Janet Loughland. « The role of the gift in early medieval diplomatic relations » dans *Le Relazioni internazionali nell'alto medioevo. Spoleto, 8-12 aprile 2010*. Spolète : Fondazione Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 2011, 225-248.

Neubecker, Ottfried. *Le grand livre de l'héraldique*. Paris : Dunod, 1991.

Oggins, Robin S. « Falconry and Medieval Views of Nature » dans Joyce E. Salisbury, dir., *The Medieval World of Nature: A Book of Essays*. New York : Garland Pub, inc, 1993, 47-60.

———. *The Kings and Their Hawks: Falconry in Medieval England*. New Haven; Londres : Yale University Press, 2004.

Oleson, Tryggvi J. « Polar Bears in the Middle Ages ». *Canadian Historical Review*, 31, 1 (1950) : 47-55.

Oppenraay, Aafke M.I van. « Michael Scot's Arabic-Latin Translation of Aristotle's Books on Animals » dans Carlos G. Steel, Guy Guldentops, et Pieter Beullens, dir., *Aristotle's Animals in the Middle Ages and Renaissance*. Louvain : Presses universitaires de Louvain, 1999, 31-43.

Chine Magazine. « Panda chinois, un cadeau en voie de disparition ». 9 septembre 2018. <https://www.chine-magazine.com/panda-chinois-un-cadeau-en-voie-de-disparition/>.

Pastoureau, Michel. *Bestiaires du Moyen âge*. Paris : le Grand livre du mois, 2011.

———. *Les animaux célèbres*. Paris : Arléa, 2008.

———. « Les ménageries princières : du pouvoir au savoir » dans Michel Pastoureau, *Symboles du Moyen Âge: animaux, végétaux, couleurs, objets*. Paris : Le Léopard d'or, 2012, 67-91.

———. *L'ours : histoire d'un roi déchu*. Paris : Éd. Points, 2013.

———. « Quel est le roi des animaux ? ». *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public : Le Monde animal et ses représentations au Moyen-âge (XIe-XVe siècles)*, 15 (1985), 133-142.

———. *Une histoire symbolique du Moyen Age occidental*. Paris : Points, 2004.

Paulmier-Foucart, Monique. « Les protecteurs séculiers de Vincent de Beauvais » dans Monique Paulmier-Foucart, Serge Lusignan et Alain Nadeau, dir., *Lector et compiler: Vincent de Beauvais, frère prêcheur : un intellectuel et son milieu au XIIIe siècle*. Grâne : Éditions Créaphis, 1997, 215-231.

———. « Ordre encyclopédique et organisation de la matière dans le *Speculum maius* de Vincent de Beauvais » dans Annie Becq, dir., *L'Encyclopédisme: actes du colloque de Caen, 12-16 janvier 1987*. Paris : Aux Amateurs de livres/Klincksieck, 1991, 201-206.

———. « Une des tâches de l'encyclopédiste : intituler. Les titres des chapitres du *Speculum Naturale* de Vincent de Beauvais » dans Michelangelo Picone, dir., *L'enciclopedia medievale*. Ravenne : Longo, 1994, 147-162.

Péquignot, Stéphane. *Au nom du Roi : pratique diplomatique et pouvoir durant le règne de Jacques II d'Aragon (1291-1327)*. Madrid : Casa de Velázquez, 2009.

———. « Les diplomaties occidentales, XIIIe-XVe siècle ». *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public : Les relations diplomatiques au Moyen Âge. Formes et enjeux*, 38 (2019), 47-66. <http://books.openedition.org/psorbonne/16382>.

« Petit traité des cadeaux diplomatiques animaliers ». 12 décembre 2016. <https://www.franceinter.fr/emissions/les-histoires-du-monde/les-histoires-du-monde-12-decembre-2016>.

Piron, Sylvain. « Le devoir de gratitude. Émergence et vogue de la notion d'antidora au XIIIe siècle » dans Diego Quaglioni, Giacomo Todeschini et Gian Maria Varanini, dir., *Credito e usura fra teologia, diritto e amministrazione. Linguaggi a confronto (sec. XII-XVI). Convegno internazionale di Trento, 3-5 settembre 2001*. Rome : École Française de Rome, 2005, 73-101. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00004828>.

Pluskowski, Aleksander. « What is Exotic? Sources of Animals and Animal Products from the Edges of the Medieval World » dans Gerhard Jaritz et Juhan Kreem, dir., *The Edges of the Medieval World*. Central European University Press, 2009, 113-129.

Polo de Beaulieu, Marie Anne. « Du bon usage de l'animal dans les recueils médiévaux d'exempla » dans Jacques Berlioz, Pascal Collomb et Marie Anne Polo de Beaulieu, dir., *L'animal exemplaire au Moyen Âge (Ve-XVe siècle)*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 1999, 147-170.

Potin, Yann. « Saint Louis l'Africain ». *Afrique & histoire*, 1, 1 (2003) : 23-74.

Resl, Brigitte. « Introduction / Animals in Culture, ca. 1000-ca. 1400 » dans Brigitte Resl, dir., *A Cultural History of Animals in the Medieval Age*. Oxford : Berg, 2007, 1-26.

Ribémont, Bernard. « Jean Corbechon, un traducteur encyclopédiste au XIVe siècle » dans Bernard Ribémont, dir., *Littérature et encyclopédies du Moyen Âge*. Orléans : Paradigme, 2002, 49-74.

———. « L'animal comme exemple dans les encyclopédies médiévales : morale et "naturalisme" dans le Livre des propriétés des choses » dans Jacques Berlioz, Pascal Collomb et Marie Anne Polo de Beaulieu, dir., *L'animal exemplaire au Moyen Âge (Ve-XVe siècle)*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 1999, 191-205.

———. « Le Bestiaire et l'encyclopédie » dans Bernard Ribémont, dir., *Littérature et encyclopédies du Moyen Âge*. Orléans : Paradigme, 2002, 75-84.

———. *Les origines des encyclopédies médiévales: d'Isidore de Séville aux Carolingiens*. Paris : Honoré Champion, 2001.

- . « L'établissement du genre encyclopédique au Moyen Âge » dans Bernard Ribémont, dir., *Littérature et encyclopédies du Moyen Âge*. Orléans : Paradigme, 2002, 5-23.
- Richard, Jean. *Saint Louis : roi d'une France féodale, soutien de la Terre sainte*. Paris : Marabout, 1986.
- Robichaud, Suzie. *Le bénévolat: entre le coeur et la raison*. Édité par Jean-Marie Tremblay. Chicoutimi : Classiques des sciences sociales, 2004 [2003]. [http://classiques.uqac.ca/contemporains/robichaud\\_suzie/le\\_benevolat/le\\_benevolat.html](http://classiques.uqac.ca/contemporains/robichaud_suzie/le_benevolat/le_benevolat.html)
- Rosenwein, Barbara H. *Negotiating Space: Power, Restraint, and Privileges of Immunity in Early Medieval Europe*. Ithaca : Cornell University Press, 1999.
- Roux, Brigitte. *Mondes en miniatures: l'iconographie du « Livre du Trésor » de Brunetto Latini*. Genève : Droz, 2009.
- Sahlins, Marshall David. *Âge de pierre, âge d'abondance: l'économie des sociétés primitives*. Paris : Gallimard, 1976.
- Salisbury, Joyce E. *The Beast within: Animals in the Middle Ages*. New York : Routledge, 1994.
- Scordia, Lydwine. « *Le roi doit vivre du sien* » : *La théorie de l'impôt en France*. Paris : Institut d'études augustiniennes, 2005.
- Senellart, Michel. *Les arts de gouverner: du « regimen » médiéval au concept de gouvernement*. Paris : Éditions du Seuil, 1995.
- Sère, Bénédicte. *Penser l'amitié au Moyen-Âge*. Turnhout : Brepols, 2007.
- Shenton, Caroline. « Edward III and the Symbol of the Leopard » dans Peter Cos et Maurice Keen, dir., *Heraldry, Pageantry and Social Display in Medieval England*, Londres : The Boydell Press, 2003, 69-81.
- Simmel, Georg. *Philosophie de la modernité*. Paris : Payot, 1989.
- . *Sociologie: étude sur les formes de la socialisation*. Paris : Presses universitaires de France, 1999.
- Steel, Carlos G. « Animaux de La Bible et Animaux d'Aristote. Thomas d'Aquin Sur Béhémoth l'éléphant » dans Carlos G. Steel, Guy Guldentops et Pieter Beullens, dir., *Aristotle's Animals in the Middle Ages and Renaissance*. Louvain : Presses universitaires de Louvain, 1999, 11-30.
- Stirling, Ian. *Polar Bears*. University of Michigan Press, 1998.
- Studd, Robin. « The Privilegiati and the Treaty of Paris, 1259 » dans *La France anglaise au Moyen Âge: actes du IIIe Congrès national des sociétés savantes (Poitiers, 1986), Section d'histoire médiévale et de philologie, tome 1*. Paris : Éditions du CTHS, 1988, 175-190.
- Tarot, Camille. *De Durkheim à Mauss, l'invention du symbolique: sociologie et science des religions*. Paris : La Découverte, 1999.

———. « Un inconnu célèbre : Marcel Mauss ». *Revue du MAUSS*, 36, 2 (2010) : 21-24.

Testart, Alain. *Critique du don: études sur la circulation non marchande*. Paris : Syllepse, 2007.

The Parker Library. « Matthew Paris and the Elephant at the Tower | Parker Library ». 8 mai 2013. <https://theparkerlibrary.wordpress.com/2013/05/08/matthew-paris-and-the-elephant-at-the-tower/>.

Tibaldi, Ettore. « L'éléphant éclaté » *Ponti/Ponts*, 2 (2002) : 35-42.

Van Den Abeele, Baudouin. « Bestiaires encyclopédiques moralises Quelques succédanés de Thomas de Cantimpré et de Barthélemy l'Anglais ». *Reinardus*, 7, 1 (1 janvier 1994) : 209-228. <https://doi.org/10.1075/rein.7.15van>.

———. *Bestiaires médiévaux : nouvelles perspectives sur les manuscrits et les traditions textuelles communications*. Louvain-la-Neuve : Institut d'études médiévales de l'Université catholique de Louvain, 2005.

———. « L'allégorie animale dans les encyclopédies latines du Moyen Age » dans Jacques Berlioz, Pascal Collomb et Marie Anne Polo de Beaulieu, dir., *L'animal exemplaire au Moyen-âge, Ve-XVe siècles : actes du colloque international, Muséum d'histoire naturelle d'Orléans, 26 et 27 septembre 1996*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 1999, 123-143.

———. « Mauvais merles et faucons exemplaires : ambivalences dans la symbolique des oiseaux au Moyen Age » dans Michel Mazoyer, dir., *L'oiseau entre ciel et terre: actes du colloque organisé par l'Association Kubaba tenu dans le cadre des journées universitaires de Hérisson (2004)*. Paris : L'Harmattan, 2005, 331-343.

———. « Vincent de Beauvais naturaliste : les sources des livres d'animaux du Speculum naturale » dans Paulmier-Foucart, Monique, Serge Lusignan et Marie-Christine Duchenne, dir., *Lector et compiler: Vincent de Beauvais, frère prêcheur : un intellectuel et son milieu au XIIIe siècle*. Grâne : Éditions Créaphis, 1997, 127-151.

Vassilieva-Codognot, Olga. « “Plus blans que flours de lis”: Blanchart l'ours blanc de Renart le Nouvel, les ménageries royales et les encyclopédies du XIIIe siècle ». *Reinardus* 27, 1 (1 janvier 2015) : 220-248. <https://doi.org/10.1075/rein.27.12vas>.

Verdon, Laure. « Don, échange, réciprocité. Des usages d'un paradigme juridique et anthropologique pour comprendre le lien social médiéval » dans Lucien Faggion et Laure Verdon, dir., *Le don et le contre-don: usages et ambiguïtés d'un paradigme anthropologique aux époques médiévale et moderne*. Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence, 2010, 9-22.

———. *La terre et les hommes au Moyen Âge*. Paris : Ellipses, 2006.

Veysseyre, Géraldine. « Aux sources du Livre des propriétés des choses : quel(s) manuscrit(s) latin(s) Jean Corbechon a-t-il traduit(s) » dans Joëlle Ducos, dir., *Encyclopédie médiévale et langues européennes: réception et diffusion du De proprietatibus rerum de Barthélemy l'Anglais dans les langues vernaculaires*. Paris : Honoré Champion éditeur, 2014, 15-45.

Vidal, Denis. « Les gestes du don : à propos des “Trois Grâces” ». *Revue du MAUSS*, 1 (1993) : 60-77.

Vincent-Cassy, Mireille. « Les animaux et les péchés capitaux : de la symbolique à l'emblématique ». *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public : Le Monde animal et ses représentations au Moyen-âge (XIe-XVe siècles)*, 15 (1985), 121-32.

Voisenet, Jacques. *Bestiaire chrétien: l'imagerie animale des auteurs du Moyen Âge (Ve-XIe s.)*. Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 1994.

———. « L'espace domestique chez les auteurs du Moyen Age d'Isidore de Séville à Brunetto Latini » dans Robert Durand, dir., *L'Homme, l'animal domestique et l'environnement du Moyen Âge au XVIIIe siècle*. Nantes : Ouest Éditions, 1993, 41-49.

Weiler, Björn K. U. *Henry III of England and the Staufan Empire, 1216-1272*. Suffolk : Royal historical history, 2006.

White, Stephen D. « The politics of exchange: gifts, fiefs, and feudalism » dans Stephen D. White, dir., *Re-thinking kinship and feudalism*. Aldershot : Routledge, 2005, 1-17.

Zambon, Francesco. « Figura Bestialis : les fondements théoriques du Bestiaire médiéval » dans Gabriel Biancotto, dir., *Epopée animale, fable, fabliau: actes du IV. colloque de la Société Internationale Renardienne, Evreux, 7-11 septembre 1981*. Paris : Presses Universitaires de France, 1984, 709-717.

Zeller, Jules. *L'empereur Frédéric II et la chute de l'empire germanique du Moyen Age, Conrad IV et Conradin*. Paris : Perrin, 1885.

Zink, Michel. « Le monde animal et ses représentations dans la littérature française du Moyen Age ». *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public : Le Monde animal et ses représentations au Moyen-âge (XIe-XVe siècles)*, 15 (1985), 47-71.

Ziolkowski, Jan M. « Literary Genre and Animal Symbolism » dans L. A. J. Houwen, dir., *Animals and the Symbolic in Mediaeval Art and Literature*. Groningen : Egbert Forsten, 1997, 1-23.

Zucker, Arnaud. *Aristote et Les Classifications Zoologiques*. Louvain-La-Neuve : Peeters Publishers, 2005.